



Informazioni su questo libro

Si tratta della copia digitale di un libro che per generazioni è stato conservata negli scaffali di una biblioteca prima di essere digitalizzato da Google nell'ambito del progetto volto a rendere disponibili online i libri di tutto il mondo.

Ha sopravvissuto abbastanza per non essere più protetto dai diritti di copyright e diventare di pubblico dominio. Un libro di pubblico dominio è un libro che non è mai stato protetto dal copyright o i cui termini legali di copyright sono scaduti. La classificazione di un libro come di pubblico dominio può variare da paese a paese. I libri di pubblico dominio sono l'anello di congiunzione con il passato, rappresentano un patrimonio storico, culturale e di conoscenza spesso difficile da scoprire.

Commenti, note e altre annotazioni a margine presenti nel volume originale compariranno in questo file, come testimonianza del lungo viaggio percorso dal libro, dall'editore originale alla biblioteca, per giungere fino a te.

Linee guide per l'utilizzo

Google è orgoglioso di essere il partner delle biblioteche per digitalizzare i materiali di pubblico dominio e renderli universalmente disponibili. I libri di pubblico dominio appartengono al pubblico e noi ne siamo solamente i custodi. Tuttavia questo lavoro è oneroso, pertanto, per poter continuare ad offrire questo servizio abbiamo preso alcune iniziative per impedire l'utilizzo illecito da parte di soggetti commerciali, compresa l'imposizione di restrizioni sull'invio di query automatizzate.

Inoltre ti chiediamo di:

- + *Non fare un uso commerciale di questi file* Abbiamo concepito Google Ricerca Libri per l'uso da parte dei singoli utenti privati e ti chiediamo di utilizzare questi file per uso personale e non a fini commerciali.
- + *Non inviare query automatizzate* Non inviare a Google query automatizzate di alcun tipo. Se stai effettuando delle ricerche nel campo della traduzione automatica, del riconoscimento ottico dei caratteri (OCR) o in altri campi dove necessiti di utilizzare grandi quantità di testo, ti invitiamo a contattarci. Incoraggiamo l'uso dei materiali di pubblico dominio per questi scopi e potremmo esserti di aiuto.
- + *Conserva la filigrana* La "filigrana" (watermark) di Google che compare in ciascun file è essenziale per informare gli utenti su questo progetto e aiutarli a trovare materiali aggiuntivi tramite Google Ricerca Libri. Non rimuoverla.
- + *Fanne un uso legale* Indipendentemente dall'utilizzo che ne farai, ricordati che è tua responsabilità accertarti di farne un uso legale. Non dare per scontato che, poiché un libro è di pubblico dominio per gli utenti degli Stati Uniti, sia di pubblico dominio anche per gli utenti di altri paesi. I criteri che stabiliscono se un libro è protetto da copyright variano da Paese a Paese e non possiamo offrire indicazioni se un determinato uso del libro è consentito. Non dare per scontato che poiché un libro compare in Google Ricerca Libri ciò significhi che può essere utilizzato in qualsiasi modo e in qualsiasi Paese del mondo. Le sanzioni per le violazioni del copyright possono essere molto severe.

Informazioni su Google Ricerca Libri

La missione di Google è organizzare le informazioni a livello mondiale e renderle universalmente accessibili e fruibili. Google Ricerca Libri aiuta i lettori a scoprire i libri di tutto il mondo e consente ad autori ed editori di raggiungere un pubblico più ampio. Puoi effettuare una ricerca sul Web nell'intero testo di questo libro da <http://books.google.com>



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>

NEDL TRANSFER



HN 6CWP T





Leu' Conspire

Handwritten signature or scribble



LE CARDINAL
ALBERONI

HISTOIRE DU CARDINAL ALBERONI,

Depuis sa Naissance jusqu'au com-
mencement de l'année 1719.

PAR Mr. /f. R**.

Traduit de l'Espagnol.

*Quidam, ad eas laudes, quas à majoribus acce-
perunt, addunt aliquam suam; maximèque in
eo elaborant ii, qui magna sibi proponunt, obscu-
ris orti Majoribus.*

Cic. de Offi. l. 1. c. 32.

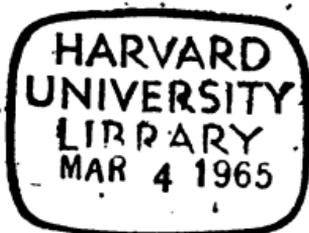


A LA HAYE,
Chez la Veuve d'ADRIEN MOETJENS.

M. DCC. XIX.

KC 19820

✓



53* 137

LETTRE

De Monsieur le Comte de
B... à Monsieur *** en
lui envoyant le Manuscrit
Espagnol de la Vie du Car-
dinal Alberoni.

MONSIEUR,

*Lorsque vous m'avez envoié de
que vous apellez l'Abregé de la vie
du Cardinal Alberoni, il y avoit
quelques jours que j'avois reçu le Ma-
nuscrit que je me donne l'honneur de
vous envoier. Vous reconnoîtrez en
le lisant, qu'il sort de la plume d'u-
ne personne désintéressée, qui n'a ré-
digé ce qu'il a pû recueillir de la vie
de ce fameux Cardinal, que pour sa*

A 2

satis-

L E T T R E.

*satisfaction particulière. Le bruit que les entreprises hardies du Cardinal font dans le monde m'a voit inspiré le desir de savoir ce qu'il étoit ; & par quels moyens il étoit parvenu au degré de fortune où nous le voions. C'est dans cette vûe que j'en écrivis à ceux de mes Amis , que je crus en état de me donner quelque lumière sur cette affaire ; Mr. R** fut de ce nombre , & comme l'amitié , qui nous lie , ne nous permet pas de nous rien refuser l'un à l'autre , il n'a pas balancé de me faire part de ce qu'il avoit rassemblé sur cette matiere , & qui me paroitroit suffisant pour donner une assez juste idée de ce nouveau Cardinal , qui marche à grands pas sur les traces des Mazarins , des Richelieux , & des Ximenes.*

Comme il ne nous donne point dans cette Histoire le Caractere du Cardinal , peut-être parcequ'il ne veut rien donner d'imparfait , & qu'il attend que cette Eminence en ait fait voir

LETTR E.

voir tous les traits , qu'il n'a laissé échaper jusqu'à présent que les uns après les autres , je joins ici celui que m'en a envoie un autre de mes Amis.

Caractere & Portrait du Cardinal Alberoni.

Si le Portrait d'un homme consistoit dans la Description de son Corps , j'aurois bien-tôt fini celui-ci , car il suffiroit de dire que le Cardinal est de petite taille , plutôt trop replet que trop minee , n'ayant rien de beau dans les traits du visage , qui est trop large , parcequ'il a la tête trop grosse ; Mais ses yeux , les fenêtrés de l'ame , découvrent , au premier regard toute la grandeur & l'élevation de la sienne , par leur éclat ; qui est accompagné , de je ne sais quelle douceur mêlée de majesté ; & il fait donner à sa voix une certaine inflexion insinuante , qui rend sa conversation toujours agréable & charmante. Voilà pour le

A 3

Corps ;

LETTRE.

Corps & venons à l'esprit. & ~~aux~~
mœurs. Il y en a qui soutiennent que
le desir de la gloire, d'un grand nom,
de l'immortalité, en un mot, l'ambi-
tion est le premier principe de toutes
les actions, des démarches, des pro-
jets de ce Cardinal ; pour moi, sans
faire le panégyriste, j'ose avancer que
la seule gloire du Roi son maître, la
grandeur de l'Espagne, & le bon-
heur des Peuples, sont le point de vûe
qu'il ne perd pas dans toutes ses en-
treprises : & dès qu'il s'est convain-
cu que l'une de ces trois choses y est
intéressée, rien ne lui coûte, il ose
tout, pour réussir. Italien, & con-
séquemment sensible au cruel plaisir
de la vengeance, il ne suit ce que
c'est que pardonner, lorsqu'on l'a of-
fensé, & si la feinte l'oblige à difé-
rer de se venger, ce n'est que pour
le faire plus sûrement & avec plus
de violence ; au reste on ne trouve
en lui aucun de ces défauts qui se
rencontrent si ordinairement dans
ceux

LETTRE.

ceux que les anciens avoient coutume de nommer NOVOS HOMINES ; sans se méconnoître, il garde le rang où la fortune l'a élevé avec la gravité d'un Grand d'Espagne, mais assaisonnée de cette certaine souplesse si naturelle aux Italiens, qui corrige tout ce que la fierté d'un Grand a d'offensant & d'insupportable. Dans les fonctions de son Ministère, il en maintient toutes les prérogatives avec une hauteur, qui ne lui attire pas l'affection des Grands, mais qui vient moins de lui que de sa dignité. Laborieux à l'excès, il ne se donne du repos qu'autant que le travail lui manque ; puisqu'on l'a souvent vu occupé pendant dix-huit heures entières, ne prenant que les six autres heures pour ses repas & le sommeil ; de cette grande application, autant que de son inclination naturelle vient cet éloignement qu'il a toujours fait paroître pour tout ce qu'on nomme volupté de quelque genre

re

LETTE.

re que ce soit ; *Affable* envers les petits , autant qu'il est fier avec les grands , il est toujours assuré de gagner leur affection toutes les fois qu'elle lui est nécessaire ; *dissimulé* , autant qu'un bon Politique doit l'être , il dit rarement ce qu'il pense , & ne fait presque jamais ce qu'il dit avec trop de facilité ; persuadé qu'il est que le succès de quelque entreprise que ce soit , dépend autant du secret que des mesures qu'on prend pour la conduire à une bonne fin ; *Vertu politique* , qui lui est d'autant plus nécessaire , qu'il a un penchant naturel pour toutes les entreprises extraordinaires , & capables de faire de l'éclat : regardant comme au dessous de lui de marcher dans les sentiers battus des autres Ministres qui l'ont précédé ; Aussi peut-on dire à sa louange que l'Espagne , qu'une indolente moleste avoit , pour ainsi dire , rendu méprisable depuis plus d'un Siècle ,

LETTRE:

de, lui a l'obligation d'avoir montré à toute la Terre, qu'elle est assez puissante pour se faire craindre de tous ses voisins, & assez opulente pour entreprendre tout ce qu'elle voudra, aussi-tôt qu'elle sera gouvernée par un Ministre vigilant, habile, & qui sache mettre sa puissance à profit; de sorte que cette vaste Monarchie doit s'étendre, aussi-tôt que la Paix permettra à ce Ministre d'entrer dans l'examen de toutes les parties du Gouvernement, à voir ses Provinces mieux policées, son Commerce plus florissant, sa Marine plus respectable, ses Armées mieux disciplinées, en un mot, sa puissance accrue à un point qui lui rendra la gloire des Siècles des Charles-Quints & des Ferdinands; sans qu'on puisse reprocher à Alberoni qu'une orgueilleuse opiniâtreté, dans laquelle il ne seroit peut-être pas

tom-

LETTRE.

tombé, s'il eut été au timon du Gouvernement d'une Nation moins sensible que l'Espagnole, à ce qu'on nomme le point d'honneur.

HIS-

1



HISTOIRE
DU
CARDINAL
JULES ALBERONI.

*Archevêque de Seville, & premier
Ministre du Roi Catholique Phi-
lippe V. &c.*

J*Ean Alberoni*, Pere du Cardinal, dont on donne ici la vie au Public, le vit naître dans sa *chaumière*, à l'une des extrêmités de la Ville de *Plaisance* en Italie, le 30. Mars 1664. la seizième année de la Régence du Duc Ranuce II. & au commencement de la neuvième du Pontificat d'Alexandre VII. Quelques jours après sa naissance, aiant été

été présenté sur les Saints fons de Bâ-
tême , il y reçût le nom de *Jules*. Il
fut nourri & élevé , jusqu'à l'âge de dou-
ze à quatorze ans , de la manière qu'on
pourra se l'imaginer , lorsqu'on saura
que ses Parens , honnêtes gens en ef-
fet , mais très-mal partagez des biens
de la fortune , gaignoient leur vie à la
sueur de leur corps , en travaillant aux
Vignes & aux Jardins.

Ceux qui font consister la gloire &
la grandeur dans la noble chimère du
Nom , des Dignitez , & des Quartiers
de leurs Ayeux , trouveront , sans dou-
te , que ce début n'est guères à la gloi-
re du Cardinal : Mais ceux qui ont les
idées plus droites , qui nomment les
choses par leur vrai nom , & qui ne
cherchent la grandeur d'un homme que
dans sa Vertu & dans ses actions , avouè-
ront que , vû l'éclat du poste , où *Ju-
les Alberoni* a scû s'élever par lui-mê-
me , on ne pouvoit lui donner un plus
bel éloge , qu'en mettant au jour tou-
te la bassesse de sa naissance. En effet ,
cette première circonstance de la vie
doit avoir d'autant moins d'influence
dans le jugement qu'on porte d'un grand
homme , que nous ne sommes pas les
maî-

du Cardinal Alberoni. 3

maîtres de naître de qui nous voulons ; & que tel doit la vie à un Prince , dont le naturel & les inclinations laissent voir plus de bassesse que s'il étoit né d'un vile Palfrenier. Au lieu que rien n'est plus glorieux que lorsque , malgré le défaut d'éducation , on fait rectifier & élever des inclinations qu'une naissance méprisable & un sang grossier portoient naturellement à ramper.

C'est l'éloge qu'on peut donner à juste titre , au Jeune *Alberoni* , qui commença à peine à se connoître qu'il déplora sa mauvaise destinée , qui lui avoit donné des Parens , à qui il étoit impossible de lui donner une Education telle qu'il l'envioit à d'autres de son âge. Cette noble émulation lui inspira les moyens de sortir du néant , où il sembloit que la pauvreté l'avoit condamné pour toujours. Il lui parut que le meilleur & le plus court pour lui , seroit d'embrasser l'état Ecclesiastique. Il n'y a gueres de Villes en Italie où il y ait plus d'Ecclesiastiques qu'à *Plaisance* , à cause des Privilèges & des Exemptions dont ils y jouissent ; de sorte qu'il y en a toujours quelqu'un dans chaque famille. Ainsi il ne fut pas dif-

B

ficile

Histoire

4
ficile à *Alberoni*, qui avoit toute l'adresse & la souplesse d'esprit nécessaire pour s'infinuer, d'obtenir une place de *Clerc* dans l'Eglise de sa Paroisse, dans laquelle il se trouva un bon Prêtre, qui voulut bien dérober à son oisiveté quelques momens, qu'il employa à apprendre à lire & à écrire au *Clerc Alberoni*, qui paioit de ses services assidus le soin que son maître vouloit bien lui donner; car il faut savoir que qui dit *Clerc* dans ces Eglises d'Italie, c'est comme qui diroit en France valet ou garçon de Sacristie.

Rien n'est difficile à qui travaille d'inclination; ainsi *Alberoni* en scût bien-tôt assez pour n'avoir plus besoin des leçons de ce bon Prêtre; & considérant ces premières connoissances comme l'entrée d'une plus longue carrière qu'il étoit de son honneur de fournir, il profita des bonnes intentions, que quelques *Barbanites* lui témoignoient, pour se procurer une entrée dans leur Couvent.

La Congrégation des Clercs Réguliers de St. Paul, (à qui on a donné le nom de *Barbanites*) par la même raison que les Parisiens donnent le nom de *Jacobins*

Robins aux Dominiquains ou Freres Prê-
cheurs ; s'est établie en Italie en même
tems que celle des Jesuites se formoit
en France ; les uns & les autres , quoi-
que bien differens en mœurs , en con-
duite , en sentimens , se ressembtent
presque par leurs habits , & sur tout
par leur dévouement à l'instruction de
la Jeunesse ; puisque les Barbanites sont
en possession de plusieurs beaux Collé-
ges en Italie. Ces Peres remarquèrent
bien-tôt l'inclination qu'avoit *Albero-
ni* pour l'Etude , ainsi ils lui enseigné-
rent , même avec quelque soin , ce qu'on
appelle les Humanitez. La passion qu'il
avoit de devenir habile Homme , par-
ceque c'étoit l'unique moyen de sortir
de la poussiere , où il étoit né , lui fit fai-
re en très-peu de tems des progrès , que
d'autres ne font que dans le cours de
plusieurs années. Il faut cependant a-
vouër que cette étude lui paroissant fort
sèche , il ne s'y apliqua qu'autant qu'el-
le étoit indispensable , & il n'en prit
qu'autant qu'il lui en falloit pour dire
qu'il entendoit passablement cette Lan-
gue.

Ceux que son Esprit vif , souple &
insinuant , avoit rendu ses Protecteurs ,

lui avoient procuré un Office de Clerc Sonneur dans la Cathédrale , dont il retiroit quelques émolumens , qui le mirent en état de vivre un peu mieux , sur tout de se faire autant d'amis de toutes les personnes avec qui il avoit affaire. Plusieurs Chanoines de la Cathédrale furent de ce nombre ; il ne se presentoit aucune occasion de rendre quelque service à quelques-uns d'eux qu'il n'en profita avec soin , & il leur devint si agréable à tous , qu'ils s'offrirent à l'envie pour lui faire plaisir dans l'occasion. Il n'eut garde de manquer de si favorables dispositions , & aiant distingué ceux qui avoient l'oreille de l'Evêque , il les pria de le disposer à lui accorder la Tonfure. Ils n'eurent pas de peine à obtenir de ce Prélat une grace qu'il ne pouvoit guères leur refuser ; Cette premiere Cérémonie fut bien tôt suivie des Ordres-mineurs , de sorte qu'il se vit insensiblement à la veille d'être revêtu du Sacré caractère de la Prêtrise , sans que cela put être , parcequ'il n'avoit point de patrimoine , & que c'est une Loi de l'Eglise , sur tout en Italie , de n'ordonner personne Prêtre qu'il n'ait un patrimoine , du moins aparent.

Tout

Tout autre auroit échoué contre un tel écueil, & il n'étoit guères aparent qu'*Alberoni* put s'en tirer sur tout dans une Ville, où l'on connoissoit son extraction, & où tout autre que lui se seroit trouvé fort heureux de borner sa fortune à l'emploi de *Sonneur Clerc* qu'il possédoit; mais il portoit ses vûës plus loin, & ce n'étoit pas sans dessein qu'il n'avoit épargné ni soins, ni soumissions, ni flateries, pour se faire des Amis & des Protecteurs: Il les réunit tous en cette occasion, où ils pouvoient mettre le comble à leurs bons Offices, en lui obtenant quelque petit bénéfice qui lui tint lieu de patrimoine. Il réussit encore, & par conséquent il reçût la Prêtrise. Ce fut alors qu'il quitta son Emploi de la Cathédrale, pour passer, quelques tems après, dans la famille du Vice-Legat de la *Romagne*, résident à *Ravenne*.

La Province de *Romagne*, une des plus grandes de l'Etat Ecclésiastique, en fait partie depuis l'an 756. que *Pe-pin*, Roi de France, en ayant chassé les *Lombards*, qui eux-mêmes l'avoient enlevée aux *Exarques Grecs*, en fit pres-

Histoire

restée la Capitale , parcequ'elle avoit été la Résidence des Rois Goths , des Exarques , & des Rois Lombards , n'est plus aujourd'hui qu'un desert , en comparaison de ce qu'elle étoit autrefois , lorsque son Port subsistoit ; Monsieur *Barni* , qui en étoit Vice-Légat , reçût avec plaisir dans sa Maison , le Prêtre *Alberoni* qu'il connoissoit de réputation pour un esprit vif , enjoué , & tout propre à contribuer à dissiper le chagrin d'une ennuyeuse solitude ; il ne fût pas trompé , & *Alberoni* de son côté profita des fréquentes occasions qu'il avoit de s'entretenir avec le Vice-Légat , pour gagner entièrement son amitié & sa confiance ; de sorte que Mr. *Barni* aiant été nommé à l'Evêché de *Paisanse* , *Alberoni* trouva le moïen de se rendre nécessaire dans une Ville dont les personnes les plus considérables lui étoient connus ; ainsi le nouvel Evêque le garda dans sa maison , dont il lui donna même la direction ou l'Intendance.

Tel gouverneroit très-bien son propre Domestique qui souvent est incapable de régler celui d'autrui ; du moins est-il constant qu'il n'y a de bons & économiques Intendans que ceux qui ont fait

fait leur apprentissage aux dépens de leur premier maître ; l'Abbé *Alberoni*, n'avoit jamais entendu parler de la direction d'une grande maison ; ce que nous avons vû de sa naissance, de son éducation & de sa conduite, jusqu'à son entrée chez Mr. le Vice-Légat, suffit pour convaincre qu'il étoit fort novice dans cet emploi, qu'il n'osa refuser, & dont il s'acquitta par conséquent très-mal ; c'est pourquoi le nouvel Evêque le lui ôta bien-tôt, mais pour le faire d'une manière honnête, & qui répondit à l'estime qu'il avoit toujours fait de lui, il lui donna un Canoniat, qui étoit vaquant dans sa Cathédrale.

Ce fut alors qu'*Alberoni* se sentit au-dessus de la mauvaise fortune, & qu'il commença à bien esperer de la Constellation qui avoit présidé à sa naissance ; & il se félicitoit d'autant plus de la situation où il se trouvoit, qu'il ne la devoit qu'à lui-même, à sa patience, à son application à étudier toutes les occasions de se concilier des Amis & des Protecteurs, à sa complaisance, & à cet art, qu'il possède au suprême degré, de s'insinuer & de se rendre nécessaire.

Tout

Tout autre qu'*Alberoni*, content du revenu de son Bénéfice se seroit retiré du Palais de l'Evêque, pour vivre tranquillement dans l'indépendance, mais nôtre Abbé avoit d'autres vûes, ou plutôt la Fortune en avoit sur lui qui ne pouvoient encore éclater, & qu'elle conduisoit avec ses détours ordinaires : voyant que, tout pourvû qu'il étoit d'un Bénéfice, il pouvoit encore se rendre nécessaire à son Protecteur, qui cherchoit un Précepteur pour l'Abbé *Barni* son Neveu, il s'offrit pour ce pénible emploi dont il n'étoit guères plus capable que de celui de Maître d'Hôtel, puisqu'il est certain que pour bien élever un Gentilhomme, il faut avoir été élevé en Gentilhomme, en connoître tout les devoirs, & que pour bien enseigner un jeune Seigneur, il faut avoir eu soi-même de bons maîtres, & savoit quelque chose. Rien de tout cela ne se trouvoit dans l'Abbé *Alberoni* : Fils d'un pauvre Jardinier, il devoit son éducation à lui-même, & instruit par quelques Prêtres & par charité, il n'avoit pas fait forte provision de Latin dans leurs Ecoles ; mais il supléoit à ces défauts si essentiels par beaucoup de réflexion

Réflexion & par une attention particulière sur lui-même & sur la conduite & les mœurs des autres. Ainsi persuadé de son ignorance il se conduisit avec son Eleve de telle sorte qu'il en étoit moins le Précepteur que le condisciple, le suivant dans les Ecoles de Philosophie & de Droit, où il prenoit les Leçons avec autant & même plus d'aplication & d'exactitude que son disciple ; avec lequel il faisoit des répétitions très-utiles, lorsqu'ils étoient revenus dans leur appartement.

L'Abbé *Barni* étant allé à Rome par ordre de son Oncle, *Alberoni* l'y accompagna. Arrivé dans cette Capitale de l'Italie, il n'oublia rien pour s'y faire connoître, c'est-à-dire, se faire des Amis & des Protecteurs des plus grands Seigneurs, qu'il avoit occasion de voir, puisqu'il ne quittoit point son Eleve, qui lui-même se faisoit un plaisir & un devoir de le produire chez les personnes de la première qualité.

Nous laisserons nôtre Abbé dans cette fameuse Ville, où la fortune lui réservoir un jour un rang si distingué, pour parler de la Maison *Farnese*, dont la grandeur & les intérêts lui sont devenus si chers depuis son retour de Rome.

Le

Le Duc *Ranuce II.* Pere du Duc de Parme, aujourd'hui Régnant, eut trois Fils, *Odoard II.* dont la Mere étoit *Marguerite de Savoye*, Fille de *Victor Amedée I.* de la seconde *Isabelle de Modéne*; il eut *François I.* & *Antoine.*

Le Prince *Odoard* avoit épousé en 1690. la Princesse *Dorothée Sophie de Neubourg*, Fille de *Philippe Guillaume*, Electeur Palatin, Sœur de l'Impératrice Mere & de la Reine Douairière d'Espagne; Ce Prince n'eut de ce mariage que deux Enfans, *Alexandre Ignace*, mort quelques mois avant son Pere en 1693. & la Princesse *Elizabeth* née le 25. Octobre 1692.

Le Duc *Ranuce* étant mort un an après son Fils aîné, les Duchez de *Parme* & de *Plaisance*, & tous les Droits de la Maison *Farnese*, furent dévolus au Duc *François I.* né le 19. Mai 1678. & qui en 1695. épousa la Princesse, Veuve de son Frere *Odoard*, avec dispense du Pape *Innocent XII.* Jusqu'à present il n'en a pas eu d'Enfans, & il n'y a guères d'aparence qu'il en ait, puisque cette Princesse touche presque à sa cinquantième année, étant née le 5. Juillet 1670.

1670. C'est pourquoi on croioit que le Prince *Antoine*, seul heritier de la Maison *Farnese*, auroit épousé sa Cousine la Princesse *Elizabeth*, pour réunir par ce mariage toutes les raisons de la Succession.

Je croi, vû qu'il sera necessaire de parler souvent de cette Maison dans cette Histoire, qu'on ne sera pas fâché d'en savoir l'origine, & de quelle maniere elle est entrée en possession de ces États, d'autant plus que l'origine de cette possession est aujourd'hui le sujet d'une contestation fort épineuse entre les Politiques.

Le Chef de cette Famille fut *Ranuce Farnese*, Général des Troupes de l'Eglise en 1432. sous le Pape Eugene IV. Le Petit-Fils de Ranuce fut élevé sur le St. Siége en 1549. & il prit le nom de Paul III. Ce St. Pere, avant son élévation au Pontificat, avoit eu un Fils & une Fille. Ces cas n'étoient ni rares ni infames dans ces tems-là, où des Personnes obligées au Célibat par les Loix de l'Eglise, élevoient publiquement des Enfans nez avant leur élévation aux Dignitez Ecclésiastiques, d'une conjonction naturelle, autorisée par les seules suretez

suretez de la Conscience particuliere. Ce St. Pere imitant dans cette occasion l'exemple de quelques-uns de ses Prédécesseurs, maria avantageusement sa Fille Constance à *Bosio II.* de la Maison de *Sforse*, & crea son Fils, *Pierre-Louis Farnese*, premièrement Duc de Castro & de Camerin, & ensuite de Parme & de Plaisance, réunissant ainsi en sa personne quatre riches Fiefs de l'Eglise. Car on prétend à Rome que ces deux derniers Duchez ne relevent que du St. Siège, depuis que le Pape Jules II. en prit possession du consentement de l'Empereur Maximilien I. & en effet les Ducs de *Parme*, qui reconnoissent cette dépendance du St. Siège, lui paient tous les ans une espece de tribut ou de reconnoissance de dix mille Scudi.

Pierre Louis assassiné dans une conspiration, qu'on a mise sur le compte de *Charles-Quint*, qui vouloit chagriner le St. Pere, eut pour Successeur son Fils *Octave*, qui avoit épousé une Fille naturelle de cet Empereur, la célèbre Princesse Marguerite, Gouvernante des Pais-Bas. Depuis ce tems-là la Maison Farnese n'a laissé passer aucune occasion de témoigner son attachement pour l'Espagne,

gne, dont elle n'eut pourtant jamais lieu de se trop louer.

Le Duc *François* aujourd'hui Régnant, arrière Petit-Fils du Duc *Ra- nuce I.* qui étoit Petit-Fils du Duc *Octa- ve*, n'a paru que fort peu sur la Scène dans la dernière Guerre. Les Troupes des deux Couronnes étant entrées avec celles du Duc de Savoie en Italie, y firent en peu de tems des progrès qui étonnerent la Cour de Vienne, qui y envoya de son côté autant de Troupes qu'il lui fut possible, sous la conduite du Prince *Eugene*.

Les deux partis mirent tout en œuvre pour mettre les Princes de la Lom- bardie dans leurs intérêts, & Mr. de *Catinat*, qui négocia cette affaire par ordre du Roi son Maître, réussit au- près du Duc de Mantouë, pendant que le Duc de Modene se déclara pour les Impériaux; mais le Duc de Parme, s'é- tant déclaré Vassal du Pape, se délivra des sollicitations du Colonel *Locatelli*, que le Prince *Eugene* lui avoit envoyé, & d'un autre côté, sans se déclarer pour le Roi Philippe, il ménageoit adroite- ment les Généraux des deux Couron- nes, dont les Armes étoient sur les

C

Fron-

Frontières de ses Etats, en tenant toujours auprès d'eux quelque personne de confiance pour veiller à ses intérêts.

Après l'Entreprise du Prince Eugene sur Cremona en 1702. & l'enlèvement du Duc de Villeroi, le Roi de France donna le Commandement de l'Armée d'Italie au Duc de Vendôme, qui y arriva pour commencer la Campagne. Le Duc de Parme envoya, auprès de ce nouveau Général, le Comte Roncoveri, qui, après avoir accompagné le Prince Antoine dans les voyages qu'il fit dans les principaux Etats de l'Europe, sous le nom de Marquis de Sala, avoit été nommé à l'Evêché de St. Donnin, entre les Villes de Parme & de Plaisance. Ce Prélat étoit l'homme du monde le plus poli, & dont le genie aussi élevé que vif & pénétrant, étoit autant capable des plus grandes affaires qu'il étoit propre à découvrir, dès la première entrevûe, les bonnes & les mauvaises qualitez de ceux avec qui il avoit affaire : L'Abbé Alberoni avoit eu le bonheur de s'en faire connoître, & sachant le pouvoir que ce Prélat avoit sur l'esprit du Duc régnant & sur celui du Prince son Frere, il avoit ménagé les occasions

sions de s'introduire chez lui d'une manière même assez distinguée , de sorte qu'en aiant été assez bien reçu d'abord , il s'insinua aisément dans la faveur de ce Seigneur , qui , dès la seconde visite que lui rendit *Alberoni* , lui accorda toute son estime , à laquelle il doit toute sa fortune.

En effet , l'Evêque de St. Donnin , devant se rendre auprès du Duc de Vendôme , prit avec lui l'Abbé *Alberoni* , dont l'esprit lui revenoit beaucoup , soit pour lui tenir compagnie , soit pour s'en servir , d'autant qu'il parloit assez bien la Langue Française , qu'il avoit apprise en écoutant les Leçons des maîtres de son Eleve l'Abbé *Barni*.

L'Abbé *Alberoni* fut fort goûté des Officiers de la suite du Général François , à qui on parla si souvent de la vivacité de ses reparties & de l'enjouement de sa conversation , que ce Prince eut envie de l'entretenir. Heureuse visite ! qui merita à nôtre Abbé premièrement l'estime , bien-tôt après l'amitié , & ensuite toute la confiance du Duc de *Vendôme* , qui ne le nommant que son *cher Abbé* , ne trouvoit de plaisir

fir & de délaſſement que dans ſa compagnie, de ſorte que les Courtiſans témoins de la faveur où ce nouveau venu étoit auprès de leur Général, commencèrent bien-tôt à lui faire leur Cour. *Alberoni* ne ſ'oubloit point, & ſans ſ'enivrer de l'encens flateur & ſouvent groſſier des Officiers, dont il étoit environné, il vivoit avec eux de la même maniere que ſ'ils euſſent été les Favoris, & lui leur Courtiſan. L'Agent du Duc de *Parme* ne fut pas des derniers à ſ'apercevoir du pouvoir qu'*Alberoni* avoit ſur l'Esprit du Général François, de ſorte qu'il l'employa utilement pour les intérêts du Duc ſon Maître; juſquelà que, perſuadé qu'il réuſſiroit mieux que lui-même auprès du Duc de *Vendôme*, il confeilla au Duc François de lui donner la commiſſion dont il l'avoit honoré. Ainſi, au grand contentement du Général François, il vit ſon Favori revenir auprès de lui en qualité d'Agent, après avoir été nommé à un Canoniat de la Cathédrale de *Parme*; Cette Commiſſion dura tant que le Duc de *Vendôme* reſta en Italie, & *Alberoni* ménagea ſi bien les intérêts de ſon Maître, que les Impériaux craignant
 tou-

soùjours que le Duc n'ouvrit les portes de la Capitale à une Garnison Française / si on vouloit le harceller , n'osèrent l'inquiéter.

Les choses furent dans cet Etat jusqu'au commencement de 1706. que le Duc de Vendôme fut rapellé , & M. le Duc d'Orleans envoié en sa place : les affaires changèrent alors de face ; la rencontre de Pianesse , suivie de la Bataille de Turin , & de la levée du Siège de cette Capitale , ruina les affaires des deux Couronnes en Italie , où les Impériaux & le Duc de Savoie commencèrent à prendre le dessus.

Dès la Campagne suivante, le Duc de Parme fut un des premiers à qui les Impériaux firent sentir , que s'ils l'avoient épargné , ce n'avoit été que par la considération du voisinage des Armées de France & d'Espagne. ainsi ils se jetèrent d'abord sur ses Terres , où ils prirent par voie de fait des Quartiers d'Hiver , & exigèrent de grosses Contributions , malgré les protestations du Duc , qui , en se déclarant Vassal de l'Eglise , & en implorant la protection , fut néanmoins obligé de nommer le Gouverneur *M. d'Archi* pour passer la

Convention suivante avec le Marquis de Prié, Plénipotentiaire de l'Empereur en Italie.

Articles accordez entre Son Excellence M. le Marquis de Prié, comme Plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale en Italie, en vertu d'un Diplôme Impérial, Datté du 4. de Mai échû; & l'Illustre M. le Gouverneur François Malpeli, Député de Son Altesse Sérénissime le Duc de Parme, avec la participation & Intervention des Illustres Messieurs le Comte Jean François Marazzani Visconti, & le Marquis Annibal Scotti, tous deux Cavaliers de cette Communauté de Plaisance, lequel avec l'aprobation & consentement de Son Altesse Sérénissime, comme il appert de son rescrit datté du 20. Novembre passé, sur le régleme[n]t du présent quartier d'hiver, qui s'est pris par voie de fait dans les Etats de Parme & de Plaisance, au moien de l'entrée des troupes Impériales & leurs Alliées, nonobstant les divers recours & les remontrances les plus éfoaces, faites par le même Seigneur Duc, par le moien de ses Ministres, de même que de cette communauté.

de

de Parme & de Plaisance ; on est venu à l'accord ci-dessous spécifié pour l'établissement d'un bon ordre & pour éviter de plus grands dommages & préjudices.

R.

Le susdit Marquis de Prié, au nom du Commissaire de l'Empereur, a fixé l'importance dudit quartier d'hiver à la somme de quatre-vingts dix milles Pistoles d'Espagne, ou leur valeur, de laquelle somme les particuliers laïcs desdits deux Etats, (sans y comprendre la part qui touchera aux Ecclesiastiques spécifiés ci-après dans le 9. article), devront déboursier soixante sept mille cent cinquante Pistoles, dans les termes ; & de la maniere qui sera exprimée ; & les consigner à la Caisse de Guerre de l'Empereur, pour le maintien desdites troupes, qui demeureront en quartier dans lesdits Etats, & des Regimens de Cavallerie, qui en ont été retirez pour un plus grand soulagement des mêmes Etats. Moyennant cette somme, on bonifiera & paiera tout ce qui sera fourni en nature par le Pais, tant pour les portions de bouche que des chevaux. Messieurs
les

les Généraux aussi bien que les Officiers & les Soldats communs devront paier ponctuellement (excepté les portions ci-dessous spécifiées) la chair , le vin & toute sorte de Comestibles qui seront taxez à juste prix , & au cas qu'il arrive quelque désordre contre le bon reglement , qui se publiera & établira dans les quartiers , il sera réparé avec la diligence la plus soigneuse de Messieurs les Commandans des Regimens , qui seront tenus d'obliger les transgresseurs à une indemnité congrüe , laquelle au cas qu'on ne puisse obtenir par leur moien , on aura recours à son Excellence , le Général de la Cavallerie , le Marquis Visconti Commandant en ce quartier , qui leur fera donner la dûë satisfaction.

II.

Le même Seigneur Marquis de Prié a condescendu à la compensation sur la somme totale des 9000. Pistoles , de cinq mille des mêmes Pistoles qui en seront défalquées ; & cela en considération , & en paiement du pain , qui fut fourni à l'armée Impériale dans le passage qu'elle fit par cet Etat le dernier mois d'Août , &c.

III.

III.

Pour faciliter d'autant plus au Païs le paiement de ladite somme qui concerne les Laïcs ; il a été convenu par un pacte exprès que les deux tiers de cette somme , qui emporte 42500. Pistoles , sera déboursée au mois d'Avril prochain ; & l'autre tiers , de 21250. sera pris sur l'obligation que feront de le paier les deux meilleurs Banquiers , de ces Etats en deux termes , sçavoir la moitié au mois d'Août , & l'autre au mois d'Octobre de l'année qui suivra immédiatement celle-ci : Avec lesquelles sommes Monsieur le Marquis de Prié déclare que le Seigneur Duc a satisfait aux obligations Fendales qu'il a avec Sa Majesté Impériale , &c. Les autres articles jusques au 9. ne concernent que la manière d'exiger ladite Contribution , & de fournir les rations aux Soldats. Le 9. regarde les Ecclesiastiques , & est compris en ces termes.

IX.

Pour égaler le poids du present quartier.

rier & soulager l'Etat, tous les particuliers sans aucune distinction, quoi que très-privilégiez, devront y concourir, puisque Son Altesse Sérénissime même y concourt pour la quote part de ses biens. Et comme les Ecclesiastiques tant séculiers que réguliers possèdent une partie considérable des Terreins dans les deux Etats, & ont déjà concouru autrefois aux paiemens des quartiers, & concourent encore actuellement pour la quatrième partie des laïcs au maintien des Garnisons de Parme & de Plaisance; le Commissaire Impérial se réserve le pouvoir dans les formes dûes, & légitimes de tirer d'eux leur portion au prorata de 21230. Pistoles, au moien dequoi les biens des susdits Ecclesiastiques resteront exempts des plus grands dommages, qu'ils auroient pu souffrir, s'ils ne s'en étoient délivrez par le susdit tempéramment: De tout ce cependant on proteste de la part des séculiers de ne vouloir prendre aucune part ni de s'y ingérer en aucune maniere.

En foi de quoi la presente a été soussignée, &c. A Plaisance dans le Couvent de S. Savin le 14. Decembre 1706. le Marquis de Prié. François Malpeli
Gou-

du Cardinal Alberoni. 25

Gouverneur & délégué. François Marazzani Visconti. Annibal Scotti.

Cette Convention ne fut pas plutôt portée à la Cour de Rome, qu'elle excita toute l'indignation du St. Pere, qui prépara aussitôt toutes les Foudres du Vatican contre les Généraux, Officiers & Soldats, qui avoient osé mettre le pied avec violence sur le Territoire Sacré de l'Eglise, & lançant la Foudre jusques sur l'Empereur même, il expédia la Bulle suivante, qui fait voir les prétentions du S. Siège sur les Duchez de Parme & de Plaisance.

C L E M E N T P A P E.

„ Il est venu à la connoissance de Nô-
„ tre Apostolat, avec un regret très-
„ sensible de Nôtre Cœur, que dans le
„ Mois de Novembre passé, quelques
„ Regimens de Soldats Allemans firent
„ une irruption imprévüe en plusieurs
„ lieux du Duché de Parme & de Plai-
„ sance, & causèrent beaucoup, & de
„ très-grands dommages aux habitans
„ desdits lieux; & que de plus, les
„ Commandans de ces troupes déclare-
„ rent

„ rent vouloir y prendre leurs Quar-
 „ tiers-d'hiver. Que pour détourner ces
 „ maux, les représentations du Noble
 „ Farnese, Duc de Parme, & de Plai-
 „ sance, Nôtre cher Fils, & des Com-
 „ munautez desdites villes n'avoient eu
 „ aucune force, quoi qu'elles fussent
 „ fondées sur la raison que ce Duché
 „ & les lieux qui en dépendent sont mé-
 „ diatement sujets à ce St. Siège, &
 „ partant exemts & libres de ces sortes
 „ de charges. Qu'enfin, le mois de De-
 „ cembre suivant des hommes & Com-
 „ munautez de ces lieux contraints par
 „ la nécessité, & sans aucun autre mo-
 „ tif, ont consenti, (pour empêcher &
 „ se délivrer de plus grands maux) sous
 „ le bon plaisir du Duc François, m^{eu}
 „ aussi par de semblables considéra-
 „ tions, & en protestant au contrai-
 „ re, ont traité & conclu un accord
 „ compris en dix Chapitres ou Arti-
 „ cles.....

„ Or quoi qu'il soit clair & de droit
 „ reconnu que le susdit accord, que
 „ nous avons inséré dans la presente,
 „ non pas dans le dessein de l'approu-
 „ ver, mais dans celui de le réprover
 „ entièrement, comme manifestement
 „ offen-

„ offensif , est injurieux à nos droits , à
„ ceux du S. Siège , & au domaine di-
„ recte & Souverain , qui compete à
„ nous & à l'Eglise Romaine dans le
„ susdit Duché , par conséquent desti-
„ tué de toute force & valeur : Et qu'en
„ outre , il soit connu que le Pape Ur-
„ bain VIII. d'heureuse mémoire , nô-
„ tre Prédécesseur par une sienne Lettre
„ expédiée le 5. Juin de l'an 1641. a
„ défendu très-amplement nôtre droit ,
„ celui du Siège Apostolique & de l'E-
„ glise Romaine contre toute sorte de
„ préjudices , & qu'il ne soit besoin d'au-
„ cune autre ultérieure déclaration pour
„ faire voir l'insubsistance du susdit ac-
„ cord : Cependant la chose étant ve-
„ nuë jusqu'à nous , à l'occasion du con-
„ sentement qu'on nous a demandé
„ pour l'exécution de ce qui est expri-
„ mé dans le 9. Article , touchant la
„ portion exige des Ecclesiastiques , tant
„ séculiers que Réguliers du Duché ;
„ Nous , en refusant de donner ce con-
„ sentement , avons déclaré que l'ac-
„ cord susdit non-seulement n'a point
„ pû être aprouvé par nous , mais en
„ toute maniere doit être rejetté & con-
„ damné. Car considérant les peines ter-

D

„ si-

ribles, à toute sorte de puissance humaine, que les Constitutions Canoniques établies par l'esprit de Dieu, fulminent, & les imprécations que la voix de l'Eglise renouvelle tous les ans contre ceux qui violent les droits de l'Eglise, en lui ôtant ses biens, & ne craignent point de lui faire souffrir des charges défendues par les loix divines & humaines; Nous avons fait sçavoir dès le 5. de Janvier passé au même Duc François, par des Lettres écrites de nôtre propre main, que tous ceux qui ont prétendu envahir les lieux susdits, & y troubler nôtre Souveraine Jurisdiction & celle de l'Eglise Romaine, avoient encouru les Censures & les peines susdites, & qu'on ne devoit point entendre, que nous les leurs eussions ou remises ou pardonnées en quelque maniere que ce fut; dans l'esperance que la connoissance de nos sentimens seroit suffisante pour obliger ces prévaricateurs de rentrer en eux mêmes, sans nous obliger à venir ouvertement à des Déclarations plus sévères.

„ Cependant, comme nous l'avons
„ appris: non-seulement nos soins n'ont
„ point

point eû l'effet que nous nous en é-
tions promis : mais ce qui est plus
déplorable , les Ecclesiastiques tant
séculiers que Réguliers , aiant juste-
ment refusé de paier la portion d'ar-
gent , à laquelle ils avoient été taxez
par le 9. Article susdit , à cause que
le consentement qu'on avoit supposé
devoir obtenir de nous , avoit été ex-
pressément refusé par nous , ainsi qu'il
a été dit , beaucoup de troupes de
Soldats par une hardiesse inouïe &
détestable ont été envoyées sur les
Biens , & Terres des mêmes Eccle-
siastiques , avec ordre d'y demeurer
jusqu'à ce que les propriétaires vain-
cus par l'ennui & le sentiment du
dommage eussent entierement satis-
fait au paiement desiré. Ce qui ne
peut être entendu par ceux qui ont
l'ame droite , sans une horreur & une
douleur extrême , comme étant une
manifeste & intolérable violation de
la liberté & Jurisdiction Ecclesiasti-
que.

Delà est que nous , qui avons eu
soin d'employer tous les offices de la
charité Paternelle pour empêcher ces
desordres , & dont cependant nous
D 2 „ avons

„ avons éprouvé l'usage inutile, & qu'on
 „ en vertu de l'obligation Pastorale, qui
 „ nous a été commise de Dieu, sommes
 „ tenus de défendre en terre les droits
 „ de l'Eglise Romaine & de toutes les
 „ autres Eglises inférieures, de même
 „ que ceux de toutes les personnes Ec-
 „ clesiastiques : quoi que nous ne dou-
 „ tions pas que nos Vénérables Freres
 „ les Evêques de ces lieux, le zele des-
 „ quels nous n'avons pas manqué d'ex-
 „ citer, ne satisfassent courageusement
 „ à leur devoir, & peut-être n'y aient
 „ déjà satisfait : & qui croions très-cer-
 „ tainement que l'entreprise si injuste
 „ de ces Soldats, & les conseils enco-
 „ re plus méchans, qui les y ont por-
 „ tez, sont entierement éloignez de la
 „ droiture de cœur de nôtre très-cher
 „ Fils en J. C. Joseph Roi des Romains,
 „ élu Empereur, & que nous esperions,
 „ qu'il chatiera avec la sévérité, que
 „ demande toute sorte de Justice, ceux
 „ qui ont commis ces excès : Cependant
 „ de peur qu'un plus long silence en une
 „ si grande affliction de l'Eglise, & que
 „ pendant que les *Prêtres Ministres*
 „ *du Seigneur* entre le *Vestibule* &
 „ *l'autel* pleurent & disent ; pardonnez
 „ Sei-

Seigneur, pardonnez à votre Peuple,
& ne laissez point couvrir votre héritage d'opprobre & de honte, nous ne demeurions paresseux & oisifs, nous qui sommes chargez des devoirs de l'office Apostolique, & que nous ne demeurions coupables par nôtre trop longue patience d'avoir trahi la liberté Ecclesiastique, & d'avoir honteusement abandonné la cause de Dieu, nous confiant dans le secours du Seigneur & insistant sur l'exemple tant du sus-nommé Urbain, que d'un autre de nos Prédécesseurs, Leon X. qui par une sienne Constitution publiée le 8. des Calendes de Juillet de l'an 1515. excommunia, anathématisa & frapa du glaive de la malédiction & damnation éternelle toutes les personnes, & même celles qui sont dignes qu'il en soit fait une mention spéciale, lesquelles envahiroient les villes, terres, & lieux médiatement ou immédiatement appartenantes à la dite Eglise Romaine, & particulièrement les villes de Parme & de Plaisance : Nous attachant encore fermement aux lettres Apostoliques que plusieurs Pontifes Romains, nos Pré-

„ décesseurs , ont fait promulguer dans
 „ le Jeudi Saint , comme nous mêmes
 „ les avons encore fait promulguer tous
 „ les ans , & spécialement aux Canons
 „ 18. & 20. de cesdites lettres ; de nôtre
 „ propre mouvement , certaine scien-
 „ ce , après de meure délibération , &
 „ de la plénitude de nôtre puissance
 „ Apostolique , nous déclarons par la
 „ teneur de ces presentes l'accord insé-
 „ ré ci-dessus , les Articles & Chapi-
 „ tres quelqu'onques avec tout le con-
 „ tenu en iceux , tout ce qui s'en est
 „ ensuivi , & ce qui en pourra suivre
 „ nul de droit abusif , invalide , injus-
 „ te , condamné , réprouvé , vain , &
 „ destitué de toute force & effet ; qu'il
 „ a été tel dès son commencement ,
 „ qu'il l'est & le fera toujours , de quel-
 „ que jurement qu'il ait été confirmé ,
 „ & que personne n'est obligé à l'ob-
 „ server , même que personne n'a pu
 „ & dû l'observer : que personne n'a
 „ acquis ou pu acquérir en vertu du
 „ dit accord aucun droit action ou li-
 „ bre ou même coloré , de posséder ou
 „ de prescrire , & qu'il n'en doit être
 „ fait aucun état , mais doit être con-
 „ sidéré comme s'il n'avoit jamais été
 „ fait

„ fait. Néanmoins pour une sûreté plus
„ abondante, & autant qu'il en peut
„ être besoin, nous condamnons, ré-
„ prouvons, cassons, & annullons tout
„ ce qui a été fait, & le déclarons de-
„ stitué de toute force & effet avec le
„ même mouvement propre, science,
„ délibération & plénitude de puissance
„ Apostolique.

„ Nous décretons de même & con-
„ firmans toutes les Censures & peines
„ Ecclesiastiques portées contre ceux
„ qui ont fait les choses susdites qui
„ seront dénoncées publiquement, ou
„ peut-être l'ont déjà été par les Evê-
„ ques susdits selon les ordres que nous
„ leur en avons donné, tant contre
„ ceux qui ont présumé d'envahir, trou-
„ bler, & inquiéter par les manières
„ ci-dessus exprimées les terres & lieux
„ du susdit Duché, que ceux qui ont
„ aidé directement ou indirectement
„ par eux-mêmes ou par autres, à met-
„ tre ces charges sur les personnes &
„ biens des Ecclesiastiques de même Du-
„ ché, même tous leurs adhérents, fau-
„ teurs, & défenseurs, ceux qui leur
„ donnent secours, conseil ou faveur
„ en quelque manière que ce soit, es-
„ quel-

„quelque grade ou dignité qu'ils soient
„élevez. Desquelles Censures, après
„la dûë réparation des dommages cau-
„sez, & la satisfaction donnée à l'E-
„glise, ils ne pourront être absous &
„délivrez si ce n'est par nous, ou le
„Pape de Rome, qui sera pour lors,
„excepté qu'ils ne soient à l'article de
„là mort, & même ne le pourront
„être alors si ce n'est entant qu'ils se
„soumettront aux Commandemens de
„l'Eglise, & donneront une caution de
„satisfaire, & avec condition de re-
„tomber dans les mêmes Censures dès
„qu'ils seront convalescents.

„Décernant encore que ces presen-
„tes lettres & tout ce qui est contenu
„en icelles auront leur effet, quoi que
„les susnommez & toute autre person-
„ne, qui pourront prétendre d'y avoir
„intérêt sous quelque titre que ce soit,
„& qui dû être spécifiée, comme étant
„digne qu'il en soit fait une mention
„individuelle & particuliere; n'y aient
„point consenti, n'aient point été apel-
„lez, citez & ouïs, & que les causes
„pour lesquelles les presentes lettres
„sont émanées, n'aient point été suf-
„filamment produites, vérifiées, ou en
„„ route:

„ toute maniere justifiées , ou pour quel-
„ que autre cause , couleur , prétexte ,
„ & chef même compris dans le corps
„ du droit. Ces lettres ne pourront être
„ suspectes en aucun tems de subreption,
„ d'obreption , de nullité , ou d'invali-
„ dité , soit par le défaut de nôtre in-
„ tention , ou par celui de l'acceptation
„ de ceux qui y ont intérêt ou préten-
„ dant d'y en avoir , ou par quelque
„ autre défaut quelque grand qu'il puis-
„ se être même non pensé , & impossi-
„ ble à être pensé , ni elles ne pourront
„ jamais être notées , impugnées , in-
„ validées , retractées , ou mises en con-
„ troverse , ou en façon quelqu'onque
„ apellées & réduites au terme du
„ droit , à quelque titre de droit , de
„ fait , de Statut , de coûtume ou de
„ privilège : Mais elles seront à toujours
„ & perpétuellement fermes , valides ,
„ & efficaces , devront sortir & obtenir
„ leur effet auprès de tous & chacun
„ de ceux qu'elles regardent , avec l'o-
„ bligation à eux la plus étroite de les
„ observer , celle de les faire exécutées
„ en toutes & chacune leurs clauses à
„ tous les Juges ordinaires ou Délé-
„ gués , mêmes les Auditeurs des Cau-
„ ses

2, ses du Palais Apostolique, les Cardi-
 2, naux de la Sainte Eglise Romaine,
 2, même Légats à *latere*, à tous les
 2, Nonces du susdit Siège Apostolique,
 2, & à tous autres, de quelque préé-
 2, minence & pouvoir dont ils soient
 2, revêtus ou puissent à la venir être
 2, revêtus; leur ôtant à tous & à chacun
 2, d'eux la faculté & l'autorité de juger
 2, & d'interpréter autrement, déclarant
 2, dès maintenant nul & sans effet tout
 2, ce qu'ils pourront juger & définir au
 2, contraire ignoramment ou avec con-
 2, noissance de cause. Et cela nonob-
 2, stant toutes les exceptions susdites &
 2, tous les Statuts, Constitutions, &
 2, Ordonnances qui puissent avoir été
 2, faites par des Papes, par des Syno-
 2, des Principaux, ou les Conciles Uni-
 2, versels, dérogeant à cet effet autant
 2, qu'il en est besoin à nôtre Règle, &
 2, celle de la Chancellerie Apostolique;
 2, *De ne point ôter le droit acquis*, à
 2, toutes les loix mêmes Impériales &
 2, municipales, à tous Statuts & Cou-
 2, tumes, même immémorables, auto-
 2, risées par jurement & confirmation
 2, Apostolique; ou par quelque autori-
 2, té & force que ce puisse être, par
 2, pri-

» privilèges , indultes & Lettres Apo-
» stoliques accordez à quelques person-
» nes que ce soit , quoique d'un rang
» très - élevez , & dignes qu'il en soit
» fait une mention très - spéciale sous
» quelque teneur & forme de paroles ,
» même dérogeante aux Dérogatoires
» & toutes autres Clausules plus effica-
» ces & très - efficaces , & non accoutu-
» mées suffisantes à rendre nulles les
» dispositions contraires ; & tous autres
» Decrets , même ceux qui sont ou se-
» ront émanez par le propre mouve-
» ment de certaine science , & avec la
» plénitude du pouvoir Apostolique ,
» accordez Consistorialement , & mê-
» me plusieurs fois réitérez , aprouvez ,
» confirmées & renouvelées. A tous
» lesquels & à chacun de ceux à qui
» quoi que pour y déroger suffisamment
» il fut besoin d'en spécifier toute la te-
» neur de mot à mot , & non par des
» clauses générales , qui exprimeroient
» la même chose , ou qu'il fallut obser-
» ver quelque expression ou forme sin-
» gulière pour cela , nous déclarons que
» cette teneur & cette sorte d'expres-
» sions doivent être tenuës pour suf-
» fisamment exprimées , comme si on
» n'y

„ n'y avoit pas obmis un seul mot, &
 „ que tout ce qu'on peut imaginer de
 „ formalitez y eût été observée; Ces
 „ restrictions s'entendant devoir jouir
 „ de leur effet en toute autre occasion
 „ que celle-ci, y dérogeant présente-
 „ ment & voulant qu'il y soit dérogé
 „ seulement par volonté particulière &
 „ expresse, afin que la Déclaration pre-
 „ sente ait toute sa force, nonobstant
 „ toutes les sortes d'oppositions qu'on y
 „ pourroit apporter.

„ Et nous voulons en outre qu'on
 „ ajoute une même foi par tout le mon-
 „ de, dans & dehors le jugement, aux
 „ Copies des présentes Lettres, même
 „ imprimées, qui seront souscrites de
 „ la main de quelque Notaire public,
 „ & munies du cachet de quelque per-
 „ sonne constituée en Dignité Ecclé-
 „ siastique, comme on feroit aux Let-
 „ tres mêmes Originales, si on les
 „ montrait ou représentoit. Donné à
 „ Rome, à Ste. Marie Majeure sous
 „ l'anneau du Pêcheur le jour 27. de
 „ Juillet de l'an 1707. l'année septième
 „ de Nôtre Pontificat.

F. Olivier.

L'Em-

L'Empereur oposa à cette Bulle foudroyante, le Manifeste suivant, qui d'un autre côté met dans tout leur jour les prétentions Impériales sur les mêmes États des Ducs de Parme.

„ **J**OSEPH, par la divine clémence élu Empereur des Romains, toujours Auguste, Roi de Germanie, Hongrie, Bohême, Dalmatie, Croacie, Sclavonie, &c. Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, Brabant, Stirie, Carintie, Carniole &c. Marquis de Moravie, Duc de Luxembourg, de la haute & basse Silesie; de Wurtemberg & de Teck, Prince de Suabe, Comte d'Absbourg, de Tyrol, de Ferrete, Kibourg & Gorice, Landgrave d'Alsace, Marquis du S. Empire, de Burgau, & de haute & basse Luface, Seigneur de la Marche d'Esclavonie, de Port-Maon & de Salins &c.

„ Il est connu à tous, & les succès de ces derniers temps montrent avec combien de soin, de travail, & de frais les Ennemis ont été chassés d'Italie, & comme la Liberté de cette

E

„ Pro

Province, que la Violence des François avoit envahie, a été heureusement délivrée de leur joug par nos armes Victorieuses & celles de nos Alliez.

Cependant nous sommes aujourd'hui contraints de nous plaindre avec un juste sentiment de douleur, de ce que les Ministres de la Cour de Rome, ou instiguez par d'autres, ou dans la confiance d'en retirer quelque avantage, se sont laissez aller à la hardiesse, au grand étonnement de l'Univers, & au scandale de la République Chrétienne, de mêler les armes spirituelles dans des intérêts purement mondains, & de rendre public un Ecrit imprimé, de la teneur suivante.

Déclaration de Nullité d'un certain Accord fait au préjudice du Siège Apostolique & de la Sainte Eglise Romaine touchant les quartiers d'hiver que les troupes Allemandes ont pris dans le Duché de Parme & de Plaisance ; les censures Ecclésiastiques réservées au même Siège encourues par ceux, qui en quelque maniere que ce soit, ont en cette

occa-

du Cardinal Alberoni.

42

occasion envahi les lieux des susdits Duchés, & imposé des charges sur les biens des personnes Ecclesiastiques du même Duché, demeurant en leur entier. A Rome M D C C V I I.

De l'Imprimerie de la Révérende Chambre Apostolique.

Ici l'Empereur raporte la Bulle du Pape telle qu'on l'a donnée. Après quoi il ajoute & poursuit :

„ Aiant fait une attentive considéra-
„ tion sur la Déclaration rapportée &
„ sur toutes & chacune de ses clauses :
„ Nous ne pouvons n'être pas , entre
„ autre choses , grièvement émus de ce
„ que la Cour de Rome nous dispute
„ hardiment les droits très-anciens que
„ nous & l'Empire Romain avons en
„ Italie , & ceux en particulier que le
„ Duché de Milan a sur Parme & Plai-
„ sance , sous prétexte d'un domaine
„ qu'elle s'attribuë sur ces villes ; Etant
„ constant par la pleine foi des Histo-
„ riens , & par les Investitures que les
„ Empereurs Romains nos Prédéces-
„ seurs en ont donné , & par d'autres
„ Actes évidents , que le Domaine Sou-
„ verain , & de haute Majesté sur les

E 2

„ susdi-

„ susdites Villes de Parme & de Plai-
 „ sance ne compete qu'à Nous , & au
 „ sacré Empire Romain , & que les lé-
 „ gitimes possesseurs du Duché de Mi-
 „ lan en reçoivent l'Investiture. Cer-
 „ tainement on ne sçauroit montrer
 „ que ce Domaine Souverain , direct
 „ & de haute Majesté ait jamais été
 „ abdiqué par aucun Empereur , ou
 „ qu'aucun Duc de Milan l'ait pu ab-
 „ diquer , ceder ou transférer , & beau-
 „ coup moins que la Cour de Rome
 „ l'ait pu valablement usurper ; ni que
 „ les Ducs de Parme l'aient pu recon-
 „ noître d'elle. Plusieurs livres d'Hi-
 „ stoire font connoître & décrivent
 „ bien au long ce qui s'est fait sans in-
 „ terruption dans cette maniere pour
 „ la conservation des droits de l'Em-
 „ pire : Et les personnes versées dans
 „ le maniment des affaires publiques
 „ sçavent avec quel zele nos Prédéces-
 „ seurs & spécialement Charles-Quint,
 „ de glorieuse mémoire , a défendu &
 „ protesté de vouloir défendre , même
 „ à la fin de sa vie , & par ses dernie-
 „ res paroles , ses droits & ceux de
 „ l'Empire : étant d'ailleurs assez clair
 „ que les droits sont tellement annexez
 „ à l'Em-

„ à l'Empire, qu'ils ne peuvent en être
„ séparés sans son consentement, &
„ beaucoup moins contre son gré, par
„ quelques Bulles des Papes que ce soit
„ & de quelques menaces de foudres
„ qu'elles soient pleines.

„ C'a donc été une peine perdue &
„ digne en quelque façon d'être sifflée,
„ que celle par laquelle les Papes allé-
„ gués dans la susdite Déclaration dans
„ leur propre cause se sont voulus arro-
„ ger le jugement & se sont efforcez d'é-
„ tablir par le secours de leurs Bulles, des
„ droits tendants directement au préju-
„ dice des Tiers. Et certainement on ne
„ peut pas comprendre comme il est en-
„ tré dans l'esprit de la Cour de Rome,
„ d'écrire que nos milices ont envahi les
„ biens de l'Eglise, sçachant, ou devant
„ sçavoir que les lieux dans lesquels el-
„ les sont entrées sont des Fiefs de nous
„ & de l'Empire, & qu'on peut exiger
„ des aliments & les choses nécessaires à
„ la vie par un privilège du droit de la
„ Nature & des Gents, même dans un
„ territoire neutre, alors principale-
„ ment que cette sustentation a pour
„ effet de défendre celui qui la fournit,
„ & de la déliyrer des dangers, & dom-

„ mages ultérieurs dont il est menacé.
 „ Lesquelles circonstances se trouvant
 „ dans le cas présent ; il n'y a person-
 „ ne qui ne voie que les Canons , les
 „ Loix , & la raison d'Etat obligent au
 „ soutien des charges publiques le Cler-
 „ gé aussi-bien que le reste , puisqu'il
 „ s'agit de la défense de son repos &
 „ de sa liberté ; spécialement en une
 „ Province dans laquelle par coûtume
 „ ancienne le commun support des char-
 „ ges publiques , dans l'entretien des
 „ Soldats , est établi , & que les posses-
 „ sions du Clergé de Parme sont si am-
 „ ples , qu'ils surpassent quasi la qua-
 „ trième partie de tout le Duché. Il a
 „ donc paru que les Ecelesiastiques se
 „ rendoient indignes du bonheur de
 „ leur Etat , en montrant leur tenacité
 „ & avarise au milieu des plus indi-
 „ gens , & en refusant à nôtre Com-
 „ missaire Impérial , qui les en sollici-
 „ toit , de concourir avec les laïcs , &
 „ de paier quoi que ce soit avec eux :
 „ En s'opiniâtrant dans ce refus avec
 „ un esprit refractaire , nonobstant que
 „ le consentement du Pape pour ces
 „ collectes dans la nécessité & à l'a-
 „ vantage du commun eut été réservé
 „ dans

„ dans le Traité conclu par nôtre dit
„ Commissaire, non sans une marque
„ illustre de nôtre respect envers le S.
„ Siège. Toutes lesquelles choses &
„ beaucoup d'autres par lesquelles nous
„ avons modéré nôtre conduite, sont
„ des témoignages si clairs de nôtre
„ équité & de la maniere légitime;
„ avec laquelle nous exerçons nôtre
„ pouvoir Impérial, que nous ne pou-
„ vons concevoir de quelle source sont
„ venues ces Censures spirituelles si
„ acres & si précipitées, qu'on a rapor-
„ tez plus haut. Nous avons fait ce que
„ demandoient de nous nos droits &
„ ceux du S. Empire, & nous l'avons
„ fait dans la maniere que les consti-
„ tutions de l'Empire & leur usage nous
„ prescrit, & qu'à semblé demander
„ de nous le respect particulier avec
„ lequel nous honorons le Pere com-
„ mun de la Chrétienté, quand il se
„ dépoüille de toute partialité; comme
„ en font foi plusieurs négociations du
„ Cardinal Grimani pour impétrer ce
„ consentement du Pape, quoi que su-
„ perflu, & pour remonter l'abus
„ commis dans l'emploi trop précipité
„ de l'authorité Ecclesiastique.

„ Nous

„ Nous remarquons très-bien des
„ exemples de semblables collectes &
„ charges imposées aux Ecclesiastiques
„ par nos ennemis d'une maniere tout
„ à fait différente, quoi que ces enne-
„ mis n'aient d'autre but que d'empê-
„ cher le repos commun de l'Europe &
„ ne soient dignes d'aucune faveur.
„ Aufquels cependant la Cour de Ro-
„ me prête aussi tôt son consentement,
„ souvent même contre tout droit, &
„ montre en cela tant d'indulgence &
„ de connivence, que d'animosité &
„ d'oposition; avec laquelle à la face de
„ tout le monde elle attaque nous, &
„ les droits les plus clairs de l'Empire,
„ par paroles, écrits, & actions, au-
„ roit de long-temps excité en nous
„ des mouvemens plus violens si nous
„ n'avions été retenus par la bonté qui
„ est naturelle à nôtre Maison d'Aut-
„ triche & par d'autres égards envers
„ l'Eglise Universelle. Et nous vou-
„ drions encore faire connoître plus
„ long-tems nôtre patience quoi que
„ provoquée dès le commencement de
„ nôtre Gouvernement Impérial, s'il
„ nous étoit permis de différer d'avan-
„ tage à défendre nos droits & ceux
„ de

de l'Empire , & que nous pussions
excuser cette dilation auprès de Dieu
& de la postérité , étant obligez à
faire ce que nous faisons par les loix
divines & humaines , par la droite
raison , par le Droit des Gens & par
les autres principes de la Justice &
de l'équité.

Delà est , que toutes ces choses
considérées ; Nous souvenant de la
Capitulation que nous avons jurée,
& des Constitutions Impériales , aiant
pris les sentimens de nos Conseillers
secrêts & de tout le Conseil Impérial
Aulique , après avoir consulté au de-
hors de très habiles Théologiens , &
des personnes versées dans la connoi-
sance du Droit Canon & des loix Ci-
viles , pour la défense de nos Droits
& de ceux de l'Empire.

Nous déclarons que l'écriture ra-
portée ci-dessus est d'une nullité évi-
dente , vaine , & d'aucune force , &
que l'excommunication qui y est ex-
primée , ou si on prétend qu'il y en
ait quelqu'une doit être réputée pour
tout à fait invalide , & qu'elle sub-
siste d'autant moins qu'il est plus évi-
dent qu'elle manque des choses es-
sen-

„ sentiellement requises, ſçavoir d'un
 „ péché mortel, de contumace dans
 „ une erreur Notable, de la Citation
 „ précédente des perſonnes &c. Et que
 „ l'Ecrit de la Cour de Rome tend,
 „ non pas à défendre l'héritage du Sei-
 „ gneur, mais à usurper les droits Im-
 „ périaux ſur les Duchez de Parme &
 „ de Plaiſance.

„ Et comme ſelon la penſée des
 „ Saints Peres & des Conciles, les cen-
 „ ſures ſont ſouvent redoutables, non
 „ pas à ceux à qui elles ſont infligées,
 „ mais à ceux qui les infligent; Nous
 „ remettons à l'eſtime & au jugement
 „ de Dieu, tout puiffant juge de toute
 „ chair, & qui ſonde les cœurs, de
 „ même qu'à celui de tout homme qui
 „ ne ſera point prévenu de paſſion ce
 „ qu'il faut croire de ces larmes des
 „ Eccleſiaſtiques, qui ont les oreilles
 „ bouchées pendant que nos ennemis &
 „ ceux du Sacré Empire Romain dans
 „ les Provinces d'Allemagne & d'Ita-
 „ lie, même dans le domaine des Pa-
 „ pes, opriment cruellement & à leur
 „ fantaſie les Miniſtres de Dieu & de
 „ l'Eglife, & commencent ſeulement
 „ à ſ'élever contre nous & contre le

„ Sé

„ Sérénissime & très-puissant Charles
„ III. Roi d'Espagne, contre le Roiaume
„ de Naples & contre le Duc de
„ Savoie, lorsque le Ciel commence à
„ favoriser nôtre juste cause, en sorte
„ que le reste de l'Italie, le Roiaume
„ de Naples & les Pais-bas ont été mi-
„ raculeusement délivrez de leurs cruel-
„ les & puissantes mains.

„ Nous déclarons donc par la teneur
„ de ces presentes, perpétuelle mémoi-
„ re de la chose, & nous protestons
„ avec toute l'efficace que nous pou-
„ vons, & qu'il en est besoin, que
„ nous ne pouvons renoncer ou aban-
„ donner aucun droit, & beaucoup
„ moins le direct & Souverain Domai-
„ ne sur Parme & Plaisance au Siège
„ Romain; qu'au contraire, Nous nous
„ réservons & au Sacré Empire Ro-
„ main fermement & expressément tous
„ & chacun les Domaines Souverains,
„ qui en ont jamais été usurpez, ou
„ sont encore aujourd'hui retenus, de
„ quelque nom qu'ils soient apellez;
„ & nous les déclarons Nôtres dans la
„ forme, & maniere la meilleure qui
„ puisse être, annullant, abolissant, &
„ cassant toutes les possessions & pré-
„ ten-

„ tentions illégitimes , excepté celles
 „ qui ont été expressement transférées
 „ audit Siège , par la bonté & munifi-
 „ cence des Empereurs , déclarant tou-
 „ tes les autres pour d'autant plus nul-
 „ les , injustes , & invalides , qu'il est
 „ évident que tout ce qu'on prétend
 „ d'aliéner & de soustraire publique-
 „ ment ou en secret & par autorité
 „ propre du Domaine de l'Empire est
 „ sans aucune force , même tout ce
 „ qu'un Empereur auroit pu aliéner sans
 „ y observer les formes requises .

„ Nous nous oposons encore très-
 „ Solennellement & spécialement , à la
 „ prétention qu'a la Cour de Rome ,
 „ de pouvoir par voie de Bulles & de
 „ Décrets , disposer des droits d'un
 „ tiers , & des biens temporels , qui ne
 „ lui appartiennent point en propre ;
 „ les Bulles & Décrets n'étant point
 „ valides en ce genre , & ce pouvoir
 „ n'étant aucunement reconnu de quel-
 „ que nom ou titre qu'on se serve pour
 „ cela ; & ne pouvant , & ne devant
 „ obliger en aucune manière nous ni
 „ l'Empire Romain : Parce que nous
 „ n'admettons & ne pouvons tolérer
 „ aucun pouvoir dans la Cour de Ro-
 „ me

„ me, qui ait la force d'annuller ce que
„ nous disposons & ordonnons de droit
„ & en vertu de nôtre Autorité Impé-
„ riale ; Ne doutant nullement d'être
„ incontinent avouez & assistez en ceci
„ par l'Assemblée de tout l'Empire en
„ général, & en particulier de tous les
„ Electeurs, Princes, Etats, Vassaux
„ & sujets de l'Empire, de leur Conseil
„ & secours effectifs, où il en sera be-
„ soin & où la conjoncture des affaires
„ le demandera.

„ Donc de nouveau, de propos déli-
„ béré, & après un meur Conseil &
„ avec la plénitude de Nôtre pouvoir
„ Impérial, Nous déclarons publique-
„ ment par ces presentes, que nous
„ nous osons, nous abolissons, nous
„ cassons, & nous protestons comme
„ dessus de la maniere la plus solennelle
„ qu'il se peut contre tout ce qui est ex-
„ primé dans l'Ecrit raporté ; tant con-
„ tre la forme, que contre la maniere,
„ au préjudice de nos Droits & de ceux
„ du S. Empire Romain, de même que
„ contre nos Ministres, Commissaires
„ Soldats, & tous autres personnes
„ desquelles l'Ecrit peut avoir voulu,
„ pû, entendu parler.

F

„ Nous

„ Nous défendons de même à tous &
 „ à chacun les Ecclesiastiques & sécu-
 „ liers Vassaux de nous & de l'Empire ,
 „ à nos Ministres & sujets, soit dans
 „ les terres de l'Eglise , soit dans les
 „ Duchez de Parme & de Plaisance ,
 „ ou habitant quelque part que ce soit
 „ sous peine de nôtre très - griève in-
 „ dignation & celle de l'Empire , sous
 „ la Considération de tous ses biens , &
 „ encore de peine corporelle , d'avoir
 „ aucun égard en quelque occasion que
 „ ce soit à ce qui est contenu dans l'É-
 „ crit rapporté ; commandons au con-
 „ traire le plus étroitement que nous
 „ pouvons, d'obéir , comme ils sont re-
 „ nus constamment à Nos commande-
 „ mens & à Nos ordres ; leur promet-
 „ tant réciproquement de les faire jouir
 „ des effets de Nôtre protection & clé-
 „ mence : Devant faire avertir pour cet
 „ effet dans les formes dûes , le Duc de
 „ Parme , à ce qu'il ne reconnoisse pour
 „ les Duchez de Parme & de Plaisan-
 „ ce aucun autre domaine que le Nô-
 „ tre & celui de nôtre dit très-cher fre-
 „ re le Roi d'Espagne , comme étant
 „ seuls Seigneurs & possesseurs légit-
 „ mes du Duché de Milan ; étant d'ail-
 „ leurs

„ leurs évident qu'il est tenu de répon-
„ dre à Nous de nos Droits & de ceux
„ du S. Empire Romain.

„ Nous prions enfin le Tout-puissant
„ & très-juste Dieu de vouloir inspirer
„ à tous une ardeur & sincère amour
„ d'une honnête, fidele, & constante
„ paix & concorde, & de nous don-
„ ner la grace de défendre constam-
„ ment, & virilement tout ce qui apar-
„ tient à nous & au Saint Empire, pro-
„ testant de tenir de la Divine Maje-
„ sté avec la plus humble reconnoissan-
„ ce tout ce qui est des Droits de l'Em-
„ pereur & de l'Empire, & Protestant
„ par cette publique Déclaration, Pro-
„ testation & Réserve que nous re-
„ novellons encore, que touchant les
„ biens & les Droits temporels de l'Em-
„ pire, personne ne peut rien préten-
„ dre, occuper ou retenir légitimement
„ si ce n'est ce qui en a été aliéné avec
„ le consentement exprès de nos Pré-
„ décesseurs & de l'Empire, & en par-
„ ticulier aucun Domaine temporel
„ Souverain dudit Empire : Tout ce
„ qui a été fait au contraire ou réputé
„ avoir été fait, devant être tenu pour
„ non fait & d'aucune force, & nous

„ y opofant en vertu de ce Diplôme
 „ fouscrit de nôtre main, & muni de
 „ nôtre Sceau Impérial, afin que nôtre
 „ opofition ait dès à prefent & à tous
 „ fiécles à venir toute la folennité, la
 „ force qu'elle peut avoir. Donné en
 „ nôtre ville de Vienne ce 26. du mois
 „ de Juin l'an 1708. De nôtre Roiaume
 „ des Romains le 19. de celui de
 „ Hongrie le 22. & de Bohême le 24.

J O S E P H.

V. T. Fred. Charles de Schonborn.

Par commandement exprès de S. M. E.

François Winand de Bertrami.

C'étoit ici le lieu de donner au Pu-
 blic ces deux Pièces, qui feront de mi-
 fe dans la fuite pour expliquer les fen-
 timens d'*Alberoni* & du Roi *Philippe*,
 lorsqu'on offrira à ce dernier les inve-
 stitures des Etats de *Parme* de la part de
 l'Empereur. Revenons à *Alberoni*.

Mr. le Duc de *Vendôme* retournant
 à la Cour, y emmena avec lui son cher
 Abbé, qui y étoit déjà connu de répu-
 tation. Son Altesse profita de la pre-
 miere

miere occasion pour en faire l'Eloge devant le Roi , & inspirer par-là à ce grand Prince , la curiosité de le voir. En effet , *Alberoni* fut présenté par son Protecteur à ce Monarque , qui le reçût d'une maniere toute gracieuse.

Le Maréchal de *Villeroi* n'ayant pas été plus heureux en *Flandres* qu'en *Italie*, ses malheurs ne servirent qu'à faire éclater davantage la grande estime & la parfaite confiance que Sa Majesté Très-Chrétienne avoit en lui , qui sembleroient s'augmenter de plus en plus , ce qui ne fit pas moins d'honneur au Monarque qu'au Favori. Le Duc de *Vendôme* fut envoié au *Païs-Bas* , pour commander les Troupes que la dernière défaite avoit mis dans le desordre : il s'agissoit de remettre les choses sur un bon pié. Il avoit besoin de toute son habileté , il prit le parti de temporiser , persuadé qu'il ne devoit rien hasarder , & que ce seroit assez de camper & de décamper , couvrir les Frontières & faire avorter toutes les entreprises de ses Ennemis. Il s'en tira fort bien , & sans sortir du *Plan* qu'il s'étoit fait , la Campagne se passa , & l'on dit à la fin, le Duc de *Vendôme* s'est tiré d'affaire en habile Général.

Le Roi aussi genereux à l'égard des Généraux favorisez de la fortune, que juste à l'égard des malheureux, donna au Duc de *Vendôme* des marques éclatantes de son estime & de sa bienveillance, que Son Altesse voulut partager avec l'Abbé *Alberoni*, car le presentant au Roi il lui en fit un Eloge proportionné à l'estime qu'il avoit pour lui, & le peignant au Roi comme un homme d'un genie supérieur & capable des plus grandes affaires, il ne crut pas diminuer ni sa gloire ni la reconnoissance que le Roi lui témoignoit pour sa bonne conduite, en avouant qu'il devoit ce succès aux judicieux conseils de son cher. Un témoignage si éclatant, & rendu par un Prince si judicieux & si éclairé, valut à l'Abbé l'estime du Monarque, qui lui accorda généreusement une pension considérable.

Voilà dans quelle situation étoit la Fortune de l'Abbé *Alberoni* vers la fin de l'année 1707. Il retourna en Flandre avec son Protecteur en 1708. mais ce n'étoit plus le tems de lui donner des Conseils; Le Duc de *Vendôme* avoit avec lui les Ducs de *Bourgogne* & de *Berri*, qui vouloient tout faire à leur gré;

gré; & cette Campagne fut si fatale à la Cause des deux Couronnes, par la perte de l'Ille de *Bruges* & de *Gand*, la retraite du Duc de *Bavière* de devant *Bruxelles*, les irruptions des partis des Alliez, jusques sur les Frontières de *Picardie*, où ils établirent des Contributions, & enfin par le retour du *Prétendant*, qui manqua son coup sur l'*Ecosse*, que le Roi de France pensa sérieusement à faire la Paix, & envoia pour cet effet un de ses principaux Ministres à la *Haie*, où se trouvoient les Ministres de toutes les Puissances qui étoient en Guerre contre la *France* & contre l'*Espagne*.

Pendant ce tems-là *Alberoni* tenoit fidèle compagnie au Duc de *Vendôme*, qui s'étoit retiré à son Château d'*Anet*, en cédant sa place en *Flandre* aux *Maréchaux de Villars* & de *Boufflers*, qui malgré leur bravoure & toute leur expérience dans l'Art Militaire, furent contrains de céder au Prince *Eugene* & au Duc de *Marlboroug*, la gloire de cette Campagne, qui couta à la France la perte de la fameuse Bataille de *Blavet*, & celle des Fortes Villes de *Tournai* & de *Mons*.

Le

Le Roi *Philippe*, dont son Ayeul avoit feint l'année précédente d'abandonner les intérêts ou plutôt de les sacrifier à ceux de la *France*, prenoit le dessus en *Catologue*, il avoit repris les Royaumes de *Valence* & d'*Arragon*, & tenoit les Armées de l'Archiduc & de ses Alliez renfermées dans la seule *Catologue*, où il les auroit terriblement resserrez, sans la descente que Mr. de *Seissan* fit à *Cete* à 6. lieux d'*Agde*. Ce débarquement des Troupes Ennemies dans une des Provinces du Roïaume où il y a tant de Siècles qu'on n'avoit vû ni Anglois, ni Allemans, ni Hollandois, répandit la fraieur de tous côtez. L'Intendant *Basville*, & le Duc de *Roquelaur*, sur le bruit qui s'étoit répandu que le débarquement étoit de plus de 4000. hommes, quoiqu'il fut à peine de 7. à 800. dépêcherent en diligence un exprès dans le *Roussillon*, au Duc de *Noailles*, qui arriva 2. jours après à *Montpéllier*, & qui le lendemain fut suivi d'un détachement de 1000. Cavaliers portant chacun un Fantassin en croupe, pendant que d'autres Troupes s'avançoient en diligence pour venir au secours de tout le *Languedoc*

alliar-

alarmé. Le Général-en-nemi se rembarqua alors tranquillement & mit au large sans avoir perdu un seul homme. Cette petite expédition fut la cause de la déroute d'*Almenara*, car le Duc de *Noailles* qui étoit informé qu'une Flotte Ennemie menaçoit d'une décente, n'avoit osé remuer dans le *Roussillon*, ce qui avoit mis le Roi *Charles* en liberté de renforcer son Armée, qui fut chercher celle du Roi *Philippe* : Ce Prince attribuant ces mauvais succès à l'inexpérience de ses Généraux, pria le Roi son Aïeul, en lui donnant avis de ce qui venoit de se passer à *Almenara*, de lui envoyer le Duc de *Vendôme*. La Bataille qu'il perdit trois semaines après, sous le Canon même de *Satragosse*, l'obligea à réitérer ses Prières, & le Roi y donna les mains d'autant plus volontiers, que les Conférences de *Geertruydonberg* venant d'être rompuës, il avoit été résolu de secourir l'*Espagne* efficacement : jamais ce Prince n'en eut plus besoin ; toute son Armée avoit été ruinée par la perte de plus de 3000. morts & près de 6000. prisonniers : les Alliés tirant de cette Victoire tous les avantages possibles s'étoient avancez à grands pas

pas vers le cœur de la *Castille*, & le Roi *Philippe* qui n'étoit pas en état de résister, cédoit à la fortune, qui sembloit prendre plaisir à le persécuter; après avoir donné tous les ordres nécessaires pour enlever de *Madrid* tout ce qu'il pourroit, & avoir pourvû au rétablissement de son Armée, en faisant venir des Détachemens de différens endroits comme d'*Estramadure*, de *Galice*, d'*Andalousie*, & même du *Roussillon* & de la *Guienne*, il abandonna *Madrid*, pour se retirer avec la Reine, la Famille Royale, & les Conseils à *Valladolid*, où il y avoit si long-tems que les Rois ses Prédécesseurs avoient cessé de faire leur résidence. Quel triste Spectacle n'étoit-ce pas de voir ce Prince si digne de régner & si cheri de ses Peuples, fuir en desordre, accompagné de peu de fidelles Sujets, qui sacrifioient tout pour partager ses chagrins & ses infortunes.

Huit jours après que le Roi *Philippe* eut abandonné *Madrid*, le Général *Stanhope* en vint prendre possession, & quelques jours après le Roi *Charles* y entra en triomphe. Cependant le Duc de *Noailles* arrivé à *Versailles*, y avoit assisté

assisté à un grand Conseil, où il avoit fait une si triste description du pitoiable état des affaires du Roi d'Espagne, que le Roi Très - Chrétien s'étant confirmé dans la résolution d'aider puissamment son Petit-Fils, envoya à son secours 36. Bataillons & 28. Escadrons, qu'il détacha de l'Armée du Dauphiné; le Duc de Vendôme, qui devoit être le Sauveur de l'Espagne, arriva enfin auprès du Roi Philippe, qu'il trouva à Valladolid, au milieu de tant de disgrâces, dont il n'étoit cependant pas accablé. On peut juger, sans qu'il soit nécessaire de le dire avec quel accueil il fut reçu; aussi dès qu'il eut pris le maniement des affaires, tout changea tout d'un coup de face.

Le Roi Philippe & presque tout son Conseil avoit été d'avis de tirer un gros détachement de l'Armée, que le Marquis de Bay commandoit sur les Frontières de Portugal, afin de remplacer celles qu'on avoit perdu à la journée de Saragosse, & le Marquis de Bay avoit déjà fait un mouvement vers Truxillo pour faciliter la marche de ce détachement; Mais le Duc de Vendôme en jugea tout autrement, car concevan
bie

bien que si l'on ne tenoit les Portugais en bride, il se pourroit faire une jonction de l'Armée d'*Estramadure* avec celle qui avoit accompagné le Roi *Charles* à *Madrid* & à *Toledo*, il envoia ordre au Marquis de *Bay* d'occuper si bien les Portugais qu'ils pussent avoir de bonnes raisons pour rejeter les sollicitations du Roi *Charles* & des Ministres des Alliez, qui demandoient cette jonction, avec instance, ou du moins quelque gros détachement: Mais la bonne contenance du Général Espagnol fut cause qu'ils ne purent obtenir ni l'un ni l'autre, & on peut dire que ce fût cette premiere disposition du Duc de *Vendôme* qui conserva le Trône au Roi *Philippe*, car pendant le tems qu'on employa à solliciter le Roi de *Portugal*, l'Armée du Roi *Philippe* se renforça par le détachement tiré de la *Navarre*, de *Valence*, d'*Arragon*, de la *Biscaye* & du *Roussillon*, & par des Milices qu'on leva avec diligence: alors le Roi *Charles* se trouva trop foible pour aller attaquer cette nouvelle Armée campée avantageusement & commandée par un Général qui faisoit dépendre sa gloire & sa réputation du réta-

rétablissement des affaires d'un Prince qui ne méritoit pas tous ces contre-coups de l'aveugle Fortune.

L'Abbé *Alberoni*, qui naturellement aimoit le bruit des armes & la vie remuante qu'on est obligé de mener dans un Camp, n'auroit pas manqué l'occasion de se contenter de ce côté-là, en suivant le Duc de *Vendôme* en Espagne, quand bien même son attachement à la personne de cet illustre Protecteur ne l'y auroit pas attiré. La Fortune qui le conduisoit par degrez au poste où il est parvenu, étoit attentive à le faire passer par toutes les écoles de la politique. Il avoit appris l'art de négociation sous le Comte *Roncoveri* auprès du Duc de *Vendôme*; il s'étoit perfectionné dans cet art en l'exerçant ensuite lui-même & joignant à la pratique toutes les réflexions que la délicatesse & la pénétration de son Esprit ne manquèrent pas de lui fournir, selon les occasions où il se trouvoit; devenu Favori d'un Prince aussi grand par sa naissance que par ses belles qualitez, il aprit par expérience de quoi sont capables les courtisans flâteurs, jusqu'à quel point, par conséquent, un Ministre doit les écouter &

combien il doit être sur ses gardes contre leurs lâches adulations ; enfin sous un Roi vaillant , & sous un Général d'une expérience consommée , il s'est instruit de tout ce qui concerne la Guerre , en quoi consiste la principale qualité d'un bon Général , d'où dépend le succès de ses entreprises , la manière de tirer avantages des événemens , jusqu'où on doit porter le ressentiment contre l'Ennemi abatu , & comment il faut traiter les Peuples dont le País est le Théâtre de la Guerre pour les engager à rester fidelles à leur Prince.

Le premier succès qui suivit l'arrivée du Duc de *Vendôme* en *Espagne* , fut la retraite du Roi *Charles* & de ses Alliez , qui quittèrent & *Madrid* & *Toledo* pour regagner la *Catalogne* ; quoi que ce Prince eut été si peu de tems maître de cette Capitale de la *Castille* , il n'y avoit été que trop de tems pour être convaincu par une triste expérience , que les cœurs étoient pour son compétiteur , & que s'il n'étoit venu à la tête d'une Armée triomphante , on ne lui auroit point fait un accueil si flatteur en aparence ; Cependant il se flatoit que les *Arragonois* & ceux

ceux du Roïaume de *Valence* changeroient de disposition en sa faveur, mais on ne jugea pas à propos de lui donner le tems de tenter leur fidélité.

Brigueha est une petite Ville de la nouvelle *Castille* à 12. lieuës de *Madrid*, qui n'a rien de fort qu'une assez bonne muraille & un vieux Château; L'Armée des Alliez, qui, partagée en plusieurs petits Corps, se retiroit à petites journées vers l'*Arragon*, y avoit laissé le Général *Stanhope* avec 8. Escadrons & autant de Bataillons Anglois, comme pour former l'arrière garde, & couvrir sa retraite. Le Duc de *Vendôme* qui étoit avec le Roi *Philippe* à *Guadalaxara* à cinq lieuës de *Brigueha*, en aiant été informé, se mit à la tête d'un détachement de Grenadiers & de Cavalerie, & vint bloquer les Anglois, pendant que le Roi *Philippe* avançoit avec le reste de son Armée, qui consistoit en 32. Bataillons & 80. Escadrons, & étoit aussi complète & aussi seste que si elle sortoit des Quartiers d'Hiver. Cette Armée arriva dans le moment que le Duc de *Vendôme* disposoit tout pour donner un assaut à la Ville qu'il prit l'épée à la main, malgré

gré la belle résistance du Général *Staremborg*, qui disputoit le terrain de maison en maison, & de rue en rue. Cette Garnison s'étoit à peine rendue prisonniere de Guerre, que le Duc de *Vendôme* reçût des avis certains que le Comte de *Staremborg* n'étoit qu'à trois quarts de lieues de *Brigueha*. Ce Général étoit déjà arrivé à *Cifuentes* avec toute l'Artillerie, lorsqu'il aprit le danger où étoient les *Anglois* : il accourut à leur secours, mais il ne put arriver à tems, cependant il ne pouvoit plus reculer, & s'il en eut fait mine, le Duc de *Vendôme* qui étoit infiniment supérieur, en toutes manieres, ne l'auroit pas souffert, ainsi faisant bonne mine à mauvais jeu, il rangea sur deux lignes ses 36. Bataillons & 30. Escadrons ; La valeur de cet habile Général, & cette intrépidité, occasionna la Bataille de *Villa-Viciosa*, qu'on devoit plutôt nommer de *Brigueha*, puisqu'elle se donna à la vûe de cette Ville ; les deux partis y triompherent ; on dit du Comte de *Staremborg* qu'il avoit perdu la Bataille sans avoir été battu, & du Duc de *Vendôme* qu'il avoit remporté une Victoire qui coutoit plus qu'une

qu'une défaite ; quoi qu'il en soit , les Alliez se retirèrent & continuèrent leur route vers l'*Arragon* , où ils ne restèrent pas long-tems , pendant qu'on promena les prisonniers de *Brigueha* dans la plûpart des Villes qui dépendoient du Roi *Philippe*.

Pendant que le Duc de *Vendôme* rétablissoit , avec tant de bonheur , les affaires du Roi *Philippe* , il ne laissoit pas l'Abbé *Alberoni* dans l'oïsveté ; connoissant le talent qu'il a de s'insinuer & de persuader tout ce qu'il veut , il lui fit parcourir plusieurs Villes des Roïaumes de *Valence* & d'*Arragon* ; pour tâcher de pénétrer dans quelle disposition étoient les Peuples , & afin de raffermir ceux qui pourroient chanceler. Cet Agent s'aquita de sa Commission de maniere qu'il répondit très-bien aux espérances du Duc , car il faut avouër que c'est à ses insinuations adroites , à ses perquisitions exactes , à ses sollicitations pressantes , que le Roi *Philippe* dût la conservation d'une partie de l'*Arragon* & du Roïaume de *Valence* , où le Roi *Charles* avoit tant d'Emissaires qui mettoient tout en œu-

lement changeans & amis de la nouveauté, à quelque révolte, qu'il auroit sans doute causé un funeste dérangement dans les projets du Duc de *Vendôme*.

Ce Prince s'étoit si bien concilié l'estime & la confiance du Roi *Philippe*, qu'il tint le haut bout à la Cour, dès le moment qu'il y arriva: tout s'y régloit par ses Conseils, & les Emplois étoient distribués à sa recommandation: La Princesse des *Urstins*, favorite impérieuse, s'il en fut jamais, ne put voir son autorité entre les mains d'un autre, qu'elle traitoit d'étranger, & toutes les fois que le Duc de *Vendôme* se trouvoit à la Cour, elle avoit quelque maladie de commande, qui lui servoit de prétexte pour s'absenter; le Duc, de son côté, sachant qu'elle préférence il meritoit par ses services, quand il ne l'auroit pas mérité par sa naissance & par son rang, n'avoit garde de la ménager; & ne fit pas difficulté de dire un jour, en parlant d'elle, qu'il trouvoit étrange qu'on prit les avis d'une *Femme* sur des affaires qu'il n'appartenoit pas à une *Femme* de savoir.

Cette méfintelligence fut encore au profit

profit de l'Abbé *Alberoni*, car le Duc son Maître aiant besoin d'une personne de confiance à la Cour, il l'y produisit plusieurs fois en le chargeant de quelques Commissions, qui le firent connoître au Roi, à qui ce généreux Protecteur ne manqua pas de vanter les services, que son Favori avoit rendu dans toutes les occasions, où il l'avoit employé pour le service de Sa Majesté.

La fortune qui se jouë des hommes prit plaisir à bouleverser en un instant toute la face des choses, en couchant dans le Tombeau deux Princes dont la vie influoit tant sur les affaires. La petite verole emporta presque en un même-tems Mr. le *Dauphin*, & l'Empereur *Joseph*. Il sembloit que la mort de celui-ci devoit desarmer les Ennemis du Roi *Philippe*, qui crurent ne devoir prendre les armes pour lui disputer les Couronnes d'Espagne qu'à cause de la crainte d'un pouvoir excessif, si les deux Couronnes de *France* & d'*Espagne* venoient à se réunir sur une même tête.

La réunion de la Monarchie d'Espagne aux Pais héréditaires d'Allemagne
dont

dont le Roi Charles devenoit le successeur , jointe à la Couronne Impériale qui depuis si long-tems , étoit comme attaché à la Maison d'Autriche , & qui sembloit dans la situation des affaires n'en pouvoir être séparé , sans exciter les plus grands troubles , cette réunion , dis-je , donnoit lieu à une crainte à peu près semblable à celle que l'idée de la réunion du Roïaume de France & d'Espagne , avoit causé à toute l'Europe , & fit faire aux Potentats de sérieuses réflexions. Cependant les conjonctures délicates où l'on se trouvoit , ne permettoit pas qu'on différât dans l'Élection d'un Empereur , & cette dernière considération parut si importante qu'elle l'emporta sur tous les inconvéniens qui s'y trouvoient , auxquels on se flâtoit de remédier dans la suite. Tous les Alliés , se réunirent donc pour presser cette Élection.

Charles VI. le dernier Prince de l'Auguste Maison d'Autriche , fut élu unanimement , & invité aussi-tôt de la part des Electeurs & de l'Empire , de venir prendre possession de la Couronne Impériale , ce qu'il fit.

La Reine Anne fut la première à

en,

entrer dans ces vûës ; & il a paru par ce que cette Princesse a fait depuis , qu'elle ne s'étoit tant empressée à concourir avec les Etats Généraux des Provinces-Unies à presser l'Electiion du Roi *Charles* à la Couronne Impériale , que pour avoir de justes raisons de mettre fin à une Guerre , qui n'avoit déjà duré que trop de tems , & qui avoit coûté tant de sang & tant de Tresors à l'*Angleterre* & à Leurs H. Puissances. La Cour de *France* toujous attentive à profiter des moindres occasions , ne manqua pas celle-ci ; elle mit tous ses Emissaires en Campagne , & sacrifia le peu d'argent comptant qui lui restoit pour porter un coup mortel à la grande Alliance ; elle réussit : & Mr. *Messager* , quoique simple Député du Commerce , merita par les services qu'il rendit alors à la *France* , le titre de Comte de St. Jean.

Une révolution aussi étonnante qu'elle étoit subite , fit changer tout d'un coup les affaires de face en *Angleterre* ; le Parti des *Torys* prenant tout d'un coup le dessus , ne garda aucun ménagement , & en ôtant tous les emplois aux *Wighs* , leurs Antagonistes , ils improuvèrent tout ce qu'ils

qu'ils avoient fait. Ce fut alors qu'on parla ouvertement de Paix ; & que Messieurs *Menager* & *Prior* parurent avec éclat sur le Théâtre de la Négociation. Conclusion ; la Reine *Anne* entra dans toutes les vûes de la *France*, soucrivit à tous ses Préliminaires ; & cette Princesse, qui deux ans auparavant avoit rompu les Négociations de la Paix, parce que le Roi de *France* ne vouloit pas chasser lui-même son Petit-Fils de l'*Espagne*, consentit avec la plus grande facilité, à laisser tranquillement ce même Prince sur le Trône, dont elle avoit voulu le précipiter, & se contenta, pour fermer la bouche à ses Alliez, de la renonciation de ce Prince aux Etats de la Couronne de *France*.

Ce fut sur ce Plan que tous les Alliez convinrent enfin, non sans regret, d'envoier leurs Plénipotentiaires à *Utrecht*, que la Reine avoit choisi pour être le lieu du Congrès. Ceux mêmes du Roi *Philippe* y furent admis après quelques difficultez, qui ne furent faites que pour la forme, & pour donner le tems à ceux de *France* & d'*Angleterre* de régler la plupart des Articles qui regardoient leur Monarque.

Pen.

Pendant ces Négociations la Guerre se faisoit avec vigueur de tous côtez : Le Duc de *Vendôme* instruit par la Cour de France de tout ce qui devoit se faire à *Utrecht*, menageoit tout pour profiter des bonnes dispositions du Ministère Anglois, qui abandonnoit assez ouvertement les affaires de *Catalogne*. L'Abbé *Alberoni*, qui ne l'abandonnoit pas, avoit part à toutes les affaires, & l'on fit même courir le bruit que c'étoit lui qui avoit porté Son Altesse à faire la Paix avec la Princesse des *Ursins* : quoiqu'il en soit, cette intrigante Princesse lui témoigna quelque estime, soit parce qu'elle voulut le ménager, à cause du pouvoir qu'il avoit sur l'esprit du Duc de *Vendôme*, soit que, connoissant l'étendue de son genie, & sa capacité pour les plus grandes choses, elle eut dessein de se servir de lui dans quelques conjonctures épineuses.

Quelle que fut la faveur où *Alberoni* paroissoit, même auprès du Roi *Philippe*, qui lui avoit donné une assez forte pension, il ne put empêcher que le Duc de *Parme* son Souverain, compris ne fut dans un Decret que ce Prince fit publier contre les Républiques de *Venise*, de
Genes,

Genes, & de *Lucques*, qui, ainsi que le Duc de *Parme*, avoient reconnu, par des Ambassades solennelles le nouvel Empereur en qualité de Roi d'*Espagne*. Le Roi *Philippe*, par ce Decret, interdisoit tout Commerce avec ces Etats, & ordonnoit à leurs Ministres de se retirer. Le Decret fut signifié aux Résidens de ces Puissances auprès de Sa Majesté Catholique, avec ordre de partir sans délai. Cependant l'Abbé *Alberoni*, sans se rebuiter, entreprit de plaider la cause du Duc de *Parme*; il representa au Roi, que quoique la faute du Duc de *Parme* fut égale à celle de ces Républiques en quelque sens, cependant elle ne méritoit pas une égale punition, que le procedé de ces Républiques étoit d'autant plus condamnable qu'elles ne dépendoient en aucune maniere de l'Empire, & qu'elles faisoient assez figure en *Italie*, pour ne rien craindre du côté de la violence ou du ressentiment du nouvel Empereur, puisque les autres Alliez les mettroient toujors à couvert de son indignation, aussi-tôt qu'elles reclameroient leur protection, mais qu'il n'en étoit pas de même de son maître, qu'on savoit les prétentions de l'Empire sur ses Etats, que l'impossibilité de

de résister où il étoit, étoit assez connue, qu'il étoit environné de Troupes Allemandes, qui le menaçoient de tous côtez & qui se moquoient de ses protestations, de son recours au St. Siège & des Foudres mêmes du Vatican; qu'enfin on devoit se souvenir qu'elles étoient ses dispositions, & ce qu'il avoit fait tant que les Armées de France avoient été en *Italie*, pour être convaincu que s'il n'avoit été contraint par une force majeure, il n'auroit jamais fait une pareille démarche. Ces raisons furent goûtées, & on permit au Marquis *Caraili*, Envoyé de *Parme*, de rester à la Cour, sans catastrophe.

Le Duc de *Vendôme* croiant avec raison, que si, pendant les Négociations d'*Utrecht*, il faisoit en Catalogne quelque coup d'éclat, qui pût y affoiblir la puissance du Roi *Charles*, cela ne manqueroit pas d'avoir une grande influence sur tout ce qui devoit s'y conclure par rapport au Roi *Philippe*, il avoit entrepris le Siège de *Cardone*, petite Ville assez forte, située presqu'au centre de la Catalogne, à 16. lieuës de Barcelone & à 14. de Tarragone. Il prit aisément la Ville; mais le Château ayant fait plus

H de

de résistance, le Comte de *Staremberg* eut le tems de venir au secours de la Garnison, & il fit ses dispositions avec tant de prudence & si à propos, qu'il obligea le Comte de *Muret*, qui commandoit ce Siège de se retirer & de laisser sur la place plus de 2000. des siens avec toute son Artillerie.

Ce mauvais succès termina la Campagne, & fut suivi de près de plusieurs évènements très-remarquables; mais que nous ne ferons qu'indiquer, parce que nôtre Abbé n'y a eu aucune part. Tels furent tous ceux de la Campagne de 1712. dans les Pais-Bas. Toute l'Europe fut étonnée de la conduite du Général Anglois, qui avoit succédé au fameux Duc de Marlboroug; & les plus fins Politiques avouèrent leur ignorance; lorsqu'ils apprirent la retraite de toutes les Troupes Angloises, qui avoient abandonné l'Armée de leurs Alliez, qui se voyoient en état d'aller porter l'allarme jusqu'aux portes de Versailles pendant cette dernière Campagne; mais la Reine *Anne*, ou plutôt son Conseil, jugea ces hostilités inutiles, pour ne pas d'être nuisibles dans ces circonstances, & selon les vûes qu'il avoit. Cette retraite, qui sera à peine
cruc

crûe de ceux qui liront l'Histoire de cette longue & sanglante Guerre, fut suivie de la déroute de *Denain* & de la levée du Siège de *Landrecies*, & releva tellement le courage abatu de la Cour de France, que ses Plénipotentiaires à *Utrecht* ne se trouverent plus aussi traitables qu'ils l'avoient paru au commencement.

La mort de Mr. le Duc de *Bourgogne* nouveau *Dauphin*, celle de son épouse & de son fils aîné, & le danger où étoit son second, le petit Duc d'*Anjou*, sont des événemens qui causerent autant de deuil & d'affliction à la France que ceux de *Denain* & de *Landrecie* avoient donné de joie. L'Abbé *Alberoni* se trouva à *Madrid* avec le Duc de *Vendôme*, lorsque cette triste nouvelle y fut apportée, la Reine ressentit toute la douleur la plus vive de la Mort de la Dauphine sa Sœur; le Roi fit aussi connoître publiquement combien il regrettoit la perte d'un frere si digne d'être regretté & en qui toute la France faisoit consister son bonheur à venir; mais, sans perdre de tems, il consulta dans le Cabinet sur la conduite qu'il devoit tenir dans une circonstance si délicate & si importante. On exigeoit de lui une renonciation des plus fortes &

des plus solennelles à tous les droits sur la Couronne de France , pour lui & pour ses descendans : & c'étoit à ce prix que ceux des Alliez , qui agissoient de concert avec la France depuis la mort de l'Empereur Joseph , lui laissant la paisible possession de celle de l'Espagne & des Indes , offroient de le reconnoître en cette qualité. L'affection de la plupart des Espagnols pour sa personne lui étoit assez connue ; mais il voyoit aussi d'un autre côté qu'un grand nombre de Grands avoient suivi le parti de son compétiteur , & qu'il alloit être obligé d'user de la plus grande sévérité envers des Royaumes , des Provinces , des Villes entières pour les faire rentrer dans leur devoir ; enfin il sentoit quelle différence il y avoit de régner sur des François , ou sur des Espagnols ; outre cela il pouvoit laisser les Espagnes à son Fils aîné , & après lui avoir formé un Conseil de Régence , aller jouir de tous ses droits au Trône de France ; Mr. le Duc de Vendôme & Mr. de Bonac , Ambassadeur de France , furent les seuls que le Roi appela dans son Cabinet pour délibérer sur le choix qu'il devoit faire entre ces deux Couronnes. Enfin le dez étoit jetté , & son

son amour pour sa Patrie l'avoit emporté sur toutes les obligations qu'il avoit aux Espagnols, qui avoient sacrifié leur vie & leurs biens pour le maintenir sur le Trône où il avoit si souvent chancelé. Mais des nouvelles qu'on reçût tout d'un coup de la convalescence du petit Duc d'Anjou, obligea la Cour à penser à tout autre chose qu'à succéder.

On jugea d'abord qu'il étoit nécessaire de se mettre en état d'agir offensivement ; mais sur les assurances qu'on reçut de la Cour de France, que la Reine d'Angleterre s'étoit engagé de procurer l'évacuation de la Catalogne, on résolut de faire seulement tête aux ennemis & de les empêcher de faire aucun progrès. Le Duc de Vendôme, que les changemens arrivés à la Cour de France avoient retenu à Madrid plus long-tems que de coutume, en partit enfin pour aller disposer toute chose pour l'ouverture de la Campagne ; mais avant son départ, comme si le Roi eut prévu que la mort lui ôteroit bien-tôt l'occasion de récompenser tous les services de ce grand General ; ce Prince généreux inventa un moyen tout extraordinaire de lui témoigner l'excès de sa reconnoissance, ce fut en déclara-

rant qu'il le reconnoissoit pour Prince de son sang, & qu'il vouloit qu'il en reçut les honneurs. Cette déclaration se fit dans une ceremonie publique; de sorte qu'elle fut suivie de l'exécution, le Duc de Vendôme se mettant en possession de la premiere place. Il prit ensuite congé de la Cour, d'où plusieurs personnes, dont il bridoit extrêmement l'autorité, le virent partir avec plaisir. L'Abbé *Alberoni*, qui ne le quittoit pas, arriva avec lui dans le Royaume de *Valence*, où la Providence avoit decreté que finiroit la glorieuse carrière de ce grand Prince, arrière-petit-fils de *Henri le Grand*, & le dernier de cette Illustre Maison; car il n'a pas laissé d'enfans de son mariage avec la Princesse de *Condé*, qu'il avoit épousé avant de partir pour l'Espagne. Il mourut à *Vinaros* le 11. Juin 1712. universellement regretté des Officiers, & des Soldats des deux Nations, mais sur tout de l'Abbé *Alberoni*; ce fidèle Favori, dépositaire des dernieres volontez de cet illustre Protecteur, qui avoit rendu le dernier soupir entre ses bras, lui rendit les derniers devoirs avec une douleur qu'on peut mieux s'imaginer que je ne pourrois la décrire. C'étoit le

le premier revers qu'il eut senti depuis que la Fortune avoit pris plaisir à le caresser , c'est pourquoi il n'est pas surprenant qu'il y eut été si sensible. Il voioit , par cette fatale mort , toutes ses esperances renversées dans le moment qu'il les croioit les mieux fondées. Cependant sans se laisser abattre , il forma divers projets sans se tenir à aucun ; enfin maître des secrets de son Protecteur , il résolut d'en faire un usage avantageux ; le meilleur lui parut de s'en servir pour s'approcher du Roi de France , ainsi prenant la poste , il se rendit à *Versailles* , où il fut directement rendre compte au Roi de l'état où Mr. le Duc de *Vendôme* avoit laissé les affaires , des projets qu'il avoit formez , & des mesures qu'il avoit prises pour réussir. L'acueil gracieux & favorable avec lequel il fut reçu de ce grand Prince , lui fit bien esperer de sa démarche , & le confirma dans la pensée où il étoit depuis long-tems , que le Duc de *Vendôme* l'avoit toujours bien servi auprès du Roi. Madame la Douairiere revit aussi avec plaisir l'ami intime d'un Prince qui lui avoit été si cher , & qui avoit fait *Alberoni* dépositaire de ses
der-

derniers adieux pour cette Princesse, qui l'assura qu'il trouveroit toujours chez elle la même protection qu'il avoit trouvée auprès du Duc son Epoux. La satisfaction que le Roi témoigna de la conduite de l'Abbé *Alberoni*, & la maniere obligeante avec laquelle il l'avoit reçu, augmenta aussi le nombre de ses amis. C'est le train de toutes les Cours. Ceux qui l'avoient été avant son départ pour l'Espagne s'empresserent à le venir voir, pour l'assurer de la continuation de leur amitié, & de leur disposition à lui rendre service dans toutes les occasions.

Toujours attaché inviolablement aux intérêts du Prince, dont la nature l'avoit fait naître le sujet, il ne manqua pas de rendre compte au Duc de *Par-me* de l'état où il avoit laissé ses affaires en *Espagne*, & des dispositions où il lui avoit paru que cette Cour étoit à son égard. Son rapport & ses intentions à ce sujet, furent d'autant mieux reçues du Duc son Maître, que le Marquis *Carialli* n'avoit pas manqué d'informer la Cour de *Par-me*, que c'étoit aux instances & aux négociations de l'Abbé *Alberoni*, qu'on devoit attribuer l'in-

L'indulgence de la Cour de *Madrid* à son égard, lorsqu'elle avoit révoqué l'ordre, qui lui avoit été signifié, ainsi qu'aux Envoyez de *Genes* & de *Venise*, de sortir des Etats de Sa Majesté Catholique. Le Duc de *Parme*, persuadé du pouvoir d'*Alberoni* sur l'esprit des personnes qui aprochoient le plus du Roi *Philippe*, & même sur celui de ce Prince, à qui le Duc de *Vendôme* l'avoit fait connoître, par l'endroit qui devoit le rendre le plus agréable à ce Monarque, il prit dès-lors la résolution d'envoyer *Alberoni* en Espagne, & de le charger du soin de ses intérêts; emploi dont personne ne pouvoit s'acquitter mieux que lui.

Pendant que le Duc délibéroit sur cela, le Duc d'*Ossune*, qui étoit arrivé à Paris, se disposoit à partir pour se trouver au Congrès d'*Utrecht*, de la part du Roi *Philippe*. Ce n'est pas que ce Ministre y eut besoin pour rien régler; le Ministère Britannique étoit convenu avec la Cour de France, dans une longue négociation particulière & secrète, de tout ce qui concernoit les intérêts du Roi *Philippe*, en faveur duquel ce Ministère porta sa bonne volonté.

lonté, jusqu'à forcer, en quelque manière, la Cour de Vienne à consentir au Traité de l'évacuation de la Catalogne, qui avoit été concerté entre les Cours de Madrid, de Versailles & de Londres; Ainsi le Duc d'Ossunne, & son Collègue le Marquis de Monteleone, n'avoient guères besoin à Utrecht, que pour opiner du bonnet dans les Conférences des Ministres François & Anglois, pour signer les Traitez, & pour y répandre avec profusion le Métail du Pérou.

Alberoni, qui n'ignoroit pas cela, auroit été ravi de profiter de cette occasion, pour voir ce Congrès, & pour y faire connoissance avec tant d'Illustres Politiques dont il étoit composé; il étoit connu du Duc d'Ossunne, & il n'auroit pas eu de peine à obtenir de lui cette grace; mais il étoit obligé d'attendre les ordres du Duc son Maître; enfin il les reçût, & il se vit avec plaisir obligé de retourner dans un País où la Fortune l'apelloit. Cependant la Paix fut conclüe à Utrecht, & les Espagnes & les Indes restèrent au Roi *Philippe*, moiennant une renonciation authentique, & faite dans la forme la plus solem-

du Cardinal Alberoni. 85

lemnelle, à tous ses droits & prétentions sur la Couronne de *France*, tant pour lui que pour ses descendans à perpétuité.

Ce fut ainsi que se termina cette Guerre sanglante, que les Alliez n'avoient entreprise que pour ôter cette Couronne à ce Prince, & qu'ils avoient continuée pendant douze années avec une suite étonnante d'heureux succès, de Victoires & de Conquêtes de tous côtez. Il n'y eut que les Cours de Vienne & de Madrid qu'on ne put réconcilier, mais pour éteindre le flambeau de la Guerre entr'elles, autant qu'il étoit possible on convint d'un Traité d'évacuation pour la *Catalogne*, par lequel l'Empereur s'obligeoit à faire revenir l'Impératrice & toutes les Troupes qu'il avoit au delà de la Mer, & à remettre cette Principauté avec le Roiaume de *Majorque* & l'Isle d'*Iviça* au Roi *Philippe*; la Reine d'Angleterre & le Roi de France, se rendirent garans de son exécution; l'Empereur, avec les Ministres duquel on avoit tout concerté, quoique secrettement, le ratifia après quelques difficultez faites pour la forme, & il fut aussi-tôt envoyé à *Barcelone*.

Lone, où l'Amiral Anglois devoit tenir la main à son exécution, qu'il n'est pas nécessaire d'examiner ici, puisqu'on peut consulter sur un article si important, & qui nous meneroit trop loin, les partisans des deux Puissances.

Pendant que les Armées & flottes de France & d'Espagne se préparoient à faire rentrer les Catalans sous la Domination du Roi Philippe, toute l'Espagne se vit tout d'un coup plongée dans la plus vive & la plus sensible douleur, par une perte qui lui parut alors irréparable.

Il y avoit douze ans & demi, que le Roi *Philippe* avoit épousé Marie Louïse Gabrielle, Princesse de Savoie, Fille du Duc de Savoie. Le Règne de cette Princesse n'avoit été qu'une tribulation continuelle, qui lui avoit causé des chagrins inouis, qu'elle cachoit aux yeux du public, avec une grandeur d'ame au dessus de son Sexe; mais la Nature humaine ne laissoit pas d'en souffrir; ce qui lui fit traîner une vie assez valetudinaire, aiant contracté une maladie languissante, qui la mit au tombeau le 14. Février 1715. à l'âge de vingt-cinq ans & demi.

Du-

Durant les troubles qui arrivèrent pendant qu'elle fut sur le Trône d'Espagne, elle fut deux fois obligée d'abandonner son Palais Royal & la Capitale du Roïaume, pour mener une vie errante dans quelque Province; elle eut le chagrin de voir le Duc de *Savoie*, son Pere, se liguier avec les Ennemis de son Trône chancelant; elle ressentit continuellement la douleur d'être éloignée du Roi son illustre Epoux, qui s'exposoit à la tête de ses Armées aux mêmes dangers que le simple Soldat: cependant on peut dire, qu'aidée des consolations & des prudens conseils de la Princesse des *Ursins*, sa chere favorite, elle a seule contribué plus que personne à rassurer ses Sujets, qui au moindre revers s'abandonnoient à la crainte; à maintenir le bon ordre dans le Gouvernement, & à ranimer le zele & la fidélité des Peuples. Elle avoit une certaine tendresse assez naturelle & fort ordinaire pour toutes les Personnes de sa Nation, qu'elle protegeoit volontiers, ainsi on ne doit pas être surpris si elle avoit accordé son estime à l'Abbé *Alberoni*, que la seule Bienveillance du Duc de *Vendôme*, à son égard, I devoit

devoit faire distinguer d'un nombre infini de passe-volants, qui n'ont d'autre introducteur qu'une grande éfronterie, & pour toute qualité, souvent qu'un grand fonds d'impudence & d'ignorance.

Alberoni qui connoissoit toute l'étendue des grandes qualitez de cette illustre Princesse, la regretta sincerement; mais, en habile Politique, qui ne manque pas de profiter des moindres événemens, il pensa aussi-tôt à faire un bon usage de celui-ci. Les premieres impressions sont ordinairement les plus fortes, & sont celles qui s'effacent le plus difficilement. Les premieres négociations dans lesquelles l'Abbé *Alberoni* avoit été employé, étoient contre la Maison d'Autriche, en faveur de l'Espagne; l'antipathie qu'il conçût dès lors contre cette puissante Maison, se fortifia à mesure que les intérêts de l'Espagne lui devenoient plus chers, & se changea insensiblement dans une espece de haine, qui dirigeoit toutes ses pensées, tous les projets, toutes les vûes,

L'âge, le tempéramment, la situation des affaires du Roi veuf, tout permettoit de juger qu'il ne pourroit rester

ster long-tems sans penser à de secondes nôces. *Alberoni* industrieux à susciter de l'embarras à la Maison d'Aûtriche, autant qu'à procurer la grandeur du Duc son maître, s'imagina qu'une Alliance entre le Roi Philippe & la maison *Farnese* fourniroit au premier plus d'une occasion de faire revivre, & même de faire valoir les droits dont on avoit tâché de le dépouïller par la Paix d'Utrecht, & par le Traité d'évacuation & de Neutralité. La fortune, ou pour mieux dire la Providence, lui inspira cette pensée, dont l'execution devoit l'élever au plus haut degré des grandeurs Humaines : Il en découvrit d'abord toutes les conséquences, & il passa plusieurs jours à digerer le Plan d'une affaire si importante, dans laquelle tout autre que lui auroit rencontré des difficultez insurmontables ; en effet, la Reine étant morte dans un tems où la mort d'un enfant foible, auroit apellé le Roi sur le Trône de la Monarchie Françoise ; il sembloit que la bonne Politique vouloit que *Philippe V.* ne cherchât d'Alliances que celles qui pourroient le r'aprocher d'une Couronne, à laquelle on l'avoit obligé de renoncer.

de la maniere la plus solennelle. D'un autre côté, cette même Politique fournissoit le Plan d'une Alliance qui, en moiennant la Paix, auroit affermi le Roi sur son Trône & rétabli dans ses Etats une tranquillité inaltérable; cette Alliance auroit pû se faire avec la maison d'Autriche même, le Roi épousant l'aînée des Archiduchesses Léopoldines: & on peut dire que dans cette occasion le Pape, qui fut toujourns si attaché aux intérêts des deux Couronnes, fut abandonné de son bon Génie, car c'étoit d'autant plus à lui à penser à un si heureux expédient, qu'il en auroit retiré l'un des plus grands avantages. L'Italie ne seroit pas devenuë le Théâtre de la Guerre, la Sicile auroit pû dès lors rentrer sous la domination d'Espagne, ainsi il n'auroit pas eu la douleur d'être obligé de lancer les Foudres terribles du Vatican sur cette Isle, enfin il auroit été certain de la Reconnoissance des deux Maisons qu'il auroit non-seulement pacifiées, mais même unies si étroitement, après avoir ménagé leurs intérêts communs. Le Roi de Portugal, à qui il importe tant d'être en bonne amitié avec l'Espagne, sur tout lorsqu

que

que celle-ci est en Paix, auroit dû de son côté être le Médiateur de la même alliance, puisqu'une Sœur de la Reine son Epouse sur le Trône de l'Espagne ne pouvoit que serrer les nœuds d'une étroite Alliance entre les deux Etats.

Alberoni ne craignoit rien tant que d'apprendre que cette pensée fut venuë ou au St. Pere ou au Roi de Portugal, ou même à quelque autre Puissance, qui n'auroit pas manqué de faire jouer tous les ressorts ordinaires en pareils cas, pour faire réüssir un projet, dont les suites devoient être si avantageuses, non-seulement aux Princes interressez, mais même à toute l'Europe. Il découvroit encore un obstacle qui naturellement devoit lui paroître insurmontable, c'étoit la Princesse des Ursins. Cette orgueilleuse Femme, Favorite distinguée de la feuë Reine & du Roi même, voioit son pouvoir tellement accru depuis la mort de sa Maîtresse, qu'elle ne croioit que le Trône au-dessus d'elle. Le Roi l'avoit déclarée Gouvernante des Princes ses enfans, ce qui lui donnoit occasion de voir tous les jours ce Monarque, dont elle tâchoit d'adoucir la douleur, avec toute l'adresse naturelle aux personnes de son

sexé & de sa nation. On fit courir le bruit alors que portant ses vûës orgueilleuses jusqu'au Trône, elle ménageoit adroitement l'esprit du Roi, & n'oublioit rien pour le faire venir insensiblement à son but. *Alberoni* ne fut pas des derniers à s'en apercevoir, & il la considéra dès-lors comme le plus grand obstacle à ses desseins.

Après avoir fait toutes ces réflexions, & avoir considéré son projet par toutes ses faces, il en fit l'ouverture au Duc de *Parme* son Maître, qui ne manqua pas, comme on peut se l'imaginer, d'y donner d'abord les mains. Mais après quelques reflexions, il sentit tout les inconveniens de cette Alliance, & les traverses qu'on ne manqueroit pas de lui susciter, c'est ce qui le fit résoudre de garder un secret inviolable sur cette affaire, qui n'étoit scûë que de lui & de l'Abbé *Alberoni*.

Le Cardinal *del Guidice*, alors Grand Inquisiteur d'Espagne, étoit à la tête de toutes les affaires; le Roi se reposant sur son habileté, ne faisoit rien que par son avis, & il paroissoit que c'étoit le premier qu'*Alberoni* devoit mettre dans ses intérêts, pour s'assurer du succès de son pro-

projet. Cependant il fut résolu qu'on ne lui en donneroit connoissance, que lorsqu'on ne pourroit plus le lui cacher, parce qu'ayant toujours été intimement unis avec la Princesse des *Ursins*, il étoit à craindre qu'ils ne se liguaissent pour traverser cette affaire, qu'il n'étoit nullement de leur intérêt de voir réussir, parce que connoissant le naturel du Roi, ils n'ignoroient pas que lui donner une épouse, sur-tout telle que la Princesse de *Parme*, dont le jugement, la vivacité d'esprit, la connoissance des affaires, & les autres éminentes qualitez, leur étoient assez connues, c'étoit se donner à eux-mêmes une Maîtresse éclairée, qui pourroit causer quelque changement dans leur fortune.

Le Cardinal *Aquaviva*, de la noble famille des Ducs d'*Atti*, du Roïaume de *Naples*, veilloit alors à Rome aux intérêts de la Couronne d'*Espagne*; ce fut à lui qu'on jugea à propos de s'ouvrir, & *Alberoni* conjointement avec le Duc, lui firent part de leur dessein, en lui insinuant en même-tems, combien il lui seroit glorieux d'avoir contribué au succès d'une affaire de cette importance; ils trouvèrent cette Eminence dans les dis-
posi-

positions qu'ils avoient souhaité, & il manda au Duc & à son Agent l'Abbé *Alberoni*, ce qu'il en pensoit, & la maniere dont il croioit qu'on pourroit s'y prendre.

La Maison *Farneze* devant son origine à un Souverain Pontife, tous les Papes l'ont toujours chérie d'un amour véritablement paternel; ainsi il étoit naturel de s'imaginer que le St. Pere ne manqueroit pas d'approuver l'alliance de cette Maison avec une tête couronnée, dont les intérêts lui avoient toujours été plus chers que la bonne politique ne sembloit le demander: il y avoit même de l'apparence qu'il n'oublieroit rien pour en faire réussir le projet, puisqu'il ne pouvoit qu'être très-glorieux au St. Siège de placer sur un Trône la fille d'un de ses Vassaux: ainsi tout répondoit de l'approbation & du concours du Pape, aussi-tôt qu'on lui feroit l'ouverture de cette affaire. C'est pour ces raisons que le Cardinal *Aquaviva* fut d'avis qu'on devoit en communiquer avec le St. Pere, avant de rien tenter à Madrid: *Alberoni* goûta les raisons de cette Eminence, & le St. Pere consulté, non-seulement approuva le plan de l'Abbé *Alberoni*, mais même il

voulut s'en faire un merite auprès du Roi Très-Chrétien & de son Petit-Fils, le Roi Catholique.

Le St. Pere en écrivit lui-même au Roi de France & envoya des ordres précis à son Nonce à Madrid, de prêter la main à l'Abbé *Alberoni* dans une affaire que le St. Pere considéroit comme infiniment avantageuse au St. Siège. En effet, il n'y a gueres de Papes qui se soient trouvez dans des circonstances plus difficiles que celles du Pontificat de *Clement XI.* fidèlement attaché aux intérêts de la Maison de Bourbon, il s'est toujours trouvé en opposition à celle d'Autriche, & il n'eut pas de peine à se persuader dans cette occasion ci, qu'une alliance avec l'heritiere présomptive des Etats de Parme, mettant le Roi Catholique en possession de certains droits & de certaines prétentions, qui lui donnoit un pied en Italie, le mettroit en état de pouvoir servir aux vûes du Souverain Pontife, qui ne respiroit que l'occasion de se venger de l'invasion de *Comachio*, du passage des Troupes Allemandes sur les terres de l'Eglise, & sur-tout du Manifeste trop sincère & injurieux qu'on a raporté ci-dessus.

Alber-

Alberoni profita de ces dispositions du S. Pere, pour parvenir à ses fins, mais il prit une autre route pour s'infinuer d'abord dans l'esprit du Roi Catholique, dont il avoit déjà le bonheur d'être connu du bon côté, puisque le Duc de *Vendôme* ne l'avoit présenté à ce Monarque qu'après lui avoir exagéré les services qu'il lui avoit rendus, en maintenant dans la fidélité les Peuples des Roïaumes d'Arragon & de Valence. Le Roi de France avoit toujours à Madrid certaines personnes qui composoient un Conseil, dont celui de Versailles étoit l'ame, & dont les Membres étoient autant de créatures de la Cour de France, qui étoient envoyez de tems en tems à *Madrid*, pour y diriger toutes les affaires selon les vûës du Roi Frès - Chrétien, & pour lui rendre compte de tout ce qui se passoit dans les Conseils de l'Escurial. *Alberoni* fit en sorte d'être initié dans les Misteres de cette cabale, & il n'eut point de peine à y réussir, car n'étant connu de Louis XIV. que sous l'idée d'un esprit vif & entreprenant, il ne lui fut pas difficile de se rendre nécessaire à ce Monarque, qui n'ignoroit pas,

pas, par expérience, tout ce que peuvent faire les personnes que le petit Collet ou le Capuchon distinguent du reste des hommes. Ainsi nôtre Abbé, Agent de la Cour de *Parme*, devint un des Ministres secrets de la Cour de *France*; qui s'en remit sur lui de la négociation de ce Mariage.

Pendant que cela se passoit, *Barcelone* réduite aux abois par la valeur & la bonne disposition des Ducs de *Papoli* & de *Berwick*, fut obligée de se soumettre au Roi *Philippe* qui fut en état d'user de toute la sévérité qu'une résistance si opiniâtre leur avoit attirée. Cette Conquête rétablit la Paix dans toute l'Espagne, & donna lieu à la Cour, débarrassée du fracas des armes, de se livrer à des projets plus doux & plus agréables. Celui du Mariage du Roi fut le principal. L'Abbé *Alberoni* avoit mis dans ses intérêts ceux qui avoient le plus l'oreille de ce Prince, le Nonce du Pape avoit travaillé de son côté, & il ne leur fut pas difficile de trouver plus d'un aide dans une affaire de cette nature, qui, quand elle réussit, ne peut qu'être très-avantageuse à ceux qui y ont part, outre qu'il se trouve
dans

dans ces occasions des personnes qui sont ravies de prendre parti pour se venger de leurs Ennemis , s'ils s'aperçoivent que ceux-ci sont d'un sentiment différent de celui des Ministres. Le portrait qu'on fit au Roi de la Princesse de *Parme* : ce qu'on lui dit de l'éclat de ses vertus , de cette grandeur d'ame si connue , de cette pénétration au-dessus de la foiblesse de son Sexe , enfin de tant de belles qualitez qui la rendoient si digne du Trône , firent une forte impression sur l'esprit & sur le cœur de ce Monarque , qui s'imagina avec raison , de retrouver dans cette Princesse une copie accomplie de celle dont il pleuroit encore la perte ; les autres considérations jointes à celle-là , & sur tout les raisons d'Etat , auxquelles les Ministres de France lui firent faire attention , le déterminèrent bien-tôt à approuver la proposition de ce Mariage.

Jamais *Alberoni* ne ressentit mieux la joie , dont on est naturellement touché , lorsqu'on voit le succès d'une affaire importante , qu'on a à cœur. Voici ce qu'il en écrivit à un Ministre de ses amis. *Je suis si persuadé, Monsieur, combien vous prenez part à tout ce qui*
me

me fait plaisir, que vous serez le premier à qui je ferai part de l'événement le plus heureux de ma vie; le projet de mariage entre Sa Majesté Catholique & la Princesse Elizabeth, que j'avois formé dès la mort de la feuë Reine, & que j'avois communiqué à nôtre Duc, vient d'être aprouvé du Roi, par la médiation du St. Pere & du Roi Très-Chrétien: je regarde ce succès comme le comble des faveurs de la fortune, qui n'en répandra jamais sur moi, que je ne les partage avec vous, avec plaisir, ainsi ce bonheur vous interesse également: Les favoris de la feuë Reine sont terriblement déroutez, & sur tout la Princesse favorite; je voudrois que vous fussiez témoin avec quels yeux elle me regarde, depuis qu'elle soupçonne que j'ai été le mobile de cette négociation; cependant, elle commence à prendre avec moi depuis quelques jours une conduite fardée, & elle feint, du moins avec moi, d'être ravie de ce qui arrive, & qu'elle n'a de chagrin que celui de n'y avoir pas eu de part: vous la connoissez assez pour être persuadé que ses pensées ne sont point du tout d'accord avec sa bouche. Au reste, le Roi a don-

né ordre aux dépêches pour la Cour de Parme, on a proposé de m'en charger, mais je m'en suis défendu, & j'ai laissé penser que le Duc nôtre Maître aimeroit mieux qu'on revêtît de ce caractère quelque personne de marque, il y a apparence que le Roi jettera les yeux sur le Cardinal Aquaviva. Lorsqu'on aura pris une résolution fixe sur cette affaire, j'aurai l'honneur d'en écrire au Duc, & je vous en ferai part, je serai toujours avec estime.

La suite fit voir que l'Abbé Alberoni ne s'étoit pas trompé, puisqu'effectivement le Roi envoya ordre au Cardinal Aquaviva, qui étoit alors à Rome, de faire part au St. Pere de la conclusion de ce Mariage. Cette cérémonie se fit seulement pour la forme le 18. Juillet, dans une audience publique, dans laquelle le Cardinal remit au Pontife une Lettre du Roi Catholique, par laquelle ce Prince lui donnoit avis de son Alliance avec la Fille d'un Prince son feudataire.

Cette cérémonie ne fut pas assez délicate pour tromper les Ministres Autrichiens; au contraire, la satisfaction & la joie que le St. Pere fit paroître dans

dans cette occasion , leur ouvrit les yeux sur les conséquences & le premier mobile d'un Bref , que le St. Pere avoit accordé , il y avoit quelques mois , au Duc de *Parme* , & par lequel il l'autorisoit à laisser la Succession de ses Etats à sa ligne feminine , au cas qu'il vint à mourir sans enfans mâles. Ils reconurent dans cette affaire , mais trop tard , la main subtile d'un adroit Politique , puisque ce Bref étoit une preuve démonstrative , que tout s'étoit fait de concert avec la Cour de Rome , qui n'avoit accordé cette autorisation , qu'en vûe de faciliter les conditions de cette Alliance , dont la principale étoit , que le Fils aîné de la future Reine seroit déclaré Duc & Souverain des Etats de *Parme* , *Plaisance* , *Bussetto* & *Val de Taro* , sans parler des vûes qu'on avoit sur les Etats du Grand Duc de *Toscane*. Il étoit d'autant plus naturel que le St. Pere y donnât les mains , que la puissance de l'Empereur donne à la Cour de Rome & à tous les Princes d'Italie de plus en plus des sujets de crainte & de jalousie , à propottion qu'elle augmente dans ces Pais autrefois le Siège de l'Empire.

Ainsi aussi-tôt que les Cardinaux *Schrottenbach* & *Imperiali*, eurent vent de ce qui se passoit au Palais, où le S. Pere avoit déjà nommé le Cardinal *Gozzadini*, Légat à *Latere*, pour aller donner la Bénédiction Nuptiale à la nouvelle Reine, & la complimenter de la part de Sa Sainteté, ils ne manquèrent pas de faire beaucoup de bruit & force menaces, & ils protestèrent dans les formes, & contre l'envoi du Légat, & contre la reconnoissance des Titres de Reine d'Espagne, en tout autre que dans la Personne de l'Impératrice.

Cette protestation n'empêcha pas le St. Pere de jouir de toute la joie, d'avoir pû faire quelque chose de capable de mortifier la Maison d'Autriche; le Cardinal *Aquaviva*, qui avoit en même-tems reçu ordre de se rendre à *Par-me*, pour faire la demande de la Princesse au Duc son Beau-Pere, & à qui on avoit remis 12000. Pistoles pour les frais de cette Ambassade, partit dès le lendemain de l'Audience, & fut bientôt suivi du Cardinal Légat, qui avoit une suite d'environ quatre cens personnes. On peut juger de l'acueil qu'on fit au premier, par l'impatience avec laquelle

quelle étoit attendu un Messager de si bonne nouvelle ; & quels honneurs on rendit au second , qui representoit la personne du Souverain Pontife.

Pendant que cela se passoit en Italie , le Roi *Philippe* avoit déclaré ce mariage à sa Cour , & le Roi de France en avoit fait autant à *Marli* où étoit le Cardinal *del Giudice* , à quoi on avoit fait part du secret lorsqu'il étoit sur le point de devenir public. Tous les Politiques dans l'un & l'autre País furent dans le dernier étonnement , lorsqu'ils entendirent cette déclaration , & aucun ne put pénétrer qui avoit été l'Auteur d'un projet si extraordinaire , & conduit avec tant de secret & de prudence ; on en fit honneur à plusieurs personnes qui n'y avoient seulement point pensé , & tous avouèrent que celui qui en étoit l'Auteur ne pouvoit rien imaginer qui pût être plus sensible à la Maison d'Aûtriche , qui comme on l'a vû , prétend avoir des droits sur les Etats de Parme , situez si avantageusement pour être réunis au Duché de Milan , dont on prétend qu'ils ont été arrachez ; aussi ce fut dès le tems de ce Mariage , que le Conseil de Vienne ,

K 3 qu'on

qu'on auroit pû porter à sacrifier quelques-unes de ses prétentions au repos de l'Europe, prit la résolution de tout perdre plutôt que de céder la Sicile, ni même un pouce de terre des Etats d'Italie, dont on lui enlevoit une partie si considérable, qui sembloit être prête à tomber entre ses mains.

La cérémonie des épousailles se fit avec une magnificence extraordinaire de la part du Duc François, Oncle & Beau-Pere de la Nouvelle Reine, qui partit aussi-tôt pour Gènes, accompagnée de la Princesse de Piombino, sa premiere Dame d'honneur, & du Cardinal *Agnaviva*, qui remit cette Reine entre les mains du Marquis de *Los Balbarez*, ci-devant Viceroy de Sicile, qui devoit la conduire en Espagne par Mer; mais cet Element aiant paru contraire à la santé de cette Princesse, elle résolut de faire le voiage par Terre, & elle passa par les Provinces Méridionales de France, où on lui rendit par tout sur sa route, les honneurs dus à une Reine d'Espagne, & à l'Epouse du premier Prince du Sang.

Cette Princesse arrivée en Espagne, le premier acte d'autorité qu'elle y fit, fut
à l'é-

du Cardinal Alberoni. Roy

à l'égard de la Princesse des *Ursins*. Cette Favorite du Roi & de la feuë Reine, étoit allé à la rencontre de la nouvelle Reine jusqu'à *Xadraquez*, sur les Frontières de Castille ; mais elle n'en fut pas reçûë comme elle l'avoit esperé. Elle étoit la premiere victime que le Roi avoit sacrifiée à sa nouvelle épouse. Cette Princesse qui suivoit en tout ce qui regardoit la Cour d'Espagne, qui lui étoit inconnüë, les instructions qu'*Alberoni* avoit envoyées sur ce sujet à la Cour de Parme, avoit exigé du Roi l'éloignement de cette Favorite, qui avoit sur l'esprit de ce Prince un crédit, qui ne pouvoit subsister avec la bonne intelligence necessaire entre lui & son épouse. Ce Prince n'avoit pû refuser cette premiere grace, mais la difficulté se trouvoit dans l'execution, & comme *Alberoni* remarqua aisément que ce Prince généreux ne pourroit se résoudre à en parler à la Princesse, encore moins résister à ses reproches, & peut-être à ses larmes, si elle venoit se jeter à ses pieds, il proposa un expédient, qui fut de donner seulement son consentement, & d'en laisser l'execution à la Reine même; ainsi ce fut par son avis qu'on inspira à la
Prin-

Princesse des *Ursins* d'aller à la rencontre de la nouvelle Reine, qui la reçut très-froidement, & qui un moment après lui donna ordre de sortir de sa chambre, où elle fit appeler le Commandant de ses Gardes, qu'on avoit envoiez à la rencontre, & lui donna un ordre par écrit de faire monter sur le champ la Princesse des *Ursins* dans un carosse & de la conduire sur la Frontière de *France*, avec défense de revenir en *Espagne*. La Princesse refusa d'obéir aux ordres de la Reine, & voulut un ordre du Roi. Cette desobéissance confirma la Reine dans l'idée qu'*Alberoni* lui avoit donnée de cette Dame, & que c'étoit avec raison qu'on lui avoit conseillé de l'éloigner; le Commandant qui avoit un ordre secret de suivre en toutes choses la volonté de la Reine, le fit voir à la Favorite disgraciée, qui en obéissant ne pût s'empêcher de laisser entrevoir sa douleur & son ressentiment, sentant bien qu'elle étoit la duppe de l'Agent de *Parme*, qui se vengeoit & qui vengeoit la mémoire de son Protecteur le Duc de *Vendôme*, que cette Favorite avoit toujours traversé, même en feignant la meilleure intelligence.

Le

Le Roi reçût la Reine à *Guadalaxara*, à 9. lieuës de *Madrid*, où Sa Majesté s'étoit renduë avec le Prince des *Asturies*, son Fils aîné; & le Mariage fut consommé dans cette petite Ville la veille de Noël 1714. Trois jours après, leurs Majestez entrèrent dans *Madrid*, aux acclamations des Peuples, qui donnèrent des marques de leur joie, par des Fêtes qui durèrent pendant quatre jours.

La Reine arrivée à Pampelune, avoit renvoyé tous les Parmésans, qui l'avoient accompagnée; desorte que tous les Officiers & Dames Espagnoles entrant dans l'exercice de leurs charges auprès de cette Princesse, elle n'avoit réservé que la seule Princesse de *Piombrino*, qu'elle aimoit tendrement; mais cette Princesse aiant fait de sages réflexions sur ce qui étoit arrivé en sa présence à la Princesse des *Ursins*, elle demanda la permission de retourner dans sa Patrie; ce que leurs Majestez lui accordèrent, après l'avoir comblée de riches presens. Ainsi l'Abbé *Alberoni* fut le seul *Parmésan* qui resta auprès de la Reine, qui avoit une grande idée de la supériorité de son esprit, & qui se fai-

soit.

foit une loi de le consulter sur toutes choses , desorte qu'on peut dire que sous le nom d'Agent du Duc de *Par-me* , il devint le conseiller secret de la Reine , qui peu à peu porta le Roi à se servir de lui dans le cabinet.

La *Catalogne* venoit d'être soumise par la réduction de *Barcelone* , il ne restoit plus que les Majorquains , & il paroissoit que le nouveau Roi d'*Angleterre* , garant du Traité de l'Evacuation , étoit dans la disposition d'unir ses forces à celles de *France* & d'*Espagne* , pour les contraindre à mettre bas les armes.

Pendant qu'on faisoit les préparatifs pour cette expédition , du succès de laquelle dépendoit la Paix & la tranquillité de toute l'*Espagne*. La Reine , réglant sa conduite sur celle de la Princesse dont elle occupoit la place , donnoit toute son attention à s'instruire des affaires de l'Etat , afin d'aider le Roi son époux à porter le fardeau du Gouvernement & gagner l'affection des Peuples. C'est pourquoy conférant tous les jours avec *Alberoni* , qui connoissoit le fort & le foible de la Cour , elle en recevoit toutes les instructions qu'elle pouvoit sou-

Souhaiter. Le premier fruit de cette étude de la Reine , fut l'avis qu'elle insinua au Roi , de corriger plusieurs abus qui s'étoient introduits dans le Gouvernement , pendant que les affaires avoient été sous la direction des Ministres étrangers , entendant par-là le Comte de *Bergeik*, *M. Ory* , & la Princesse des *Ur- sins* ; cet avis fut suivi du fameux Décret du 10. Février , par lequel le Roi , non-seulement donna une pleine liberté à ses Ministres & Conseillers d'Etat de lui donner leurs avis , de lui faire des remontrances & de repliquer à ses résolutions ; mais même il leur commanda de le faire , sous peine de les charger devant Dieu de tout ce qui seroit fait contre leurs lumieres.

On peut s'imaginer quelles bénédictions on donna à celle qu'on regardoit comme le premier mobile d'une action si véritablement Roïale , & dont une partie de la gloire rejaillit sur *Alberoni* , qu'on ne considéroit plus que comme le conseiller de cette Princesse. Cette premiere démarche fut suivie de plusieurs changemens considérables dans les premiers emplois , auxquels cependant *Alberoni* n'eût aucune part. Il ne faloit pas

pas brusquer la fortune , & il étoit de la prudence de ménager un moment favorable pour son avancement ; desorte que les Espagnols , jaloux de ce que tant de François & d'Italiens avoient été depuis si long - tems dans les emplois de confiance , ne pûssent pas murmurer de son élévation.

Enfin toute l'Isle de *Majorque* fut réduite vers la fin de Juin 1715. par la prudence & la sage conduite du Chevalier d'*Hasfelt* , sans tirer un seul coup de Canon. Cette dernière conquête ôtant aux ennemis de l'Espagne toute espérance d'en troubler la tranquillité , le Roi Philippe jugea qu'il étoit à propos d'abolir les différens changemens , que les circonstances fâcheuses l'avoient contraint de faire dans le Gouvernement ; ainsi il rétablit toutes choses , dans les Conseils , sur le pied où elles étoient avant son avènement à la Couronne , ce qui lui gagna plus que jamais les cœurs de ses sujets qui sont les seuls Européens , qui ne sont pas avides de nouveautéz.

Pendant que cela se passoit à l'une des extrémités de la Méditerranée , on couvroit cette Mer de Vaisseaux de Guerre dans

dans le Levant : Le Sultan jugeant bien qu'il ne pourroit se maintenir sur le Trône, s'il ne donnoit de l'occupation à la Milice, qu'un trop long repos ne manque pas de rendre insolente, s'en prit aux *Vénitiens*, comme les plus à portée ; & après avoir fait arrêter leur Bayle, il leur déclara la Guerre dans toutes les formes ; sans en donner la moindre bonne raison, & malgré les menaces du Ministre d'Autriche, qui déclara au Divan, que l'Empereur ne pourroit éviter de secourir les *Vénitiens* ses Alliez, si la Porte persistoit dans ces Projets contraires à la Paix de Carlowitz.

Les progrès que les *Turcs* firent pendant la première Campagne, dont les fruits furent la Conquête de presque toute la Morée, déterminèrent l'Empereur à armer, persuadé qu'il étoit que le Turc vainqueur ne manqueroit pas de tourner ses Armes sur la Hongrie, aussi-tôt qu'il n'auroit plus d'occasion d'occuper ses Troupes nombreuses contre les *Vénitiens* ; tous les Princes Chrétiens furent invitez à prendre les Armes contre l'Ennemi du nom Chrétien, & à envoyer du secours ou

L aux

aux Vénitiens ou à l'Empereur ; le Pape comme Pere commun des Chrétiens, expédia des Brefs d'exhortation de tous côtez, pour renouveler, s'il eut pû, les fameux tems des Croisades.

Pendant que toutes ces importantes affaires se négocioient, la mort enleva, d'une maniere assez subite, un des plus grands Monarques que l'Univers eut eû. Louïs XIV. après avoir obtenu une Paix des plus honorables, & si peu attenduë, il mourut dans un tems où tout conspiroit pour rallumer le flambeau de la Guerre, à peine éteint ; tout le Levant étoit réellement en armes. L'Empereur formoit ses Armées, le nouveau Roi de *Sicile* étoit broüillé avec le Pape, qui avoit mis son Roïaume à l'*Interdit*, dans un tems où on est revenu de la terreur que répandoit autrefois les Excommunications les plus injustes. Comme si la Suède n'avoit pas eu assez de quatre puissans Ennemis, le Czar & les Rois de *Pologne*, de *Dannemarc*, & de *Prusse* ; celui de la *Grande Bretagne* se joignit à eux, en acquerant du Roi de *Dannemarc* des droits sur les Duchez de *Bremen* & de *Ferden* ; & en déclarant la Guerre à la
Suède.

Suède, comme Electeur de *Hanovre*, il couvrit la Mer Baltique de Vaisseaux Anglois. L'*Espagne* & le *Portugal* animez de sentimens de pitié & de compassion pour la Chrétienté, ne restèrent pas en repos, & leurs Flottes furent bien-tôt s'unir à celle des Venitiens contre l'Ennemi commun.

La France, dans une Minorité, resta seule neutre dans cette circonstance d'une combustion universelle. La Régence assez occupée à remédier aux désordres inévitables qu'avoit causez une longue & opiniâtre Guerre, n'étoit guères en état de penser à autre chose. Aussi-tôt qu'on aprit à Madrid la fatale nouvelle de la mort de Louis XIV. le Roi *Philippe* mit en délibération, s'il ne feroit pas valoir les droits qu'il avoit de devenir Régent du Roïaume, puisqu'il étoit le premier Prince du Sang, & Oncle du jeune Roi, d'autant qu'il y avoit des exemples de Princes étrangers, qui avoient été Régens en France. Tel étoit celui d'*Henri V.* Roi d'Angleterre, qui avoit été reconnu Tuteur du Roi Charles VI. & Régent de son Roïaume : tel étoit celui de *Baudouin* Comte de Flandres, Tuteur

du Jeune Roi *Philippe I.* Mais l'Abbé *Alberoni*, qui commençoit alors à être écouté dans le Cabinet de ce Prince, lui ôta cette pensée, & l'obligea d'avouer que pour son repos & pour celui de l'Europe, il falloit s'en tenir aux termes de ses Renonciations, & laisser au Parlement le soin de remettre la Tutelle entre les mains de qui il jugeroit à propos. Un Courier qui arriva quelques heures après cette conférence, fit voir que l'Abbé *Alberoni* avoit jugé prudemment, puisqu'on aprit tout ce qui s'étoit passé en faveur de Monsieur le Duc d'*Orleans*, & qu'il auroit été trop tard, pour faire rien changer aux résolutions du Parlement & à l'approbation de toute la Nation.

La France ne se mêla pas des affaires de Turquie : l'Empereur aiant épousé la querelle des Vénitiens, & attiré les armes Ottomanes vers la Hongrie, le Régent ne pût empêcher plusieurs Seigneurs & Gentilshommes d'aller prêter leur épée à la défense de la Chrétienté, & apprendre le métier de la Guerre sous un Prince de leur Nation, & l'un des plus grands Généraux de son tems.

Dans

Dans le tems que la Cour d'Espagne faisoit de pieux efforts pour secourir la cause commune des Chrétiens contre les Infidèles, & qu'elle ne cessoit, par les sages conseils de la Reine, de pourvoir au bon ordre du dedans de ses Etats, par l'établissement de plusieurs conseils très-utiles, à l'exemple de ce qui s'étoit fait en France, au commencement de la Minorité, le Ministère de Madrid crût découvrir qu'il se tramoit différens projets à son desavantage dans d'autres Cours de l'Europe, du côté desquelles il paroïssoit que l'Espagne avoit le moins à craindre puisque le Sang l'unissoit avec les unes, & que de nouveaux Traitez & des Garanties solennelles ne lui permettoient pas de soupçonner seulement les autres de rien de semblable.

L'Abbé *Alberoni* fut celui qui fit cette découverte. Le départ de la Princesse des *Ursins*, ensuite la mort de *Louis XIV.* avoient peu à peu terriblement diminué le crédit du Cardinal *del Giudice*, & quoi qu'il restât toujours à la tête des affaires, cependant on s'aperçût bien dès ce tems-là, qu'*Alberoni* aiant trouvé le secret, par son activité

& son attention , de meriter toute la confiance de leurs Majestez , il avançoit à grands pas vers le Ministère , sur tout étant ouvertement protégé par la Reine , qui l'introduisoit dans toutes les affaires du Cabinet , de sorte que le Cardinal Ministre n'étoit que l'Echo de l'Abbé *Alberoni* , qui ne s'expliquoit jamais que par la bouche du Roi ou de la Reine.

Le Roi d'Angleterre, après avoir étouffé la rebellion d'Ecosse, avoit pris la résolution d'aller faire un voiage dans ses Etats héréditaires de l'Allemagne, où il se fut trouver plus à portée de mettre la dernière main aux projets conçûs & digérez par le Conseil de Hanovre. En effet, ce Monarque ne fut pas plutôt arrivé à Hanovre, qu'on y vit arriver, quoi qu'inconnitò, un Ministre Impérial, & un Ministre François, avec qui le Prince travailla sans relâche à mettre en ordre ce qu'il avoit conçu. Il ne s'agissoit pas de moins que de pacifier toute l'Europe, de manière que rien n'en put troubler le repos à l'avenir. Mr. l'Abbé *du Bois*, aujourd'hui Secrétaire d'Etat, & Chevalier de l'Ordre du St. Esprit, & le Baron de Benterrider, furent ceux avec qui

qui les Ministres de Hanovre prirent les plus justes mesures, pour executer un dessein qui devoit être si utile à toute la Chrétienté. Mais comme cette affaire ne pouvoit se terminer sans l'intervention de l'Espagne, le Secrétaire *Stanhope* en écrivit, par ordre du Roi, à l'Abbé *Alberoni*, & le pria de porter le Roi Catholique à entrer dans les vûes de Paix de Sa Majesté Britannique. L'Abbé *Alberoni* fit part au Roi son Maître de la Lettre de Monsieur *Stanhope*, auquel il fit, par ordre de ce Prince, une réponse en termes vagues, qui permettoient d'esperer que Sa Majesté Catholique concouroit toujours, autant qu'il lui seroit possible, en tout ce qui pourroit procurer le repos de l'Europe & une Paix solide.

Cette démarche du Roi d'Angleterre engagea l'Abbé *Alberoni* à envoyer aussi-tôt une personne de confiance & inconnue à *Hanovre*, pour tâcher d'être informé au juste de ce qui s'y passoit; comparant ensuite la proposition du Roi d'Angleterre avec le Traité d'Alliance offensive & defensive, que ce Prince avoit conclu quelques mois auparavant avec l'Empereur, & réfléch.

chiffant sur la conduite du Roi de Sicile, qui depuis quelques mois étoit en négociation avec l'Empereur, & qui sous prétexte de ses démêlés avec la Cour de Rome, armoit en Sicile & en Savoie; *Alberoni* crut s'apercevoir, que si les Turcs n'avoient donné de l'occupation aux Princes Chrétiens, l'Empereur auroit bien-tôt mis la main à l'œuvre, pour exécuter, s'il lui eut été possible, ce qu'il avoit promis deux ans auparavant aux Barcelonois. Ainsi il fit entendre au Roi Philippe, qu'il avoit appris, à n'en point douter, que contre la teneur du Traité d'*Utrecht*, par lequel l'Espagne avoit cédé la Sicile à Sa Majesté Sicilienne, en se réservant, par l'Acte de Session, une clause de *réversion* & de *dévolution*, le Roi de Sicile étoit en négociation pour transporter ce Royaume à l'Empereur, moyennant un équivalent, ce qui auroit privé pour jamais l'Espagne des droits qu'elle s'étoit réservés.

L'Agent secret qu'*Alberoni* avoit envoyé à Hanovre, aiant eu l'adresse de gagner la confiance d'un des principaux Ministres, ne manqua pas d'envoyer à la Cour de *Madrid*, des mémoires sur

tout

sur tout ce qui s'y passoit. Il assura que le Baron de Benterrider, avoit fait entendre aux Ministres de Hanovre, dans les termes les plus clairs, que Sa Majesté Impériale ne pouvoit consentir au démembrement des Etats de la Couronne d'Espagne en Italie, & qu'elle sacrifieroit tout, plutôt que de laisser la Sicile entre les mains d'un autre Souverain, sur tout d'un Prince tel que le Roi de Sicile. Le Roi d'Angleterre voiant avec déplaisir qu'il seroit impossible de porter la Cour de Vienne, avec de telles dispositions, à rien céder de ce qu'elle possédoit, & que d'un autre côté il pouvoit arriver que l'Espagne, gouvernée par un Ministre si peu ami de la Maison d'Autriche, & naturellement entreprenant, ne manqueroit pas la première occasion pour engager l'Europe dans une nouvelle Guerre; Sa Majesté Britannique jugea qu'il falloit chercher un juste temperamment, pour accorder ces deux Puissances, afin de prévenir de si grands malheurs: Elle prit, sur une affaire si importante, les mesures qui parurent les plus convenables avec le Ministre du Duc Régent de France, qui avoit intérêt de prévenir
jus

jusqu'aux moindres occasions de Guerre, où la France pût avoir part pendant la Minorité.

Dans ces circonstances *Alberoni* employa toute son adresse pour persuader à Sa Majesté Catholique, que la bonne Politique vouloit qu'elle prévint ses Ennemis. Il rapella toute la conduite des Impériaux, depuis la conclusion du Traité d'Evacuation pour la Catalogne & de neutralité pour l'Italie, & les Traités nouvellement conclus entre la Maison d'Autriche & plusieurs autres Souverains. Il soutint que les contributions s'exigeoient des Princes d'Italie, contre la teneur du Traité de Neutralité; l'établissement du Conseil d'Espagne à Vienne, fut représenté comme une insulte à la Couronne d'Espagne. Enfin il insista particulièrement sur les sentimens de la nation Espagnole, qui paroïssoit prendre pour pusillanimité, la patience avec laquelle on souffroit tous ces griefs, & les noms odieux dont étoient remplies toutes les déclarations & ordonnances du Conseil de Vienne, sur les affaires qui avoient quelque relation avec les sujets de cette Monarchie.

Le Roi, dont la piété & la bonne foi
sont

font les qualitez distinctives, alléguas les engagements dans lesquels il étoit entré avec le St. Pere, de ne rien entreprendre contre l'Empereur, pendant la Guerre contre les Turcs, & il lui fit en même-tems sentir la peine qu'il auroit d'affoiblir si considérablement la Flotte Auxiliaire, qui comptoit sur un renfort considerable du côté de l'Espagne. Mais *Alberoni* surmonta tous ces scrupules, en faisant entendre au Roi que son Ennemi ne manqueroit pas de profiter de la premiere occasion, sans que ni le Saint Pere ni aucun autre Souverain pût s'y opposer; que pour ce qui regardoit la Flotte Auxiliaire, c'étoit ce qui devoit le moins faire de peine à S. M. puisque la Flotte Chrétienne étoit Maitresse de la Mer dans tout le Levant, où celle des Infidelles n'osoit paroître: enfin que S. M. étoit obligée de profiter de l'occasion, qui peut-être ne reviendrait jamais, de faire valoir ses justes droits sur les Etats qu'on lui avoit arrachés à Utrecht, d'autant plus que la conduite du Duc de Savoie y autorisoit Sa Majesté.

En effet, on venoit de recevoir avis & de France & d'Angleterre, que S. M. Sicilienne étoit en Traité avec l'Empereur,

reur, pour lui céder le Roïaume de Sicile. *Alberoni* avoit eu quelques soupçons de cette négociation, comme on l'a déjà remarqué ci-dessus; mais il en fut assuré par l'avis que lui en donnèrent les Ministres de ces deux Couronnes, par ordre exprès de leurs Maîtres. Il est vrai qu'*Alberoni* fit de cet avis un usage tout contraire à celui que ceux qui le lui donnoient avoient en vûë; car ils ne le lui avoient donné que pour l' intimidier & le porter à faire consentir le Roi son Maître à entrer dans les vûës des Ministres de Hanovre. *Alberoni* en prit occasion de déterminer le Roi à entrer dans ses vûës, puisqu'autrement il perdoit sans ressource les droits qu'il s'étoit réservés sur la Sicile. Il se servit encore de cet avis, pour pénétrer les desseins du Roi de Sicile. C'est pourquoi il conféra plusieurs fois avec le Ministre de Savoie à la Cour d'Espagne, & pour pénétrer les vûës de son Maître, & en même-tems le mettre dans la nécessité de changer, ou du moins de différer l'exécution de ses projets, on lui offrit de faire avec lui une Alliance offensive & défensive, qu'il paroïssoit ne pouvoir refuser, puisqu'il alléguoit pour

rai-

raison des armemens qu'il faisoit & par mer & par terre , que c'étoit pour se mettre en état de ne rien craindre de l'Empereur, qui ne vouloit pas le reconnoître Roi de Sicile , sur laquelle il avoit raison de craindre quelque invasion du côté du Roïaume de Naples , ou d'être attaqué lui-même dans ses Etats héréditaires du côté du Milanez , aussi-tôt que l'Empereur pourroit se servir de ses Troupes , qui s'aguerrissoient dans la Hongrie , où les succès des armes Impériales laissoient croire que la Guerre ne pourroit durer long-tems.

Les choses en étoient dans ces termes , & l'on attendoit avec impatience la réponse de Sa Majesté Sicilienne , lorsqu'on aprit que le Pape se rendant enfin aux instances de la Reine d'Espagne avoit nommé l'Abbé *Jules Alberoni* au Cardinalat , dans un Consistoire tenu le 12. Juillet , après avoir fait un magnifique éloge de cet Abbé , au zèle & aux soins duquel il reconnoissoit que le St. Siège étoit redevable , de l'accommodement du différend survenu entre les Cours de Rome & de Madrid , au sujet des Privilèges de la Nonciature , du secours des

M douze

douze Vaisseaux envoiez par l'Espagne contre les Turcs , & de plusieurs autres importants services rendus à la Sainte Eglise & au St. Siège en particulier. Le Roi Catholique voulant donner en même-tems au nouveau Cardinal des marques de sa bienveillance, le créa Grand d'Espagne , & peu de tems après le déclara son premier Ministre.

Le Cardinal *del Giudice* , qui avoit rempli ce poste depuis la mort de la Reine , avoit été rapellé à Rome par le St. Pere , par les sollicitations secrètes de la Reine & de son favori , dans le tems que le St. Pere avoit confirmé Mr. *Molinez* dans l'Eminente dignité de Grand Inquisiteur d'Espagne , à laquelle le Roi l'avoit élevé , après en avoir demandé la démission au Cardinal *del Giudice* , qui tomboit peu à peu dans la disgrâce de ce Prince.

La nouvelle qu'on aprit , que l'Empereur avoit approuvé l'arrêt de Mr. *Molinez* à Milan , fut un nouveau grief , dont le Cardinal ne manqua pas de se servir pour déterminer le Roi à la rupture ; tout y étoit disposé , & le

Le Cardinal avoit donné de si bons ordres de tous côtez, qu'on n'attendoit que l'ordre, ou plutôt le consentement Roïal pour l'exécution. On avoit pourvû, dans le Port de Bareelone, l'Escadre revenue du Levant de toutes les choses nécessaires à un débarquement, on l'avoit même augmentée de quelques Vaisseaux, pendant qu'on en tenoit d'autres tout prêts dans d'autres Ports du Roïaume pour seconder ces premiers; on avoit rassemblé autant de Bâtimens de transport qu'il avoit été possible; mais on n'osoit en rassembler dans ce Port, autant qu'on en avoit besoin, d'autant que cela auroit suffi pour ouvrir les yeux aux Puissances que les mouvemens des Troupes destinées à l'embarquement, avoient déjà assez inquiété. Mais le Cardinal trouva un expédient pratiqué dans de pareilles circonstances par d'autres Puissances, c'étoit d'obliger les Vaisseaux étrangers, qui se trouveroient dans le Port, dans le tems qu'on en auroit besoin, à débarquer leurs effets, & à servir l'Etat, en leur payant leur fret pendant le tems qu'on s'en serviroit.

Pendant que le Cardinal donnoit

ainsi ordre à tout toujours sous le spécieux prétexte d'envoyer un secours extraordinaire au Levant, il fonda avec soin les Etats d'Italie, qu'il savoit ne pouvoir être contents de l'augmentation de la Puissance de la Maison d'Autriche; il envoya même des Emissaires dans le Roiaume de Naples, qui est toujours rempli d'une fourmilie de mécontents & de brouillons, dont on a coutume de se servir dans ces sortes d'occasions; enfin il crut entrevoir que la plus grande partie de l'Italie n'attendoit qu'une occasion favorable pour se déclarer contre la Maison d'Autriche; & qu'il n'y auroit qu'à faire un débarquement sur ses côtes, pour voir une levée générale de Boucliers; il paroissoit même assez évident que le Roi de Sicile ne demandoit que cette occasion, pour donner les mains à un Traité, dont il ne paroissoit éloigné qu'autant que la Politique ne lui permettoit pas de se lier d'intérêt avec l'Espagne, sans avoir les secours en main, puisqu'autrement c'étoit s'exposer à devenir la Victime du ressentiment de la Cour Impériale.

Le Cardinal aiant exposé toutes ces
con-

considérations au Roi son Maître, il en obtint enfin le consentement pour l'exécution du plan qu'il avoit projeté, qui étoit d'envahir d'abord la *Sardaigne*, où il étoit sûr d'être aidé des Peuples mêmes de cette Isle; ensuite d'entreprendre une descente dans le Roïaume de *Naples*, du côté de la Calabre, pendant que les Troupes de Savoie & de Sicile attaqueroient ce Roïaume d'un autre côté; que la *Sardaigne* étant réduite, on enverroît au secours du Roi de Sicile, les Troupes qui auroient servi à cette expédition, avec lesquelles ce Prince tenteroit la Conquête du *Milanex*, qui lui seroit cédé pour la plus grande partie, pour l'indemniser des dépenses qu'il seroit obligé de faire.

Enfin cette Flotte qu'on avoit fournie de toutes les choses nécessaires avec profusion, & dont l'armement avoit inquiété toute l'Europe, sans que qui que ce fût, eut pû en pénétrer la destination, mit à la Voile vers la fin de Juillet, & après avoir couru la Mer, pendant quelque-tems, pour donner le tems aux Vaisseaux de transport de la joindre, elle fit descente dans l'Isle de

Sardaigne le 22. Août à l'endroit des Salines. Le même jour les Troupes de débarquement qui étoient au nombre de plus de 8000. hommes, s'avancèrent vers *Cagliari*, Capitale de l'Isle, & se campèrent dans la plaine de *Laxaret*, pendant que la Flotte vint mouïller du côté de la Ville, pour être plus à portée de débarquer l'Artillerie & les autres choses nécessaires au Siège; le lendemain du débarquement le Marquis de *Leede*, à qui le Cardinal avoit confié le secret & la conduite de cette Expédition, envoya sommer le Marquis *Rubi*, Viceroy de l'Isle, & Gouverneur de la Capitale, de se rendre, sans attendre les extrémitez. Ce Marquis est *Catalan*, & avoit été un des principaux Auteurs de la continuation de la Guerre en Catalogne, & Barcelone, aiant été foudmife, il avoit entretenu les Majorquains, qui se reçurent pour Viceroy, dans le même esprit d'opiniâtreté; ainsi on s'attendoit bien qu'il témoigneroit dans cette occasion autant de fermeté qu'il en faloit, au moins pour avoir le tems de ne pas tomber au pouvoir de la Cour d'Espagne. Il répondit en effet, qu'il se
désen-

défendrait jusqu'à la dernière extrémité. Le devoir de son poste exigeoit cette réponse ; à peine l'Officier qu'on lui avoit envoyé , fut-il sorti , qu'il envoya des ordres par toute l'Isle , portant défense de porter aucunes vivres à l'Armée Espagnole sous peine de mort , & ordonnant d'*empoisonner* toutes les Citermes , pour faire périr les Soldats débarquez , faisant entendre aux Peuples , que les Espagnols n'étoient venus les surprendre que pour les égorger.

Le Marquis de *Leede* aiant été informé de ces ordres barbares , fit au plutôt publier une déclaration , pour faire connoître aux habitans , que le Roi Catholique avoit envoyé cette armée au secours de leur liberté opprimée , afin de les rétablir dans la possession de leurs Privilèges , dont leurs ennemis les avoient dépouillez injustement ; il ajouta à cette déclaration une Amnistie pour tous ceux qui auroient été contraints de prendre les armes contre le Roi Catholique , & en promettant de paier comptant tous les vivres qu'on apporterait à l'Armée , il déclara qu'il puniroit sévèrement les Maraudeurs & ceux qui
feroient

feroient le moindre tort aux Habituans.

Cette déclaration eut tout l'effet qu'on en pouvoit attendre , puisqu'on vit aussitôt le Camp Espagnol abonder en toutes sortes de vivres, les Paysans s'offrant même à aller chercher de l'eau dans des endroits plus éloignés, après avoir découvert les Cisternes empoisonnées au Général Espagnol, qui y fit mettre des Sentinelles pour empêcher les Soldats d'y puiser de l'eau.

Après ces premières dispositions nécessaires, le Marquis de *Leede* pressa le plus qu'il pût le Siège de *Cagliari*, dont il fut bien-tôt le maître, mais le Marquis *Rubi* se retira au Château avec la Garnison, & y tint ferme jusqu'au 17. Septembre; aiant appris que le jour précédent les Assiégeans avoient reçu un secours de 16. Tartanes, escortées par deux Vaisseaux de Guerre, & prévoiant bien que le Château seroit obligé de se rendre, il jugea à propos d'en sortir avec quelques Cavaliers & Gentilshommes, après en avoir confié le Commandement au Marquis *della Guardia*, & au Colonel *Carteras*, qui se défendirent encore jusqu'au

qu'au 30. que la Garnison aiant battu la chamade , le Marquis de *Leede* lui accorda , pour toute Capitulation , qu'elle seroit transportée à Gènes , à condition de ne pas porter les armes de six semaines.

Pendant que cela se passoit en Sardaigne , toute l'Europe aiant été informée de cette expédition , tous les Ministres , qui résidoient à la Cour d'Espagne , reçurent ordre de leurs Maîtres de faire de grandes plaintes de cette conduite , à l'égard d'un Prince qui étoit actuellement occupé à la défense de la Chrétienté. L'Empereur , comme celui qui y étoit le plus intéressé , fut celui qui fit le plus de bruit. Après avoir donné ses ordres pour envoyer en Sardaigne autant de secours qu'il seroit possible , il en envoya d'autres au Comte de *Gallasch* , son Ambassadeur à Rome , pour en faire les plus fortes & les plus vives ; mais en même-tems les plus respectueuses plaintes au St. Pere , que le Conseil de Vienne accusa d'abord de connivence pour l'Espagne & d'avoir été aussi bien informé de ce Projet , que de celui du Mariage de la Princesse de Parme. L'Ambassadeur
Impé-

Impérial s'aquitta de son ordre avec une franchise & d'une maniere qui assurément ne furent pas du goût du St. Pere , qui pour apaiser l'Empereur , protesta hautement n'avoir aucune part aux desseins du Roi Catholique , & se déchaîna en reproches & en plaintes contre le nouveau Cardinal , qui , disoit-il , avoit abusé de sa facilité , & l'avoit trompé ; mais le Ministre Impérial ne se contenta pas de paroles , persuadé de tout le contraire de ce que le Pontife lui disoit , & convaincu que non-seulement , il avoit été bien informé de la destination de la Flotte Espagnole , mais même qu'il avoit employé son autorité pour persuader à quelques Princes d'Italie , de se déclarer pour l'Espagne , il demanda des réalitez , qui consistoient à rompre tout commerce avec l'Espagne , rapeller son Nonce sur qui on rejettoit une partie de l'intrigue , annuler la Bulle , qui accordoit au Roi Philippe la levée des décimes sur les biens Ecclésiastiques d'Espagne & des Indes , & de priver le Cardinal Alberoni des honneurs du Cardinalat.

Ces propositions jetterent le Saint Pere dans un affreux embarras , cependant

dant il falloit donner satisfaction à la Cour de Vienne, ou voir les Terres du Saint Siége exposées aux executions Militaires dont cette Cour menaçoit tous les Princes d'Italie, qu'elle soupçonnoit avoir relation avec l'Espagne. Le Saint Pere fit venir dans son cabinet les Cardinaux *Aquaviva* & *del Giudice*, pour consulter avec eux sur les moïens qu'on prendroit pour satisfaire l'un sans offenser l'autre; le dernier s'excusa de se mêler de ces affaires, dont il disoit n'avoir aucune connoissance, quoi que sa négociation, en passant à *Genes* & à *Turin*, lorsqu'il se retira d'Espagne à Rome, pouvoit le convaincre du contraire. Le Cardinal *Aquaviva* se rendit auprès de Sa Sainteté, qu'il trouva fort allarmée; & ils convinrent qu'on écriroit sur le champ à Madrid, pour avoir le résultat du Cardinal & de la Cour, & qu'en attendant le Saint Pere témoigneroit beaucoup de colére en public, afin d'ébloüir le Ministre Impérial, s'il étoit possible; enfin la feinte en public fut jusqu'à menacer le Cardinal *Aquaviva* de rapeller le Nonce de Madrid, à quoi le Cardinal répondit fièrement, que le Saint Pere étoit maître

maître de le faire , mais que s'il exécutoit les menaces , on ne recevroit plus de Nonces à l'avenir dans les Etats du Roi son Maître.

Toute cette querelle se termina en paroles ; car le Saint Pere en fut quitte pour deux Lettres , l'une à ses Nonces en Allemagne , & l'autre au Roi d'Espagne , ou plutôt à son premier Ministre , voici la premiere.

Comme sur la nouvelle répandue de la résolution prise par la Cour d'Espagne de tourner contre la Sardaigne les Vaisseaux , que , suivant tant de promesses réitérées , elle avoit non-seulement destinez pour le Levant contre le Turc ; mais qu'elle avoit fait entendre avoir déjà pris cette route , on sera aparemment curieux de savoir de quelle maniere Sa Sainteté s'est comportée dans une occasion si importante , tant pour son propre honneur que pour celui du Saint Siège ; j'estime qu'il est nécessaire de faire savoir à votre Seigneurie , que Sa Sainteté ne fut pas plutôt assurée d'un si horrible manquement , qu'Elle prit la résolution d'envoier un Exprès à M. le Nonce en Espagne , avec ordre de remettre

du Cardinal Alberoni. 135

mettre au Roi Philippe V. un Bref de la teneur que vous verrez dans la copie ci jointe, & de lui déclarer en outre, touchant les Indults à lui accordez par Sa Sainteté pour deux subsides; l'un pour lever un million & demi sur les biens Ecclésiastiques dans les Indes, l'autre pour 500. mille ducats, monnoie d'Espagne, afin d'emploier le revenu pour les dépenses que Sa Majesté auroit faites dans cette expédition contre les Turcs, tous deux adressez audit Nonce pour l'exécution; que si jusqu'à présent ils n'avoient pas été exécutez, ils devoient demeurer sans effet, puisque la cause en avoit manqué. Votre Seigneurie pourra, en cas de besoin, faire peser, à qui il conviendra, l'importance de la démarche faite par Sa Sainteté, tant à l'égard du Bref que de l'autre résolution qui l'accompagne, & les conséquences qui en peuvent résulter, afin que chacun soit convaincu de la candeur, aussi bien que de la vigueur avec laquelle Sa Sainteté s'est comportée, & a agi dans cette occasion.

De Rome le 4. Septembre 1717.

N

Mais

Mais la Lettre que le St. Pere écrivit de sa propre main au Roi Catholique , & dont il ne manqua pas de se faire un mérite auprès de l'Empereur , fait mieux connoître , que toutes les réflexions qu'on pourroit y ajouter , si elle n'avoit pas été concertée , pour adoucir le juste ressentiment du Conseil de Vienne , d'autant plus qu'elle n'eût aucun effet ; que le Nonce resta , & que le Roi Catholique continua tranquillement à lever les décimes au mépris des défenses du Pontife , qui , s'il n'y eut pas eu de connivence , il auroit manqué d'y mettre bon ordre à l'aide des foudres du Vatican.

Voici cette importante & politique Lettre , dont l'Inscription étoit au Roi , mais qui en effet étoit écrite pour le Cardinal *Alberoni*.

Très-

Très-cher Fils en Jesus-Christ salut & bénédiction Apostolique.

Comme nous ne doutions nullement des assurances que V^{ostre} Majesté nous avoit données plus d'une fois, que les Vaisseaux de Guerre que nous vous avions demandez instamment, & que vous faistez équiper, étoient destinez pour secourir puissamment la Flotte Chrétienne contre les Turcs, dans cette persuasion, & pour contribuer à vôtre gloire nous en fimes d'abord part en consistoire, à nos vénérables Freres les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, de même que ce qui nous fut mandé ensuite de vôtre part, que ces Vaisseaux avoient mis à la voile pour aller au Levant, & soutenir la cause commune comme vous nous l'aviez souvent promis, nous en fimes d'autant plus persuadez, que nous le souhaitions avec ardeur, aiant en avis que cette Flotte, quoi qu'elle eût deffendu vaillamment la cause du nom Chrétien, attendoit avec impatience l'arrivée de ces Vaisseaux Auxiliaires, se trouvant fort fatiguée par les Combats sans

glans donnez dernièrement dans l'Archipel.

Vôtre Majesté peut donc juger de la surprise & de la douleur que nous ont causez les bruits répandus depuis peu, que vos Vaisseaux n'avoient pas pris la route que vous nous aviez marquée, mais une autre directement contraire à vos promesses, en sorte que la Religion Orthodoxe n'en pouvoit esperer aucun secours, mais au contraire avoit tout sujet d'en craindre des suites très-dangereuses.

Nous avoions bien que jusqu'à présent nous avons tâché d'adoucir la douleur que nous avons eu de cette nouvelle, en ne croiant pas qu'il fallut encore y ajouter une entière foi, quoi qu'elle fût confirmée par les discours & les plaintes de plusieurs; parce que nous l'envisageons comme une chose directement contraire à vôtre grande piété, à la foi de vos promesses, & même au devoir d'un Roi Catholique, dans un tems où l'Eglise se trouve dans un si grand danger.

Mais comme le bruit commun répandu de tous côtez sur cette affaire, nous fait craindre que par les artifices de quel-

quelques personnes vous n'aiez été entraîné, malgré vous & contre vôtre inclination, dans ce nuisible & dangereux dessein, qu'on dit même que vous avez déjà fait éclater : nôtre sincère & paternelle charité envers vous ; ne nous permet pas de nous taire dans un si grand péril, non-seulement de vôtre réputation, mais même de vôtre ame, car qui ne voit quel compte vous auriez à rendre au Roi des Rois, & quelle tache ce seroit à vôtre réputation, si vos Conseillers avoient été capables d'extorquer de vous, que vous abandonnassiez la cause commune, que vous ne fiffiez aucune attention aux périls de la Religion Chrétienne, & que vous oubliant vous-même, vous portassiez ailleurs les Troupes & les Armes destinées à une Guerre sacrée, à la défense de la Sainte Eglise, & que vous ne gardassiez pas la foi que vous nous aviez si souvent promise, ou plutôt à Dieu qui ne peut être moqué, & au nom duquel nous avons reçu vos promesses ? Ces Conseillers s'attireroient les effets terribles de la vengeance Divine, si, sous prétexte de quelques offenses, on poussez par des intérêts particuliers,

ils avoient donné à V^ôtre Majesté de si pernicious conseils , pour ternir la gloire de v^ôtre nom Roial , éluder les soins & les efforts de nôtre fonction Pastorale pour la défense du nom Chrétien ; & lequel enfin , Dieu terrible envers les Rois de la Terre , ne permettroit pas qu'il demeurât impuni.

Quelles offenses en effet vos Ministres pourroient-ils rapeller , pour vous conseiller de les préférer à la cause de Dieu ? Quelles raisons sauroient-ils alléguer qui dûssent être préférées au bien de la Religion Catholique , à l'avancement de la gloire de Dieu , & aux urgentes nécessitez de la République Chrétienne ? Pourroient-ils prendre pour prétexte que Jesus - Christ leur eût en quelque chose manqué de foi , ou qu'ils eût fait quelque injustice pour souvenir qu'on pourroit aussi lui manquer de foi , & abandonner la défense de son nom & de ses droits , à laquelle ils étoient obligez.

Nous prions donc très - instamment V^ôtre Majesté , & la conjurons au nom de Dieu Seigneur , comme nous vous l'avons déjà représenté librement , mais avec une affection paternelle , que suivant
v^ôtre

du Cardinal Alberoni. 145

vôtre équité & votre prudence singulière, vous fassiez de sérieuses réflexions sur les dangers de la République Chrétienne, de l'Eglise, & de la Religion, & que vous veuillez nous écouter, nous qui vous tenons lieu de Père, qui vous aimons tendrement, & qui vous donnons de véritables & salutaires conseils, plutôt que les fils de défiance, qui ne songent qu'aux choses de la terre, & qui ne souhaitant pas tant votre grandeur, qu'à s'acquérir de la louange, vous inspirent des desfeins avantageux en aparence, mais très-pernicieux en effet, & que vous preniez une résolution, qui vous faisant laisser les choses dans le même état où elles étoient, ou si l'on y a apporté quelque changement, les rétablissant dans l'état où elles étoient auparavant, mettent votre gloire & votre conscience à couvert, contribuent à la tranquillité publique, & préviennent enfin les plaintes de tous les gens de bien.

Nôtre vénérable Frere Pompée, Archevêque de Neo-Césarée, nôtre Nonce auprès de vous, vous en dira davantage sur ce sujet, & nous vous prions de vouloir toujours l'écouter favorablement.

vorablement, suivant votre coutume. Cependant, nous ne cesserons de prier Dieu, entre les mains de qui sont les cœurs des Rois, qu'il donne à nos paroles & à nos avertissemens, la force de fléchir l'esprit de Votre Majesté, & lui faire former des desseins, qui n'arrêtent point le cours des bénédictions célestes sur vous, mais qui puissent vous les attirer de plus en plus, au bonheur continuél de votre Royaume : & pour gage de nôtre charité Pontificale, nous vous donnons très-affectueusement nôtre bénédiction Apostolique. A Rome à Sainte Marie Majeure, sous le Sceau du Pêcheur, le 25. Août de l'an 1717. & de nôtre Pontificat le 17.

Tous les Potentats de l'Europe formèrent à peu près les mêmes plaintes contre la conduite du Ministère Espagnol ; mais personne ne parla avec plus d'instances que le Ministre Anglois : en effet ceux de la Nation avoient été lésés dans cette expédition ; car comme il se trouva dans les Ports Orientaux de l'Espagne un plus grand nombre de Vaisseaux, tant Anglois que des autres Na-

Nations , les Consuls furent accablez des plaintes de ceux qu'on contraignoit à se joindre à la Flotte ; & les Consuls à leur tour s'adressèrent au Ministre Britannique résidant à *Madrid* , qui presenta un Mémoire au Cardinal *Alberoni* , par lequel il demandoit qu'on relâchât au plutôt tous les Vaisseaux Anglois dont on s'étoit servi contre la Sardaigne. Les Ministres des autres Puissances voulurent être instruits de la cause de cette expédition si imprévüe , & faite dans un tems où il sembloit que personne n'avoit moins à craindre que l'Empereur. Ces pressantes sollicitations obligèrent enfin le Cardinal à rendre public le Manifeste suivant qu'il avoit composé lui-même , & qui étoit conçu en forme de Lettre , écrite par le Secrétaire *Grimaldo* à tous les Ministres Espagnols résidans dans les Cours Etrangères.

„ **V**otre Excellence aura sans doute été surprise , à la première
„ nouvelle que les armes du Roi nôtre
„ Maître alloient être employées à la
„ conquête de la Sardaigne , dans le
„ tems que tout le monde étoit persuadé ,

„ suadé ; & que toute la Chrétienté se
 „ promettoit qu'elles alloient renfor-
 „ cer l'Armée Navale des Chrétiens
 „ qui agit contre les Turcs , & ensui-
 „ te des offres que S. M. poussée par
 „ les sentimens de sa Religion & de
 „ son cœur , en avoit fait faire au Pa-
 „ pe. Je vous avoüerai , Mr. que je
 „ ne m'attendois pas encore si-tôt à
 „ cette destination des armées du Roy,
 „ L'emploi que j'ai l'honneur d'exer-
 „ cer , me donnant de fréquentes oc-
 „ casions d'aprocher de sa personne,
 „ je dois , ce semble , connoître mieux
 „ que beaucoup d'autres sa justice , sa
 „ droiture , la religion avec laquelle il
 „ observe sa parole , la délicatesse de sa
 „ conscience ; enfin sa grandeur de sou-
 „ rage à l'épreuve des adversitez les
 „ plus durables ; qualitez qui le ren-
 „ dent si digne d'être le Successeur de
 „ ces Princes , qui par leur piété ont
 „ mérité d'être mis au nombre des
 „ Saints , & d'avoir le titre particulier
 „ de Rois Catholiques.

„ En effet , qui peut ne point être
 „ étonné d'abord qu'un Prince , dont
 „ le monde vante les vertus , & qu'il
 „ reconnoît pour incapable de faci-

„ fin

„ fier jamais la justice à sa gloire .
„ commence les premières hostilités
„ contre l'Archiduc actuellement en
„ Guerre ouverte avec le Sultan des
„ Turcs , & dans un tems où les Cô-
„ tes de l'Etat Ecclésiastique paroissent
„ exposées à ses invasions ? mais , un
„ peu de réflexion sur cette conduite ,
„ fait bien-tôt comprendre qu'un tel
„ dessein n'a pas été formé sans un mo-
„ tif important qui rendoit l'entrepris-
„ se absolument nécessaire.

„ Après avoir gardé un profond si-
„ lence sur ce sujet , Sa Majesté a en-
„ fin daigné me faire part elle-même
„ des causes & des motifs de sa réso-
„ lution ; & elle m'a en-même-tems or-
„ donné d'en informer Votre Excel-
„ lence. C'est ce que je vais faire au-
„ si succinctement que l'importance de
„ la matière le permet.

„ Les personnes qui firent le Plan de
„ la dernière Paix , aiant crû que pour
„ y parvenir , il falloit que le Roi nô-
„ tre Maître cédât une partie de ses
„ Etats , il a bien voulu faire ce sacri-
„ fice , pour parvenir au rétablissement
„ de la tranquillité dans la société des
„ Nations. Sa Majesté est entrée dans
„ les

„ les mesures qu'elles avoient prises,
 „ avec la grandeur d'ame ordinaire, se
 „ flâtant que du moins les Traitez se-
 „ roient executez, & que ses Peuples,
 „ dont les malheurs le touchoient plus
 „ que ses propres disgraces, jouïroient
 „ en repos de la gloire dûë à leurs
 „ vertus.

„ Mais après avoir cédé le Roiaume
 „ de Sicile, pour obtenir l'évacuation
 „ de la Catalogne & de Majorque,
 „ afin de procurer à l'Espagne la tran-
 „ quilité qu'il vouloit bien acheter pour
 „ elle à ce prix, il reconnut bien-tôt
 „ qu'il n'avoit pas traité avec des Puif-
 „ sances aussi jalouses que lui, d'ac-
 „ complir leurs engagements. Ceux qui
 „ devoient évacuer la Catalogne, ca-
 „ chèrent long-tems les ordres qu'ils
 „ avoient reçûs. Ce ne fut pas leurs
 „ Supérieurs qui les contraignirent à
 „ les montrer; mais leurs Alliez qui
 „ les obligèrent à feindre au moins de
 „ vouloir exécuter les Traitez. Ce qui
 „ donna lieu au Roi nôtre Maître de
 „ demander qu'on lui remît les Places
 „ qui devoient lui être renduës. Rien
 „ n'étoit plus facile aux Officiers de
 „ l'Archiduc, que de les consigner à
 „ ceux

„ ceux du Roi ; suivant ce qui est en
 „ usage entre les Puissances , lorsqu'el-
 „ les ont promis de rendre quelque
 „ Place , en se servant dans le Traité
 „ des mêmes termes , dont on s'étoit
 „ servi pour stipuler que les Places de
 „ Catalogne seroient remises au Roi.
 „ Mais ces Officiers manquant à leur
 „ parole , & violant la foi que l'on
 „ garde à ses Ennemis , se contenté-
 „ rent de retirer leurs Troupes ; & ils
 „ firent même espérer aux Catalans ,
 „ qu'ils reviendroient bien-tôt avec
 „ d'autres forces , fomentant ainsi la
 „ déloïauté des séditieux , & les en-
 „ courageant à une résistance opiniâ-
 „ tre. Afin que la résistance des Re-
 „ belles fût plus longue & plus desho-
 „ norable aux Armes du Roi , les Gé-
 „ néraux de l'Archiduc permirent à
 „ ces mutins , lors de l'embarquement ,
 „ de se saisir des Chevaux de leurs
 „ Troupes. Ils tentèrent même de leur
 „ livrer *Ostrie* : Place qu'ils avoient
 „ eux-mêmes demandée au Roi , & que
 „ S. M. leur avoit accordée , pour servir
 „ d'azile & de sûreté aux Troupes de
 „ l'Archiduc qui devoient s'embarquer.
 „ Quelles dépenses ! Quels maux
 O n'ont

„ n'ont pas causé à l'Espagne, ces
 „ manques de foi, & ces contraven-
 „ tions à un Traité si solennel ! Il eut
 „ été moins dur de continuer la Guer-
 „ re, & bien plus glorieux d'en courir
 „ les hazards.

„ Le desir de maintenir la tranqui-
 „ lité publique, l'emporta sur les ju-
 „ stes ressentimens de S. M. Le Roi
 „ dissimula les secours continuels en-
 „ voiez de *Naples*, pour soutenir la
 „ révolte ; & r'animer l'audace des re-
 „ belles ; & tâcha, après une Guerre
 „ aussi longue qu'onereuse, & une au-
 „ tre qui n'en avoit pas le nom, de
 „ procurer le repos à ses Troupes. Il
 „ en eut moins couté à S. M. de faire
 „ éclater son juste ressentiment contre
 „ un procédé si indigne & si injurieux,
 „ & d'envahir avec ses Escadres & ses
 „ Armées les Etats possédez par l'Ar-
 „ chiduc. La modération du Roi ne
 „ put arrêter la mauvaise foi dont on
 „ usoit à son égard. Les Gouverneurs
 „ de l'Archiduc envoierent des ordres
 „ aux Commandans de *Majorque*, pour
 „ remettre cette Isle sous l'obéissance
 „ du Roi ; mais les Commandans pré-
 „ venus par des ordres antérieurs, dif-
 „ fère-

„ férerent l'exécution des derniers, &
„ tâchèrent, sous divers prétextes, de
„ gagner le tems auquel les secours
„ Allemands devoient arriver, & obli-
„ ger par-là Sa Majesté à une nou-
„ velle Guerre, à l'équipement d'une
„ nouvelle Flotte, & à de nouveaux
„ Siéges; sources de nouveaux mal-
„ heurs & de nouvelles dépenses à tou-
„ te l'Espagne, qui ne finirent que par
„ la conquête de cette Isle, & par la
„ soumission des habitans.

„ Il seroit naturel de croire qu'au-
„ moins alors le Ministère de *Vienne*
„ auroit caché la part qu'il avoit eue
„ à la révolte des sujets du Roi; mais
„ il se déclara l'auteur de la sédition,
„ & l'ame de tout ce qui s'étoit fait
„ de plus indigne par les Factieux. Il
„ distingua même par des récompèn-
„ ses, ceux d'entre les Rebelles qui
„ s'étoient distinguez par leur attache-
„ ment à la Révolte.

„ La Guerre des Turcs ouvroit à Sa
„ Majesté l'occasion de se venger, &
„ de retrouver les Etats que l'Archiduc
„ lui a usurpez. Cependant Sa
„ Majesté ne profita pas d'une conjon-
„ cture si favorable; & non-seulement

„ Elle ne porta point la Guerre en Ita-
 „ lie , négligeant par - là ses avanta-
 „ tages , mais encore Elle contribua à
 „ la grandeur de son Ennemi , en don-
 „ nant , par un principe de Religion
 „ & un zèle également Chrétien , des
 „ secours aux Alliez de l'Archiduc ,
 „ qui les mettoient en état de vaincre
 „ leur ennemi commun.

„ Le Roi croioit , que si une condui-
 „ te si généreuse de sa part , n'inspi-
 „ roit pas à l'Archiduc le desir de la
 „ Paix , elle l'engageroit du moins à
 „ avoir pour sa Personne les attentions
 „ & les ménagemens qui s'observent mê-
 „ me entre des Ennemis déclarez , & les
 „ Généraux des Armées en présence :
 „ Il n'en a rien été , & l'on a au con-
 „ traire publié à Vienne , en Italie &
 „ en Flandres , des Déclarations inju-
 „ rieuses à la Personne de S. M. & à
 „ sa Couronne , & pour ajouter les
 „ actions aux paroles , on a arrêté le
 „ Grand Inquisiteur d'Espagne , muni
 „ d'une Passeport de Sa Sainteté , aprou-
 „ vé & autorisé par le consentement
 „ du Cardinal de Schrotenbach. Cet-
 „ te dernière offense a rapellé le sou-
 „ venir des précédentes ; & l'obliga-
 „ tion

tion où se trouve le Roi de venger
des injures , qu'il ne pourroit dis-
simuler sans affoiblir son autorité
dans l'esprit de ses Peuples , qui le
regarderoient comme incapable de
défendre & maintenir leur repos :
Enfin , cette insulte , faite au Roi en
la Personne du Grand Inquisiteur , a
fait connoître à S. M. que le Mini-
stère de *Vienne* a toujours recherché
les occasions d'humilier une Nation
si sensible au point d'honneur , & of-
fensée par une injure publique , faite
en la Personne de son Roi.

Ces sérieuses réflexions ont enga-
gé la justice de S. M. d'employer à
une légitime vengeance , les forces
destinées contre les Ennemis de l'Ar-
chiduc.

V. Exc. fait combien S. M. desire
l'accroissement de la gloire de l'Egli-
se ; & par conséquent , V. Exc. doit
faire connoître , combien ont été
puissans les motifs qui ont suspendu
les efforts que la piété faisoit em-
ployer pour y contribuer. J'ai moi-
même une véritable mortification , de
voir les secours desirez par le Pape ,
différez pour un tems ; & j'ai une

„ sensible douleur , du ressentiment que
 „ le Roi ne peut pas se dispenser de
 „ faire paroître. Je souhaiterois que les
 „ Ministres d'un si grand Prince que
 „ l'Archiduc , eussent formé des projets
 „ dignes de leur maître ; au lieu de
 „ s'attirer des blâmes de toute l'Euro-
 „ pe , par une suite de contraventions
 „ manifestes aux Traitez les plus so-
 „ lemnels.

„ Je prie Dieu , Monsieur , qu'il con-
 „ serve Vôte Exc. aussi long tems que
 „ je le desire.

Signé.

Le Marquis de GRIMALDO.

A Madrid le 9. Août. 1717.

Ces raisons , quelques spécieuses
 qu'elles paroissent , ne contentèrent
 personne. L'Empereur , qui craignoit
 que quelques Princes d'Italie ne se lais-
 sissent séduire , réitéra les menaces ,
 dont les plus terribles tombèrent sur le
 Duc de Parme dont il vouloit séques-
 trer les Etats ; par ce moien il en pu-
 nissoit deux à la fois , le Duc & le Pa-
 pe.

pe. Il s'en tint cependant aux menaces, craignant que cette sévérité n'aliénât les esprits. Cela n'empêcha pas que le Duc n'eut une peur réelle & qu'il n'envoît ordre au Cardinal *Aquaviva*, de supplier le St. Pere de faire arborer l'Etendart de l'Eglise dans la Capitale & d'y mettre une Garnison, en son propre nom; comme avoient fait plusieurs de ses prédécesseurs, esperant apparemment que les Cuirassiers de l'Empereur respecteroient davantage les Soldats du St. Pere que les siens. Le Roi d'Angleterre & le Duc Régent de France n'étant point satisfaits des raisons du Manifeste du Cardinal renouvelèrent leurs plaintes & firent entendre, sur tout le premier, que si la Cour d'Espagne ne mettoit des bornes à ses projets sur *l'Italie*, il seroit obligé, en vertu du Traité de Mai 1716. de secourir l'Empereur son Allié.

Le Cardinal répondit aux insinuations du Roi d'Angleterre, par des plaintes très-fortes sur la conduite du Ministère Britannique dans la négociation de ce Traité d'Alliance, incompatible avec ceux de Paix & de commerce conclus à Utrecht sous le Règne

gne de la Reine *Anne*, & renouvellez depuis l'avènement du Roi *George* à la Couronne ; puisqu'il étoit évident que la signature de ce Traité du mois de Mai 1716. étoit une espèce de Déclaration de Guerre contre l'Espagne, d'autant que l'Angleterre s'engageant par le Traité à maintenir la Maison d'Autriche dans la Possession de tous ses droits & de toutes ses prétentions, c'étoit épouser publiquement la querelle contre l'Espagne, avec laquelle elle n'avoit pas encore fait la Paix, parce qu'elle ne vouloit pas se déister de la Possession de plusieurs Etats appartenant à cette Couronne. Quelques raisonnables & bien fondées que parussent au Cardinal ces plaintes que le Marquis de *Monteleone*, Ambassadeur d'Espagne à la Cour Britannique, fit au Roi *George*, au nom du Roi son Maître, on n'y fit d'autre réponse sinon que le Traité de 1716. n'avoit pas été conclu à l'inscû du Roi son Maître, puisque Monsieur *Bubb*, qui étoit alors chargé du soin de ses intérêts Britanniques à la Cour de *Madrid*, l'avoit communiqué au Roi *Philippe*, avant qu'il fut signé. On ajouta à cette réponse,

ponse, que Sa Majesté Catholique n'avoit aucune raison de se plaindre puisqu'on lui avoit offert une alliance semblable. Le Cardinal *Alberoni* avoit cru une nouvelle alliance entre les deux Couronnes tout à fait inutile, sur-tout dans le tems qu'on la lui proposoit, puisqu'il n'y avoit pas de Traité qui pût les unir plus étroitement que celui d'Utrecht, qui ayant rétabli la Paix & la bonne intelligence entre l'*Espagne* & l'*Angleterre*, paroissoit au Cardinal tout à fait incompatible avec celui que le Roi *George* conclusoit alors avec le seul ennemi qu'eut l'*Espagne*. Enfin le Cardinal, qui paroît n'avoir pas été instruit, comme il auroit dû l'être, de la situation des choses en *Angleterre*, & de la supériorité du parti de la Cour dans le Parlement, ou ne pénétra pas jusqu'au premier mobile des démarches des Ministres de Londres, ou s'imagina, ce qui étoit vrai-semblable, que la Nation Britannique ne consentiroit jamais à aucune démarche, qui pût lui faire perdre les avantages qu'elle tiroit de sa bonne intelligence avec l'*Espagne*, pour épouser les intérêts d'un Prince avec qui cette Nation n'avoit
pour.

pour ainsi dire aucun commerce ; mais la suite a fait voir que le Cardinal n'avoit pas pensé juste alors.

Pendant que tout ceci se passoit le Marquis de *Leede* ne perdoit pas la moindre occasion d'achever la conquête totale de la Sardaigne. Le Marquis *Ruby* avoit été surpris dans sa retraite par un détachement commandé par le Comte *Pozuela*, contre lequel le Marquis se défendit vaillamment pendant quatre heures ; jusqu'à ce qu'ayant perdu plus de la moitié de son escorte, qui n'étoit que de 150. Cavaliers, & ayant été blessé au bras, il prit le parti de se sauver dans un bois, à la faveur d'un habit de Païsan, laissant à la merci des Espagnols le Comte *Sant Antonio*, Général des Galères de *Sardaigne*, qui fut fait prisonnier avec six ou sept Officiers, & qui furent les premières du triomphe, qu'on eut grand soin d'envoyer aussi-tôt en Espagne. Le Marquis *Ruby* s'étoit retiré à *Larhero* ou *Algeri*, Place assez en état de défense, située à septante milles de *Cagliari*, sur la Côte Occidentale de l'Isle, où il trouva une Partie du Régiment de *Hamilton*, qu'on y avoit en-
voit

voïe du Milanois , aussi-tôt qu'on y avoit eu nouvelle de la descente des Espagnols. Le Viceroi ne fit pas long séjour à *Larghero* , il eut à peine le tems de pourvoir à la défense de cette Place & de *Castel-Arragonesc* , située à 36. milles au Nord de *Larghero* , lorsqu'il aprit que *Cagliari* avoit capitulé , & que *Sassari* , située entre *Larghero* & *Castel-Arragonesc* , & qui est la principale Ville de la partie Septentrionale de l'Isle , avec Siège Archiepiscopale , s'étoit déclarée pour les Espagnols , qui se voïoient maîtres de toute l'Isle , excepté ces deux Places ; ainsi , toujours occupé de la crainte de tomber entre les mains des Espagnols , il abandonna la *Sardaigne* & se retira à *Gènes* , avec quelques Seigneurs de l'Isle , atachez aux intérêts de la Maison d'Autriche. Son départ fut bientôt suivi de la reddition des deux seules Places , où il avoit laissé Garnison , ainsi le Marquis de *Leede* eut achevé la Conquête de tout ce Roïaume en deux mois.

La nouvelle qu'on en reçût à Madrid , fit reprendre courage au Cardinal *Alberoni* , qui , craignant que les Alle-

Allemands ne firent une plus longue résistance, commençoit à desespérer du succès de cette entreprise, d'où dépendoit celui du projet qu'il avoit formé sur les autres Etats de l'Italie. D'un autre côté les Ministres de France & d'Angleterre ne cessoient de solliciter la Cour de suspendre l'execution de ces projets, dont ils ne pouvoient pénétrer le secret; car, quelque mystérieuse que soit d'ordinaire la conduite des Ministres d'Etat, on sait qu'il échape pour l'ordinaire quelque chose, sur quoi l'on peut assés conjecturer; mais dans cette occasion-ci, depuis la prise d'armes des Espagnols, on a été aussi peu instruit de leurs desseins, que si la Guerre ne faisoit que commencer, ce qui a donné, avec raison, une grande idée de la capacité du Cardinal, qui, ne pouvant tout executer lui-même, a sçu se choisir des personnes assez fidèles pour garder le secret d'une manière si inviolable. Il se servit de la bonne disposition où il trouva le Roi, à l'arrivée du Courier, qui apportoit la nouvelle de la soumission de toute la Sardaigne, pour encourager ce Prince à poursuivre un projet, dont les com-
mence-

mencemens étoient si heureux, & répondre avec fermeté aux Ministres de France & d'Angleterre ; Sa Majesté Catholique, en lui témoignant la satisfaction qu'il avoit de sa conduite, lui donna carte blanche pour la continuation du projet entamé. Il s'en servit d'abord pour rendre aux Ministres, que sa conduite inquiettoit, une réponse satisfaisante, au moins en apparence, & il les assura que le Roi son Maître sacrifiant ses intérêts au repos de l'Europe, s'en tiendroit pour le present à la conquête de la Sardaigne, & qu'ils pouvoient en assurer leurs Maîtres. Il dépêcha aussi-tôt des instructions aux Ministres Espagnols à Londres, à Paris, & à la Haie, pour donner les mêmes assurances aux Souverains auprès desquels ils résidoient, & pour régler sur ce Plan toutes leurs réponses à toutes les remontrances qu'on pouvoit leur faire.

Cependant il n'en apportoit pas moins de diligence à presser la levée de nouveaux Régimens, à faire radouber les Vaisseaux revenus de Sardaigne, à en faire acheter de tous côtez, à en faire

lancer à l'eau dans tous les chantiers de l'Espagne, à dresser de bons Magazins sur les Côtes, & à fournir au paiement exact de toutes les dépenses nécessaires pour de si grands préparatifs, De sorte que toute l'Europe fut dans la dernière surprise, en voyant que l'Espagne, qui, il n'y a que quelques années paroissoit dans un si grand épuisement, qu'il lui auroit été impossible de mettre une petite Flotte en Mer, trouvat aujourd'hui des ressources pour subvenir à tant de dépenses faites jusqu'à présent, & à celles qu'on se proposoit de faire, pour avoir en Mer une Flotte des plus considérables, & une Armée capable d'exécuter de grands desseins.

L'Angleterre ne se laissa pas leurrer par les belles promesses du Ministre Espagnol, & pendant qu'elle feignoit de croire tout ce qu'on lui disoit, elle régloit sa conduite sur celle-même de l'Espagne : & comme celle-ci travailloit sans relâche à ses grands préparatifs, le Ministre de Londres ne perdit pas de tems à mettre en Mer une nombreuse Flotte, capable de faire tête à celle de l'Espagne. Pen-

Pendant que cela se passoit , on n'abandonnoit pas la voie de la négociation. Le Colonel *Stanhope* fut envoyé à Madrid , pour se joindre à M. Bubb ; & la Cour de France y dépêcha le Marquis de *Nancré*. Ces Ministres avoient d'amples instructions pour négocier , s'il étoit possible , un accommodement entre la Cour d'Espagne & l'Empereur , qui avoit remis en quelque manière ses intérêts entre les mains du Roi *George* , en lui demandant du secours en conséquence du Traité d'Alliance de 1716. L'Abbé *du Bois* s'étoit rendu à Londres pour y prendre les mesures nécessaires avec Sa Majesté Britannique , dont l'armement donnoit aussi quelque jalousie à la France.

Pendant le Roi de Sicile donnoit de l'ombrage à tous ses voisins. L'Empereur le croiant de concert avec l'Espagne craignoit qu'il ne favorisât une descente dans le Royaume de *Naples* , pendant qu'il se jetteroit sur le *Milanois* , ce qui étoit cause que le Prince de *Leeuwenstein* Gouverneur de *Milan* ne perdoit pas de tems pour mettre en état de défense toutes les Places

de ce Duché qui paroissent les plus exposées aux premiers coups d'un tel voisin. Le Pape & les autres Princes d'*Italie*, aussi-bien que l'Espagne, faisant attention sur les démarches de ce Prince, qui avoit envoyé quelques-uns de ses Ministres à la Cour de *Vienne*, où le bruit courroit qu'on négocioit le Mariage d'une Archiduchesse avec le Prince de *Piémont*, étoient comme persuadés qu'il n'attendoit que la première occasion pour se déclarer en faveur de l'Empereur. L'Espagne sur tout en conçût plus d'ombrage que les autres, lors qu'ayant fait proposer une Alliance à Sa Majesté Sicilienne, elle n'en reçût que des réponses vagues, ou des propositions si extraordinaires, qu'on voioit sans peine que ce Prince ne cherchoit qu'à traîner les choses en longueur, pour profiter de la première occasion favorable. C'est ce qui fit prendre la résolution au Cardinal d'écrire à ce Prince, & de lui proposer des conditions d'Alliance, savoir.

I.

Qu'il y auroit une Ligue offensive & deffensive entre les deux Rois, pour le tems que celui de Sicile souhaiteroit.

II.

Que l'Espagne, après avoir conquis le Roiaume de Naples, & par plûeôt, donneroit & entretiendroit à ses dépens, pendant la Guerre en Lombardie 3000. Chevaux & 12000. hommes de pied, pour faire la Conquête de l'Etat de Milan, conjointement avec les Troupes du Roi de Sicile, & s'obligeeroit de plus d'entretenir sa Flotte dans les Mers d'Italie.

III.

Que l'Espagne céderoit & remettrait l'état de Milan au Roi de Sicile.

IV.

Quelle continueroit la Guerre, jusqu'à ce que tout l'Etat de Milan fût conquis, & pendant tout le tems que le Roi de Sicile le voudroit.

V.

Qu'en attendant, & par maniere de dépôt, le Roi de Sicile remettrait la Sicile entre les mains du Roi d'Espagne, qui, en considération de ce dépôt, avanceroit au Roi de Sicile, un Million d'Ecus pour faire des levées.

Ces

Ces Préliminaires d'un plus long Traité , étoient accompagnés d'une Lettre du Cardinal pour le Roi , dans laquelle cette Eminence exagéroit à Sa Majesté Sicilienne , les avantages qui lui reviendroient de cette Alliance , en le pressant d'envoyer au plûtôt les ordres les plus amples à son Ministre à Madrid , pour régler cette importante affaire. Le Roi de Sicile , qui ne cherchoit qu'à gagner du temps , pour entrevoir de quel côté la balance pencheroit , fit une longue réponse au Cardinal , dans laquelle il le prioit d'assurer Sa Majesté Catholique de son attachement inviolable à ses intérêts , & des dispositions sincères où il étoit , de faire avec elle une Alliance la plus étroite , sous les conditions suivantes.

I.

Que le Roi lui donneroit un
Milion d'Ecus pour se mettre en
Campagne.

I I.

Que Sa Majesté lui payeroit
par mois un subsidé de sept mil-
le Ecus pour pousser la Guerre.

I I I.

Que le Roi feroit passer dou-
ze mille hommes dans l'Etat de
Milan , pour se joindre aux Trou-
pes Piémontoises.

I V.

Que dans le même - temps
l'Armée Espagnole ataqueroit le
Roya-

Royaume de Naples , & que les Garnisons des Villes , dont on feroit la Conquête , seroient moitié Espagnoles , moitié Piémontoises , les Gouverneurs Piémontois & les Commandants Espagnols.

V.

Qu'après la Conquête du Royaume de Naples , vingt mille hommes des Troupes de Sa Majesté Catholique entreroient dans le Milanois pour se joindre aux Troupes Piémontoises , observant à l'égard des Conquêtes de ce País , la même règle que dans le Royaume de Naples.

V I.

Que les Contributions levées dans l'Etat de Milan , seroient
parta-

partagées par égale portion entre les Puissances Confédérées.

V I I.

Que les Quartiers d'Hyver seroient entierement à la disposition de Sa Majesté Sicilienne.

V I I I.

Que comme Sa Majesté Catholique ne pouvoit envoyer d'Artillerie dans le Milanois, Sa Majesté Sicilienne la fourniroit avec les Munitions, à condition que Sa Majesté Catholique en feroit tous les frais.

Le

Le Cardinal n'étant pas assez nouveau dans les affaires , pour ne pas sentir ce que signifioit une semblable réponse , se confirma dans la pensée où il étoit , qu'il y avoit quelque collusion entre les Cours de Vienne & de Turin ; & la Cour de France même après avoir envoyé le Comte de *Medavi* à Turin , sans avoir pû pénétrer les vûes du Roi de Sicile , crût qu'il étoit de la prudence d'oposer arment à arment , & fit avancer un Corps de Troupes dans le Dauphiné.

A peine la Cour de Rome avoit elle fait sa Paix avec celle d'Espagne , en accordant le Chapeau de Cardinal à l'Abbé *Alberoni* , que la bonne fortune de ce Ministre occasionna de nouvelles brouilleries entre ces deux Cours.

L'Evêque de *Malaga* étant mort , le Roi Philippe avoit gratifié le nouveau Cardinal de cet Evêché , qui rapporte plus de 70000. Ecus , & le Pape lui en avoit aussi-tôt expédié les Bulles : elles étoient à peine parties de Rome , qu'on y aprit que le Cardinal
d'A-

d'*Arias*, Archevêque de *Seville* aiant aussi païé le tribut a la Nature, le Roi avoit nommé le Cardinal à ce riche Archevêché, & que cette Eminence s'étant démise de l'Evêché de *Malaga*, Sa Majesté en avoit disposé en faveur d'un autre. Le Ministre Impérial profita de cette occasion, pour insinuer au St. Pere, que Sa Sainteté ne feroit point de plaisir à Sa Majesté Impériale, si elle se rendoit si facile à accorder ces nouvelles Bulles au Cardinal *Alberoni*, dont Sa Majesté Impériale avoit tant de raison d'être mécontente, puisqu'elle le regardoit comme l'Auteur de la Guerre avec l'Espagne; nouvel embarras pour le Souverain Pontife, qui vouloit suivre son Plan de temporisation, & ménager également les deux partis; ainsi, sans refuser les Bulles au Cardinal, il ne les lui accorda pas, sous prétexte de maintenir la discipline Ecclesiastique, qui vouloit que le Cardinal reçût les Bulles pour son Evêché de *Malaga*, & qu'ensuite il s'en démit avant de pouvoir être pourvû de l'Archevêché de *Seville*. Le Cardinal *Aquaviva* donna

Donna avis à la Cour de Madrid de ce qui s'étoit passé à cette occasion, & cette Cour prit d'abord cette affaire tellement à cœur, qu'elle menaça la Cour de Rome d'une nouvelle rupture.

La Cour de Vienne étoit tellement persuadée de la connivence du St. Pere pour le parti Espagnol, que tous les égards, tous les ménagemens de ce Pontife ne purent la convaincre du contraire, & empêcher le Comte de *Gallasch* de demander au St. Pere quelque chose de plus réel, en exigeant de lui son consentement aux demandes suivantes.

I.

Qu'il renonceroit à ses prétentions touchant les Investitures des Roïaumes de Naples & de Sicile.

II.

Que le Duché de Benevent seroit restitué à la Couronne de Naples.

III.

Que l'Empereur, comme Roi de Naples, auroit seul la collation aux 24. Evêchez de ce Roïaume.

IV.

Que les seuls Evêques auroient droit de conférer les Bénéfices à leurs

leurs Diocézains, sans le concours
ou l'alternative de la Daterie.

V.

Que la Daterie ne pourroit se ré-
server de pensions sur les Béné-
fices.

VI.

Que les Evêques & Bénéfices
du Roïaume de Naples seroient
exempts des annates.

VII.

Que les Laïcs de ce Roïaume
ne seroient plus citez à Rome.

VIII.

Que le Tribunal de la Noncia-
ture seroit aboli.

Q 2

On

On peut s'imaginer dans quelle disposition le St. Pere entendit de telles propositions, & s'il fut aussi aisé de les faire approuver que de les proposer. Le St. Pere en conçût une indignation qu'il ne put exprimer, mais que le Ministre Impérial scût bien marquer, & qui fut suivi d'un Ordre envoyé au Viceroy de Naples, de faire sortir le Nonce du Roïaume, & d'exécuter ces articles, comme s'ils avoient eu le consentement de Sa Sainteté; ce qui fut exécuté à la lettre. Le Ministre Impérial ne s'en tint pas-là, il voulut exiger du St. Pere, qu'il redemandât le Chapeau au Cardinal *Alberoni*, & pour le contraindre à ne pas refuser cette demande à l'Empereur, il accusa publiquement le Cardinal d'avoir négocié une Alliance entre le Grand Seigneur & le Roi Philippe, & il distribua au Sacré Collége les preuves de cette accusation dans la Pièce suivante.

IL y a déjà quelque-temps que la Cour de Madrid a entamé une détestable correspondance avec la Porte Ottomane, sous la direction du Cardinal Alberoni, son premier & principal Ministre, par le moyen du Rebelle Ragozzy, lors qu'il étoit en France, ou dans le Monastère des Carmelites, situé hors de Paris, il eut, avec quelques autres de ses Adérens, des Conférences secrètes avec le Prince de Cellamare, Ambassadeur du Duc d'Anjou en cette Cour.

C'est-là qu'il concerta le Projet d'une Alliance, entre la Cour de Madrid, & la Porte Ottomane. On enrôla un bon nombre d'Officiers François, & de Soldats à son service & celui des Turcs; & on acheta une grande quantité de Munitions & d'Armes, qui devoient être envoyez à Constantinople,

Q 3

par

par la voye de Marseille & de Toulon, l'argent necessaire pour cela ayant été envoyé par le Cardinal Alberoni, audit Prince de Cellamare, qui l'a compté à Ragozzi, outre une somme considérable pour son Voyage.

Il y a une Lettre écrite par lui audit Prince de Cellamare, du 26. Novembre dernier, d'Andrinople, par laquelle il lui mande, que bien que la Porte fut dans une grande consternation & dans une extrême crainte, elle avoit néanmoins résolu de continuer la Guerre; sur les offres qu'il lui avoit faites de l'Alliance du Duc d'Anjou, se reposant principalement sur la promesse faite par le Cardinal Alberoni, pour porter la Guerre en Italie, par où les Forces Impériales seroient affiblies & diminuées en Hongrie. Il ajoute qu'il avoit si vivement représenté au Grand Visir, & de ce-
lui-

lui-ci au Sultan , le grand avantage qui résulteroit à la Porte , de l'Alliance avec la Cour de Madrid , après la Conquête qu'on avoit déjà faite de la Sardaigne , qu'elle ne pretoit plus l'oreille aux persuasions du Mufti & des autres qui conseil- loient la Paix ; desorte que la con- tinuation de la Guerre ayant été ré- soluë , on avoit ordonné à tous les Bachas de la Domination Ottoma- ne , de faire la levée de nouvelles Troupes , & au Bacha , Capitaine de l'Armée Navale , de l'augmen- ter de dix Sultannes & huit Galé- res pour la Campagne prochaine ; dans la confiance certaine de rem- porter tous les avantages qu'elle se promettoit de la diversion de cette Guerre du Duc d'Anjou , non-seu- lement pour réparer tous les domma- ges passez ; mais même pour réta- blir entièrement ses affaires , qui é- toient dans une grande décadence.

Qu'ainsi

Qu'ainsi la Ligue étant agréée & acceptée, les Turcs insistoient auprès de lui, pour procurer au plutôt le plein pouvoir nécessaire de la Cour de Madrid, dont il avoit pris l'engagement.

Il raconte de plus les grands honneurs qu'il avoit reçus, la grande réputation qu'il s'étoit acquise par une si grande Ambassade, & l'extrême plaisir avec lequel on avoit entendu ce projet, & particulièrement la proposition de la grande affaire, savoir l'Alliance projetée; & que le Grand Sultan avoit fait entendre, que son plus grand desir & son plus grand plaisir, étoit de voir par-là accroître le nombre de ses Amis, & diminuer celui de ses Ennemis, voulant parler de l'Espagne, qui jusqu'alors avoit été Ennemie inexorable de la Porte.

Enfin, il le prie de représenter le tout, au plutôt, à la Cour de
Ma-

deid, comme il avoit déjà fait lui-même au Cardinal Alberoni; insinuant qu'on ne pouvoit trouver une conjoncture plus favorable & plus propre, pour conclure avantageusement une si grande affaire, & pour effectuër les projets communs; de sorte qu'on ne devoit rien négliger, parce qu'il falloit battre le fer pendant qu'il étoit chaud.

Le Cardinal *Aquaviva* eut à peine ôüi parler de ce qui se passoit, qu'il demanda au St. Pere une audience particulière, dans laquelle il lui déclara qu'étant de son devoir d'informer le Roi Catholique & le Cardinal *Alberoni* de ce qui se passoit, il n'avoit pas voulu le faire sur un bruit public, & qu'il souhaitoit savoir les intentions de Sa Sainteté sur une affaire si extraordinaire, aussi fausse qu'on en pût jamais inventer, & dont l'infâmie ne rejaillissoit pas moins sur le Roi que sur son Ministre; qu'à la vérité, il s'imaginoit bien que Sa Sainteté n'ajôutoit point de foi à

une

une accusation, qui se détruisoit d'elle-même par la nature de son atrocité, mais que cela ne suffisoit pas, & que le Roi ne pouvoit s'empêcher de se ressentir de ce que Sa Sainteté auroit souffert que ses ennemis eussent rendu publique, jusqu'aux portes du Vatican, une calomnie aussi détestable.

Le St. Pere ne put s'empêcher de verser des larmes, & s'ouvrant sans réserve au Cardinal *Aquaviva*, il le conjura de considérer sans passion, la triste & embarrassante situation où il se trouvoit, environné des Troupes Allemandes, qui ne demandoient que l'occasion de le mortifier, s'il suivoit son inclination, qui l'entreroit naturellement dans les intérêts de Sa Majesté Catholique, & qui il ne manqueroit pas de faire connoître combien il étoit porté à faire tout ce qui pourroit lui être agréable, aussi-tôt que Sa Majesté seroit en Italie, dans une situation à le mettre à couvert de la crainte des entreprises des Allemands. Le Cardinal *Aquaviva* ne douta pas que Sa Sainteté ne parlât sincèrement; en effet, le St. Pere étoit encore pénétré de l'injure faite au St.

Sic.

du Cardinal Alberoni. 23

Siège, par la clôture de la Nonciature à Naples, le sequestre de ses revenus, de ceux de la Daterie & des Bénéfices vacans, par l'expulsion du Nonce *Vincentini*, enfin par l'ordre qu'avoit reçu celui qui résidoit à Vienne, de ne plus paroître à la Cour; mais surtout par la proposition des articles, dont nous avons rapporté le précis ci-dessus, & qui, selon le St. Pere, renfermoient l'insulte la plus sensible, qu'on pût jamais faire au St. Siège.

Le Cardinal *Aquaviva* informa le Cardinal Ministre de tout ce qui s'étoit dit & fait à cette occasion, & en même tems du refus absolu de ces Bulles, & des raisons que le St. Pere lui en avoit alléguées.

Le Cardinal *Alberoni* fut sensiblement touché du procédé de la Cour de Vienne à son égard, il prévint bien qu'il alloit être en butte à tout son ressentiment, & qu'elle n'oublieroit rien pour se venger sur lui de la conduite du Roi son Maître & de ses entreprises sur l'Italie; c'est le sort des Favoris, sur tout de ceux qui ne doivent leur grandeur qu'à leur industrie, & non à la naissan-

naissance de leurs ancêtres; c'est sur eux seuls qu'on se décharge de toute la haine qu'on se croit en droit de concevoir contre leurs Maîtres. Mais s'il fut piqué de la conduite du Conseil d'Autriche, il fut pénétré de douleur de l'état déplorable où se trouvoit le chef de l'Eglise, & les pensées que les réflexions, qu'il fit sur cela, lui suggéroient, le confirmèrent encore dans la poursuite de ses desseins, dont le succès pourroit être utile à la délivrance du Saint Pere, auquel il écrivit avec beaucoup de respect & de soumission pour les volontez de Sa Sainteté, par rapport à l'expédition de ses Bulles; mais avec beaucoup de fermeté & de ressentiment au sujet des accusations & du Mémoire du Comte de Gallasch.

TRES

TRES-SAINTE PERE.

J'AI reçu des mains de M. Aldrovandi, votre Nonce en cette Cour, le Bref de votre Sainteté, & en même tems l'écrit que le Ministre de l'Archiduc a remis entre les mains de Votre Sainteté : Si j'entreprendois de me justifier auprès d'Elle, de toutes les calomnies qu'il contiens, ce seroit trop accrediter les mensonges des Ennemis du Roi mon Maître. Il me suffit donc que Votre Sainteté, qui connoit toute la piété de Sa Majesté-Catholique, son Zèle, & l'empressement avec lequel, à l'imitation de ses glorieux Prédécesseurs, elle travaille continuellement à étendre la Religion Catholique dans tous les lieux de Sa Monarchie; il me suffit, dis-je, que Votre Sainteté en porte, avec sa Souveraine connoissance, le jugement que mérite un tel écrit; mais ce qui me surprend d'avantage, c'est que la Cour de Vienne ait recours à des faits supposés, pour dénigrer la réputation des Ministres du Roi mon Maître, & obscurcir l'éclat de cette Pourpre, dont votre Sainteté a bien voulu m'honorer par

R pure

pure bonté. Sa passion immodérée va si loin qu'elle prétend que les Ministres de Sa Majesté Catholique doivent lui rendre compte de leurs desseins. Par cela même, il sera facile à Votre Sainteté & à tout le monde entier, de voir jusqu'à quel point la Cour de Vienne a porté sa présomption. Je m'assure que Votre Sainteté sera pleinement satisfaite de tout ce que je lui expose avec toute l'humilité possible, & qu'elle ne dédaignera pas de me donner sa Sainte bénédiction que j'implore à genoux, &c.

Mais pour détruire ces accusations, voici ce que le Prince de Cellamare, par le canal duquel le Ministre Autrichien prétendoit, que toute cette négociation avoit passée, en écrivit au Cardinal Aquaviva.

J'Ai reçu la Lettre de votre Eminence du 29. dernier, avec un Imprimé intitulé, Extrait de tout ce que l'Ambassadeur de l'Archiduc a représenté à Sa Sainteté, dans une Audience extraordinaire du mercredi 16. Mars, & consecutivement au Sacré Collège des Cardinaux. J'avoue à votre Eminence, que

que quand j'ai vû avec combien de cir-
 constance on raportoit les Negociations
 imaginaires & inventées, qu'on suppo-
 soit que j'avois eu avec le Prince Ra-
 gotzi, pour faire une Alliante entre la
 Cour de Madrid & la Porte Ottoma-
 ne, il m'a paru que je lisois un Roman
 artificieux, composé par le caprice de
 quelques curieux, pour divertir le Pu-
 blic; car, quoi qu'on dit communément
 en Espagne, que le mensonge a tou-
 jours quelque chose de vrai, celui-ci est
 si parfaitement produit de la fausseté &
 de la calomnie, qu'il n'a pas la moindre
 apparence de verité; car je puis assurer
 votre Eminence avec toute la réalité
 que je dois observer dans une matière
 aussi délicate, que je n'ai jamais rendu
 aucune visite au Prince Ragotzi, ni
 dans son Hôtel, ni dans sa retraite des
 Carmelites, & que je n'ai conversé avec
 lui que dans l'Antichambre du grand
 Monarque Louis XIV. de glorieuse
 memoire, où on ne parloit toujours que
 de matieres indifferentes; & après la
 mort de ce Roi, je ne l'ai vû casuellement
 qu'une fois à l'Académie des Belles Let-
 tres, qui se tient chez Mr. l'Abbé de
 Dangeau. Tout Paris est témoin de cette

grande indifférence, & que je n'ai eu aucune communication avec ce Prince, quoi qu'à Paris, où aussi bien, & plus que dans toutes les autres Cours du monde, il ne manque pas des yeux pénétrans pour épier les meindres actions des Ministres Etrangers. Après cet aveu, votre Eminence pourra juger de l'étonnement & du mépris avec lequel j'ai lu le dit Extrait rempli de Contes & de Fables, d'autant plus que je ne connoissois, ni de nom, ni de vue, le Tresorier, ni le Banquier du Prince Ragotzi, & que je n'ai jamais entendu nommer un certain Polain, qu'on suppose que j'ai envoyé avec des remises d'argent à Constantinople : ce qui me cause un ressentiment tout particulier, c'est qu'un aussi grand Prince que l'Archevêque, trompé & séduit par des personnes doubles & malignes, ait donné occasion à son Ministre à Rome, de faire un pas si scandaleux sur de si foibles fondemens, voulant débiter pour véritables, au Chef de l'Eglise, des mensonges si manifestes, & en tirer des conséquences si deshonorables aux Ministres d'un Monarque aussi grand que le Roi notre Maître. Je crois aussi, que la Lettre qu'on dit que le Prince Ragotzi m'a écrite, est entièrement

ment supposée ; & comme il n'a jamais eu la moindre communication avec moi , il ne pouvoit pas songer de m'écrire sur des Traitez & Alliances dont il n'y avoit aucune idée , ni principe ; tellement que par derision , on peut dire à ceux qui ajoutent foi à de semblables Faibles , que cette Lettre , avec le prétendu Traité d' Alliance avec Nous & les Ottomans , se trouvera à la suite d'une autre Lettre apocrife & malicieuse , qui a parcouru toutes les Tavernes d'Italie , & que les flatteurs des Allemans ont supposé avoir été écrite par le Grand Turc , au Roi notre Maître , pour remercier S. M. de la Conquête de la Sardaigne.

Le Comte de Gallas , avant de faire ce faux pas , auroit dû s'informer mieux des prétendues Conférences de la Cambrule ; des Voyages imaginaires de Polain , & des Negocians qui m'ont fourni les remises qu'on a imputé avoir été distribuées pour les recrues des Officiers & Soldats , & pour l'achât des Munitions & des Armes : & enfin , je ne conçois pas comment la Faction de la Maison d'Autriche , par une bassesse si méprisable , nous fasse une espece de Guerre de mensonges , calomnies , impostures ; preuves

évidentes, qu'en ce Pais là ils n'ont pas
de meilleures raisons à produire, &
qu'aprehendant la lumiere de la verité &
de la justice incontestable de notre Sou-
verain : ad fabulas autem convertuntur.

Tout ce que j'en dis à votre Eminence
n'est que pour l'amour de la verité, & afin
qu'on connoisse ce que pour la malicieuse
fausseté d'une intension dépravée, agitée
des mouvemens de son propre intérêt ; car,
pour peu qu'on veuille raisonner sans pré-
vention, je ne crois pas que ce fut une chose
digne d'une très-rigoureuse censure, d'as-
sister & protéger en quelque façon le Prince
Rugotzi, étant si Catholique & si pieux,
comme on l'a vu en France, pour lui faire
reconquer un Etat qu'il croit lui apparte-
nir legitimement, & pour faire une di-
version avantageuse aux forces des im-
placables Ennemis de notre Monarchie,
sans que cela fournisse aucun scrupule à la
delicatesse de la pieté Chrétienne, en ce
qu'indirectement on embarrasseroit le cours
des Victoires des Allemans contre des
Infidèles ; vu que leur ambition menaçant
la liberté de l'Italie, & occupant une
partie de l'Etat Ecclesiastique ; au
grand perit de la tranquillité de toute
l'Euro-

l'Europe, la Loi naturelle permet d'apporter le remède au danger le plus proche ; & si nous voulons consulter les Histoires, nous trouverons cette maxime autorisée par des exemples anciens & vénérables ; & que dans les Siècles où on publoit les Croisades pour la Conquête de la Terre Sainte, les Papes mêmes se virent obligez de la faire prêcher contre des Empereurs, & d'employer contre la fureur & l'impieeté des Alle-mans, les mêmes épées qu'on avoit tiré au nom de Jesus-Christ contre les Infidèles, sur quoi on pourroit sans difficulté écrire un gros Livre : Mais comme nous ne nous trouvons pas dans ce cas, je croi que ce que j'ai rapporté à votre Eminence suffit pour ouvrir les yeux du petit Peuple, qui sous le titre précieux de Religion se laisse facilement tromper par des faussetez pareilles. Les Partisans de la Maison d'Autriche qui affectent à present ce scrupule, devoient se ressouvenir, comment leur Prince entrant en Espagne, assisté de Troupes de différentes Religions, ne fit pas cas des torts & des mépris que la Religion Catholique en souffrit sous ses yeux.

N. P. DE CELLAMARE.

La fin.

La situation embarrassante où le Pape se trouvoit, lui inspira la pensée de ménager un accommodement entre l'Empereur & le Roi d'Espagne; l'occasion paroïssoit favorable, parce que les Turcs sembloient se repentir d'avoir prêté l'oreille à des propositions de Paix de sorte que si l'on étoit obligé de faire encore une Campagne en Hongrie, l'Empereur, qui y auroit besoin de toutes ses forces ne pouroit s'oposer aux Conquêtes des Espagnols en *Italie*. Il s'en ouvrit au Comte de *Gallasch* qui en écrivit à Vienne, où on ne fit guere d'attention aux intentions pacifiques du S. Pere; il n'étoit pas informé de ce qui se passoit dans des Pais où on ne le consulte gueres, autrement il ne se seroit pas hazardé au peu d'attention qu'on témoigna alors pour la médiation. Le S. Pere ne favoit pas que si l'Empereur ne pouvoit se defendre lui-même, il avoit des alliez qui s'y emploïeroient tout de bon: en effet le Roi d'Angleterre travailloit avec autant d'ardeur à rompre les mesures des Espagnols, que ceux-ci en apportoient à tout disposer pour les faire reussir: ce Prince mit en même tems deux grands
moïens

moïens en œuvre ; une nombreuse Flotte sous la conduite d'un habile Amiral , & la voie des Négociations.

En effet , pendant qu'on armoit dans les Ports d'Angleterre , Sa Majesté Britannique pensant au moïens de se rendre Médiateur dans la Méditerranée , comme elle l'étoit déjà en Hongrie , crut qu'elle parviendroit plus aisément à son but , si elle n'agissoit que de concert avec Mr. le *Regent* , qui , Parent & Allié du Roi d'Espagne pouroit le porter à quelque projet de Paix , pendant que lui-même travailleroit pour la même fin auprès de l'Empereur , à quoi il étoit autorisé par les devoirs de l'Alliance.

Milord *Stairs* , qui étoit à Paris depuis le Traité de la Triple Alliance , entre la France , l'Angleterre , & les *Etats Generaux* , fut chargé de sonder Mr. le *Régent* sur cette affaire , & ce Ministre le trouva disposé à concourir de tout son pouvoir à procurer la Paix à l'Europe. Comme la situation où étoient les choses , exigeoit qu'on ne perdit pas de tems , Mr. l'*Abbé du Bois* , instruit des intentions de Son Altesse Royale , se rendit à *Londres* : Il étoit juste que
ce Mi-

ce Ministre mit la dernière main à cet Ouvrage , auquel il avoit déjà travaillé avec tant de fruit , ce fut donc sous les yeux de Sa Majesté Britannique ; que Milord *Stanhope* , & d'autres Ministres , conjointement avec Mr. l'Abbé du Bois , dressèrent le fameux *Projet d'Accommodement* , qui fut aussitôt communiqué à Mr. le *Regent*. Ce Prince trouva d'abord qu'on n'y avoit pas assez ménagé les intérêts de Sa Majesté Catholique , & entrant dans les vues d'honneur de la Cour de Madrid , il jugea d'abord , que la restitution de la *Sardaigne* , qui étoit stipulée par l'un des Articles , trouveroit de grands obstacles : Son Altesse Royale jugea aussi , qu'il ne suffiroit pas d'avoir réglé la Succession à la Toscane , en faveur d'un *Infant* ; & que la seule foi des Traitez ne seroit pas capable de transporter cet état au Prince , auquel il seroit destiné ; ainsi elle fut d'avis qu'on ajoutât à l'Article V. , tout le seizième Paragraphe , qui établit des Garnisons *Suisses* dans ces Etats , qu'elles s'engageroient de défendre contre tout agresseur , & de ne les remettre qu'au Prince *Infant* ; cette adition parut si raisonnable au Roi

Geor-

George, qu'elle fut faite sans difficulté. Mais il n'en fut pas de même de ce qui concernoit la *Sardaigne*. Sa Majesté Britannique convint bien, que M. le *Régent* avoit raison, & que le Roi d'Espagne l'auroit peut être aussi, de ne la vouloir pas restituer, mais ce Prince avoua d'un autre côté, qu'il doutoit que l'Empereur approuvât le Projet, sans cette clause : c'est pourquoi il donna ordre à son Ministre à Vienne, de sonder les intentions de Sa Majesté Impériale sur cet Article, c'est ce qui retarda un peu la conclusion de cette affaire. Le Ministre Britannique trouva l'Empereur inflexible. Ce Prince voïoit que la Guerre de Hongrie tiroit à sa fin, & qu'il auroit à sa disposition plus de Troupes qu'il ne lui en faudroit pour défendre toute l'Italie, ainsi il répondit avec fermeté, qu'il avoit beaucoup d'obligation à Sa Majesté Britannique, des mouvemens qu'elle se donnoit pour conduire l'Espagne à un accommodement. Mais qu'elle vouloit que pour Préliminaire toutes choses fussent remises sur le pied où elles étoient avant l'invasion de la Sardaigne, & qu'elle étoit résoluë de ne céder pas un *pouce de terre* à son Ennemi. Ce fut

fut donc sur ce pied-là que le *Projet d'accommodement* fut dressé à Londres, & envoyé à Mr. le *Régent*, pour le communiquer au Roi d'*Espagne*, pendant que Sa Majesté Britannique emploieroit tout son crédit auprès de l'Empereur, pour le lui faire agréer. Le Marquis de *Nancré* fut envoyé à Madrid, pour y travailler de concert avec le Duc de *St. Aignan*, & le Colonel *Stanhope*, & tâcher ensemble de lever toutes les difficultez que le Cardinal pouroit y opposer. Enfin pour assurer de bouche le Roi Catholique, que Sa Majesté Très-Chrétienne s'engageroit de lui procurer la restitution de *Gibraltar*, article dont on étoit convenu avec le Roi d'Angleterre, mais qui n'avoit pas été couché dans le *Projet*, pour ne pas irriter la Nation Britannique, qui avoit fort à cœur la conservation de cette Clef de la Méditerranée.

Le Cardinal avoit formé son Plan, & y persistant avec sa fermeté ordinaire, il écouta les propositions de ces trois Ministres, & ne feignit d'y donner les mains que pour gagner du tems en les flatant des plus agréables esperances. Cependant tout se dispoit dans les Ports

Ports de *Barcelonne*, d'*Alicante*, de *Cadix*, & de *Cagliari*, pour une Action qui devoit étonner l'Europe, du moins autant que l'entreprise sur la *Sardaigne*. L'Angleterre de son côté pressoit l'armement de la Flote, qu'elle destinoit pour la Méditerranée, & qui devoit être composée de vingt-deux Vaisseaux de Ligne, de deux Brûlots, de deux Galiores à Bombes, & d'un Hôpital. Le Cardinal attentif à tout en même tems, ne se contentoit pas de donner ses soins aux préparatifs de la Guerre, il s'apliquoit avec la même attention aux affaires de la Paix & du dedans du Roïaume; cette Paix regardoit les Villes que la Couronne d'Espagne possède encore sur les Côtes Septentrionales de l'Afrique vers le Détroit, & sur les Confins des Etats du Roi de Fez & de Maroc. Les grands armemens que l'Espagne faisoit, & dont la destination étoit encore moins connuë en Afrique qu'en Europe, alarmerent les *Marocains* qui, comme on fait, tiennent *Centa* bloquée par Terre depuis plusieurs années; s'étant imaginé que tous ces grands préparatifs pouroient bien les regarder, & que l'Espagne alloit fondre sur leur País avec toutes ses Forces, le Gouverneur de

S *CENTA*

dans la crainte que Sa Majesté Catholique ne se laissât enfin persuader. Pour prévenir un coup si fatal à ses desseins, & comme il le croïoit, à sa gloire, il fit enforte que le Roi voulût bien conférer avec lui sur le contenu des huit Articles de ce Projet qui étoient.

I. Pour réparer les troubles faits en dernier lieu contre la Paix conclüe à Bâde le 7. Septembre 1714. & contre la Neutralité établie pour l'Italie, par le Traité du 24. Mars 1713. le Serenissime & Très-Puissant Roi d'Espagne s'engage de restituer à Sa Majesté Imperiale, & lui restituera effectivement, immédiatement après l'échange des Ratifications du présent Traité, ou au plus tard deux mois après, l'Isle & Roïaume de Sardaigne en l'état où il étoit lorsqu'il s'en est emparé, & renoncera en faveur de Sa Majesté Imperiale à tous droits, prétentions, raisons, & actions sur ledit Roïaume, de sorte que Sa Majesté Imperiale puisse en disposer en pleine liberté, & comme de choses à elle appartenante, de la maniere dont elle l'a résolu pour le bien public.

II. Comme le seul moïen qu'on ait pu trou-

pû trouver, pour établir un équilibre permanent dans l'Europe, a été de régler que les Couronnes de France & d'Espagne ne pourroient jamais, ni en aucun tems, être réunies sur la même tête, ni dans une même ligne; & qu'à perpetuité ces deux Monarchies demeureroient séparées, & que pour assurer une regle si nécessaire pour le repos public, les Princes qui par leur naissance, pourroient avoir droit à ces deux successions, ont renoncé solennellement à l'une des deux, pour eux, & pour toute leur posterité, & que cette separation des deux Monarchies est devenue une Loi fondamentale, qui a été reconnue par les Etats Generaux, nommez communément *Las Cortes*, assemblez à Madrid le 9. Novembre 1712. & confirmée par les Traitez conclus à Utrecht le 17. Avril 1713. Sa Majesté Imperiale, pour donner la dernière perfection à une Loi si nécessaire & si salutaire, & pour ne laisser plus à l'avenir aucun sujet de mauvais soupçon, & voulant assurer la tranquillité publique, accepte & consent aux dispositions faites, réglées, & confirmées, par le Traité d'Utrecht touchant le droit & l'ordre de succession aux Roiaumes de

France & d'Espagne, & renonce, tant pour elle, que pour ses heritiers descendans, & Successeurs mâles & femelles, à tous droits & à toutes prétentions généralement quelconques, sans aucune exception, sur tous les Roïaumes, Pais & Provinces de la Monarchie d'Espagne, dont le Roi Catholique a été reconnu legitime possesseur par les Traitez d'Utrecht; promettant de plus d'en donner les Actes de Renonciation Authentiques, dans toute la meilleure forme, de les faire publier & enregistrer où besoin sera, & d'en fournir des expéditions en la maniere accoutumée à Sa Majesté Catholique, & aux Puissances contractantes.

III. En consequence de ladite Renonciation, que Sa Majesté Imperiale a faite, par le desir qu'elle a de contribuer au repos de toute l'Europe, & parce que le Duc d'Orleans a renoncé pour lui & pour ses Descendans, à ses droits & prétentions sur le Roïaume d'Espagne, à condition que l'Empereur, ni aucun de ses descendans ne pourroient jamais succeder audit Roïaume; Sa Majesté Imperiale reconnoît le Roi Philippe V. pour legitime Roi de la Monarchie d'Espagne

pagne & des Indes, promet de lui donner les titres & qualitez dûs à son rang, & à ses Roïaumes, de laisser jouïr paisiblement, lui, ses descendans, heritiers, & successeurs mâles & femelles, de tous les Etats de la Monarchie d'Espagne en Europe, dans les Indes & ailleurs, dont la possession lui a été assurée par les Traitez d'Utrecht, de ne le troubler directement ni indirectement dans ladite possession, & de ne former jamais aucune prétention sur lesdits Roïaumes & Provinces.

IV. En considération de la Renoncia-tion, & de la reconnoissance, que Sa Majesté Imperiale a faites par les deux articles précédens, le Roi Catholique renonce reciproquement, tant pour lui, que pour ses heritiers, descendans & successeurs, heritiers, & descendans mâles & femelles, à tous droits & prétentions quelconques, sans rien excepter, sur tous les Royaumes, Païs, & Provinces, que Sa Majesté Imperiale possède en Italie, & dans les Païs-Bas, ou devra y posséder en vertu du premier Traité, & generalement à tous les droits, Royaumes, & Païs en Italie; qui ont appartenu autrefois à la Monarchie d'Espagne,

gne, entre lesquels le Marquisat de Final, cédé par Sa Majesté à la Republique de Genes l'an 1713. doit être censé expréssement compris, promettant de donner les actes solennels de Renonciation ci-devant énoncez, dans toute la meilleure forme ; de les faire publier & enregistrer où besoin sera, & d'en fournir des expéditions à Sa Majesté Impériale & aux Puissances contractantes en la maniere accoustumée, Sa Majesté Catholique renonce de même au droit de reversion à la Couronne d'Espagne ; qu'elle s'étoit réservée sur le Roiaume de Sicile, & à toutes autres actions, & prétentions, qui lui pourroient servir de prétexte pour troubler l'Empereur, ses heritiers, & successeurs, directement ou indirectement, tant dans lesdits Roiaumes & Etats, que dans tous ceux qu'il possède actuellement dans les Pais-Bas, & par tout ailleurs.

V. Comme l'ouverture aux successions des Etats possédez presentement par le Grand Duc de Toscane, & par le Duc de Parme & de Plaisance, si eux & leurs successeurs venoient à manquer sans posterité masculine ; pourroit donner lieu à une nouvelle Guerre en Italie,

lie, d'un côté par les droits que la présente Reine d'Espagne, née Duchesse de Parme, prétend avoir sur lesdites successions, après le décès des héritiers légitimes plus proches qu'elle; & d'un autre côté par les droits que l'Empereur & l'Empire prétendent avoir aussi sur lesdits Duchez; afin de prévenir les suites funestes de ces contestations, il a été convenu que lesdits États ou Duchez possèdent présentement par le Grand Duc de Toscane, & par le Duc de Parme & de Plaisance seront reconnus à l'avenir, & à perpétuité, par toutes les parties contractantes, & tenus indubitablement pour fiefs masculins du Saint Empire Romain; & lorsque-la succession ausdits Duchez viendra à échoir au défaut de successeurs mâles, Sa Majesté Imperiale, pour elle, comme Chef de l'Empire, consent que le fils aîné de la Reine d'Espagne, & ses descendants mâles nez de legitime mariage, & à leur défaut le second fils, ou les autres cadets de ladite Reine, s'il vient à en naître quelques-uns, pareillement avec leurs descendants mâles nez de legitime mariage, succèdent dans tous lesdits États: & comme le consentement de l'Empire est requis
pour

pour cet effet , Sa Majesté Imperiale emploiera tous ses soins pour l'obtenir , & après l'avoir obtenu , elle fera expedier les lettres d'expectative , contenant l'investiture éventuelle pour le fils , ou les fils de ladite Reine , & leurs descendants mâles legitimes , en bonne & dñe forme , & les fera remettre aussi-tôt après entre les mains de Sa Majesté Catholique , ou du moins deux mois après l'échange des Ratifications , sans cependant qu'il en arrive aucun dommage ou préjudice , & sauf dans toute son étendue la possession des Princes qui tiennent actuellement lesdits Duchez.

Leurs Majestez Imperiale & Catholique sont convenuës , que la Place de Livourne demeurera à perpetuité un Port franc de la même maniere qu'il l'est presentement.

En conséquence de la renonciation que le Roi d'Espagne a faite à tous les Roiaumes , Païs & Provinces en Italie , qui appartenoient autrefois aux Rois d'Espagne ; il cédera & remettra audit Prince son fils , la Place de Portolongone , avec ce que Sa Majesté Catholique possède actuellement de l'Isle d'Elbe , aussi-tôt que par la vacance de
la suc-

la succession du Grand Duc de Toscane, au défaut de descendans mâles, le dit Prince d'Espagne aura été mis en possession actuelle desdits Etats.

Il a été réglé pareillement & stipulé solennellement, qu'aucun desdits Duchez & Etats, ne pourra ou ne devra jamais dans quelque tems, ou quelque cas que ce soit, être possédé par aucun Prince, qui sera en même tems Roi d'Espagne, & qu'un Roi d'Espagne ne pourra jamais prendre & gérer la tutelle du même Prince.

Enfin il a été convenu entre toutes & chacune des Parties contractantes, elles se sont pareillement engagées à ne point permettre que pendant la vie des presens possesseurs des Duchez de Toscane & de Parme, ou de leurs successeurs mâles, l'Empereur & les Rois de France & d'Espagne, & le Prince désigné ci dessus, pour cette succession, puissent jamais introduire aucuns Soldats de quelque nation qu'ils soient, de leurs propres troupes, ou autres à leur solde, dans les Pais & Terres desdits Duchez, ni établir des Garnisons dans les Villes, Ports, Citadelles & Forteresses qui y sont situées.

Mais

Mais afin de procurer une sûreté encore plus grande contre toute sorte d'évenemens, audit fils de la Reine d'Espagne désigné par ce Traité, pour succéder au Grand Duc de Toscane, & au Duc de Parme & de Plaisance, & de le rendre plus certain de l'exécution de ce qui lui est promis pour ladite succession, de même que pour mettre hors de toute atteinte la féodalité établie sur lesdits Etats, en faveur de l'Empereur & de l'Empire; il a été convenu de part & d'autre, que les Cantons Suisses mettront en garnison dans les principales places de ces Etats, sçavoir à Livourne, à Porto-ferraio, à Parme & à Plaisance, un Corps de Troupes, qui n'excedera cependant pas le nombre de six mille hommes; que pour cet effet les trois parties contractantes, qui font l'office de Médiateurs, paieront ausdits Cantons les subsides nécessaires pour leur entretien, & qu'elles y resteront, jusqu'à ce que le cas de ladite succession arrive, & qu'alors elles seront tenues de remettre au Prince désigné pour la recueillir, les Places qui leur ont été confiées, sans cependant que cela cause aucun préjudice

dice ou aucune dépense aux presens possesseurs, & à leurs successeurs mâles, à qui lesdites Troupes prêteront serment de fidélité, & elles ne prendront point d'autre autorité, que celle de défendre les Places dont elles auront la garde.

Et comme le tems que l'on pourroit employer à convenir avec les Cantons Suisses, du nombre de ces Troupes, des subsides qu'on leur fournira, & de la maniere de les lever, apotteroit peut-être trop de retardement à un ouvrage aussi salutaire; Sa sacrée Majesté Britannique, par le desir sincère qu'elle a de l'avancer, & pour parvenir encore plutôt au rétablissement de la tranquillité publique, qui est le but qu'on se propose, ne refusera pas, si les autres contractans le jugent à propos, de fournir de ses propres Troupes pour l'usage marqué ci-dessus, en attendant que celles qui seront levées en Suisse puissent prendre la garde desdites Places.

VI. Sa Majesté Catholique, pour donner une preuve sincère de ses bonnes intentions pour le repos public, consent à la disposition qui sera faite

T ci-

ci-après du Roiaume de Sicile , en fa-
 veur de l'Empereur ; renonce pour Elle
 & pour ses Héritiers & successeurs ,
 mâles & femelles , au droit de rever-
 sion dudit Roiaume à la Couronne
 d'Espagne , qui lui avoit été réservé
 expressement par l'acte de cession du
 10. Juin 1713. & en faveur du bien
 public, déroge autant que besoin se-
 roit audit acte du 10. Juin 1713. &
 à l'article VI. du Traité conclu à
 Utrecht, entre Sa Majesté Catholique
 & Son Altesse Roiale le Duc de Sa-
 voye , & généralement à tout ce qui
 pourroit être contraire à la retroces-
 sion , disposition , & échange dudit
 Roiaume de Sicile , ainsi qu'il est sti-
 pulé par les presentes conventions ;
 à condition toutefois , qu'en échange,
 le droit de reversion sur l'Isle & Ro-
 yaume de Sardaigne à la même Cou-
 ronne lui sera cédé & assuré , comme
 il est expliqué plus au long ci-dessous,
 dans l'article VI. des conventions en-
 tre Sa Majesté Impériale & le Roi de
 Sicile.

VII. L'Empereur & le Roi Catho-
 lique permettent mutuellement , & s'en-
 gagent à la défense ou garantie reci-
 pro-

proque de tous les Roiaumes & Provinces qu'ils possèdent actuellement ; ou doivent posséder en vertu du present Traité.

Leurs Majestez Impériale & Catholique , exécuteront immédiatement après l'échange des Ratifications des presentes conventions , toutes & chacune des conditions qui y sont contenues , & cela dans l'espace de deux mois au plus tard , & les Ratifications desdites conventions seront échangées à Londres dans l'espace de deux mois , à compter du jour de la signature , ou plutôt , si faire se peut ; & immédiatement après l'exécution préalable desdites conditions , leurs Ministres Plénipotentiaires qui seront autorisez d'Elles , conviendront dans le lieu du Congrès , dont Elles seront demeurées d'accord , & cela le plutôt que faire se pourra , des autres détails de leur Paix particulière , par la médiation des trois Puissances contractantes.

De plus , il a été convenu , que dans le Traité particulier de Paix à faire , entre l'Empereur & le Roi d'Espagne , il sera accordé une amnistie générale pour toutes les personnes , de quelque

état, dignité, rang & sexe qu'elles soient, tant de l'état Ecclésiastique que du Militaire ou du Civil, qui auront suivi le parti de l'une ou de l'autre Puissance, pendant le cours de la dernière Guerre, en vertu de laquelle amnistie, il sera permis à toutes lesdites personnes, & à chacune d'elles, de rentrer dans la pleine possession & jouissance de leurs biens, droits, privilèges, honneurs, dignitez & immunitéz, pour en jouir aussi librement qu'elles en jouissoient au commencement de la dernière Guerre, ou au tems que lesdites personnes se sont attachées à l'un ou à l'autre parti, nonobstant les Confiscations, Arrêts & Sentences donnez, ou prononcez pendant la Guerre, lesquels seront comme nuls & non avenues; & de plus en vertu de ladite amnistie, toutes & chacune desdites personnes qui auront suivi l'un ou l'autre parti, seront en droit & en liberté de rentrer dans leur Patrie & de jouir de leurs biens comme si la Guerre n'étoit point avenue, avec plein droit d'administrer leurs biens en personne, si elles sont presentes, ou par Procureur; si elles aiment mieux être hors de leur Patrie,

de 100

de les pouvoir vendre ou en disposer ; de telle maniere qu'elles jugeront à propos, comme elles étoient en droit de le faire avant le commencement de la Guerre.

Quoique les Princes qui avoient formé ce Projet, le trouvaient très-avantageux à l'Espagne, il ne parut pas tel au Cardinal, ni, par conséquent à Leurs Majestez Catholiques, qui le traiterent d'abord de monstrueux & d'impraticable, non-seulement sur les clauses de ses Articles, où le Ministre croioit voir les intérêts de l'Espagne sacrifiez à je ne fais combien de vûes différentes, mais aussi sur la maniere dont on le lui ofroit, puisqu'on avoit qu'on négocioit le Traité d'une Triple Alliance, pour contraindre à l'acceptation celle des deux parties, qui refuseroit de souscrire à ce Projet : & qu'on autorisoit cette conduite, par l'exemple de ce qui s'étoit passé en 1659. où la France, l'Angleterre & la Hollande s'unirent par les Traitez de la Haye du 21. Mai, 24. Juillet, & 4. Août, pour porter, ou, en cas de refus, forcer les Rois de Suède & de Dannemark, à faire la Paix, & à accepter les changemens faits par

ces trois Puissances au Traité de Rothchild. On joignoit à cet exemple celui du Traité de la triple Alliance, concluë aussi à la Haye, entre l'Angleterre, la Suède & la Hollande, pour obliger le Roi d'Espagne à faire la Paix avec la France, aux conditions concertées avec cette dernière Couronne par les trois Puissances, ce qui avoit donné lieu au Traité d'Aix-la-Chapelle.

Le Cardinal prétendit que cette clause de *contrainte*, malgré les exemples allégués, étoit très-deshonorable à la Couronne d'Espagne, d'autant plus qu'on ne la pouvoit considérer comme commune aux deux parties, puisqu'il prétendoit être bien informé que le projet n'avoit été réglé & arrêté qu'après qu'on avoit eu l'approbation de la Cour de Vienne sur chaque article ; C'est ce dont cette Eminence a été convaincuë depuis, puisque Milord Stanhope avoie expressément dans son mémoire du 26. Mai au Marquis de Monteleon „ que l'Empereur n'étoit „ entré en Négociation sur le projet, „ que lors qu'après trois mois de résistances, on lui eut accordé l'article „ de la restitution de la Sardaigne „ ce „ qui

„ qui étoit une grande mortification
„ pour Sa Majesté Britannique & pour
„ M. le Régent, puisque Sa Majesté
„ Catholique avoit tant à cœur la con-
„ servation de cette Isle.

Le Cardinal ne manqua pas de faire sonner bien haut cette considération dans les entretiens qu'il eut sur cette affaire dans le Cabinet de Leurs Majestés ; & il exagéra au Roi le deshonneur qui alloit rejallir sur tout son règne par l'acceptation d'une Paix proposée de cette manière ; de sorte qu'avoüant en effet à Sa Majesté qu'on pouvoit éconter les propositions de Paix, il ne se récria que contre la manière d'en traiter. Le Roi goûtant ses raisons, après plusieurs conférences entre le Cardinal, le Colonel Stanhope, le Duc de St. Aignan & le Marquis de Nancré, le *Projet* fut absolument rejeté, comme injurieux à la gloire de Sa Majesté Catholique.

Il faut cependant avouer, que le véritable moteur de toutes les Résolutions de la Cour d'Espagne dans cette occasion, fut l'assurance où elle étoit de réussir dans l'expédition qu'elle méditoit sur la Sicile, puisqu'il n'y avoit point

point d'État dans toute l'Italie, où on s'attendit moins à une invasion de la part des Espagnols, sur tout depuis que Sa Majesté Sicilienne informée des intentions de l'Empereur, qui ne vouloit pas se déister de ses prétentions sur la Sicile, & se l'étoit fait ajuget dans le *Projet d'accommodement*, avoit rapellé son Ministre de Vienne, & avoit écrit au Roi Catholique, pour le presser de conclure un Traité d'Alliance, après avoir assuré le Ministre Espagnol, résidant à Turin, qu'il étoit disposé à verser jusqu'à la dernière goutte de son sang plutôt que d'acquiescer au *Projet d'Accommodement*; Qu'il avoit bien scû dans la dernière Guerre acquérir son Roiaume, & qu'il feroit bien le conserver; & que fidelle à ses engagements, il étoit résolu de ne jamais abandonner Sa Majesté Catholique. En effet, pour commencer à exécuter cette promesse, il donna ordre au Comte de Saxe, son Amiral, de donner ses soins à faire préparer au plutôt le transport d'un puissant secours de Palerme à Ville-Franche, pour se mettre en posture d'agir offensivement du côté du Milanéz; ce qui dégarnit de

Trou-

Troupes toute la Sicile ; & donna d'autant plus de facilité au Cardinal d'exécuter ses Projets.

Il en pressa d'autant plus l'exécution ; qu'il fut informé de toutes parts & sur tout par le Marquis de *Monteleon* des mouvemens qu'on se donnoit à *Londres* & à *Vienne* pour mettre la dernière main à une quadruple alliance entre la France, l'Angleterre, la République des Provinces-Unies & l'Empereur ; dont le but seroit de contraindre l'Espagne à consentir aux conditions du projet d'accomodement. Monsieur l'Abbé de *Bois* avoit ourdi le Canevas de ce fameux traité conjointement avec Mylords *Stanhope* & *Sunderland*, quelques-uns des Ministres de conseil de *Hanovre* & le Baron de *Bentenrider*, Ministre de l'Empereur à *Londres*, & il paroissoit que Sa Majesté Britannique l'ayant approuvé, M. le Regent ne desavoueroit pas l'ouvrage de son Ministre, qui n'entreprendoit rien sans ses ordres ; Cependant le Prince de *Cellamare* ménagea si bien les interêts du Roi Catholique, son maître, & suivit si exactement les instructions du Cardinal, qu'il changea entièrement les dispositions

tions ou paroïssent être tous les membres du *Conseil de Regence*, d'opiner du bonnet dans cette eirconstance si importante & de s'en remettre au jugement & à la prudence de M. le Regent. Ainsi cette affaire ; qu'on croïoit avoir été conduite avec tant de dexterité qu'elle ne pouvoit manquer d'être approuvée, aussi-tôt qu'elle seroit proposée, traina pendant plus de deux mois ; pendant lesquels on se flatoit de jour en jour que Mr. le Regent enverroït à l'Abbé de *Bois* l'ordre de signer le *Traité*, ce que l'Ambassadeur d'Espagne fut detourner jusqu'au commencement d'Août.

Pendant que le Prince de *Cellamare* donnoit toute son attention aux intérêts de la Couronne d'Espagne, & entroit dans toutes les vues de Cardinal Ministre, plus même qu'il ne devoit, vû le caractère dont il étoit revêtu, comme on le verra ci-après, cette Eminence ne perdoit pas la moindre occasion de mortifier un des Chefs de la famille de cet Ambassadeur, dont il occupoit le poste, & qui avoit rendu de grands services au Roi Philippe : j'ai déjà dit de quelle manière le Cardinal *del Giudice*, Oncle du Prince de *Cellamare*, aiant été honoré

des charges du premier Ministre, de grand Inquisiteur, & de Gouverneur du Prince des *Asturies*, avoit été dépouillé de ces grands Emplois, dès que le Cardinal *Alberoni* étoit entré en faveur; Cette Eminence s'étoit retirée à *Rome*, où pénétré des témoignages d'affection, qu'il reçût de Sa Sainteté, il ne se mêla plus d'aucune affaire, si ce n'est que le St. Pere l'appellant quelquefois dans le Cabinet, prenoit son avis sur plusieurs choses, sur lesquelles cette Eminence pouvoit lui donner ses conseils, aiant, pour ainsi dire, blanchi dans le manieiment des affaires les plus importantes. Il y avoit toujours eu entre ce Cardinal & le Cardinal *Aquaviva* une certaine jalousie, dont il ne seroit pas difficile d'expliquer les causes, si cela ne nous menoit trop loin, il suffit de remarquer que ce dernier déclaré depuis peu Ambassadeur du Roi Philippe auprès de Sa Sainteté, avoit quelque raison de craindre, vuë la faveur où avoit été le Cardinal *del Giudice*, que celui-ci ne le suplanta quelque jour, si le Roi Catholique, reconnoissant des services que lui rendoit le Neveu de cette Eminence, revenoit à
des

des sentimens plus favorables pour lui.
 D'un autre côté le Cardinal *Alberoni* instruit que , lorsque le St. Pere le proposa au Consistoire , son Eminence *del Giudice* , bien loin d'opiner en sa faveur s'étoit servi de certaines expressions qu'Italien n'a jamais sçû pardonner , ne demandoit pas mieux que de trouver quelqu'occasion d'humilier un personnage , dont l'idée n'étoit pas si bien effacé de l'esprit de son Souverain , qu'il ne put encore rentrer dans une faveur qui ne pouvoit être avantageuse au nouveau Ministre. De là les ordres qui furent envoyez au Cardinal *Aquaviva* , d'insinuer au Cardinal *del Giudice* , que Sa Majesté Catholique vouloit , qu'il étât les Armes d'Espagne de dessus son Palais.

C'est une coûtume , généralement pratiquée parmi les Prélats résidants à Rome , de faire connoître au Public leur devouëment pour telle ou telle Couronne , en mettant ses armes sur la Porte du Palais qu'il occupe ; de sorte que lorsqu'ils changent de parti , ce qui n'est pas extraordinaire , le Public en est aussi-tôt informé par la métamorphose qui se fait sur la porte de leur Palais.

fais. La famille du Cardinal *del Giudice*, aussi-bien que celle d'*Attri*, dont est le Cardinal *Aquaviva*, sont du petit nombre de celles qui, pendant les dernières Révolutions du Royaume de Naples, dont elles sont originaires, sont restées inviolablement attachées au parti du Roi Philippe : C'est pourquoi ces deux Eminences avoient également les Armes de Sa Majesté Catholique sur le Frontispice de leur Palais. Le Cardinal *del Giudice*, qui ne se pouvoit reprocher d'avoir jamais rien dit ni fait, qui put lui attirer un affront, pareil à celui d'être defavoué d'un Souverain, pour lequel il avoit sacrifié ses biens & ceux de sa Famille, crut être en droit de ne pas obéir, sans faire auparavant quelques remontrances à Sa Majesté Catholique, & comme il s'imaginoit avoir de bonnes raisons de douter que ses remontrances parvinssent jusqu'à ce bon Prince, si elles passaient par les mains du Cardinal Ministre, il prit la voie de les adresser à Mr. le Duc d'Orleans, en le priant d'épouser ses intérêts dans cette circonstance si délicate, & de faire en sorte que ses Lettres fussent rendues en main propre à Sa Majesté Catholique.

V Mr.

Mr. le Regent s'acquita avec plaisir de ce devoir d'ami, en faveur d'une personne pour qui il avoit une véritable estime, qui rejaillissoit jusques sur le Prince de Cellamare, son Neveu; Cependant le Cardinal n'en obtint pas pour cela une réponse plus favorable, car le Roi se laissant guider par son Ministre, ferma les oreilles à toutes les raisons du Cardinal disgracié, à qui il ne répondit que pour se plaindre de son opiniâtreté & de sa desobéissance; de sorte qu'enfin les Armes d'Espagne firent place à celles du St. Pere, que le Cardinal *del Giudice* fit élever sur le Frontispice de son Palais, pour marquer le sage choix qu'il avoit fait de la Neutralité, n'épousant pas le Parti de l'Empereur, quoique forcé, pour ainsi dire, à n'être plus Espagnol: personne n'a pu pénétrer qu'elles ont pu être les raisons du Cardinal *Alberoni*, d'en agir avec cette severité à l'égard d'un Prelat de ce rang, qu'on fait être une des creatures du St. Pere, puisque si ce n'étoit que par un principe de vengeance, c'étoit la pousser un peu trop loin.

Les choses en étoient-là à l'égard du Cardinal *del Giudice*, lors que tout étant

étant disposé en Espagne pour l'exécution qu'on méditoit, depuis plus de six mois, le Cardinal donna ordre aux Troupes, qui s'assembloient de tous côtez aux environs de *Barcelone*, où étoit le rendez-vous; le 18. Juin l'embarquement étant achevé, & 9. Vaisseaux de Guerre, & 25. de transports étant arrivés de Cadix, cette formidable Flote mit à la voile ce jour-là même, sous les ordres de l'Amiral *Don Antonio Castagneta* & du Marquis de *Leede*, forte de 22. Vaisseaux de ligne, trois Vaisseaux Marchands armez en Guerre, montez de 35. pièces de Canon, 4. Galères, une Galiote, & 340. Bâtimens de transport, sur lesquels on avoit embarqué 36. Bataillons, 4. Régimens de Dragons, & 6. de Cavalerie, faisant en tout 30000. hommes, toutes belles Troupes & bien disciplinées, l'Artillerie & les munitions à proportion.

Le Cardinal avoit remis aux Commandans de cette Flote trois paquets cachetez, contenant leurs ordres, & qu'ils ne devoient ouvrir l'un après l'autre qu'à certaines hauteurs. Cette Flote toucha d'abord en *Sardaigne*, où

les premiers ordres devoient être ouverts, & où elle devoit prendre encore quelques Troupes; de-là elle fit voile vers les côtes de *Gènes* pour se joindre au *Duc de Savoie*, Roi de *Sicile*, mais n'ayant pas trouvé que ce Prince eût tenu la parole qu'il avoit donnée, d'avoir sur la Côte un Camp de 8. à 10. mille hommes pour favoriser le débarquement, la Flote rabattit vers la *Sicile*, où elle mouilla le 5. Juillet à trois lieues de *Palerme*, où le débarquement se fit sans la moindre résistance, puis que le Comte de *Maffei* Viceroy de cette Isle, s'étoit retiré d'abord vers *Messine* avec un Corps de Troupes, laissant seulement 400. hommes dans le Château de *Palerme*, qu'ils furent contraints d'abandonner quelques jours après: presque toute la *Sicile* suivant l'exemple de la Capitale, le Roi *Philippe* fut reconnu par tous ces Peuples, excepté dans *Messine*, *Mélazzo* & *Siracuse*. La reddition de *Palerme* fut naturellement suivie du Siège de *Messine*, qui résista plus long-tems, s'étant rendu par capitulation le 29. Septembre.

Pendant que le Marquis de *Leede* alloit

loit en Sicile de conquête en conquête, toute l'Europe resta étonnée d'une entreprise à laquelle on s'attendoit le moins, & que personne n'avoit pû prévoir, excepté l'Abbé *del Maro*, envoyé de *Turin* à *Madrid*, qui avoit seul pénétré le dessein du Cardinal, & qui en avoit même donné avis au Roi de Sicile son Maître, qui n'en voulut rien croire, & traita cet avis de Chimère; ce Prince étoit si persuadé que cette Flote n'étoit destinée que contre le Royaume de *Naples*, ou à faire une descente sur la côte de *Gènes*, qu'il avoit fait avancer quinze cens Hommes pour favoriser leur descente à *Vado*, il ne fût pas le seul qui pensa ainsi, & le Prince Gouverneur de *Milan* fit bien connoître par les dispositions qu'il fit, qu'il pensoit la même chose, & qu'il étoit persuadé que Sa Majesté Sicilienne étoit du complot. Toute l'Europe le pensoit de même, & on ne balançoit pas même à publier les articles du traité entre les deux Rois.

Mais l'étonnement ou l'entreprise des Espagnols jeta le Roi de Sicile, & les démarches qui suivirent de près suffirent pour convaincre qu'il n'y avoit aucune

collusion de la part de Sa Majesté Sicilienne, qu'elle avoit été trompée par le Cardinal *Alberoni*, elle dont la politique avoit toujours été impenetrable, & toujours si superieure à celle de tous les autres Potentats.

La Flote Angloise, qui avançoit dans la Mediterranée à force de voile attira bien-tôt sur elle toute l'attention publique : l'Amiral *Bing*, arrivé au Déroit avoit dépêché un de ses Officiers au Colonel *Stanhope*, pour faire part à Sa Majesté Catholique des ordres que lui avoit donné le Roi son Maître, esperant par cette démarche porter le Cardinal à des pensées plus pacifiques.

La Lettre de l'Amiral qui accompagnoit les importantes instructions, qu'il envoioit au Colonel, étoit conçue en ces termes.

JE vous prie, Monsieur, de vouloir bien donner avis à Sa Majesté Catholique de mon arrivée avec la Flote dans la Mediterranée & que j'ai des instructions de la part du Roi mon Maître pour concerter toutes les mesures, qui peuvent contribuer à ajuster les differents survenus entre Sa Majesté Catholique & l'Em-

du Cardinal Alberoni. 221

Et l'Empereur ; mais s'il ne plaît pas à Sa Majesté Catholique d'accepter la Médiation du Roi notre Maître ni ses offices amiables, & qu'Elle persiste dans la résolution que ses Troupes attaquent les Etats de l'Empereur en Italie, je dois vous dire, qu'en ce cas-là, j'ai ordre du Roi, notre Maître, de me servir de toute la Flote & de ses Troupes ; que j'ai avec moi, pour maintenir autant qu'il sera possible la neutralité, & y défendre les Etats de l'Empereur, en m'opposant à toutes les forces qui entreprendroient de l'attaquer dans ses dits Etats.

Cette lettre, qui étoit conforme à ce que les Ministres de Londres avoient toujours répondu au Marquis de Monteleone, lorsqu'il demandoit la destination de cette Flote, ne fit point changer le Cardinal de dessein, jugeant que l'Espagne n'avoit rien à craindre de cette Flote Angloise, puisque la sienne étoit destinée contre les Etats d'un Prince qui n'étoit allié ni avec le Roi de la Grande Bretagne ni avec l'Empereur ; ainsi il ne répondit autre chose aux dépêches de l'Amiral Anglois, sinon qu'il pouvoit exécuter les ordres du Roi son Maître.

& agir

Et agit comme il aviseroit. Cette réponse qui passa pour une bravade dans l'esprit de plusieurs, n'avoit rien que de fort simple & fort naturel dans le système de celui dont elle partoît, puisque comme il s'en est expliqué depuis il regardoit l'armement de Sa Majesté Britannique moins comme une suite de son titre de garant de la neutralité d'Italie que comme l'accomplissement du traité de 1716. puisqu'il ne pouvoit croire que l'Angleterre voulut prendre la défense de la neutralité, supposée violée par l'Espagne, après avoir souffert patiemment & tranquillement toutes les infractions, qu'il lui sembloit y avoir été faites par les Gouverneurs, les Generaux & les Conseillers de la Cour de Vienne. Mais la suite fit bien voir que le Cardinal avoit pensé d'une maniere & le Conseil de Londres d'une autre toute différente.

Pendant que cela se passoit dans la Méditerranée, les Ministres de Londres & de Madrid se donnoient des mouvemens extraordinaires dans les Cours de Paris & de la Haie, les uns pour faire passer le traité de la quadruple alliance les autres pour en empêcher, ou du moins en différer la conclusion, autant qu'il

qu'il leur seroit possible. Le Cardinal bien instruit que c'étoit au hazard que le preambule du projet renfermoit le nom de leurs Hautes Puissances les Etats Generaux des Provinces Unies, comme si elles avoient concouru à son édifice, dont il n'y avoit que les Ministres de Londres qui avec M. l'Abbé du Bois en avoient digéré tout le plan, se persuada sans peine que ces prudens Republicains donneroient encore moins les mains au traité qu'on vouloit bien nommer quadruple alliance quoi qu'elle ne renferma que la France, l'Angleterre & l'Empereur; ainsi toutes les Instructions que cette Eminence envoya au Marquis de Beretti Landi, ne tendoient qu'à entretenir leurs Hautes Puissances dans cet éloignement pour tout ce qui avoit le moindre air de rupture avec l'Espagne. Cet Ambassadeur, dont l'habileté a été reconuë & louée chez les Venitiens & chez les Suisses, où il avoit été employé avant de passer à la Haie, donna dans ces circonstances delicates de nouvelles preuves de sa dexterité dans la conduite des affaires les plus difficiles; & força même ses Ennemis d'avouer que le Roi d'Espagne avoit
peu

peu de Ministre & plus zélé & d'une politique plus délicate. En effet il avoit non seulement à détruire les insinuations de quatre Ministres, qui ne lui cédoient en rien & pour le zèle & pour l'adresse, Messieurs de *Chateaux-Neuf* & de *Morville* pour la France, & Messieurs de *Cadogan* & de *Wirtworth* pour l'Angleterre, sans parler de Monsieur le Marquis de *Prie*, qui peu après se joignit à ceux-ci comme nous le dirons ci après. Mais même il étoit obligé de s'oposer à une partie de la République, dans le Conseil de laquelle, comme telà arrive dans tous les gouvernemens Republicains, tous les Membres n'étoient pas également oposez aux vûes de la Cour de France & du Ministre de Londres.

Le Conseil de Regence témoignoit autant d'aversion que leurs Hautes Puissances à donner les mains au traité de la Quadruple alliance, c'est pourquoi le Conseil de Londres eut recours à un dernier moyen, ce fut d'envoier Mylord *Cadogan* à la Haye & Mylord *Stanhope* à Paris; Celui-ci chargé de nouvelles instructions avoit ordre de se joindre à Mylord *Stairs*, & de solliciter puissamment

Comment les Membres du Conseil de Regence. Ce n'est pas ici le lieu de parler de tout ce qui se passa, il suffit, pour ce qui regarde l'Histoire du Cardinal Alberoni, de remarquer qu'enfin Mylord Stanhope eut la gloire de faire mourir cette résistance, & que le Traité d'Alliance pour faire accepter le projet d'accommodement fut signé & presque en même tems ratifié.

Mylord Cadogan n'étoit parti de Londres qu'après avoir été élevé à la qualité de Comte : arrivé à la Haye, il donna ses premiers soins aux préparatifs d'une entrée magnifique, il n'épargna rien pour donner au Public une haute idée des bonnes intentions du Roi son Maître pour la République, mais la harangue qu'il fit aux Etats Generaux, le jour de son Entrée publique, & les démarches qui la suivirent, convinquirent tout le monde que le seul motif de son retour étoit d'engager la République, à adhérer au traité que le Roi son Maître venoit de conclure avec Mr. le Duc Regent de concert avec l'Empereur. Comme le Roi, mon maître, dit il alors, fait consister principalement sa gloire & sa grandeur dans le bonheur de ses Peuples & à

& à les faire jouir d'une Paix solide &
 d'une tranquillité parfaite ; aussi n'a-t-il
 pas cessé depuis son avènement à la Cou-
 ronne de chercher par toute sorte de voies
 à conserver & à affermir le repos de
 l'Europe ; & il ne doute point que vos
 Hautes Puissances , ayant les mêmes
 vues , ne Concourrent à ce grand ouvra-
 ge & qu'elles ne venissent se joindre à
 lui , pour parvenir à un but si salutai-
 re & si désirable , &c.

Ceux qui savoient la situation des af-
 faires d'alors , entendirent parfaitement
 bien ce que signifioient ici les mots des
concourir & de *se joindre* à Sa Majesté
 Britannique ; mais on trouva fort sin-
 gulier qu'on voulut exiger de haute lut-
 te ce concours , dans une affaire de cet-
 te importance , & dans laquelle on avoit
 fait parler leurs Hautes Puissances com-
 me si tout s'étoit réglé avec leur partici-
 pation & de concert avec leurs dépu-
 tés : Le Marquis *Beretti Landi* ne s'en-
 dormoit pas dans une circonstance si im-
 portante & il n'y eut aucune raison qu'il
 n'employa dans les conférences publi-
 ques & particulières pour insinuer à leur
 Hautes Puissances combien il étoit de
 leur intérêt de persister dans le sage par-
 ti de

si de la neutralité ; qu'elles paroissent avoir choisi ; & combien leur gloire étoit intéressée à rejeter une adhésion qu'on sembloit vouloir leur extorquer. Ce Ministre eut la satisfaction de réussir du moins en partie. La bonne politique veut qu'on ne néglige pas la moindre occasion de procurer l'utilité & l'avantage de la Patrie : Il y avoit déjà quelques années que leurs Hautes Puissances avoient conclu à Anvers le Traité de la Barrière avec l'Empereur comme Souverain des Pais-Bas Catholiques , sous la garantie de Sa Majesté Britannique. Ce Traité n'avoit pas encore été exécuté à cause de plusieurs difficultés que formerent les peuples & les Etats de Flandres & du Brabant. Leurs H H. P. P. crurent que l'occasion étoit favorable pour obtenir de l'Empereur ce qu'il ne se pressoit pas de leur accorder , c'est à dire l'exécution du traité d'Anvers ; ainsi ils se servirent habilement de cet incident & pour menager leurs intérêts de la Barrière & pour faire taire les plaintes du Ministre Anglois , qui disoit hautement que leurs H H. P. P. ne pouvoient refuser l'adhésion que le Roi son maître desiroit sans témoigner

X un

un mépris injurieux pour les bonnes intentions d'un si bon allié : outre que les negociations, où l'on voioit bien qu'il en faudroit venir pour ajuster les affaires de la Barriere en consommeroit beaucoup de tems, pendant lequel la Paix pouvoit se faire, ou la face des affaires changer par quelque événement imprévu. Leurs H. H. P. P. declarerent qu'elles ne pouvoient rien résoudre ni sur le Projet ni sur le Traité qui l'accompagnoit, que l'affaire de la Barriere dont Sa Majesté Britannique étoit garante, ne fut entierement réglée ; Cette déclaration donna autant de joie au Ministre d'Espagne & au Cardinal qui en fut aussi-tôt informé, qu'elle chagrina ceux qui suiyoient les insinuations contraires.

Mylord Cadogan n'y trouva d'autre remede qu'un voyage qu'il fit à *Anvers* où le Marquis de *Prié* se rendit de *Bruxelles*. Le fruit de cette conference fut le depart d'un Courier pour Vienne, d'où l'on envoya au Marquis de *Prié* les instructions necessaires pour donner aux Etats Generaux la juste satisfaction qu'on ne pouvoit leur refuser en toute autre occasion, & qu'il n'étoit pas permis

Mis de leur trop faire attendre dans la circonstance présente.

Mylord *Stanhope* avoit reçu, en partant de Londres d'amples instructions pour tout ce qui concernoit l'affaire dont il étoit chargé ; ainsi aussi-tôt qu'elle fut réglée à *Paris*, s'imaginant que le Cardinal *Alberoni*, voyant l'Union des plus puissans Etats de l'Europe pour s'opposer à ses Projets, en abandonneroit l'exécution & prendroit des sentimens de Paix, il prit la poste pour se rendre à *Madrid* avec le Traité de la prétendue Quadruple Alliance ; mais comme il avoit lui-même expédié les ordres du Chevalier *Bings*, & qu'il n'ignoroit pas que, puisque la Flote étoit arrivée dans la Méditerranée, il pouvoit y avoir quelque action violente, qui pouvoit être cause, qu'il ne seroit pas en sûreté à *Madrid*, il eut la précaution de se munir d'un bon passeport, & arriva ainsi à la Cour le 12. d'Août. Le Cardinal lui avoit fait meubler un château à un mille de l'*Escorial*, où il conféra avec lui, mais quel fut son étonnement lorsque Mylord *Stanhope* lui confirma ce dont le Marquis de *Monselcon* lui avoit déjà donné avis, que le

Traité de la Quadruple Alliance étoit enfin Signé, & que l'Empereur, même, ayant approuvé le projet s'étoit joint aux Rois de France & d'Angleterre & aux Etats Generaux pour engager l'Espagne à l'accepter. Son Eminence fut d'autant plus surprise, qu'elle n'avoit reçu aucun avis du Marquis *Beretti Landi* du concours des Etats Generaux avec la France & l'Angleterre dans la negociation de cette Alliance que le Cardinal traitoit de violence inouïe.

Le Cardinal frappé de cette formidable jonction de tant de forces commença à desespérer du succès de ses projets & écouta avec quelque attention les propositions du Ministre Anglois, de sorte que celui-ci conçut d'abord de grandes esperances du succès de sa negociation, jusques-là même qu'il en écrivit à Mylord *Stairs* dans des termes à faire croire qu'il étoit certain de réussir. Le Roi le reçut avec un accueil très-favorable, & quoique ce Prince ne put s'empêcher de se plaindre de la conduite de Sa Majesté Britannique, à qui il n'avoit donné aucune occasion de traiter ainsi la Nation Espagnole, il le fit dans des termes si moderez, que Mylord *Stanbop*

Cru

erat s'apercevoir que Sa Majesté Catholique n'étoit pas éloignée des voies de la douceur & de la Paix & qu'il n'y avoit que le Cardinal à vaincre.

Son Eminence assista à toutes les audiences que le Comte de Stanhope eut du Roi, & eut plusieurs conférences particulieres avec lui. Enfin les choses sembloient prendre un assez bon train lorsque l'arrivée d'un exprès changea tout d'un coup la face des affaires, il avoit été dépêché par le Cardinal *Aquaviva*, & il apportoit la nouvelle de la prise de Messine & de la soumission de la plus grande partie de la Sicile, cette bonne nouvelle fut suivie d'une autre, l'heureuse arrivée des *Gallions* qui étoient chargez de plus de douze millions. Ces succès chasserent de l'Esprit du Cardinal toute la crainte, qu'y avoit jeté le traité de *Quadruple alliance*. Et s'imaginant qu'on pourroit avoir conquis la Sicile & la meilleure partie du Royaume de *Naples*, où les Peuples n'attendoient qu'une décente pour se déclarer, avant que ces formidables Allies pussent réunir leurs forces, il parut d'abord moins traitable, & sans refuser absolument la paix il rejeta toutes les

propositions de Mylord Stanhope en se recriant comme auparavant, contre la forme de cette negociation, qui étoit injurieuse au Roi son Maître, puisque, s'il sembloit y donner les-mains, il n'y avoit personne qui ne fut en droit de dire, qu'il avoit été contraint d'accepter le projet d'accommodemens; & sur la demande que lui fit Mylord Stanhope d'une dernière resolution, il lui avoua, que le Roi son Maître avoit fort à cœur la conquête de ses Etats en *Italie*, mais qu'il n'y avoit rien qu'il ne sacrifîât au bonheur de la Paix & de la tranquillité publique, si on vouloit entrer d'une manière honorable dans une negociation, qui put conduire à une si bonne fin: & pour cet effet il delivra à Mylord Stanhope ces huit Articles en forme de Préliminaires, sur lesquels on pourroit statuer.

I. *Que la Sicile & la Sardaigne resteroient à perpétuité à la Couronne d'Espagne.*

II. *Que l'Empereur donneroit au Duc de Savoie un équivalent dans le Milanéz.*

III. *Qu'on satisferoit aux prétentions & aux grâs des Princes d'Italie.*

IV. *Que*

IV. *Que les Troupes qui marcheroient vers l'Italie, seroient incessamment entretenues.*

V. *Qu'à l'avenir l'Empereur n'auvoit qu'un certain nombre de Troupes dans ses Etats d'Italie.*

VI. *Qu'on ne parleroit point de la succession de Toscane & de Parme.*

VII. *Que l'Empereur renonceroit à ses prétentions sur ces Etats, comme prétendus Fiefs de l'Empire.*

VIII. *Que l'Angleterre rappelleroit incessamment son Escadre de la Méditerranée.*

Le contenu de ces Articles, la lenteur du Cardinal, l'ambiguïté de ses réponses, tout enfin convainquit le Ministre Anglois, que Son Eminence, Maître de l'esprit du Roi & de la Reine, les entretenoit dans l'éloignement d'une Négociation, qui pouvoit se terminer à une bonne Paix; ainsi ne gardant plus de mesures, & se doutant de ce qui se feroit passé sur les Côtes d'Italie, si les deux Flotes s'étoient rencontrées, il résolut de partir, & il délivra au Cardinal Ministre un écrit qui contenoit: " Que les Puissances Alliez,

» en conséquence du Traité signé, &
 » communiqué à Monsieur le Cardinal
 » Alberoni, étoient convenus des me-
 » sures suivantes.

I. *Que le Roi Catholique auroit trois mois pour accepter ce Traité, à compter du jour de la signature.*

II. *Que si Sa Majesté Catholique ne l'acceptoit pas dans ce terme, les Contractans fourniroient à l'Empereur les secours stipulés dans l'Alliance.*

III. *Que si à l'occasion des secours stipulés dans l'Alliance & fournis à l'Empereur, le Roi d'Espagne déclaroit ou faisoit la Guerre à ceux des Contractans, soit en attaquant ses Etats, soit en saisissant ses Sujets, Vaisseaux ou Effets, les autres Contractans déclareroient & feroient incessamment la Guerre à Sa Majesté Catholique, & la continueroient jufqu'à ce que satisfaction fut faite à leur Allié lésé.*

IV. *Qu'en cas que Sa Majesté Catholique refusât d'accepter ledit Traité, les Contractans disposeroient de concert des expectatives pour les Etats de Parme & de Toscane, en faveur de quelque autre Prince.*

V. *Que*

V. Que l'Empereur n'agira point pendant ledit terme de trois mois, pourvu que le Roi d'Espagne n'agisse pas de son côté, mais si Sa Majesté Catholique exerçoit quelque hostilité pendant ce terme, tendante à empêcher l'exécution de quelques conditions de ce Traité, les Contractans fourniroient, sans attendre l'expiration de ce terme, incessamment à l'Empereur le secours stipulé.

La lecture de cet Ecrit confirma le Cardinal dans le sentiment où il étoit, qu'il y alloit de la Gloire du Roi son Maître, d'écouter des Propositions de Paix, faites d'une manière qui ressen-
toit le Commandement Despotique & la contrainte; le Roi même entra dans la pensée de son Ministre, & résolut de tout sacrifier plutôt que de faire la moindre démarche, où son honneur & celui d'une Nation si délicate sur cet article pût être exposé.

Le Comte de Stanhope fut à peine parti, que le Cardinal se douta bien que le Ministère d'Angleterre ne man-
queroit pas de se servir de cette rupture des Négociations, pour insister dans le Public qu'il n'avoit tenu qu'à la Cour
d'Es-

d'Espagne qu'on eut conduit les choses à une bonne Paix ; c'est pourquoi il jugea qu'il devoit informer lui-même le Public des motifs qui avoient porté Sa Majesté Catholique à rejeter les propositions de ce Ministre Anglois. Il écrivit pour cet effet la lettre suivante au Marquis *Beretti Landi*, avec ordre de la communiquer à Leurs Hautes Puissances :

Je fais savoir à votre Excellence que le vingt-six de ce mois Milord Stanhope partit de l'Escorial pour Madrid, d'où il devoit continuer son voiage pour Paris, après avoir en pendant son séjour ici des preuves suffisantes de la constance & de la fermeté avec laquelle le Roi a rejetté le Projet des Princes Médiateurs, & la suspension d'armes qu'on avoit proposée. Il a appris de la bouche même de Leurs Majestéz, dans deux longues conférences auxquelles il a eu l'honneur d'être admis, qu'elles regardoient ce Projet comme injuste, préjudiciable, & portant atteinte à leur honneur. Je lui ai dit, que je ne pouvois pas comprendre ce qui pouvoit porter les Puissances confederées à admettre le Duc de Savoie dans leur
Alliance

Alliance ; non seulement parce qu'on ne voit pas qu'il puisse leur être de quelque utilité , mais parce aussi qu'il est certain que ces Puissances n'ont pas besoin des Troupes Piemontoises , à moins que ce Prince ne veuille les entretenir à ses dépens , ce qui sera très-difficile à obtenir.

A l'égard de la Sicile , j'ai déclaré à Milord Stanhope , en présence du Marquis de Nancré , que la France & la Grande-Bretagne , & nul autre , avoient d'elles-mêmes porté le Roi à reprendre ce Roïanme ; car ces deux Cours avoient assuré à Sa Majesté que le Duc de Savoie étoit en traité avec l'Archiduc , pour lui remettre cette Isle , si ce Prince vouloit l'accepter ; mais qu'il l'avoit refusé , considérant qu'il lui conviendrait mieux d'en être mis en possession par la disposition des Puissances Médiatrices , & du consentement de l'Espagne , parce que , dans ce cas-là , il auroit l'avantage de l'obtenir , par un Titre plus juste & plus autentique , outre l'assurance de la conserver par la faveur d'une si puissante Garantie. J'ai aussi fait voir à Milord Stanhope , que l'Archiduc étant Maître de la Sicile , toute l'Italie tom-
beroit

seroit sous le Joug des Allemans, & que toutes les Puissances de l'Europe ne seroient pas capables de lui rendre sa liberté. Que dans la dernière Guerre des Allemans, avec un petit Corps de Troupes, avoient fait tête & disputé le terrain à deux Couronnes, qui avoient des Armées formidables en Lombardie, & s'étoient rendus Maîtres du Pais, & d'un grand nombre de Places considérables. Je lui ai aussi représenté fort clairement que de faire la Guerre en Lombardie c'étoit la faire dans un Labyrinthe, & que c'étoit le funeste Cimetière des François & des Anglois. Que chaque année de la dernière Guerre avoit coûté à la France dix-huit à vingt mille hommes de Recrues, & plus de quinze millions : Que le Duc de Vendôme, dans le tems que les affaires étoient dans la prospérité, avoit dit que si la Guerre continuoit en Italie, les deux Couronnes devoient, indissensiblement, abandonner cette Province, parce qu'elle les exposoit à de trop grandes dépenses. Que suivant les engagements qu'on proposoit aujourd'hui, les secours de la Grande-Bretagne étoient fort éloignés & impraticables, & que le moindre coûteroit tout un Po-

En Potosi, & seroit capable de ruiner tout un Roiaume : Que pour le present ceux de France estoient impossibles, & que la Nation en général s'y opposeroit : que l'Archiduc triompheroit avec tous ses avantages, & que l'Angleterre ne pourroit jamais obtenir le moindre remboursement ; lors qu'au contraire elle pouvoit gagner considerablement en se joignant à l'Espagne. Enfin j'ai dit clairement à Milord Stanhope, que la Proposition de donner la Sicile à l'Archiduc étoit absolument fatale, & que de vouloir mettre ensuite des bornes à ses vastes desseins, n'étoit qu'un songe & une illusion ; puisque ce Prince étant en possession de la Sicile, n'auroit plus besoin ni de la France ni de l'Angleterre, pour soumettre d'abord le reste de l'Italie, & qu'il n'y avoit point de Puissances qui fût alors en état de s'y opposer. C'est-là la substance de toutes les Conférences qu'on a eues avec Milord Stanhope, & votre Excellence en peut faire usage suivant que l'occasion s'en présentera.

Cependant le Cardinal instruit, &c.
par l'Écrit du Comte de Stanhope, &c.
Y par

par les discours de ce Ministre, & ce que l'Espagne devoit attendre des Puissances entrées dans l'Alliance, ne perdit point de tems à donner de nouveaux ordres pour presser les secours qu'il devoit envoyer en Sardaigne, dont l'Armée de Sicile devoit tirer les renforts. il donnoit en même tems tout ses soins à l'expédition des instructions & des ordres aux Ministres de Sa Majesté Catholique à Londres, à Paris & à la Haye, pour tout mettre en œuvre afin de rompre les mesures des Alliez, & informé par une Lettre du Marquis de Beretti Landi, des bonnes dispositions où paroissoient être Leurs Hautes Puissances, d'observer une exacte neutralité, il tournoit sous son attention de ce côté-là, afin de ménager cette République, à la Médiation de laquelle on pourroit toujours remettre les intérêts de Sa Majesté Catholique, au cas qu'il arrivât quelque revers qui l'obligea à en passer par les Loix qu'on vouloit lui imposer.

Le Cardinal toujours attentif aux événements où l'autorité du Roi son maître étoit intéressée, avoit pris à cœur l'affaire du refus de ses Bulles, pour
l'Ar-

Archevêché de Seville, moins pour son propre intérêt, que parce qu'il y alloit de l'honneur de Sa Majesté Catholique, dont il sembloit que la Cour de Rome respectoit peu les droits; ainsi après plusieurs representations soumises & respectueuses; il eut que l'intérêt de la Couronne vouloit un coup d'éclat dans cette occasion, qui pouvoit tirer à consequence pour l'avenir; c'est pour-quoi après plusieurs insinuations faites au Nonce *Aldourandini*, de la manière dont on seroit obligé de se conduire, si le Saint Pere continuant à déferer aux instances des Ministres d'Autriche, différoit plus long-tems à accorder à Sa Majesté Catholique ce qu'il n'avoit aucune raison de lui refuser, il envoya au Cardinal *Aquaviva*, de dernieres Instructions sur cette affaire. Ce Ministre ne les eût pas plutôt reçus, qu'avant d'en venir à l'execution il les communiqua au Cardinal Neveu, afin que Sa Sainteté ne pût pas lui reprocher d'avoir porté les choses à l'extremité, sans l'en avoir averti. Le Saint Pere scût aussi-tôt ce qui se passoit, & le Cardinal Neveu, après plusieurs allées & venues du Vatican au Palais du Cardinal

Aquaviva, obtint enfin que celui-ci suspendroit l'exécution de ses ordres jusqu'au prochain Consistoire. Le Ministre d'Espagne y consentit d'autant plus volontiers, qu'il se persuadoit que Sa Sainteté embrasseroit cette occasion, pour éviter une rupture entre les deux Cours, telle que celle qu'on avoit eu tant de peine à racommoder il n'y avoit pas deux ans. Cependant il fut trompé dans son attente, & les menaces du Ministre Imperial l'emporterent encore sur les bonnes dispositions de Sa Sainteté, & le Consistoire se tint sans qu'on y parla de l'Archevêché de *Seville* : c'est alors que le Cardinal *Aquaviva* renouvela la protestation qu'il avoit faite au commencement de ce refus, déclarant en substance » que Sa Majesté Catho-
 » lique aiant nommé le Cardinal *Albe-*
 » *roni* à l'Archevêché de *Seville* ; les in-
 » formations ordinaires aiant été faites
 » devant le Nonce, on les avoit pro-
 » duites avec le Brevet de la nomina-
 » tion de Sa Majesté, qu'après toutes
 » ces formalitez selon les régles, le
 » Roi d'Espagne avoit été surpris, que
 » le Pape refusât de proposer cette E-
 » glise, suivant les réquisitions qui lui
 » en

is en avoient été faites de sa part. Quo
le droit de nommer aux Evêchez étoit
acquis aux Rois d'Espagne depuis plu-
sieurs Siècles, par les grands services
que cette Couronne avoit rendus à
l'Eglise, ayant ramené une infinité de
Peuples à la foi Catholique : Que Sa
Majesté Catholique étoit résoluë de
maintenir les anciens droits, qui n'a-
voient jamais été contestez ; que Sa
Sainteté ne pouvoit rejeter la presen-
tation d'un Sujet dont elle connoissoit
la régularité des mœurs & la Doctrine
Orthodoxe, puisque le St. Pere avoit
assez fait connoître qu'il ne trouvoit
aucune incapacité en lui, l'ayant élevé
l'année dernière au Cardinalat, & lui
ayant depuis accordé les Bulles pour
l'Evêché de Malaga, &c.

Ces raisons, quelques fortes qu'elles
fussent en elles-mêmes, n'eurent pas
un autre effet, étant réitérées, quel-
les avoient eu au mois de Février pré-
cedent. Ainsi le Cardinal *Aquaviva* fit
publier un Decret, par lequel il ordon-
noit de la part du Roi Catholique à tous
les Espagnols de quel rang, qualité, &
condition qu'ils fussent de quitter Ro-

d'Ancone, leur expediant des fauf-conduits à cet effet, & faisant distribuer de l'argent à ceux qui en avoient besoin; & pour donner l'exemple il sortit lui-même de Rome, & se retira à Albano. Plus de 4000. Espagnols l'imiterent; & il ne resta de cette Nation dans Rome que ceux qui n'avoient rien à perdre ou rien à esperer dans les Etats de cette Couronne. Qui n'auroit crû qu'un pareil procedé dût brouiller pour toujours deux Cours si fieres de leurs prerogatives, sur tout le Nonce *Aldrovandi* ayant en même tems reçu ordre de sortir d'Espagne: Cependant on verra dans la suite que la correspondance n'en a été en aucune maniere alterée, ce qui a donné lieu à bien des raisonnemens sur les motifs de la conduite des deux Cours. Ces diferens evenemens, dont le Cardinal étoit le premier mobile, fixoit l'attention de toute l'Europe sur la conduite de ce Ministre, dont la renommée prenoit plaisir à faire resentir le nom, lorsque l'Amiral Anglois fit changer d'objet aux raisonnemens des Politiques, par une action la plus éclatante qui se soit passée depuis long-tems.

Depuis la Réponse que le Roi Catholique

lique

quelque chose avoit fait aux dépêches de cet Amiral, celui-ci, après avoir renforcé la Garnison de *Gibraltar*, fait eau à *Malaga*, sans qu'on l'inquietât en aucune maniere, & débarqué quelques Troupes à *Port-Mahon*, avoit fait force Voiles pour venir au secours du Roiaume de *Naples*. Jamais Anglois n'a été si galamment reçu en Italie, que cet Amiral le fut à *Naples* par le Viceroi Comte de *Thann*, qui lui rendit presque les mêmes honneurs qu'il auroit rendu à un Prince Souverain : Cependant on ne perdit pas tout le tems en ceremonies, en complimens, & à envoyer dans le Vaisseau de l'Amiral des presens aussi riches que magnifiques ; Le Viceroi eut à peine représenté à l'Amiral Anglois, combien il étoit important de secourir les *Piémontois* qui étoient en *Sicile*, que celui-ci s'offrit pour escorter les plus puissans secours.

Le Duc de *Savoie* avoit à peine appris ce qui s'étoit passé dans ce Roiaume, que jugeant bien qu'il ne pourroit seul l'empêcher de retomber sous la domination de ses anciens Maîtres, il s'étoit fait un merite auprès de l'Empereur de lui en faire un don pur & simple, se reposant

posant sur les bonnes intentions de Sa Majesté Imperiale, pour ménager ensuite les intérêts lorsqu'on viendrait à traiter avec l'Espagne. Cet acte de retrocession avoit aussi-tôt été envoyé au Viceroy de Naples pour le faire passer en Sicile; afin que les Generaux Savoïars s'y conformassent: & c'étoit en vertu de cette cession, que le Viceroy de Naples avoit tant à cœur le secours de cette Isle, qu'il regardoit déjà comme patrimoine de l'Empereur son maître.

L'Amiral Anglois après avoir secondé les intentions du Viceroy, voltigeoit dans le Canal de Messine, lorsque une de ses Corvettes lui rapporta que la Flotte Espagnole n'étoit pas loin de lui.

Cet Amiral avoit écrit au Marquis de Lesde aussi-tôt après son arrivée vers les côtes de Sicile; & que pour cet effet il lui proposoit une Suspension d'Armes que le Marquis ne put lui accorder n'étant chargé d'aucune instruction sur un pareil cas. Après cette réponse l'Amiral Anglois détacha une partie de sa Flotte à la poursuite de celle d'Espagne; qui, à la faveur du Vent, évitait de se trouver trop proche de celle des Anglois,

glois, le Combat s'engagea malgré toute la manœuvre des Espagnols, qui serrez de trop près, furent enfin contraints de se mettre sur la défensive, puisqu'ils ne pouvoient juger favorablement de la manœuvre des Vaisseaux détachés du corps de la Flotte Angloise, qui faisoient tous leurs efforts pour lui gagner le Vent. Enfin une partie de la Flotte Angloise en vint aux prises avec une partie de celle d'Espagne qui étant beaucoup inférieure en nombre en force & en adresse dans la Manœuvre, fut battue & perdit le 12. Août 1718. plus de 12. Vaisseaux de Guerre ou armés en Guerre, à la hauteur de *Siracuse*; le reste de la Flotte aiant été dispersée, se retira partie vers *Malte*; partie dans quelques rades de la *Sicile*.

Cette Evenement passa bien-tôt dans toutes les Cours de l'Europe & fit faire divers raisonnemens sur la conduite de l'Amiral Anglois qui de son propre avoit été l'agresseur; mais on n'osa rien décider & chacun s'en remit au jugement de la Nation Angloise dont le Parlement devoit s'assembler incessamment. Les Ministres d'Espagne, & sur tout le Marquis de *Monteleone* & de
Beres-

Beretti Landi, mirent tout en œuvre pour disposer les esprits des Parlemensaires contre la conduite de la Cour, & pour justifier celle de Sa Majesté Catholique aux yeux de toute l'Europe, la Lettre suivante du Marquis de *Monteleon* au Secrétaire *Craigs*:

LA nouvelle qui s'est répandue que l'Amiral *Bing* a attaqué la Flotte Espagnole, & remporté sur elle des avantages considérables, m'oblige naturellement à ne me mêler d'aucune affaire, jusqu'à ce que je reçoive des ordres & des instructions du Roi mon Maître, sur un fait si surprenant & si peu attendu, & qui paroît même s'accorder si peu, avec les déclarations que le même Amiral a faites à la Cour de Madrid, puisqu'elles donnoient à entendre que l'Escadre d'Angleterre se borneroit à garantir, & à défendre les Etats de l'Archiduc, en cas qu'ils fussent attaqués. (a)

Cependant comme je ne doute pas que Votre Excellence ne fasse de sérieuses réflexions sur le juste ressentiment que le Roi mon Maître, & tous les Espagnols doivent avoir d'être attaqués & maltrai-

maltraités, avec tant d'animosité, par la Nation qu'ils ont la plus favorisée, & de la voir agir contre toute sorte de raison, de bonne politique, & contre ses propres intérêts, pour augmenter la puissance exorbitante des Allemands en Italie; de mon côté, je ne puis m'empêcher de faire part à Votre Excellence des bonnes & généreuses intentions du Roi mon Maître, dont je viens d'être informé par sa Dépêche du 20. du passé, n. stile, & des ordres qu'il a donnés, à l'occasion de l'arrivée à Gardix de la Flotte du Mexique, riche de neuf millions d'écus, tant en argent qu'en effets.

Sa Majesté me fait sçavoir, que malgré la déclaration de l'Amiral Ring, & la communication qui lui a été faite des Articles signés en dernier lieu, desquels j'envoie Copie à Votre Excellence, & quoique cette Déclaration & ces Articles marquent plutôt un dessein formé de faire la Guerre, que celui d'entretenir une parfaite intelligence entre les deux Nations, & d'entreprendre une Médiation impartiale; on a résolu cependant de ne pas faire la moindre nouveauté sur tout ce qui regarde le Commerce;

que

que les effets seront remis, comme auparavant, à ceux à qui ils appartiennent; & qu'en un mot, Sa Majesté veut & entend que le Traité de Paix & de Commerce soit religieusement observé, & que les Anglois continuent à jouir de tous les avantages qu'on leur avoit accordés ci-devant.

Cette nouvelle preuve si éclatante, de la justice & de la modération de Sa Majesté ne devoit pas être entièrement prévenue par le fâcheux événement, dont elle aura appris la nouvelle, peu de jours après avoir donné des marques si sensibles de son penchant à favoriser la Nation Angloise. Il y a eu peut-être des Esprits mal intentionnez, qui ont tâché d'insinuer que l'Armement Naval d'Espagne étoit moins destiné pour la liberté de l'Italie, que pour changer l'établissement présent du Commerce, & pour ôter à toutes les Nations la part si considérable qu'elles ont dans celui des Indes. Ce prétendu dessein n'est pas moins faux qu'impartial; Dieu a mis les Indes en dépôt entre les mains des Espagnols, afin que toutes les Nations puissent participer aux richesses de ce nouveau monde: il est même nécessaire que toute l'Europe

du Cardinal Alberoni. 295

rope y contribué reciproquement de toutes ses manufactures & marchandises, pour fournir tous les Païs de ce vaste Empire. Telle a été, & telle est encore l'intention du Roi mon maître; & tous ses armemens de mer ne peuvent jamais avoir d'autre objet, que la défense des Côtes d'Espagne, & du Commerce en Europe & dans les Indes.

En mon particulier, je serois sensiblement touché, si la dernière Action qui vient de se passer, au grand étonnement de la plus grande partie de l'Europe, pouvoit altérer les bonnes intentions du Roi mon maître pour toute la Nation Angloise, & le desir qu'il a eu jusqu'à présent de contribuer à ses avantages. Je suis, &c.

Signé,

Le Marq. de MONTELEON.

Le Secrétaire fit trois semaines après une longue Réponse à cette Lettre, dans laquelle il disoit, par ordre du Roi son maître, » que l'action de l'Amiral ne devoit point paroître surprenante, & qu'on devoit s'y attendre, » puisque Mylord Stanhope avoit déclaré

Z

claré

claré au Roi Catholique & à son Ministre le Cardinal *Alberoni*, que pendant les trois mois accordez pour entrer en l'Aliance, Elle entreprenoit quelques hostilitéz tendantes à empêcher l'exécution des dispositions faites par lesdits Traitez, lesdites Puissances s'étoient obligées à l'en empêcher par la force, même pendant l'espace desdits trois mois, & qu'on ne pouvoit regarder l'invasion de la *Sicile*, que comme une action directement contraire auxdites dispositions; ensuite ce Ministre s'étendoit sur les differents griefs qu'il prétendoit la Nation Angloise être en état de fournir contre la conduite de la Cour d'Espagne, & il en conclut, que les choses étant ainsi, le Chevalier *Bingh* étoit en droit de se conduire comme il avoit fait.

Cette Lettre ne demeura pas sans repliche de la part du Marquis de *Monteleon*, qui joignit à ses reflexions particulières une copie de la Lettre suivante, que le Cardinal *Alberoni* lui avoit écrite, avant d'avoir reçu celle de Mr. *Craigs*.

DAns le tems que je comptois que
 Votre Excellence étoit informée de
 l'A-

l'Action indigne que l'Amiral Bingham a commise contre l'Escadre du Roi, j'ai reçu la Copie de la Lettre que Votre Excellence a écrite sur ce sujet au Secrétaire d'Etat M. Craige, pour lui donner à connoître qu'après une hostilité si inopinée, vous étiez obligé de vous abstenir des fonctions de votre Ministère pacifique; & que pour maintenir l'honneur du Roi & celui de votre caractère, vous deviez vous éloigner de tout commerce. Aiant rendu ladite Copie à Sa Majesté; elle a trouvé fort convenable que Votre Excellence l'ait écrite, & fera justes les termes dont vous vous expliquez, pour faire connoître la mauvaise foi de ce Ministère, par rapport au procédé trop prématuré de l'Amiral Bingham, lorsqu'il ne s'agissoit que d'une Médiation pour faciliter le projet de Paix, ou tout au plus, pour défendre les Etats possédés actuellement par l'Archiduc en Italie; lorsque M. Lord Stanhope se trouvoit en Espagne à une petite distance de la Cour, pour y proposer des projets de Paix, & une Suspension d'Armes; & enfin, dans le tems même que le Roi notre Maître, pour donner de nouvelles preuves de son attention Royale, avoit ordonné qu'on ne

touchar point aux effets des Anglois arrivés à Cadix avec la dernière Flote qui y abarda des Indes, & qu'on rendit à chacun de cette Nation; ce qui pouvoit respectivement lui appartenir.

Veritablement aucune personne desintéressée ne pourra entendre, sans admiration, que l'Armée Navale de Sa Majesté Britannique, commandée par le Chevalier Bingham, sans aucun motif, nécessité ou prétexte; & oubliant le Titre de paisible Mediateur, que son maître s'attribue, comme aussi les intérêts de la Grande Bretagne, ait attaqué l'Armée Navale d'Espagne, seulement pour faire échouer l'Expedition de la Sicile, après avoir été à Naples concerter avec le Comte de Thaur une action si laide, reçu de grosses sommes d'argent pour des arrérages supposés; & finalement, après s'être approché de Messine, & envoyé des Officiers de sa confiance, pour conférer avec les Chefs de l'Armée du Roi, & pour les assurer qu'il ne commettrait aucun acte d'hostilité.

La plus grande partie de l'Europe est dans l'impatience de sçavoir comment le Ministère Britannique pourra se justifier devant le monde sur une violence si précipitée.

opisée ; s'il prend le foible recours de dire que les Instructions de l'Amiral Bingham, parviens qu'il est à maintenir la Neutralité d'Italie : Qui ignore de présent qu'il y a long-tems que cette Neutralité est détruite, & que les Princes garans des Traitez d'Utrecht sont entièrement librez & déchargés de leur garantie ? Un chacun sçait que la garantie de l'Amistia d'Etat étoit révoquée & annullée, non seulement par les infractions scandaleuses que les Autrichiens firent dans l'évacuation mal observée de Catalogne, & de Majorque, & en d'autres endroits consécutifs ; mais aussi parceque suivant le sens littéral de la susdite garantie, elle n'obligeoit que jusqu'à la Paix à faire avec la France, & les Princes garans ne devoient la maintenir que par leurs offices reciproques.

Sur ces principes & fondemens chacun peut faire ses reflexions ; & que dira le monde voyant qu'après quatre ans que la Neutralité susdite est éteinte, pour les raisons alleguées, le Ministère de Londres l'a voulu ressusciter & défendre, non point par la negotiation d'une médiation amiable ; mais avec la force ouverte ; & le blâmable artifice

d'abuser de notre sûreté & confiance ? Cela est si certain & indubitable, que l'Amiral Bingham s'est vu si embarrassé d'un remord de sa conduite injuste, que dans la Relation qu'il fait de ce Combat Maritime, connoissant qu'il n'avoit ni motif ni prétexte raisonnable pour en venir aux mains avec les Espagnols, il s'est prévalu de l'artifice de supposer (contre toute vérité) que les Vaisseaux du Roi ont été les premiers à se ranger en Bataille, & à faire feu sur les Anglois. Ce qui surprend le plus, c'est qu'il pose en fait qu'il a eu ordre à ses Vaisseaux pour ne pas tirer contre les Espagnols. S'il n'avoit pas en intention de les attaquer, s'il vouloit les traiter en amis, pourquoi les a-t'il poursuivis depuis le Déroit du Faro jusqu'aux hauteurs de Siracuse ? Pourquoi envoya-t'il en toute diligence quatre Vaisseaux des meilleurs voiliers de son Armée, avec ordre d'atteindre les Espagnols ? Et pourquoi finalement les suivit-il avec le reste, après leur avoir donné ses Fanaux, sinon afin de ne pas perdre de vue l'Armée Espagnole durant la nuit ? Cette manœuvre si extraordinaire ne se faisoit cer-

tains-

tainement pas dans la vuë de saluer seulement l'Armée Espagnole, dans une conjoncture si critique & si délicate, sur-tout après avoir escorté près de Ri-xoles, en Calabre, une portion considerable d'Infanterie Autrichienne.

Le Roi nôtre Maître, qui considère le Roi de la Grand' Bretagne comme un Prince sage, prudent & moderé, qui n'ignore pas que les succès des armes sont journalieres; qui sçait enfin à combien d'accidens & révolutions la félicité humaine est exposée, & que Dieu protegeant la juste cause, ne peut pas se persuader qu'une action si énorme ait été executée par les ordres de Sa Majesté Britannique, d'autant plus qu'il croit qu'il est incompatible avec la reconnoissance des Souverains; (& principalement de Sa Majesté Britannique) d'oublier si facilement l'amitié sincere dont elle a eu tant de preuves du Roi nôtre maître, & qui a sçu la lui témoigner durant la plus perilleuse situation de son Regne, & les derniers troubles d'Angleterre:

Sa Majesté ne peut pas se persuader non plus qu'une violence si injuste & si généralement desapprouvée, se soit formée

meurée par la Nation Britannique, parce qu'elle est toujours fidelle amie de ses Alliez, reconnoissante à l'Espagne & aux bienfaits qu'elle a reçûs des Liberalitez, & bonnes intentions de S. M. Majesté Catholique. D'un autre côté des experiences bien fondées font connoître à Sadite Majesté que ces évenemens ont l'effet de quelques esprits inquiets & turbulans, Ennemis de la Paix, de la gloire du Roi, des avantages & du repos de la Nation Britannique, & du bien public en general, voulant établir leurs propres conveniences & fortune sur la ruine generale & aux dépens des funestes succès, & de leurs malheureuses consequences.

Tous ces motifs, & celui que Sa Majesté a, (quoiqu'à regret) de voir le mauvais usage qu'on fait de ses grâces: la reflexion de son honneur insulté, par une hostilité & offense si peu attendue; & la consideration qu'après ce qui vient d'arriver, la representation du caractère & Ministère de Votre Excellence seroit superflue en cette Cour, & que vous y seriez mal respecté, ont obligé le Roi de m'ordonner de vous dire de sa part, qu'aussi-tôt que votre Excellence rece-

du Cardinal Alberoni. 163

recevra cette Lettre, elle parte d'Angleterre, Sa Majesté l'ayant ainsi résolu. Je suis, &c.

Quelques fortes que parussent, & les raisons & les expressions de cette Lettre, le Marquis de *Monteleon*, qui voioit tous les mouvemens que le Parti de la Cour se donnoit pour être supérieur dans le Parlement, crût sa présence encore quelque tems nécessaire en Angleterre, & avant d'en partir il rendit encore publique la Lettre suivante du Cardinal *Alberoni*, en réponse à celle de Mr. *Craigs*, dont son Eminence refute toutes les accusations.

Quoi que la mauvaise foi du Ministère Britannique se soit assez fait connoître, par l'hostilité injuste & imprévue que le Chevalier *Bingham* a commise contre l'Escadre de Sa Majesté, néanmoins comme M. *Craigs* Secrétaire d'Etat, par la Lettre qu'il écrivit à Votre Excellence le 15. du mois de Septembre, paroît vouloir persuader le monde du contraire; je suis obligé de vous repeter que cet événement étoit déjà prévu, &c. que

» que l'Amiral Bingham dissimulé son in-
 » tention, pour mieux abuser de la con-
 » fiance de nos Generaux en Sicile, sous
 » la parole qui leur avoit été donnée de
 » ne commettre aucune hostilité.

» On s'étonne généralement de ce
 » que le Ministre principal de la Gran-
 » de-Bretagne, soit venu à la Cour du
 » Roi Catholique, pour y proposer des
 » Projets de Paix & une Suspension d'ar-
 » mes, dans le tems que les forces Ma-
 » ritimes de la Puissance Mediarrice
 » exécutoient les actions de rupture
 » ouverte.

» Il ne suffit pas de dire que de la
 » demande que Milord Stanbôpe fit
 » d'un Passeport pour la sûreté de sa
 » Personne dans les Etats de Sa Maje-
 » sté, on devoit ou pouvoit inferer une
 » Rupture ouverte : & il est inutile de
 » rapporter ce qui s'est passé entre le
 » Marquis de Lede & le Chevalier
 » Bingham pendant qu'il étoit en Sicile,
 » touchant une cessation d'armes ; puis
 » que personne n'ignore que le Mar-
 » quis de Lede n'étoit pas autorisé
 » pour cela, & que ses instructions ne
 » l'obligeoient qu'au recouvrement de
 » ce Royaume, sans lui donner la fa-
 » culté

quité d'entrer en négociation de Paix : car il est fort ordinaire qu'on demande des Passeports pour le précautionner contre les accidens, d'autant que par ce moyen les Nations se respectent reciproquement ; mais on ne trouve pas dans les Histoires, ni la bonne foi ne le permet, ni les Nations les plus barbares n'ont enseigné la maxime, d'envoyer un Ministre avec le Caractere de Mediateur d'une Cour à l'autre pour y traiter de la Paix, & user en même temps des rigueurs de la Guerre la plus vive. «

M. Craigs s'est plaint dans la susdite Lettre des Impôts mis sur les Marchandises de la Grande-Bretagne, mais outre que personne n'en pourra convenir, parce que depuis la Paix d'Utrecht on a observé l'ancien pied pratiqué en Espagne ; à la premiere instance que fit M. Bubb, Ministre de cette Couronne, de former & établir un nouveau Tarif, on en convint d'abord : & comme c'étoit un Ouvrage de longue haleine, on y travailla à Cadix, pour le perfectionner & conclure avec la concurrence des Négocians publics de toutes les Nations qui

» le si-

» le signerent. Le Roi même l'approuva,
 » & il eut sans doute été publié & im-
 » primé si l'Escadre Angloise n'eût paru
 » dans la Méditerranée pour s'opposer
 » à la juste cause de Sa Majesté.

» On n'a jamais pensé de défendre
 » diverses especes de Marchandises ex-
 » pressément permises par le même
 » Traité, & le Roi n'a pas refusé à la
 » Compagnie de la Mer de Sud, les
 » Schedules pour les Vaisseaux annuels;
 » puis que Sa Majesté a seulement fait
 » insinuer à ladite Compagnie de le sus-
 » pendre pour cette année, aiant résolu
 » de ne point envoyer ses propres Gal-
 » lions, sur les representations faites
 » par les Negocians des Indes & le Con-
 » sulat de Cadix, qui firent connoître,
 » que l'Amérique étoit si remplie de
 » différentes marchandises, que le dé-
 » bit en devenoit impossible.

» Sa Majesté en cela n'a pas contre-
 » venu à la Lettre expresse du Traité,
 » au contraire elle a voulu, par cette
 » conduite, manifester le desir qu'elle
 » avoit de favoriser le Commerce de la
 » Nation Britannique; puis qu'elle of-
 » frit en même tems, que l'année pro-
 » chaine les Anglois y pourroient en-
 » voyer

voïer deux Vaisseaux au lieu d'un ; & le Roi étoit disposé (nonobstant , sur lesdites representations) de permettre la sortie dudit Vaisseau annuel , malgré les préjudices qui en eussent résulté à ses Finances. »

La saisie des Vaisseaux marchands pour le transport des Troupes , des chevaux , & des munitions , s'est faite sans aucune violence , & avec le paisible consentement des Parties intéressées , auxquelles on paia leurs frets avec ponctualité. Ce n'est pas l'Espagne qui a introduit cette mode , puis que les Vaisseaux marchands , dans toutes les Places maritimes , de quelques Nations qu'ils soient , servent à qui les paient , pour Vaisseaux publics de transport : mais c'est une invention artificieuse & envenimée de dire , qu'on a coupé les oreilles aux Patrons des Vaisseaux qui ont voulu faire quelque résistance ; & comme ces rapports n'ont d'autre objet que celui de tromper la Nation Britannique & de l'irriter aux dépens des funestes Tragedies où on l'engage , contre ses propres interêts , & ces artifices étant extrêmement éloignez de la ve-

» rité , le tems en desabusera le' Pu-
» blic.

» On ne nie pas ici que peut-être on
» ait arrêté le Consul Anglois , ou or-
» donné quelqu'autre représaille , la-
» quelle certainement n'aura pas pré-
» cédé le Combat naval : & de la ma-
» niere que le Ministère de Londres en
» parle , il ne veut pas seulement dis-
» poser des Roïaumes & Provinces
» d'autrui , mais il prétend aussi qu'on
» souffre & dissimule la supercherie de
» ses insultes , & la violence de son
» procedé.

» La plainte qu'on fait de la menace
» de saisir les Effets des Marchands An-
» glois , ne subsiste point ; quisque no-
» obstant que l'Amiral Bings , à son
» arrivée dans les Mers d'Espagne , pu-
» blia qu'il avoit ordre d'employer les
» forces de son Escadre contre les En-
» treprises de notre Armée en Italië , &
» que cette saisie devoit être conside-
» rée comme les consequences d'une
» Déclaration si offensante , & d'une ru-
» pture si mal fondée : Le Roi ne vou-
» lut pas (malgré la raison & le droit
» qu'il en avoit) se prévaloir de cette
» conjoncture , de priver les Anglois des
» Tre-

Trefors qu'ils avoient en plusieurs " endroits des Etats de Sa Majesté ; au " contraire , sa benignité leur a donné " le tems de les recueillir , préférant " toujours sa propre satisfaction au bien " commun d'une *Nation amie qui n'a " eu aucune part à la mauvaise conduite " d'un petit nombre de particuliers , les- " quels sacrifient toute la Nation à leurs " desseins ambitieux. »*

Les preuves que Sa Majesté a don- " nées de sa bonne foi , de son amitié " sincere pour le Roi de la Grande-Bre- " tagne durant les conjectures les plus " critiques & les plus perilleuses de son " Règne, & le Traité conclu avec Mon- " sieur Bubb, dont ce Monarque a reçu " de si grands avantages , que la recon- " noissance , qui est si naturelle aux Sou- " verains , l'obligea d'en parler à son " Parlement , considerant Sa Majesté " Catholique & les Espagnols , comme " ses Amis constans , fidèles Alliez , & " interessez aux convenances & repos " du Roi de la Grande-Bretagne & de " ses Sujets , également combattus & " troublez par les funestes dissensions " interieures de son Roïaume. Ces ex- " periences que Sa Majesté Britannique "

» a de l'amitié & magnanimité du Roi
 » Catholique , persuadent le contraire
 » de ce que M. Craigs suppose dans la
 » susdite Lettre , qu'on auroit parlé de
 » s'emploier ouvertement en faveur du
 » Prétendant.

» A l'égard de la Renonciation de
 » l'Archiduc sur la Toscane , comme
 » ce Prince n'a aucun Droit ni raison
 » pour prétendre ces Etats ; il est bien
 » facile de le porter à s'en désister , ou
 » pour le moins à moderer les vastes
 » idées qu'il forme pour augmenter sa
 » Domination.

» Ce Ministère avouë d'avoir écrit
 » la Lettre du vingtième d'Août , que
 » M. Craigs cite dans la sienne , & que
 » le Roi a ordonné à ses Ambassadeurs
 » à Londres & à la Haïe , de la rendre
 » publique : puis que Sa Majesté vou-
 » loit par cette démarche justifier sa
 » conduite , & faire voir que ses entre-
 » prises , la levée des Troupes , & le ré-
 » tablissement de sa Marine , ne se fai-
 » soit pas pour frustrer la Nation An-
 » gloise du Commerce des Indes , com-
 » me le Ministère de Londres , a tâché
 » d'insinuer pour causer une méfiance
 » entiere , & une totale aversion entre
 » les

les deux Nations. D'ailleurs les preuves reiterées que le Roi d'Espagne a données de sa genereuse conduite envers le Roi de la Grande-Bretagne, le convaincront contre tout événement, & l'assureront que la susdite Lettre n'a pas été publiée dans le dessein d'ex-citer ses Sujets contre son Gouvernement, quoi qu'il y en ait fort peu qui ne connoissent point que les maximes & fins particulieres de quelques uns du Ministère Anglois, soient nuisibles & préjudiciables au bien public.

Quant à ce que Mr. Craigs allegue dans la Lettre que le Roi son Maître ne prétend point d'autre Commerce pour ses Sujets avec ceux de Sa Majesté Catholique que celui qui leur est stipulé par les Traitez : On ne peut pas s'imaginer que ce Prince soit de cette opinion, puisqu'il n'ignore pas, qu'autre ce que Sa Majesté Catholique accorda si genereusement par le Traité d'Utrecht, elle a étendu sa liberalité Roïale, se désistant par après des trois articles explanatoires, & amplifiant considerablement le Traité de l'Assiento des Negres, pour beneficier davantage l'Angleterre : Et le monde

» jugera facilement , par ces deux de-
 » niers Traitez de la haute estime que
 » Sa Majesté Catholique a eu pour le
 » Roi de la Grande-Bretagne & pour ses
 » Sujets ; & qu'au lieu de songer à de
 » nouveaux Droits & Impôts sur les
 » Marchandises de cette Couronne, elle
 » a cédé en faveur du Commerce tous
 » les avantages qui lui avoient été ac-
 » cordés par le Congrès d'Utrecht.

» Cependant les mal-intentionnez du
 » Ministère de Londres, n'ont pas seu-
 » lement tâché d'introduire la méfiance
 » entre la Nation Britannique, sous
 » prétexte des Manufactures & Fabri-
 » ques nouvellement établies en Espa-
 » gne ; mais aussi avec le même artifi-
 » ce ils ont voulu faire comprendre aux
 » Puissances Etrangères qu'il étoit in-
 » dispensable d'abatre cette Monarchie
 » & d'en détruire les Forces maritimes,
 » avec lesquelles on prétendoit (selon
 » eux) de troubler la tranquillité pu-
 » blique, & les priver généralement du
 » Commerce.

» Pour ce qui est des Manufactures,
 » il est notoire que quand même il y en
 » auroit un plus grand nombre, il ne
 » pourroit jamais suffire à la consom-
 » mation

mation qui s'en fait en Espagne, & ce que le Commerce des Indes ne se peut humainement maintenir sans les Marchandises étrangères, tant à cause que les Habitans de ces Roïaumes ont fort peu d'application pour avancer les Fabriques; que parce que Dieu, par sa haute Providence, a mis les Indes en dépôt entre les mains des Espagnols, afin que toutes les Nations du monde participassent également à leurs revenus.

A l'égard des Forces maritimes, le Roi en détermina un nombre si limité, qu'à peine le peut-on considérer (sans passion) suffisant pour convoier les Gallions & garder les Côtes d'Espagne, ce qui se verifie par la Relation que les Anglois ont publiée de la quantité & qualité des Vaisseaux, & de l'endroit où ils les ont rencontrés dans la Bataille Navale de Sicile: & enfin, je dois dire à Votre Excellence qu'on reconnoît que Monsieur Craigs, par ses vagues discours, évite de parler de la violence dont on a usé envers l'Escadre de Sa Majesté, & il semble qu'il prétende qu'on soit du sentiment que nous avons été attaqués

» quez

22 quez avec raison , point pour d'autre
 23 motif , que parce qu'on nous a mena-
 24 cé injustement ; mais le Gouverne-
 25 ment de Londres devoit observer les
 26 Traitez avec l'honneur & la bonne
 27 foi requise , s'il vouloit se conserver
 28 l'amitié du Roi , & le Commerce de
 29 la Nation Britanique.

Je suis , &c.

Cette dernière lettre , qui donne une
 juste idée de ce que le Ministre & la
 Cour d'Espagne pensoit de la conduite
 de Sa Majesté Britannique fut aussi com-
 muniqué aux Etats Generaux par le
 Marquis de *Beretti Landi* , qui ne
 manqua pas d'y joindre un Memoire ,
 d'où ce Ministre prit occasion de faire
 remarquer à Leurs Hautes Puissances
 dans quel affreux labyrinthe elles ne
 manqueroient pas de se jeter , si se
 rendant aux sollicitations des Ennemis
 de l'Espagne , elles entroient dans leurs
 vuës , en preferant le nom d'Ennemi à
 celui de pacifiques Mediateurs , qu'Elles
 pouvoient conserver , puisque Sa Ma-
 jesté Catholique remettrait ses interêts
 entre leurs mains , ne demandant au-
 tre

tre chose, sinon qu'on cherchât les moyens de ménager l'honneur de sa Couronne & de la Nation Espagnole.

Les Ennemis de l'Espagne ne tirerent pas du Combat de Siracuse tous les avantages qu'on auroit crû ; les Anglois furent les premiers sur qui les Espagnols se vangerent de la perte de leurs Vaisseaux ; plusieurs de leurs negocians & consuls furent arêtez , & tous leurs effets furent inventoriez & transportez dans des endroits de sûreté , quelques-uns de leurs Vaisseaux qui revenoient des échelles du levant ou d'Italie richement chargez & qui ignoroient ce qui s'étoit passé , furent d'eux-même se livrer aux Espagnols en jettant l'ancre dans leurs Ports. Il est vrai qu'en cette occasion les Gouverneurs & les Magistrats des Villes Maritimes firent plusieurs choses sans ordres de la Cour & que le Roi improuva , dès qu'il en fût averti , en faisant rendre une pleine liberté à tous les Anglois qui étoient dans ses Etats , & leur donnant à connoître qu'il n'imputoit pas à leur Nation tout ce qui s'étoit passé. Par rapport à la Sicile , la défaite de la Flotte d'Espagne , bien loin de tarder
les

les exécutions, servit pour ainsi dire à les précipiter pendant quelque tems; car d'un côté les Milices Siciliennes prirent les armes, la principale Noblesse s'engagea à lever de nouveaux Regimens à ses dépens, & les Ecclesiastiques mêmes contribuèrent volontairement après avoir formé des associations en faveur de l'Espagne. De sorte que la Citadelle de *Messine* fut réduite en peu de tems à Capituler malgré tous les secours & les rafraichissemens qu'elle recevoit tous les jours à la faveur de la Flote Angloise.

Il ne restoit plus que *Melazzo* & *Siracuse* occupées par les troupes piémontoises, l'une au septentrion, & l'autre à l'orient de l'Isle, & toutes deux également importantes, ainsi le Marquis de Leède, incertain à laquelle des deux il s'attacheroit, après la réduction de *Messine*, se détermina enfin pour le siege de *Melazzo* qu'il entreprit au commencement d'Octobre, & qui dura depuis près de sept mois.

Pendant que cela se passoit en Sicile, il arriva à Rome un événement qui surprit tout le monde. On a déjà vu ce qui étoit arrivé au Cardinal del *Gin-*
dice

dice & avec quelle resignation en apparence , il s'étoit soumis aux ordres de la Cour d'Espagne ; Mais le sequestre qu'ordonna le Marquis de *Leede* des revenus des Benefices , que cette Eminence possedoit dans la Sicile mit enfin sa patience à bout ; & après plusieurs conforme avec Sa Sainteté , il arbora enfin les armes de la maison d'Autriche sur la porte de son Palais pour faire connoître à toute l'Italie , & à toute la Chrétienté , qu'il renonçoit à ses sermens de fidélité , réitérez en plusieurs occasions entre les mains de Sa Majesté Catholique , pour passer sous la protection , non de quelques Puissances neutres , mais de l'Ennemi déclaré de l'Espagne , dont il avoit tous les secrets , puisqu'il en avoit été le premier Ministre pendant quelques années. Ce Cardinal jugea bien qu'une telle conduite ne manqueroit pas de faire porter différent jugement qui ne seroient pas tous à sa gloire , c'est pourquoi il fit publier le motif de cette metamorphose dans le Manifeste suivant en forme de Lettre.

Vous me marquez , Monsieur ,
dans votre dernière la surprise où
vous

vous a jetté la résolution que vient de prendre le Cardinal del Giudice, comme j'ai quelques raisons de craindre que vous ne vous laissiez surprendre aux Sophismes de ceux qui l'improuvent, parceque vous êtes peu instruit des événemens qui y ont donné lieu, je prends la liberté de vous en éclaircir, afin que vous puissiez comprendre la justice de la conduite de Son Eminence.

Sans entrer dans le détail de tout ce qu'il a pu essuyer à la Cour d'Espagne, où il a été exposé aux effets de la malignité des faux rapports, je me contenterai de vous dire comment, aussitôt après qu'il se fut retiré à Rome, pour y jouir du repos, après tant de charges dont il s'étoit acquité pour le service de la Couronne d'Espagne, le Cardinal Aquaviva ne manqua pas d'insinuer, par ordre du Roi à tous ceux qui dépendent de cette Couronne qu'ils devoient considérer le Cardinal del Giudice comme déchu de la Grace de ce Prince.

Le Cardinal fut à peine instruit d'une nouvelle si surprenante qu'il donna avis à Sa Majesté de ce qui se passoit; & afin que sa Lettre parvint sûrement jusqu'à Sa Majesté il l'adressa au Duc
d'Or-

D'Orleans : & quoi qu'il fût que ce Prince n'avoit pas manqué à lui rendre ce bon office, il ne reçût aucune réponse du Roi, & se resigna à souffrir patiemment les suites d'une résolution si extraordinaire & si étonnante.

Quelques mois après le même Cardinal Aquaviva écrivit un Billet au Cardinal del Giudice, pour lui notifier un ordre du Roi, de faire ôter de dessus la porte de son Palais les Armes de Sa Majesté. A quoi le Cardinal répondit qu'il alloit en écrire à Sa Majesté : mais cette réponse ne contenta pas le Cardinal Aquaviva, qui repliqua par un autre Billet insolent, auquel le Cardinal del Giudice répondit en des termes pleins de ressentimens,

Il ne perdit pas de tems, & écrivit une seconde Lettre au Roi, à qui il la fit tenir par le même canal de Mr. le Duc d'Orleans ; & dans laquelle il supplioit instamment Sa Majesté de lui accorder la consolation d'être informé des causes de ces violentes résolutions prises contre lui, ajoutant en même tems que retener les Armes de Sa Majesté sur le Frontispice de son Palais, n'étoit la marque d'aucune charge ou emploi public, mais

seulement une déclaration publique, qu'il faisoit gloire d'être Sujet de Sa Majesté ; & il finissoit cette Lettre, en insinuant que si l'on persistoit dans la Résolution de lui faire ôter les Armes de Sa Majesté d'un endroit où elles avoient été si long-temps, il la regarderoit comme la rupture de tous les liens de subjection, qui le ramèstroit dans une entière & parfaite liberté. Le Cardinal reçût enfin une réponse à cette Lettre : elle étoit du Marquis Grimaldo, qui, par ordre de Sa Ma'esté notifioit à Son Eminence, que la volonté du Roi étoit qu'on ôtât ses Armes, notification qui étoit accompagnée de menaces en Cas de desobéissance.

Le Cardinal obéit à des ordres si précis, & fit ôter les Armes d'Espagne, mais en déclarant, conformément à la Protestation susdite, qu'il se croioit en pleine liberté de prendre telles mesures qu'il jugeroit à propos.

Cependant il resta dans l'irrésolution, se flatant encore que son obéissance auroit peut-être étouffé les restes de ressentiment : mais il fut bien-tôt détrompé par la nouvelle qu'il aprit, qu'à peine le Marquis de Leede s'étoit vu maître de Palerme, qu'il avoit sequestré tous les
Reve-

Revenus de son Archevêché de Montréal, promptitude, d'où le Cardinal inferoit, qu'il falloit que ce point eut été un des premiers de ses instructions. Ainsi cette Eminence considérant, d'un côté, le sacrifice qu'il avoit fait de tout son Patrimoine & de ses Biens Ecclesiastiques qui sont dans le Roïaume de Naples, pour suivre le Parti du Roi Philippe, & d'un autre qu'en suivant l'exemple des autres Cardinaux Napolitains il pouvoit recouvrer les uns & les autres, d'autant plus que c'étoit le seul moyen de se soustraire à la persécution, à laquelle il étoit exposé même jusqu'au milieu de Rome, par la plus grande ingratitude que put produire une noire malice contre un Sujet de son rang, qui avoit rendu à l'Espagne tous les services dont il avoit été capable dans les plus éminentes charges, & avec l'approbation de Louis XIV., qui souvent ne lui avoit pas refusé des éloges; il ceda à la nécessité, & résolut de prendre les plus justes moyens qui passent le délivrer de la Persécution, mais pour le faire avec plus de sûreté, il exposa au Souverain Pontife la situation dans laquelle il se trouvoit, le suppliant de le conseiller, de diriger sa conduite, & de le prendre

sous sa protection, mettant sa volonté aux pieds de Sa Sainteté.

Le Pape vit avec plaisir cette résignation du Cardinal, & décida que Son Eminence étant à présent libre de tous les engagements contractez avec l'Espagne, il devoit comme Cardinal Napolitain se soumettre à la Domination Impériale, dans les termes & circonstances où s'étoient contents les autres Cardinaux du même Royaume; & Sa Sainteté se chargea de regler avec l'Ambassadeur de l'Empereur de quelle manière cela se feroit.

Par le moyen de cette médiation le Cardinal reçut de Sa Majesté Impériale une réponse favorable, & dont toutes les expressions témoignoient l'estime de Sa Majesté Impériale pour son Eminence. C'est pourquoi en reconnaissance de cette grace & avec le consentement de Sa Sainteté, le Cardinal a fait mettre les Armes Impériales sur la porte de son Palais de la même manière que les autres Cardinaux sujets de la même Couronne.

Suposant ce recit aussi fidelle & aussi incontestable qu'il l'est en effet, je suis certain que l'étonnement, que vous a-

voient

voient causé les fausses relations, se dissipera bien-tôt, & que la patience exemplaire & la moderation du Cardinal del Giudice, vous convaincront de la justice de sa conduite, & vous fourniront de quoi faire taire ceux qui ont par envie ou par haine contre la Domination Imperiale en Italie, se déchainent dans cette occasion en calomnies insupportables & pleines d'imprudences.

Ce Manifeste ne resta pas sans réponse, les Cardinaux *Alberoni* & *Aquaviva* y étoient attaquez trop vivement, puisqu'il paroît par toute cette Lettre que le Cardinal *del Giudice* ne regardoit pas le Roi Catholique comme l'Auteur de cette persecution dont il se plaint; mais celui qui fut chargé de coucher cette réponse sur le papier, plus bilieux qu'équitable, répondit moins aux plaintes du Cardinal qu'il ne s'emporta en invectives contre plusieurs termes du Manifeste de Son Eminence; le Lecteur en pourra juger; voici une partie de cette pièce, qui fit beaucoup de bruit à Rome.

Les dernières actions du Cardinal del Giudice sont telles & en si grand nombre, que Sa Majesté Catholique a donné une preuve éclatante de sa grande clemence, en se contentant de lui commander seulement de mettre bas les Armes de sa Monarchie, & en sequestrant les rentes de l'Archevêché de Monreal, puisque Sa Majesté avoit assez de puissans exemples & de justes raisons pour se comporter, avec plus de sévérité, envers un Cardinal, son sujet, qui véritablement a violé l'obéissance & la reconnaissance dûes à son Souverain & à son Bienfaiteur, qui ne demandoit autre chose qu'une soumission raisonnable dans une affaire juste en soi même & dans ses circonstances. La puissance du Roi Catholique est connue de tout le Monde, & personne n'ignore les exemples d'autres Cardinaux traités séverement dans Rome même & par toute l'Italie, lorsque quelques Princes l'ont trouvé à propos pour satisfaire à leur dignité & à leur vengeance, & l'on ne donnera plus des raisons du Roi Catholique, dès qu'on aura lu les Reflexions suivantes sur le Manifeste fait en faveur du Cardinal del Giudice.

Un

Un tel Manifeste me paroît un mauvais Avocat dans un mauvais Procès ; si l'on veut examiner les termes incivils dont l'Auteur se sert à tout moment , on sera obligé d'avouër qu'il ne fait pas , ou qu'il ne fait aucun compte des loix de l'honnêteté qui obligent chacun à parler avec gravité & modestie , toutes les fois qu'on veut informer le Public , mais encore infiniment davantage un inférieur & un sujet , qui se trouve dans la dure nécessité de plaider devant le Public contre son Supérieur & son Souverain ; si cela est un crime que dirons-nous d'un Auteur qui repete si souvent les termes *strane successi fomentati dalla malignità son falsi rapporti... irregolari , e strane risoluzioni bibietto insolente ... ingiuste , impetuose dichiarazioni ... la maggiore ingratitude sollecitata dalla maligni influssi della perfidia... invidia , e strana passione*. Expressions qui se rapportent toutes au Roi Catholique ou à ses Ministres de Madrid & de Rome , en quoi Sa Majesté est derechef grièvement offensée , puisque ces termes libres & pleins d'animosité dont on se sert contre ses Ministres , ne peuvent manquer de retomber sur elle. On n'a
aussi

aussi aucun égard ni à la bienveillance, ni à l'honnêteté, ni peut-être même à la vérité dans les exagérations qu'on fait des *Sacrifices*, des *services* rendus, des *aprobations* données à la conduite du Cardinal, en faveur duquel on se vante des *témoignages* de *Loüis XIV.* à quoy l'on ajoute, *hà sperimentato dopoi le maggiori ingratitudini sollicitate della perfidia.* Je répondrai dans la suite à ces expressions, avec d'autant plus de solidité que je mettrai dans leur jour toutes les circonstances des faits. Mais avant d'en venir là, l'Auteur me permettra de lui demander si les services de Son Eminence peuvent être comparez avec ceux de tant de Heros, qui après avoir étendu & défendu dans les Indes & en Europe l'Empire de l'Espagne, se sont vûs contraints de succomber aux vicissitudes de la fortune, en perdant la faveur du Souverain, le Gouvernement des affaires, & la conduite des Armées; par la résignation avec laquelle ils s'y sont soumis & de parole & d'effet, ils ont donné des preuves publiques qu'ils étoient persuadés que rien ne pouvoit nous autoriser à nous soustraire au service, encore moins à l'obéissance & au

ref-

respect dû à un bienfaicteur, à un Souverain. Cette conduite auroit sans doute été très digne d'un Cardinal, d'un Evêque, d'un Grand Inquisiteur, puisque l'institution de ces dignitez, & l'idée qu'on en a communément, est de donner des règles & des exemples de modération, de bonne conduite à tous les autres Sujets. Que l'Auteur du Manifeste me dise encore quel est le Creancier de ce compte si exagéré entre le Roi Catholique & le Cardinal *del Giudice*, suposant que tout ce qu'il dit des *Biens Patrimoniaux & Ecclesiastiques sacrifiez pour suivre le parti du Roi*, à qui il a rendu de grands services depuis plusieurs années, fut effectivement vrai. Mais qu'on oppose à ce sacrifice la Vice-Roiauté de *Sicile*, l'Archevêché de *Monreal*, le crédit dont il a jouï à Rome, pendant qu'il y étoit chargé des affaires d'Espagne, la charge de Grand Inquisiteur, celle de premier Ministre de toute la Monarchie, le très honorable poste de Gouverneur du Prince des *Asturies*, les honneurs & les richesses, ou donnez ou procurez à ses Neveux, & qu'on décide ensuite si son prétendu sacrifice est comparable à tant de richesses.

ses, tant de grands Emplois, propres à immortaliser son nom.

Mais avant de passer outre, que l'Auteur me dise, par rapport aux aprobations & aux Eloges continuels de Louis XIV. en faveur du Cardinal, si le Roi Catholique devoit conserver toute la tendresse de son illustre Aïeul pour le Cardinal, preferablement à sa puissance, & à l'exactitude même de ce grand Roi, à conserver les Droits de Souverain, & la dignité de Roi; En effet, sans parler de plusieurs Cardinaux, qui ont fait une triste experience de cette puissance de Louis XIV. pendant le long & fameux cours de sa vie; L'estime de ce Monarque pour le Cardinal *del Giudice* empêcha-t-elle le ressentiment du même Louis XIV. contre le même Cardinal, qu'il retint à Baïonne pendant un tems assez considerable, dépouillé de sa charge de Grand Inquisiteur, dans laquelle il ne rentra que par la clemence de Sa Majesté Catholique, & à la priere de la Reine.

L'Auteur après ce préambule, fait un recit abrégé de ce qui avoit attiré sur le Cardinal Inquisiteur, l'indignation de Louis XIV., & passe ensuite

Le premier sujet de la disgrâce de ce Cardinal, qui, dit-il, fut son opposition au sentiment de la Reine, qui pressoit le départ de la Flote Auxiliaire pour le Levant, & que le Cardinal vouloit qu'on envoiât sur les côtes d'Italie, pour contraindre le Pape à accorder à la Cour d'Espagne tout ce qu'elle exigeoit de Sa Sainteté. Ensuite il passe à la maniere dont le Cardinal se retira, & au démêlé qu'il eut avec le Cardinal *Aquaviva* chez le Cardinal de la *Tremouille*, le jour de *Ste. Lucie*, ce qui occasionna l'ordre de mettre bas les Armes de dessus la porte de son Palais, & la prétendue desobeïssance du Cardinal, ou son opiniâtreté, qui lui attira la confiscation de ses revenus Ecclesiastiques en *Sicile*. D'où l'Auteur prend occasion de faire sentir, que c'est le Cardinal qui a contraint le Roi à se conduire envers lui avec tant de severité.

Ce n'étoit pas seulement à Rome & à Vienne qu'on rejetoit sur le Cardinal Alberoni la cause de tout ce qui se passoit entre ces Cours & celle de Madrid; on commença à tenir le même langage dans les autres Cours; Le Duc de Savoie se plaignit hautement que ce Ministre

nistre l'avoit trompé , & il en porta ses plaintes aux Cours de France & d'Angleterre , dont il implora le secours ; comme Garans du Traité d'Utrecht & de l'Acte de Cession. Il fit passer aussitôt le Marquis de *St. Thomas* à la Cour de Vienne , où l'on eut bien-tôt perfectionné une retrocession , qui avoit déjà été négociée si long tems , & qui fut suivie de l'adhésion de la Cour de Turin au Traité de la Quadruple alliance , dans lequel on inséra les articles d'un nouveau projet d'accommodement entre les Cours de Vienne , de Turin & de Madrid , par lequel le Duc de Savoie change son titre de Roi de Sicile en celui de Roi de Sardaigne , dont les Mediateurs lui promettent la possession en échange de la Sicile , qu'il cede à la maison d'Autriche ; le droit de reversion & de dévolution , réservé à la Couronne d'Espagne sur ce Roïaume-ci ; passant avec les mêmes conditions sur celui de Sardaigne.

Le nouveau Roi de *Sardaigne* voulut rendre compte au Public de la justice de ses démarches , c'est pourquoi ses Ministres publierent en France & en Hollande une Espeece de Manifeste ,
dans

dans lequel il se plaint hautement de toute la conduite du Ministère d'Espagne, qui sur des soupçons, & des probabilités avoit conçu le dessein de lui enlever un Roïaume entier, pendant que ce même Ministère lui proposoit des Traitez d'une plus étroite union; & pour prouver la mauvaise foi du Ministre, qui, dans toutes les negociations n'avoit eu en vuë que de le tromper, il conclut son Manifeste par une Lettre écrite de Madrid, par le Secretaire M. F. Durand & par ordre du Cardinal, le 25. Juillet, adressée au Marquis de Villamajor Resident d'Espagne à Turin.

ON aura reçu en cette Cour l'avis de l'endroit où nôtre Flote s'est arrêtée, & du débarquement qu'elle a fait en Sicile, ayant pris possession de la Ville de Parleme le 5. du Courant; & le Roi nôtre Maître ordonne à Votre Excellence, que dès qu'elle aura reçu celle-ci, elle ait à représenter, & assurer Sa Majesté Sicilienne, que le dessein qu'il a pris de faire passer son Armée dans cette Isle, ne procede d'aucun sujet que Sa Majesté ait jamais voulu, ni pensè manquer à la bonne Foi, ou

au Traité de la Cession de ce Roïaume , mais qu'elle y a été seulement portée , & obligée par l'assurance physique & noïre qu'elle avoit , que l'on avoit formé le dessein , & pris les mesures , pour , sans le moindre fondement de raison & de Justice , dépouiller Sa Majesté Sicilienne de ce Roïaume , pour le remettre entre les mains de l'Archiduc , & augmenter par là sa trop grande Puissance si préjudiciable & si fatale à l'Europe , à la liberté de l'Italie , & au bien public. Un Projet si extraordinaire , & si fatal à toute l'Europe soutenu par des fins particulieres , & la juste & indispensable necessité qui oblige le Roi notre Maître de s'opposer à l'agrandissement de son Ennemi , sçachant d'ailleurs que Sa Majesté Sicilienne n'étoit pas en état de résister à la violence des Puissances Médiatrices , lesquelles conjointement avec l'Archiduc vouloient la dépouiller de ce Roïaume , sont les motifs puissans & incontestables , qui ont porté Sa Majesté à diriger ses armes en Sicile ; protestant de n'avoir jamais eu la moindre intention d'offenser Sa Majesté Sicilienne.

Le Roi est convaincu que la réalité de ses expressions persuadera ce Souverain
des

du Cardinal Alberoni. 29

dés solides raisons, & des motifs pressans qu'il a eu de prendre une telle résolution, s'assurant que nonobstant ce qui vient d'arriver, Sa Majesté Sicilienne cultivant la bonne harmonie & correspondance avec l'Espagne, il lui en reviendra de signalez & glorieux avantages, & le Roi notre Maître concourra toujours avec sa grandeur d'ame, avec ses forces, & avec ses moïens à solliciter les satisfactions de Sa Majesté Sicilienne, & à augmenter les nœuds d'amitié, d'interêt & de parentage, qui établissent & doivent conserver la plus parfaite union entre les deux Cours & les deux Nations. Le 29. Juillet, &c.

Ce Manifeste donna occasion au Cardinal d'instruire à son tour le Public des motifs d'une expedition, qui avoit causé un si grand étonnement. Il le fit d'une maniere à mettre dans tout son jour l'équité de la conduite du Roi Catholique, qui n'avoit entrepris la conquête de ce Roïaume que pour le conserver au Duc de Savoïe, à qui on l'entlevoit par le projet d'accommodement, & pour maintenir le droit de reversion & de Dévolution qu'il s'étoit réservé par l'a-

de de cession , & que Son Altesse même travailloit à lui faire perdre , en traitant d'une retrocession avec l'Empereur , comme la Cour de Madrid en avoit été convaincuë par les Ministres de France & d'Angleterre & par le Mémoire du Comte de Stanhope du 26. Mai 1718. Enfin l'Auteur du Manifeste ne manquoit pas d'exagerer les sujets que Son Altesse avoit elle-même donné à la Cour de Madrid , d'en user ainsi , après avoir refusé les avantages d'une alliance qu'on lui avoit offerte.

L'adhésion du Roi de Sardaigne à la Quadruple alliance rendant inutiles plusieurs articles separez de ce Traité , on mit tout en œuvre pour le perfectionner en obtenant l'adhésion des Etats Generaux. Le Marquis de Prié aiant quitté Bruxelles , où des troubles , qui menaçoient d'une Revolte generale , demandoient néanmoins sa présence , s'étoit rendu à la Haïe pour aider le Lord Cadogan à faciliter cette accession. Leurs Hautes Puissances avoient refusé d'écouter aucune proposition sur cette affaire , que préalablement le Roi d'Angleterre , comme Garant du Traité de la Barriere conclu à Anvers , n'en eut procuré.

procure l'exécution, qui avoit trouvé plusieurs difficultez de la part des Habitans de la Flandre & du Brabant. Il y avoit plusieurs mois que Mr. le Resident Pesters travailloit, avec les Députés Flamans & Brabançons, à trouver des moïens d'accommodement; enfin on commença des conférences à la Haïe entre les Députés de Leurs Hautes Puissances, le Marquis de Prié, & le Comte de Cadogan, qui se terminerent par une Convention, qui expliquoit & corrigeoit le Traité d'Anvers, & de l'exécution & Ratification de laquelle Sa Majesté Britannique demeura garante,

Cet obstacle levé, on crut qu'on n'auroit plus de peine à obtenir de Leurs Hautes Puissances cette adhésion si desirée, qui ôtant au Cardinal Alberoni toute ressource le mettoit dans la nécessité de porter le Roi son maître à des sentimens de Paix. Les Cours de France, de Vienne, & de Londres en recherchant l'union de leurs Hautes Puissances, dans cette occasion, n'avoient pas tant en vûe de fortifier leur parti contre l'Espagne que d'affoiblir celle-ci, parce qu'ils étoient persuadés que cette Republique restant dans la

neutralité, la Cour d'Espagne y trouvoit toujours des ressources de la dernière importance, dont elle seroit privée aussi-tôt que Leurs Hautes Puissances seroient entrées dans l'alliance. En effet, dans le tems qu'on négocioit cette affaire-ci à la Haïe, on aprit que le Port d'Amsterdam & quelques uns de Zee-lande étoient pleins de Vaisseaux achetez par les Ministres d'Espagne & chargez de toute sorte de Munitions de Guerre, que l'Espagne pouroit toujours tirer de Hollande, tant qu'elle auroit de l'argent & que la République seroit neutre; C'est pour cette raison que le Cardinal prenoit tant à cœur cette neutralité que le Marquis de Beretti-Landi n'essoit de demander & de recommander à Leurs Hautes Puissances par toutes les Raisons les plus fortes; qu'on peut voir presque toutes renfermées dans la Lettre suivante, que le Cardinal *Alberoni* lui écrivit le 24. Octobre.

» LE Roi reçoit des Avis positifs des
 » L differens endroits (quoi qu'il n'y
 » ajoute pourtant pas foi) du dessein que
 » cette République a d'entrer dans les
 » mêmes mesures & engagements, que
 d'au-

» avantages considerables pour leur
 » Commerce, que les autres Nations
 » ont perdu par leur fausse conduite.

» Toute l'Europe connoît les fins &
 » intentions des Puissances qui ont for-
 » mé le Projet, & de celles qui y adhe-
 » rent; Mais ce seroit un pas trop pré-
 » cipité & un aveuglement incompre-
 » hensible qui assujeteroit la Republi-
 » que, s'il faut franchir le mot, à une
 » intolérable servitude, & la rendroit
 » aux yeux du reste de l'Europe, Escla-
 » ve des passions d'autrui, si en acce-
 » dant à ce même Projet, elle vouloit
 » contribuer à l'agrandissement du trop
 » grand pouvoir de l'Archiduc, lequel
 » avec le tems deviendra extrêmement
 » fatal aux Droits & Libertez des gens.

„ Sa Majesté apprit avec plaisir l'avis
 » que Vôte Excellence lui donna, que
 » la Republique avoit nommé un Mini-
 » stre pour resider en sa Cour, avec le
 » caractere d'Ambassadeur, & attribue-
 » ra cette nomination à l'effet des sa-
 » ges resolutions que Messieurs les Etats
 » Generaux sont accoustumez de pren-
 » dre; d'autant plus que l'arrivée de
 » leur Ambassadeur augmentera l'Ami-
 » tié & la bonne correspondance entre
 » le

le Roi nôtre Maître & les Provinces-
Unies, & donnera ouverture à quel-
que Traité d'accommodement entre
les Princes mécontents : ce qui com-
blera cette Republique de la gloire
infaillible d'avoir donné la Paix à
l'Europe, évitant par sa Mediation
arriable les funestes événemens d'u-
ne malheureuse Guerre.

Au contraire, si elle se laisse em-
porter aux instances des Souverains,
déterminez à s'opposer à la juste cause
du Roi, elle ne foulera pas seule-
ment aux piez toute équité & rai-
son, mais avec douleur de Sa Maje-
sté, elle manquera à l'amitié & à la
reconnoissance qu'elle doit à un si
grand Monarque, son Ami indubita-
ble, & elle sera toujours exposée au
reproche qui en suivra immanqua-
blement, qu'une pareille démarche
soit prise pour le plus grand affront
fait à l'Espagne.

Comme le Roi desire de plus en
plus de cultiver l'Union la plus par-
faite avec cette Republique, dont la
gloire & les avantages lui sont à cœur,
Sa Majesté m'ordonne de dire à V. E.
que vous exhortiez Messieurs les Etats

» Gene-

» Généraux en son nom , à se départir
 » & s'éloigner des insinuations & fins
 » particulières des Ministres des Puif-
 » sances qui se nomment Mediatrices ;
 » puisque leur but est entièrement con-
 » traire aux prudentes maximes de la
 » République , à laquelle V. E. assure-
 » ra que Sa Majesté veut continuer son
 » Amitié ; & pour la cultiver , & pour
 » l'intention d'ailleurs très notoire d'a-
 » vancer la tranquillité publique , elle
 » est disposée à y contribuer , écoutant
 » très-volontiers la République par tout
 » les moïens possibles , & permis à son
 » honneur.

La plûpart des Provinces avoient dé-
 ja été entraînées dans ces mêmes sen-
 timens par les discours , remontrances ,
 Memoires , conférences du Marquis *Be-*
retti-Landi , qui agissoit avec vigueur
 pour traverser les Negociations du Com-
 te de Cadogan.

Pendant qu'on étoit occupé de tou-
 tes ces négociations & de toutes ces in-
 trigues dans les Cours de Madrid , de
 Londres , de Turin , & de la Haïe , il se
 formoit en France une grande conspi-
 ration. Ce Royaume est accoutumé à
 des revolutions extraordinaires sous la
 mano.

minorité de ses Rois. Tel qui n'auroit osé espérer les plus vils Emplois pendant le Regne d'un Roi Majeur, s' imagine souvent sous une Regence être exposé à la plus grande injustice s'il n'est élevé aux plus considérables, & si le dépositaire des graces & des bienfaits ne les répand sur lui à pleines mains. Voilà quelle a été la source de je ne sai combien de mécontentemens qui ne cherchoient que l'occasion d'éclater. Ceux qui avoient le malheur d'être dans ces fâcheuses dispositions, crurent qu'ils n'en pourroient trouver une plus favorable que celle de la Guerre contre l'Espagne, d'autant plus que l'affection pour un Prince du Sang de France, pourroit servir de manteau pour couvrir toutes leurs fausses & criminelles démarches, une certaine fatalité qui trouve sa cause dans la corruption du cœur de l'homme, fait que le vice & le crime réunit tous les jours des hommes entre lesquels la plus belle vertu n'auroit souvent pu faire naître le moindre degré de connoissance : c'est ainsi que les mécontens se liguerent insensiblement, & trouverent sans peine des complices au milieu de la Cour même. Leur but étoit de chan-

changer le Gouvernement. Les Projets étoient reglez, il ne s'agissoit pas moins que de changer la Regence, en l'ôtant au Princc à qui toutes les voix l'avoient donné; pour la transférer ils ne sçavoient eux-mêmes à qui : mais combien d'horreurs, de brigandages, de meurtres, de profanations, &c. devoient en être le prélude ! Il manquoit un Chef à cette Ligue, & l'Espagne leur en fournit une, ils n'ignoroient pas dans quelle disposition étoit le Cardinal *Alberoni*. Ce Ministre avoit déjà donné des preuves avec quel empressement il embrassoit toutes les occasions où il s'agissoit de quelque coup d'éclat, & difficile à conduire. Enfin il avoit en main le grand ressort de pareils événemens ; il étoit le maître des trésors & des graces d'une puissante Monarchie. Les Chefs de la cabale s'ouvrirent donc à cette Eminence, qui regarda comme un coup du Ciel cet événement auquel il s'attendoit si peu ; les suites lui parurent trop favorables à ses vûes pour les rejeter, & il n'y eut pas de secours qu'il ne promit pour entretenir ces gens-là dans leurs mauvaises dispositions ; & afin de lier avec eux une correspondance d'autant plus secrète qu'el-

qu'elle passeroit par un canal qui devoit lui être fermé par toutes les Loix du droit & de la Politique, il chargea le Prince de *Cellamare* Ambassadeur d'Espagne à Paris, de négocier avec ces mécontents, d'écouter leurs propositions, de prendre des mesures avec eux, & de les assister de ses avis.

Pendant que l'on tramoit dans des Conférences secrètes & cachées tout ce que le Cardinal jugeoit à propos d'y faire proposer; ce Ministre crut qu'il devoit employer toutes sortes de moyens pour ménager & gagner, s'il étoit possible, les esprits de la Nation en general; de là deux déclarations du Roi d'Espagne du 9. Novembre en faveur des Négocians François résidans dans ses Domaines, dont tous les termes sembloient avoir été choisis pour s'insinuer dans l'esprit d'une Nation qui aime tant à être caressée.

L'autre qu'on affecta de répandre par toute la France est datée du Prado le 25. Decembre 1718. le Cardinal Ministre y fait parler le Roi dans les termes les plus capables d'encourager les mal intentionnez, & de les exciter à la révolte.

C'est ainsi que le Cardinal faisoit peu

D d à peu

à peu les dispositions qu'il jugeoit nécessaires avant de faire joüer les *Mines*. C'est ainsi qu'il nommoit l'exécution des Projets des Liguez ; mais dans le moment où il pensoit y mettre le feu, elles furent heureusement éventées de la manière la plus inconcevable. Le Prince de *Cellamare* qui n'avoit confié à ses Secretaires rien de tout ce qui pouvoit avoir rapport à cette affaire, écrivoit lui-même les dépêches qu'il envoioit au Cardinal, soit parce que le tems lui manquoit, soit par, je ne sai qu'elle heureuse fatalité, soit par des raisons qu'on penetrera peut-être quelque jour, & dont les motifs pourroient bien se trouver déjà Expliquez dans la feüille A a. de cette Histoire, cet Ambassadeur écrivoit sans Chiffre les dernieres Lettres qui pressoient l'exécution du dessein, & qui renfermoient la triste liste des Chefs de la Ligue, & comme si ce n'étoit pas assez qu'on découvrit la Conspiration, sans sacrifier les Conjurez, que la découverte de leur dessein auroit sans doute fait rentrer en eux-mêmes, on confia les unes & les autres au même exprès l'Abbé *Porto-Carrero*, Neveu du fameux Cardinal de ce nom, personnage de con-

fian-

toit tramé , pour être déchu des droits & prérogatives attachez à son caractère d'Ambassadeur. C'est pourquoi Mr. le Régent ne balança point sur le parti qu'il devoit prendre dans cette occasion, qui fut de s'assurer de la personne de cet Ambassadeur & de ses papiers , esperant de trouver dans ceux ci des éclaircissements qu'on ne trouvoit pas dans ses dépêches. Cela se fit cependant avec tous les ménagemens & tous les égards possibles ; de sorte que malgré le chagrin que cela pût causer à cet Ambassadeur, il ne pût se plaindre de la conduite de Mr. le Régent , qui bien loin de s'en prendre à lui , ne se plaignoit que du Cardinal , qu'il consideroit comme le Moteur de toutes ces pratiques , sur le succès desquelles il fondeoit celui de ses autres projets contre l'Italie , & même contre l'Angleterre.

Pendant qu'on traitoit en France l'Ambassadeur d'Espagne avec toute sorte de consideration , le Cardinal qui ignoroit encore ce qui s'y passoit , en agissoit bien autrement avec celui de France à Madrid. Sa Majesté Catholique attaqué de nouveau d'une espece d'hidropisie qui menaçoit ses jours , avoit , dit-on , fait son

son Testament, par lequel il laissoit la Regence à la Reine conjointement avec le Cardinal : Le Duc de St. Aignan Ambassadeur de France en aians été averti ; en avoit dit son sentiment avec la Liberté attachée à son caractère, mais qui avoit déplu au Cardinal, qui lui fit signifier un ordre du Roi, de sortir de Madrid dans vingt-quatre heures, & qui sans lui donner le tems d'obéir, envoia dès le lendemain matin un Exempt qui contraignit le Ministre & la Duchesse son épouse à se lever, & à sortir sur le champ, sans leur donner le tems de mettre ordre à leurs affaires ; & comme il se doutoit bien que personne n'approuveroit une telle violence, dont on ne donnoit pas de raisons, il dépêcha sur le champ un Exprès au Prince de Colomare, à qui il donnoit avis de ce qui venoit de se passer, en ces termes ;

quelqu'avis que l'on reçoive de ce qui s'est passé à l'égard du Duc de St. Aignan, ce ne doit en aucune manière être un exemple pour en user de même envers Votre Excellence. Il a été nécessaire avec lui de prendre ce parti, parce qu'il avoit pris congé, parce qu'il n'avoit plus de caractère, & à cause de sa mauvaise

conduite, Votre Excellence continuera d'être ferme à demeurer à Paris, & elle n'en sortira que lorsqu'elle y sera contrainte par la force : en ce cas il faudra céder, en faisant auparavant les Protestations requises au Roi Très Chrétien, au Parlement, & à tous les autres, qu'il conviendra, sur la violence que le Gouvernement de France exerce contre la personne & le caractère de Votre Excellence : supposé qu'elle soit obligée de partir, elle mettra auparavant le feu à toutes les mines.

Après cela on ne garda plus aucune mesure ni de part ni d'autre ; le Cardinal, sans se souvenir que Mr. le Regent étoit du sang de Sa Majesté Catholique, s'emporta en invectives contre lui, & contre la Regence ; & au lieu du desaveu de ce qu'avoit fait le Prince de Cellamare, auquel on s'attendoit, on fût fort surpris de voir, qu'on distribuoit jusques dans le cœur de la France ces Lettres & ces Manifestes, dont il étoit parlé dans les dépêches du Prince de Cellamare, qui étoient sorties de la plume des Ouvriers de la Conspiration ; & dont les expressions & les sentimens étoient choisis pour porter toute la Na-
tion

tion à la revolte, contre le Prince qui la gouvernoit. Ces Pièces furent supprimées, autant qu'il fut possible, pour la gloire de Sa Majesté Catholique, à qui l'on n'eut garde en France d'attribuer les sentimens qui y étoient répandus à chaque ligne.

Enfin les Cours de France & d'Angleterre convaincuës par les démarches violentes du Cardinal, que Son Eminence étoit résolue de porter Sa Majesté Catholique à pousser les choses jusqu'à l'extrémité, déclarerent enfin la Guerre à l'Espagne; ce qui se fit à Paris & à Londres avec les formalitez accoutumées, après avoir fait publier des Manifestes pour exposer au jugement de toute l'Europe, les griefs que ces Couronnes avoient contre le Ministère d'Espagne, sur lequel elles rejettoient la cause des maux qu'alloit causer cette nouvelle Guerre.

On s'imagina d'abord que ces dernières démarches de deux puissantes Monarchies, qui pouvoient attaquer l'Espagne également par Mer & par Terre, reduiroient enfin le Cardinal, mais bien loin de là, plus fier & plus entier que jamais dans ses sentimens, & dans

la continuation de ses projets, on découvrit, qu'il travailloit à des nouvelles Alliances dans des Cours qui avoient de grandes jalousies contre celle d'Angleterre, & qui paroissoient disposées à profiter de la premiere occasion de lui faire ressentir leur mécontentement; mais une mort imprévuë rompit ce coup en partie, & remit le Cardinal dans la necessité d'avoir secours à d'autres roïens, dont toute l'Europe attend l'exécution avec autant d'impatience que leur Projet lui a causé d'étonnement.

I N.

AVIS

AVIS DU LIBRAIRE.

Quoique l'Auteur de cette Histoire ait rapporté assez au long les circonstances de la disgrâce du Cardinal *del Giudice*, j'ai crû que je ne ferois rien de desagréable aux Lecteurs, si je leur donnois ici le Manifeste de cette Eminence, avec la Réponse de la part des Ministres d'Espagne, telles qu'elles ont été publiées à Rome; avec la Traduction de ces deux Pièces.

Lettera

Lettera di N. N. , scritta da
Roma a' un Amico.

Nell'ultimo vostro foglio mi spiegate la sorpresa arrivatavi della risoluzione del Cardinal Giudice, onde considerandovi ingannato dalle altrui, artificiose ponderazioni, & ignorante de' li veri successi, mi prendo la libertà d' illuminarvi, acciò possiate comprendere la giustificazione, colla quale questo Soggetto hà regolata la sua condotta.

E tralasciando per ora di raccontarvi li strani successi da lui sperimentati nella Corte di Spagna, formentati dalla malignità con falsi rapporti, mi restringo solo a notificarvi, come essendosi esso ritirato a Roma per godervi la quiete doppo tanti Ministerie cercitati in servizio di quella Corona, immediatamente doppo la di lui comparsa, il Cardinale Acquaviva notificò alli Dipendenti della Spagna l'ordine del Re, ch'era di doverli considerare il Card. Giudice decaduto dalla sua Grazia.

Per tal strana novità il Card. sudetto rappresentò al Rè l'accaduto, & ad effetto, che giungesse sicuramente nelle
suo

sue mani la lettera, l'incamino al Duca d'Orleans, e benchè ciò fosse puntualmente eseguito, ad ogni modo non arrivò alcuna risposta al Card. Giudice, che paziente con animo rassegnato questi irregolari, e strane risoluzioni.

Alcuni mesi dopo l'istesso Cardinale Acquaviva scrisse un Biglietto al Card. Giudice, notificandogli l'ordine del Re, per dover far deporre dalla Porta del suo Palazzo l'Arme Regia, ed il Card. rispose, che rappresenterebbe a Sua Maestà i propri sentimenti; ma non contento il Card. Acquaviva di tal risposta, replicò altro Biglietto insolente, al quale il Cardinal Giudice rispose in termini risentiti.

Rinoviò il medesimo un' altra lettera al Re, ed incaminatala per l'istesso Duca d'Orleans colle istanze della notificazione della cagione di tali ingiuste, ed impetuose dichiarazioni, e nell'istesso tempo gli soggiunse, che la ritenzione dell' Arme Regia sopra la Porta non denota alcuna marca di Ministero, ma solo quella della soggezione al Dominio dell'istesso Principe, onde si protestò, che quando avesse persistito nella determinazione di spargli calare l'Arme suddetta

Lettera di N. N. , scritta da
Roma a' un Amico.

Nell'ultimo vostro foglio mi spiegate la sorpresa arrivatavi della risoluzione del Cardinal Giudice , onde considerandovi ingannato dalle altrui , artificiose ponderazioni , & ignorante de' li veri successi , mi prendo la libertà d' illuminarvi , acciò possiate comprendere la giustificazione , colla quale questo Soggetto ha regolata la sua condotta.

E tralasciando per ora di raccontarvi li strani successi da lui sperimentati nella Corte di Spagna , formentati dalla malignità con falsi rapporti , mi restringo solo a notificarvi , come essendosi esso ritirato a Roma per godervi la quiete dopo tanti Ministerie cercitati in servizio di quella Corona , immediatamente dopo la di lui comparsa , il Cardinale Acquaviva notificò alli Dipendenti della Spagna l'ordine del Re , ch'era di doversi considerare il Card. Giudice decaduto dalla sua Grazia.

Per tal strana novità il Card. sudetto rappresentò al Rè l'accaduto , & ad effetto , che giungesse sicuramente nelle
suo

sue mani la lettera, l'incammino al Duca d'Orleans, e benchè ciò fosse puntualmente eseguito, ad ogni modo non arrivò alcuna risposta al Card. Giudice, che paziente con animo rassegnato questi irregolari, e strane risoluzioni.

Alcuni mesi dopo l'istesso Cardinale Acquaviva scrisse un Biglietto al Card. Giudice, notificandogli l'ordine del Re, per dover far deporre dalla Porta del suo Palazzo l'Arme Regia, ed il Card. rispose, che rappresenterebbe a Sua Maestà i proprii sentimenti; ma non contento il Card. Acquaviva di tal risposta, replicò altro Biglietto insolente, al quale il Cardinal Giudice rispose in termini risentiti.

Rinovò il medesimo un' altra lettera al Re, ed incaminatala per l'istesso Duca d'Orleans colle istanze della notificazione della cagione di tali ingiuste, ed impetuose dichiarazioni, e nell'istesso tempo gli soggiunse, che la ritenzione dell' Arme Regia sopra la Porta non denota alcuna marca di Ministero, ma solo quella della soggezione al Dominio dell'istesso Principe, onde si protestò, che quando avesse persistito nella determinazione di spargli calare l'Arme suddetta

detta doveva intendersi sciolto ogni legame di Vassallaggio, e per conseguenza ac qui stata una entiera libertà. In risposta il Marchese Grimaldo d'ordine del Re notifico al Card. la volontà determinata di voler deposta l'Arme, anche colla minaccia di ulteriori risentimenti in caso di disubbedienza.

Con questa nova insinuazione il Card. depose l'Arme, e per l'antecedente protesta si chiamò in piena libertà di prendere altre misure.

Ad ogni modo continuando nella indeterminatezza, e persuadendosi, che doppo avere ubbidito sarebbe cessata la continuazione delli risentimenti, gli arrivò la notizia d'essersi dal Marchese di Lede, appena entrato in Palermo, sequestrate le Rendite della sua Chiesa di Monreale, facendosi comprendere con questa sollecitudine, che detto sequestro fosse stato il primo punto spiegato nelle sue istruzioni.

Considerato dunque il Card. Giudice, che quando in congiuntura della perdita del Regno di Napoli averebbe potuto seguir l'esempio degli altri Cardinali suoi Paesani, e ricevere il possesso de suoi Beni Patrimoniali, ed Ecclesiasti

bastici levatigli in quel Dominio, ave-
 va sacrificati gli uni, e gli altri per se-
 guitare il Partito del Re, che dopo
 aver servito per molti anni in Spagna,
 esercitando le Cariche più elevate, e
 riscotendo incessanti approvazioni,
 delle quali ne proclamo continue les de-
 pestazioni il Re Luigi XIV., sperim-
 mento le maggiori ingratitudini sollecit-
 tate dalli maligni influssi della perfidia,
 e la continua persecuzione in Roma, co-
 me di sopra vi ho narrato, si riconobbe
 in precisa necessit à di prendere altro
 espediente, che potesse sottrarlo dalle per-
 secuzioni; ma per governarsi con mag-
 gior certezza espose al Sommo Pontefice
 la situazione nella quale si trovavo; e
 lo supplico di consiglio, di direzione,
 e di Patrocipio, rassegnando la sua vo-
 lontà a' suoi Santissimi Piedi;

Onde il Papa accogliendo consumma
 gratitudine la rassegnazione del Card.
 determino, che ritrovandosi questo in
 tutta la libertà dalli legami anteceden-
 temente contratti colla Spagna, dovesse
 restituirsi alla considerazione di Card.
 Napolitano, e per conseguenza sottopor-
 si alla soggezione Cesarea nelli termini,
 e nelle circostanze, che si contengono
 E c gli

(1316)

gli altri Signori Card. Regnicoli ; e Sua Santità intraprese di disporne la maniera coll' Imperatore per mezzo del suo Ambasciatore,

Eseguitasi dunque tale interposizione sono terminate le risposte di S. M. Cesareo coll' espressioni di tutto il grandimento, e di somma stima per il Card. Onde in conseguenza delle medesime, e col consenso di Sua Santità l'istesso Card. ha fatto collocare sopra la Porta del suo Palazzo l'Arme dell'Imperatore nella medesima forma di altri Cardinali Sudditi. Supposto questo fedele, ed incontrastabile racconto son sicuro, che cancellarete dalla vostra mente ogni stupore insinuato d'all'altrui alterata relazione ; e dalla esemplare tolleranza del Cardinale, e dalla sua circospezzione ricavarete la giustizia delli suoi procedimenti, e rin. tuzzarete gli artificiosi cicaleggi di coloro, che o per invidia, o per strana passione contro il Dominio Cesareo in Italia prorompono in detrazioni imprudenti, ed esecrande.

Risposta

Risposta Di N. N. à Monsignore
re N. N.

Signor mio. Le cose ultimamente fatte dall' Cardinale del Giudice sono tali, e sono tante, che la Maestà del Re Cattolico è stata clementissima, contentandosi nel solo comandargli di deporre le Arme di Sua Monarchia, e nel solo sequestro delle Rendite dell' Arcivescovato di Monreale 3 giacche la Maestà Sua aveva forza, esempj, e ragioni per condursi più gravemente con un Card. suo Suddito, il quale francamente ha violato l'obbedienza, e la gratitudine dovuta al suo Sovrano, e suo Benefattore, che altro non ricercava, che un' equa condiscendenza per un atto pieno di giustizia nella sua sostanza, e nelle sue circostanze. La forza del Re Cattolico è nota a tutti; sono ancora notissimi gli esempj di molti Cardinali trattati anche più gravemente sugli occhi di Roma, e dell' Italia; quando, ha creduto qualche Monarca, che si dovesse questa soddisfazione alla propria dignità, e al proprio giusto irritamento; Voi poi non dubiterete ne pure delle ra-

E e 2 gioni

gioni del Re Cattolico, dopo aver lette queste riflessioni sopra il Manifesto uscito per difesa del Cardinal del Giudice.

Tal Manifesto mi sembra in causa cattiva peggior *Advocato*. Non voglio giadir solo, della continua inciviltà de' termini, che dimostrano, non tenerfi dall' Autore alcun conto, o non saperfi la legge di quella commune onestà, la quale ci obbliga almone, a parlar sempre con gravità, e modestia, qual'ora s'informa il Pubblico; e molto più, se l'inferiore, e il Suddito sia quello, che si trova nella durissima necessità d'informare il Pubblico contra il Superiore, ed il Sovrano. Se far questo è reita; che sarà mai, farlo con queste replicate parole? « Strani successi fomentati dalla malignità con falsi rapporti--irregolari, e strane resoluzioni... biglietto insolente--ingiuste, impetuoso dichiarazioni--la maggiore ingratitudine follecitata dalli maligni influssi della perfidia--invidia, e strana passione » parole tutte, che si veggono applicate al Re Cattolico; o al suo Ministero di Madrid, e di Roma; con che la Maestà Sua è nuovamente, e gravemente offesa; rispondendosi in essa qualunque modo

ani-

animoso , e franco , che si pretenda e
 anche in parole , adoprare co' suoi Mi-
 nistri. E molto meno si mantiene l'one-
 stà , e la convenienza , e forse ancora la
 verità nelle atro esaggerazioni intorno
 a sacrificii fatti--meriti avuti--incef-
 si santi approvazioni » della condotta del
 Card. del Giudice , a favore del quale
 vi si dice « che ne proclamò continue le
 attestazioni il Re Luigi XIV. » onde
 si aggiunge , che « hà sperimentato do-
 po le maggiori ingrattitudini sollecitate
 dalla perfidia » Intorno alle quali es-
 pressioni , potro darvi fra poche una salda
 risposta presa dalle circostanze del fat-
 to ; Ma prima lasciate , che io chieda
 all' Autore del Manifesto. Ma l'E. S.
 i meriti di tanti Eroi , che dopo avere
 ampliato , o difeso nell' Indie , o in Eu-
 ropa il Dominio della Spagna , han so-
 giaciuto alle vicende della fortuna , ed
 han perduto il favore del Sovrano ; il
 governo degli affari è impero delle Ar-
 mate ? E pure hanno essi dimostrato con
 rassegnazione di parole , e di fatti : non
 esser cosa conveniente , sottrarsi per in-
 toquasto dal servizio , e dall' offe , e
 molto più dalla soggezione , ed obbedien-
 za del proprio Benefattore , e Sovrano.

La qual condotta era certo molto più
 degna di un Cardinale, di un Vescovo,
 di un Grande Inquisitore delle Spagne;
 l'istituzione, e l'idea delle quali Digni-
 tà e dar modello, e norma di condotta
 a tutti gli altri Vassalli. Lasciate an-
 cora, che io chieda all' Autore del Ma-
 nifesto. Chi è il Creditore in questo esag-
 gerato conto fra il Re Cattolico, ed il
 Card del Giudice? Sia pur vero tutto
 ciò, che il Manifesto dice » beni pa-
 trimoniali, ed Ecclesiastici sacrificati
 » per seguitare il partito del Re servito
 » per molti anni » Ma si contraponga
 però a simile sacrificio, il Vicereame
 della Sicilia, l'Arcivescovado di Mon-
 reale, il credito avuto in Roma per il
 maneggio degli affari della Spagna, il
 grande Inquisitorato, il primo Mini-
 stero della Monarchia, il sublime offi-
 cio di Ajo del Principe, gli onori, e le
 Ricchezze, o dati, o procurati a suoi
 Nipoti; e poi si veda, se il suo sacrifi-
 cio è maggiore di tanta copia di ricchez-
 za, di tanta parte de sommi impieghi,
 di tanta eternità di lustro, e di nome.
 E prima di passare ad altre cose, las-
 ciate ancora, che io faccia quest' ultima
 domanda » sopra le incessanti approva-
 zioni

zioni, ed attestazioni del Re Luigi XIV. in favore del Card. del Giudice. « Dovea forse il Re Cattolico più creditare, e più perpetuare la stima del Grande suo Avo verso il Cardinale, o la fermezza, e puntualità del suo medesimo Grand' Avo nel sostenere il dritto di Sovrano, e la Dignità di Re? Non voglio già io parlare di molti altri Cardinali, che sono stati prova, ed esempio di questa fermezza di Luigi XIV. nel lungo, e famoso corso di suavità; voglio indicar bensì, che questa militata stima di tanto Monarca verso il Card. del Giudice non impedì quel celebre risentimento del Gran Luigi, per il quale restò il Card. del Giudice un gran tempo in Bajona, e fu privato del posto di Grande Inquisitore, al quale fu solamente reintegrato per la susseguente benignità del Re Cattolico mossa dagli officij della Regina di Spagna. Voi sapete, e perciò non lo ridico, la condotta del Card. del Giudice nel suo viaggio di Francia, per la quale fu obbligato Filippo gli V. a risentirsi contra di lui con accennati segni, cagione de' quali fu in gran parte lo sdegno di Luigi XIV., che chiese, volle, ed ottenne
ripa-

riparazione per questo fatto del Cardina-
 le. Avea l'E. S. preteso di esercitare
 la giurisdizione di Grande Inquisitore
 in Francia. Avea proibito le famose ope-
 re di un celebre Autore Francese, ed
 Avvocato del Re al Parlamento. Aven-
 autentificato il decreto della proibizione
 con la data di Marsi soggiorno delizio-
 so del Re Cristianissimo. Il qual fatto
 fra molti altri privo il Card. del fa-
 vore del Re Cattolico, e dell'impiego di
 Grande Inquisitore, recuperati solo per
 una eccedente benignità del medesimo Fi-
 lippo V. e lo privo della benevolenza
 del Re Luigi, e della stima della Na-
 zione Francese, Onde l'Autore del
 Manifesto doveva tacere le continue ar-
 restazioni, ed approvazioni del Re Lu-
 dovico XIV., e doveva più tosto com-
 prendere dal riferito avvenimento, che
 sà Filippo V. imitare le chiarissime vir-
 tà del suo gloriosissimo Avo, e far esse-
 re puntuale, e costante, come lui, nel
 mantenere i dritti, e la dignità di Re; e
 sà in somma ricompensare, e stimare il
 merito de' Vassalli, ma sà egli ancora
 sbindere la mano del favore, quando
 pretenda il Suddito dal merito passare
 all'indipendenza.

E giac-

È giacche l'occasione mi hà fatto attendere il riferito avvenimento, avvertite in grazia, quanta sia stata mai la beneficenza del Re Cattolico ! Non si contento il medesimo di reintegrare il Card. del Giudice al grado d'Inquisitore, ma lo fece con tale argomento di sua incomparabile pietà, con tale decreto, che applaudito altamente dal Papa meritò, che fosse immantimente dichiarato Maggiordomo il Nipote del Card. Monsigdel Giudice ! Contraponente Voi ancora questo, perche la cosa è certissima, e i sacrificj, e serviggj del Card. esagerati nel Manifesto. Ma veniamo alla sostanza del me desimo, che riconoscerete pieno di artificio, e di menzogna, dove occultando, dove fingendo, dove alterando i fatti. Una breve, ma vera serie de' medesimi vi ajuterà a conoscerlo più chiaramente.

Il Cardinale del Giudice fu reintegrato nell'ufficio d' Inquisitore, e fu onorato ancora col sublime, e delicato impiego di Ajo del Principe. Chi volle ciò ? e chi lo conseguì ? La Regina di Spagna con premurosi officj, con ardentissime istanze, le quali furono sollecitate, ed animate dal Cardinale, allora Abbate Alberoni ; e
tacc-

tacere, o negar questo, saria mancare alla gratitudine. Ebbe poi la Regina frequenti occasioni di non approvare la condotta del Cardinale del Giudice. Anzi credo necessario di non occultarvi un punto del generoso suo dispiacimento: Avea il Cardinale del Giudice, votando contra i pîj sensî della Regina, cercato di consigliare al Re, che non mandasse i Vascelli in soccorso della Piazza assediata di Corfu; ovvero gli mandasse solo à Porto Logone, per obbligare il Pontefice, messo fra il timore, e la speranza, la necessità, e il riguardo, a capitolare immanens e sopra le pendenze con la Corte di Madrid. Questo fu il sentimento dell' Archivescovo di Monreale, del Grande Inquisitore delle Spagna, del Cardinale del Giudice, di quegli in somma, che leggerete fra poco, lodarsi di aver servito la Sede Apostolica. Il qual parere non approvato dal Re, spiace alle Regina portata dalla pietà a promuovere l'acennato soccorso. Il che aggiungendosi a posteriori motivi di amarezza; fu obbligato il Cardinale della educazione del Principe con un biglietto, grave nel ponderare, che " l' importante carico d' Inquisitore Generale (sono parole del bi-
 " glie-

« glietto) merita tutta l'applicazione ,
 « e che non può prestargliela intiera , chi
 « ha l'altro impiego piego di Ajo del
 « Principe : giusto ancora nel lasciare al
 « Cardinale la carica, e l'esercizio del Gran-
 « de Inquisitorato : equo insieme nel lodare
 « i serviggi , ed i meriti dell' E. S. : sag-
 « gio finalmente nel dare al Duca di Po-
 « poli l'educazione del Principe di Astu-
 « rias.

A questo biglietto presentato al Card.
 a mezza notte , rispose lui sul matino in
 questi termini : « Con la carta di questa
 « notte favorisce V. S. presentarmi l'or-
 « dine del Rè , col quale S. M. con-
 « siderando , che il grave carico d'In-
 « quisitore Generale merita tutta la mia
 « applicazione , che non può supplire a-
 « quella di Ajo del Principe , ha riso-
 « luto S. M. scaricarmi di questo ul-
 « timo impiego , passando a nominare al-
 « tro Ajo per Sua Altezza . In vista
 « dunque della mentovata determinazio-
 « ne supplico V. S. a presentarmi a pie-
 « di di Sua Maestà con il rispetto , che
 « corrisponde alla confidenza , che si è
 « degnata manifestarmi , con caricarmi
 « dell' importante educazione del Prin-
 « cipe , e alla pietà , colla quale si è deg-
 « na-

» nata tollerare fin qui gli effetti della mia
 » naturale insufficienza sostenuti , e sup-
 » pliti dagli sforzi del mio zelo , e leal-
 » tà. Percio confidato nella sua Reale be-
 » nignità , umilmente la supplico ad aver
 » presente il tempo di anni 48. con con-
 » tinnui travagli in servizio della S. Se-
 » de , e di Sua Maestà , con la puntua-
 » lita , e desinteresse , che è notorio ; e
 » di permettermi di poter supplicare la
 » Santità Sua di scaricarmi ancora dell'
 » impiego d'Inquisitor Generale , perche
 » io possa ritirarmi al governo della mia
 » Chiesa , e con maggior quiete dispormi
 » all' imminente viaggio dell' altra vita.
 » Dal Buon Ritiro 17. Luglio 1716. Il
 » Card. Giudice.

L'altra vita è motivo troppo stringen-
 te , laonde il Segretario di Sua Maestà
 rispose subito col seguente viglietto. « Ho
 » ricevuto la lettera , che V. E. mi ha
 » scritto questa mattina , avvisandomi la
 » ricevuta della mia questa notte , e chie-
 » dendo l' E. V. a Sua Maestà , che le
 » permetta supplicare Sua Beatitudine
 » di discargarla dell' impiego d' Inquisi-
 » tore Generale , perche possa l' E. V.
 » ritirarsi al governo della sua Chiesa ,
 » e con maggior quiete disporsi all' immi-
 » nente

minente viaggio dell'altra vita, e avendo io dato conto di tutto ciò immediatamente al Re, mi ha comandato di rispondere a V. E. che non potendo Sua M. opporsi al desiderio, che manifesta V. E. di ritirarsi alla sua Chiesa per un fine tanto sublime, come l'espresse, si permette a V. Ex., e come lo chiede, che supplichi Sua Santità di scaricarlo dell'impiego d'Inquisitor Generale. Anzi fu ordinato al Card. Acquaviva Ministro in Roma di non opporsi a simile rinunzia, e secondarla in oltre, ove occorresse il consenso del Re per quel motivo medesimo replicato nel Dispaccio, e affinché l'E. S. conseguisca il suo desiderio di ritirarsi alla sua Chiesa: affinché possa con maggior quiete disporsi all'imminente viaggio dell'altra vita. »

Amessa dunque la rinunzia, il Card. si parte dai Regni della Spagna, ed incomincia seriamente il gran viaggio dell' eternità, di modo che ogni altro, che si risolve ad intraprenderlo, basta, che imiti le serie, e le commodi sue occupazioni: notissime a Voi, che curioso di tutte le cose di

F f Roma,

Roma, cercate ancora d'infermarvi de' genj, e de' modelli grandi della perfezione.

Giunto in Roma è subito visitato dal Cara. Acquaviva, al quale rende ancor la visita, e riceve gli ossequj de' Nazionali Spagnuoli. E qui osservate la menzogna dell' Autor del Manifesto, il quale dice » immediatamente dopo la di-
» lui comparsa il Cardinale Acquavi-
» va notifico alli Dipendenti della Spa-
» gna l' ordine del Re, che era, di
» doverse considerare il Cardinal Gio-
» dice decaduto dalla sua Grazia »
Ninna cosa sarà mai così falsa, come questa; anzi passarono fra i due Cardinali tracce di corrispondenza, e vestigi di armonia, fino a tanto, che fu tenuto il Concistoro per la promozione del Cardinale Alberoni; con tutto che si sapessero le occulte trame del Cardinale Giudice indirizzate ad impedire l'effettuazione de' desiderj del Re, e la gloria di tanta dignità all' Abb. Alberoni; contra il quale pur eol e finalmente venire a manifesta estrema: opponendosi apertamente in Concistoro alla sua esaltazione.

Si tace dall' Autore del Manifesto ancor questa circostanza del Concistoro;

stora ; e tacere tal colpa sarebbe senza dubbio togliere in qualche parte la giustizia del risentimento del Re Cassoliso. Ma come tacer quello , che avvenuto in pubblico Conoscitorio : sugli occhi di Roma , e della Chiesa tutta : in congiuntura di tanto impegno ; e gravità , face stupir l'Italia : irritò la Spagna : offese il Re : oltraggio il Pontefice ? Avea il Re raccomandato. Avea il Papa altamente lodato. Avea il S. Collegio onorato già l'Abb. Alberoni , per il quale peroravano i suoi meriti , e parlava la pace per esso ristabilita fra il Sacerdizio , e l'imperio : Tanto che posso io con verità affermarvi , che ritrovandomi in quel tempo in Roma , non udii nè pure un solo , il qual credesse di potere saldamente scusare l'azione del Cardinal Giudice. Chi disse , che auerebbe S. E. fatto meglio con astenersi dal Conoscitorio , e non prendere veruna parte in questa cosa. Chi addusse , che miglior consiglio sarebbe stato dire , o scrivere al Papa segretissimamente le sue ragioni , e non assistere alla promozione. Chi loda , che presentati con somma sigillo i suoi motivi al Papa , ed il Papa proseguendo

F f 2

nella

nella promozione, dovesse aderire, e non opporsi col suo voto. Chiriferiva questo, o quello esempio di altre favose promozioni: biasimando tutti l'azione del Cardinale del Giudice, come non convenevole a Cardinale indifferente non che a Cardinale Vassallo, in cui la libertà del Concistoro non estingue la natura, e la dignità di Porporato non scema la legge dell'obbedienza.

Tal consenso nondimeno di tutte le Gentiniel biasimare tal fatto non accese grandemente lo sdegno del Re Cattolico. Enè pure lo accese l'esempio del Gran Luigi, che fece tanto soffrire a un Cardinale Vassallo, solo perche avea dato al Pontefice segrete sinistre informazioni opposte a quello, che il Re promuoveva. Sicche il Monarca delle Spagne, considerando ugualmente, o ancora più gravemente offeso il Sommo Pontefice, ed il Sacro Collegio, si contento per parte sua di comandare al suo Ministro, e a suoi Vassalli in Roma, di non avere alcun commercio in verun luogo, e modo col Cardinal Giudice; al quale lasciava nondimeno l'onore di tenere alzate le Arme di Sua Monarchia, e lasciava il riscotimento li-
bro

berò l'alle Rendite, che il Cardinale aveva ne' Dominj Spagnuoli. Questa moderazione, accresciuta in oltre col mantenimento di rendite, di confidenza, di impieghi à suoi Nipoti, fu veramente grande, e generosa. Considerò la Maestà Sua, i delitti esser sempre perfonati. Considerò ancora, il comun biasimo esser gran pena de' delitti. Vide universalmente non approvata l'azione del Cardinale. Vide con se stesso ottorgiato il Concistoro. Vide la bozza del Principe di Cellamare, che pubblicata, basterebbe sola a condur tutti nell'biasimo del Cardinale suo Zio. E perciò il Re Cattolico non aggravò sua mano in sua pena, che il Pubblico già faceva sì atroca.

Era questa lo stato delle cose, quando il Cardinale giudicò di poter intervenire alla solennità di S. Lucia, che l'Ambasciadore, e Ministro di Francia celebra in Roma con Banchetto dopo i Divini Offizj; alla quale il Ministro, ed i Cassali di Spagna furono invitati in fin del tempo dall'unione delle due Corti. Si oppose questa volta il Cardinale Acquaviva, e disse, che intervenire non potrebbe co' suoi Spagnuoli.

FF 3 se il

se il Cardinal Giudice vi assistesse, ostando la proibizione fatta dal Re. E poichè il Card. Giudice rispondeva, che dovea ancor lui esser considerato Spagnuolo, poichè riteneva sul Palazzo le Arme della Spagna; replico, nondimeno il Cardinale Acquaviva tali ragioni, che si arrese alle medesime il Cardinale della Tremoglie, e si astenne così dalla Messa, come dal Banchetto il Cardinal del Giudice.

La relazione di questo dibattimento giunta al Re Cattolico fu la vera cagione, per la quale si determinò la Maestà Sua a comandare al Cardinal del Giudice, che deponesse le Arme di sua Monarchia; non potendosi soffrire, che S. E., dopo avere oltraggiato tante Monarca, ne pretendesse ancora vivere sotto la Protezione, e godere di quelli onori, che le Corti fanno per argomento di venerazione al suo Vassallaggio.

Avesse almeno ubbidito subito a quest'ordine di deporre le Arme! Avesse con l'ubbidienza almeno riaperto la strada alla generosità, e clemenza del Re! Avesse considerato, che alla Dignità di Monarca si conviene, che un signor
di

di pena, ed un atto di umiliazione preceda il perdono, e calmamento suo.

Ma nulla ci fece di tutto questo ! Anzi con aria nuova, ora di Suddito nel ritenere le Arme; ora d'indipendente nel deridere gli ordini, tergiverso in maniera, che non estinse, ma accrebbe la giusta ira del Re. Souven- gavi in questo luogo di quel biglietto scritto da lui al Cardinale Acquaviva; biglietto, che cerca modi per non deporre le Arme; biglietto pieno d'insultafatto; biglietto, che offende il Re nel Ministro, e nel Ministro offende un Personaggio uguale a lui per Dignità, superiore per sangue, maggiore ancora per Ministero.

Che ne avvenne con tutto ciò? Fu obbligato deporre le Arme. Ebbe il roscore della pena, non ebbe il merito della ubbidienza. Nè poteva averlo mai tal maniera fin qui insufrata di dipendenza; tal forma prima non uditasi di soggezione: tal modo non praticatosi da chi che sia, di ubbidire. E con la vergogna di deporre le Arme ebbe in oltre il danno del sequestro delle Rendite dell' Arcivescovato di Monreale.

Questa è la sincerissima serie di tutto il

po il fatto, il qual'era in gran parte occultato, ed in gran parte alterato ancora dall' Autore del Manifesto. E sappiate, che taccio di più alcune circostanze, che deformano anche più la condotta di questo Cardinale; e a favore di cui sono troppo insufficienti le ragioni, che pretende il Manifesto di apportare.

Da prima ragione vi si riferisce con queste parole « Per tal strada venivò » il Cardinale rappresentò al Re l'attacco. E ad effetto, che giungesse esse sicuramente nelle sue mani la lettera, l'incammiò al Duca di Orleans, e benchè ciò fosse puramente esoguito, ad ogni modo non arrivò alcuna risposta al Cardinale dal Giudice. Rinovò il medesimo un'altra volta al Re, ed incammiatola per lo stesso Duca di Orleans, colla istanza della nonificazione della ingiustizia di tali ingiustizie, ed impaccio dichiarazioni; e nell'istesso tempo gli soggiunse, che la retenzione dell'Arme Reale sopra la porta non dava alcuna marca di Ministero, ma solo quella della soggezione al Dominio dell'istesso Principe; onde si pressasse, che » quan-

quando avesse persistito nella determinazione di fargli calare l'Arme suddetta, voleva intendersi sciolto da ogni legame di Vassallaggio, e per conseguenza acquistata una piena libertà. »

Chi averebbe creduto mai tanta cecità nel Cardinale per scrivere? tanta cecità nel l'Autore del Manifesto per riferir simil lettera? Lascio la tardanza; lascio la strada obliqua della medesima; e dico solo, che fa essa delinquente il Cardinale, quando già non lo fosse. Un Vassallo scrive, che » vuole intendersi sciolto dal Vassallaggio? « Un Vassallo scrive, che vuole acquistare una piena libertà? » In vista di tal lettera, che è di chiarissimo oltraggio, e di manifestissimo delitto, io mi astengo di qualunque mia riflessione. Ma egli stesso l'Autore del Manifesto interpreta questa lettera, soggiungendo Con questa nuova insinuazione il Cardinale depose le Arme, e per l'antecedente protesta si chiamò in piena libertà di prendere altre misure. » Sicche la sentenza del sequestro seguito dopo la deposizione, è stata pronunciata dal Cardinal del Giudice medesimo.

Impe-

Imperocchè è incompatibile possesso di rendite in Sicilia ; possesso de i doni ; possesso de i benefici di Filippo Quinto , e tale dispreggio , tale contumacia ; tale vacillamento di fedeltà. E qual vacillamento ? e come ridotto subito all'atto ? e a favor di chi ? Dell' Inimico del Re Cattolico ? quando che il Cardinal del Giudice sapeva le intime massime ; gli occulti disegni , le importanti parole , i reconditi consigli del Monarca , e della Monarchia di Spagna contra un tale Inimico. Nè vale quel rifugio dell' Autore del Manifesto , cioè , il » Cardinal del Giudice essersi restituito alla considerazione di Cardinal » Napolitano. Giacchè può esser vero , che accadendo , che un Reame soggiaccia alla fortuna delle Armi , sia scusabile , se non lodevole : sia non vile , e reo , se non forte , e generoso quel Suddito , che aderisce subito al Conquistatore. Ma non sarà giamai vero , che possa esser permesso di passare all' opposto partito , sul fondamento di seguire la condizione di sua Patria , a quel Vassallo , che hà continuato a seguire il primiero Padrone ; ne hà ottenuto ricchezze , impieghi , e onori sommi , ne

hà

ha conto in oltre la partecipazione de' segreti.

Ma l'Autore istesso del Manifesto non sapendo, come salvar ciò, nè a quale motivo appoggiarlo, adduce, che il Cardinal del Giudice per governarsi con maggiore certezza espose al Sommo Pontefice la situazione, nella quale si trovava, e lo supplicò di consiglio, e di patrocinio; rassegnando la propria volontà a' suoi piedi. Onde il Papa accogliendo con somma gratitudine la rassegnazione del Cardinale determinò, che ritrovandosi questo in tutta la libertà dalli legami antecedentemente contratti colla Spagna, dovesse sottoporsi alla soggezione Cesareana nelli termini, e nelle circostanze, che si convengono a' Cardinali Napolitani, e Sua Santità intraprese di disporne la maniera coll'Imperadore.

In tal racconto però l'Autore del Manifesto affatto mentisce. Io non so negare, che il Cardinal del Giudice supplicò il Papa per l'assoluzione del giuramento reiteratamente prestato al Re Cattolico; e che la condiscendenza del Papa si estese a questa assoluzione;

Sic-

Siccome ancora io non so negare, che
 gli Austriaci han pubblicato ne' loro
 discorsi, e nelle loro lettere, che l'in-
 terposizione del Pontefice hà vinto la
 loro costanza risolta a rigettar sempre
 il Cardinal del Giudice: Ma è que-
 sta un'arte troppo scoperta de' medesi-
 mi Austriaci per produrre amarezze
 fra il Pontefice, ed il Re Cattolico,
 adesso principalmente, chesi applica al-
 la liberazione dell'Italia. Del resto non
 hà voluto Sua Beatitudine promuovere
 un tal cambiamento di partito, rico-
 noscendolo nè glorioso al Cardinale, nè
 onorevole al Mediatore. Il quale co-
 me Pontefice deve ben tollerare per mag-
 giorbene della Chiesa; che sieguano i
 Cardinali qualche Partito, ma non de-
 ve lui stesso animargli, ed ajutarli a
 far questo. E come Principe, non ave-
 rebbe voluto dar mano alla vendetta,
 proteggere l'infedeltà, assistere una-
 delle parti, rammaricare il Re Catto-
 lico. Sicche puo ciascuno discoprire
 per se medesimo la menzogna di questo
 fatto addotto nel Manifesto. Al quale
 ostando dunque la forza della ragione,
 ed il lume dell'onesto; poco le giova il
 militato numero di meriti, e di ap-
 plau-

plausi ; poco ancora il finto rifugio della mediazione del Pontefice ; poco insieme l'asilo degli Austriaci ; poco finalmente il colorito svedico preso dagli uffici del Duca di Orleans ; Giacchè tali sostegni adoperati con qualunque artificio dall' Autore , cadono a vista della onestà , e della ragione , che non consentono giamai , che l'intimo assenso dell'animo s'impegni alla difesa di condotta ; divenuta salmente strana , che fattasi ingiuriosa ad un Partito , si fa insieme sospetta , e pericolosa all' altro.
Io resto.

GENOVA 10. GENNAJO 1719.

G G

Tradu

*Traduction du Manifeste de son
Eminence Monseigneur le Car-
dinal del Giudice , ci-devant
Grand Inquisiteur d'Espagne ,
& Gouverneur du Prince des
Autriches , &c.*

Vous me marquez , Monsieur, dans votre dernière , la surprise où vous a jeté la résolution que vient de prendre le Cardinal del Giudice ; comme j'ai quelques raisons de craindre que vous ne vous laissiez surprendre aux Sophismes de ceux qui l'improuvent , parceque vous êtes peu instruit des événemens qui y ont donné lieu , je prends la liberté de vous en éclaircir , afin que vous puissiez comprendre la justice de la conduite de Son Eminence,

Sans entrer dans le détail de tout ce qu'il a pu essuyer à la Cour d'Espagne, où il a été exposé aux effets de la malignité des faux rapports , je me contenterai de vous dire comment , aussi-tôt après qu'il se fut retiré à Rome , pour y jouir du repos , après tant de charges dont

dont il s'étoit acquité pour le service de la Couronne d'Espagne, le Cardinal *Agnaviva* ne manqua pas d'instruire, par ordre du Roi, à tous ceux qui dépendent de cette Couronne, qu'ils devoient considérer le Cardinal del *Giudice* comme déchu de la Grâce de ce Prince.

Le Cardinal fut à peine instruit d'une nouvelle si surprenante; qu'il donna avis à Sa Majesté de ce qui se passoit; & afin que sa Lettre parvint sûrement jusqu'à Sa Majesté il l'adressa au Duc d'Orléans: & quoi qu'il scût que ce Prince n'avoit pas manqué à lui rendre ce bon office, il ne reçut aucune réponse du Roi, & se résigna à souffrir patiemment les suites d'une résolution si extraordinaire & si étonnante.

Quelques mois après le même Cardinal *Agnaviva* écrivit un Billet au Cardinal del *Giudice*, pour lui notifier un ordre du Roi, de faire ôter de dessus la porte de son Palais les Armes de Sa Majesté. A quoi le Cardinal répondit qu'il alloit en écrire à Sa Majesté; mais cette réponse ne contenta pas le Cardinal *Agnaviva*, qui repliqua par un autre Billet insolent, auquel le Car-

G g 2 Cardinal

dinal *del Giudice* répondit en des termes pleins de ressentimens.

Il ne perdit pas de tems , & écrivit une seconde Lettre au Roi , à qui il la fit tenir par le même canal de Mr. le Duc d'Orleans ; & dans laquelle il supplioit instamment Sa Majesté de lui accorder la consolation d'être informé des causes de ces violentes résolutions prises contre lui , ajoutant en même tems que retenir les Armes de Sa Majesté sur le Frontispice de son Palais , n'étoit la marque d'aucune charge ou emploi public , mais seulement une déclaration publique , qu'il faisoit gloire d'être Sujet de Sa Majesté ; & il finissoit cette Lettre , en insinuant que si l'on persistoit dans la Résolution de lui faire ôter les Armes de Sa Majesté d'un endroit où elles avoient été si long-tems il la regarderoit comme la rupture de sous les liens de subjection , qui le remettroit dans une entière & parfaite liberté. Le Cardinal reçut enfin une réponse à cette Lettre : elle étoit du Marquis *Grimaldo* , qui , par ordre de Sa Majesté , notifioit à son Eminence , que la volonté du Roi étoit qu'on ôtât les Armes : notification qui étoit accompagnée

Compagnée de menaces en Cas de desobéissance.

Le Cardinal obéit à des ordres si précis , & fit ôter les Armes d'Espagne , mais en déclarant , conformément à la Protestation susdite , qu'il se croioit en pleine liberté de prendre telles mesures qu'il jugeroit à propos.

Cependant il resta dans l'irrésolution , se flâtant encore que son obéissance auroit peut-être étouffé les restes de ressentiment : mais il fut bien-tôt détrompé par la nouvelle qu'il aprit , qu'à peine le Marquis de *Leede* s'étoit vu maître de *Palermo* , qu'il avoit sequestré tous les Revenus de son Archevêché de *Monreal* : promptitude , d'où le Cardinal inferoit qu'il falloit que ce point eut été un des premiers de ses instructions.

Ainsi cette Eminence considérant , d'un côté , le sacrifice qu'il avoit fait de tout son Patrimoine & de tous les biens Ecclesiastiques qui sont dans le Roïaume de *Naples* , pour suivre le Parti du Roi *Philippe* , & d'un autre qu'en suivant l'exemple des autres Cardinaux Napolitains il pourroit recouvrer les uns & les autres , d'autant plus

G g 3 que

que c'étoit le seul moien de se soustraire à la persécution , à laquelle il étoit exposé même jusqu'au milieu de Rome , par la plus grande ingratitude que put produire une noire malice contre un Sujet de son rang , qui avoit rendu à l'Espagne tous les services dont il avoit été capable dans les plus éminentes charges , & avec l'aprobation de *Louis XIV* , qui souvent ne lui avoit pas refusé des éloges ; il ceda à la nécessité , & résolut de prendre les plus justes moïens qui pussent le delivrer de la Persécution , mais pour le faire avec plus de sûreté , il exposa au Souverain Pontife la situation dans laquelle il se trouvoit , le suppliant de le conseiller , de diriger sa conduite , & de le prendre sous sa protection , mettant sa volonté aux pieds de Sa Sainteté.

Le Pape vit avec plaisir cette résignation du Cardinal , & décida que Son Eminence étant à présent libre de tous les engagements contractez avec l'Espagne , il devoit comme Cardinal Napolitain se soumettre à la Domination Imperiale , dans les termes & circonstances où s'étoient contenus les autres Cardinaux du même Roïaume ; &

Sa

Sa Sainteté se chargea de régler avec l'Ambassadeur de l'Empereur de quelle manière cela se feroit.

Par le moyen de cette médiation le Cardinal reçut de Sa Majesté Impériale une réponse favorable, & dont toutes les expressions témoignoient l'estime de Sa Majesté Impériale pour son Eminence. C'est pourquoi en reconnaissance de cette grace & avec le consentement de Sa Sainteté, le Cardinal a fait mettre les Armes Impériales sur la porte de son Palais de la même manière que les autres Cardinaux sujets de la même Couronne.

Suposant ce recit aussi fidelle & aussi incontestable qu'il l'est en effet, je suis certain que l'étonnement que vous avoient causé les fausses relations, se dissipera bientôt, & que la patience exemplaire & la moderation du Cardinal *del Giudice*, vous convaincront de la justice de sa conduite, & vous fourniront de quoi faire taire ceux qui ont par envie ou par haine contre la Domination Impériale en Italie, se décharnent dans cette occasion en calomnies insupportables & pleines d'imprudences.

Réponse

*Réponse des Ministres d'Espagne,
au Manifeste précédent.*

LEs dernières actions du Cardinal *del Giudice* sont telles & en si grand nombre, que Sa Majesté Catholique a donné une preuve éclatante de sa grande clemence, en se contentant de lui commander seulement de mettre bas les Armes de la Monarchie, & en sequestrant les rentes de l'Archevêché de *Monreal*; puisque Sa Majesté avoit assez de puissans exemples & de justes raisons pour se comporter avec plus de severité, envers un Cardinal, son sujet, qui veritabement a violé l'obeissance & la reconnoissance dûs à son Souverain & à son Bienfaiteur, qui ne demandoit autre chose qu'une soumission raisonnable, dans une affaire juste en soi-même & dans les circonstances. La puissance du Roi Catholique est connue de tout le Monde, & personne n'ignore les exemples d'autres Cardinaux traités severement dans Rome même & par toute l'Italie, lorsque quelques Princes l'ont trouvé à propos pour satisfaire à leur dignité & à
leur

leur vengeance ; & l'on ne doutera plus des raisons du Roi Catholique, dès que l'on aura lu les Reflexions suivantes sur le Manifeste fait en faveur du Cardinal del Giudice.

Un tel Manifeste me paroît un mauvais Avocat dans un mauvais Procès : si l'on veut examiner les termes incivils dont l'Auteur se sert à tout moment, on sera obligé d'avouer qu'il ne fait pas, ou qu'il ne fait aucun compte des loix de l'honnêteté, qui obligent chacun à parler avec gravité & modestie, toutes les fois qu'on veut informer le Public, mais encore infiniment davantage un inférieur & un sujet, qui se trouve dans la dure nécessité de plaider devant le Public contre son Supérieur & son Souverain ; si cela est un crime que dirons-nous d'un Auteur qui répète si souvent les termes d'*étranges effets de la malignité des fautes raports... irréguliers & étranges résolutions ; injustes & violentes déclarations... la plus grande ingratitude causée par les malignes influences de la perfidie... envie & passion sans exemple.* Expressions qui se rapportent toutes au Roi Catholique ou à ses Ministres de Madrid

Madrid & de Rome ; en quoi Sa Majesté est derechef grièvement offensée , puisque ces termes libres & pleins d'animosité dont on se sert contre ses Ministres , ne peuvent manquer de retomber sur Elle. On n'a aussi aucun égard ni à la bienveillance , ni à l'honnêteté , ni peut-être même à la vérité dans les exagérations qu'on fait des *Sacrifices* des services rendus , des approbations données à la conduite du Cardinal , en faveur duquel on se vante des témoignages de *Loüis XIV.* ; à quoi l'on ajoute , & depuis il a éprouvé la plus grande ingratitude que puisse produire la perfidie. Je répondrai dans la suite à ces expressions , avec d'autant plus de solidité que je mettrai dans leur jour toutes les circonstances des faits. Mais avant d'en venir là , l'Auteur me permettra de lui demander si les services de Son Eminence peuvent être comparez avec ceux de tant de Heros , qui , après avoir étendu & défendu dans les Indes & en Europe l'Empire de l'Espagne , se sont vus contraints de succomber aux vicissitudes de la fortune en perdant la faveur du Souverain , le Gouvernement des affaires , & la

con-

conduite des Armées. Par la resignation avec laquelle ils s'y sont soumis & de parole & d'effet, ils ont donné des preuves publiques qu'ils étoient persuadés que rien ne pouvoit nous autoriser à nous soustraire au service, encore moins à l'obéissance & au respect dû à un bienfaiteur, à un Souverain. Cette conduite auroit sans doute été très digne d'un Cardinal, d'un Evêque, d'un Grand Inquisiteur, puisque l'institution de ces dignitez, & l'idée qu'on en a communément, est de donner des regles & des exemples de moderation, de bonne conduite à tous les autres Sujets. Que l'Auteur du Manifeste me dise encore quel est le debiteur de ce compte si exagéré entre le Roi Catholique & le Cardinal *del Giudice*, suposant que tout ce qu'il dit des *Biens Patrimoniaux & Ecclesiastiques* sacrifiés pour suivre le parti du Roi, à qui il a rendu de grands services depuis plusieurs années, fut effectivement vrai. Mais qu'on oppose à ce sacrifice la Vice-Roiauté de *Sicile*, l'Archevêché de *Monreal*, le crédit dont il a jouï à Rome, pendant qu'il y étoit chargé des affaires d'Espagne, la charge de
Grand

Grand Inquisiteur , celle de premier Ministre de toute la Monarchie , le très honorable poste de Gouverneur du Prince des *Asturies* , les honneurs & les richesses , ou donnez ou procurez à ses Neveux , & qu'on décide ensuite , si son prétendu sacrifice est comparable à tant de richesses , & tant de grands Emplois , propres à immortaliser son nom.

Mais avant de passer outre , que l'Auteur me dise , par rapport aux approbations & aux Eloges continuels de Louis XIV. en faveur du Cardinal , si le Roi Catholique devoit conserver toute la tendresse de son illustre Aïeul pour le Cardinal , préféablement à sa puissance , & à l'exactitude même de ce grand Roi , à conserver les Droits de Souverain , & la dignité de Roi ; En effet , sans parler de plusieurs Cardinaux , qui ont fait une triste expérience de cette puissance de Louis XIV. pendant le long & fameux cours de sa vie ; l'estime de ce Monarque pour le Cardinal *del Giudice* empêcha-t-elle le ressentiment du même Louis XIV. contre le même Cardinal , qu'il retint à Baïonne pendant un tems assez considerable ,

decrable , dépouillé de sa charge de Grand-Inquisiteur , dans laquelle il ne gagna que par la clemence de Sa Majesté Catholique , & à la priere de la Reine.

Chacun sait quelle fut la conduite de ce Cardinal dans son voiage de France , & avec quelle temerité il osa y exercer les fonctions de *Grand-Inquisiteur* , en publiant un decret , daté de *Marly* même , lieu des delices du Roi Très Chrétien , par lequel il flétrissoit les ouvrages d'un celebre Auteur François , Avocat du Roi au Parlement. Voilà quelle fut la cause de sa disgrace , *Louis XIV.* irrité , demanda satisfaction , & voulut que le Cardinal fut puni , ce qui obligea S. M. C. à faire éclater tout son ressentiment contre lui , en lui ôtant la charge de Grand-Inquisiteur , qu'il ne lui rendit que par une faveur sans exemple. Mais il ne put recouvrer ni la bienveillance de *Louis XIV.* ni l'estime de la Nation Françoisé , ainsi l'Auteur du Manifeste auroit mieux fait de garder le silence sur l'article de ces éloges & de ces approbations du Roi de France ; & il devoit avouer au contraire que le Roi Philip-

pe fait imiter la fermeté de son illustre ayeul lorsqu'il s'agit de conserver les droits de la dignité Roïale. Que ce Prince fait recompenser le mérite de ses sujets, mais qu'il fait aussi retirer sa faveur lorsqu'un sujet sous prétexte de ses services prétend passer à l'indépendance.

Mais puisque je suis tombé par hasard sur cet article, je ne puis m'empêcher de faire remarquer jusqu'où a été la bonté du Roi Catholique. En effet ce Prince ne se contenta pas de rétablir le Cardinal dans le Poste de grand Inquisiteur, mais il le fit avec de telles marques de bonté & de piété, que le Saint Pere applaudit au decret de Sa Majesté; & que Monsieur del Giudice Neveu de Son Eminence fut fait Major-dome; Que l'on compare après cela ces faveurs réelles avec les Sacrifices & les Services du Cardinal qui sont tant exagerez dans son Manifeste, dont il est temps d'examiner le Caractere, qui est rempli d'artifices & de faussetez sous lesquelles on cache, dissimule & altere la Verité des faits; examinons-le & jugez-en vous même.

Le Cardinal rétabli dans la charge
de

de Grand-Inquisiteur fut revêtu en même-tems d'une autre qui n'est pas moins honorable qu'enviée, c'est celle de Gouverneur du Prince des Asturies. Qui est-ce qui voulut cela ? qui est-ce qui obtint pour lui cette nouvelle faveur ? ne fut-ce pas la Reine d'Espagne qui y fut portée par les instantes & reiterées sollicitations du Cardinal alors Abbé Alberoni : oublier ce fait ou le nier, ce seroit agir en même-tems & contre la Verité & contre la reconnoissance. Il est vrai que dans la suite la Reine eut de bonnes raisons de ne pas aprouver la conduite du Cardinal *del Giudice* dont la principale fut que le Cardinal, opposé aux bons & pieux sentimens de cette Princesse, tâchoit de persuader au Roi de ne pas envoyer sa Flotte au secours de *Corfon* assiégé, mais plutôt à *Porte-Longone*, pour obliger le Pape par la crainte, l'Espérance & la nécessité, à capituler & donner satisfaction sur le champ, sur ses démêlez avec la Cour d'Espagne. Voilà quel étoit le sentiment de cet Archevêque de *Monreal*, d'un grand-Inquisiteur d'Espagne, en un mot du Cardinal *del Giudice* qui se vante si haut des services qu'il a rendus au St.

Sége. Ce Conseil du Cardinal, que le Roi n'approuva pas, irrita extrêmement la Reine que sa piété portoit à solliciter instamment le Secours dont *Corfon* avoit un si grand besoin. Ceci joint à quelques autres motifs obligea le Roi Catholique à ôter au Cardinal *del Giudice* l'Education du Prince, par un billet dans lequel Sa Majesté lui marquoit entre autres choses. » Que l'office de grand-
 » Inquisiteur demandoit toute l'application de celui qui en étoit revêtu, &
 » qu'on ne pouvoit lui donner lorsqu'on étoit distrait par l'Emploi de Gouverneur du Prince. Sa Majesté donna en cette occasion des marques de sa justice en laissant au Cardinal l'office de grand-Inquisiteur ; d'équité en donnant au Cardinal l'Elôge dû à son mérite & à ses services, & de Sagesse en confiant le Gouvernement du Prince au Duc de *Popoli*.

Ce Billet aiant été porté au Cardinal environ à minuit, il y répondit le lendemain matin en ces termes, » par le
 » Billet de cette nuit, votre Seigneurie
 » m'a fait l'honneur de me déclarer les
 » intentions de Sa Majesté, qui considé-
 » rant que l'office de Grand-Inquisiteur
 » de-

demande toute l'attention de celui
 qui en est revêtu, & qu'une même
 personne ne peut en même-tems va-
 quer à l'éducation du Prince, a réso-
 lu de me décharger de ce dernier
 emploi en confiant à un autre l'Edu-
 cation de Son Altesse, à la vue de cet-
 te résolution, je prie votre Seigneurie
 de représenter à Sa Majesté la recon-
 noissance respectueuse que j'ai de la
 confiance qu'elle a daignée me témoi-
 gner en me chargeant de l'importan-
 te éducation du Prince & de la bonté
 avec laquelle elle a bien voulu suppor-
 ter jusqu'à présent les effets de mon
 insuffisance naturelle, soutenuë des ef-
 forts de mon zèle & de ma fidélité.
 Et me confiant en sa bonté Roïale je
 la prie humblement d'avoir égard à
 48. ans continuels de Travaux au ser-
 vice du S. Siège & de S. M. avec la
 ponctualité & le desintéressement
 connu de tout le Monde, & de me
 permettre de prier Sa Sainteté de
 me décharger de l'office de grand
 Inquisiteur afin que me réservant au
 Gouvernement de mon Eglise, je
 puisse avec plus de repos me préparer
 au voiage prochain de l'Eternité. Du

H h 3 » Buen-

» Buen-Retiro le 12. Juillet 1716. le
 » Cardinal *del Giudice*.

L'Eternité est de tous les motifs le plus pressant ; c'est pourquoy le Secrétaire de Sa Majesté fit réponse au Cardinal par le billet suivant. » J'ai reçu
 » la Lettre que Vôtre Eminence m'a
 » écrite ce matin en réponse à la mienne de la nuit passée.

» V. E. demande à Sa Majesté la permission de supplier Sa Sainteté pour être déchargé de l'office d'Inquisiteur General, afin que V. E. puisse se retirer au gouvernement de son Eglise pour s'y disposer avec plus de repos au voiage prochain de l'Eternité. En ayant d'abord fait rapport à sa Majesté, elle m'a ordonné de répondre à V. E. que ne pouvant s'oposer au desir, que vôtre Eminence témoigne, de se retirer dans son Eglise pour une fin si importante que celle que V. E. declare dans son Billet, elle permet à Votre Eminence (comme elle le demande) de prier Sa Sainteté de la décharger de l'office d'Inquisiteur General. De plus on donnera ordre au Cardinal *Aquaviva* de ne se point opposer à une telle renonciation, mais
 » au

au contraire de la fortifier, s'il étoit be-
soin, du Consentement du Roi, afin
que V. E. obtienne ce qu'elle desire
de se retirer dans son Eglise, pour
pouvoir plus en repos se disposer
pour l'Eternité. »

La Renonciation aiant été admise,
le Cardinal quitta aussi-tôt l'Espagne
pour commencer serieusement le voïa-
ge de l'Eternité; de sorte que quiconque
est dans le dessein d'entreprendre ce dif-
ficile voïage, n'a qu'à marcher sur les
pas de cette Eminence, & se livrer à
des occupations aussi agreables que les
siennes, qui ne vous sont pas inconnues
à vous; qui êtes curieux de tout ce qui
se passe dans Rome, & qui vous infor-
mez du genie de ceux qui peuvent y
donner de grands exemples de Per-
fection.

Arrivé à Rome. il reçût d'abord la
visite du Cardinal Aquaviva, à qui il
ne manqua pas de la rendre, après quoi
il reçût les mêmes civilités de tous les
Espagnols; ce qui détruit le mensonge
de l'Auteur du Manifeste, qui dit qu'aus-
sitôt son arrivée à Rome le Cardinal
Aquaviva auroit fait savoir à tous les
Sujets de la Couronne d'Espagne, par
ordre

ordre du Roi, qu'ils eussent à regarder le Cardinal del Giudice comme déchu de la faveur de Sa Majesté. Peut-on avancer une plus odieuse fausseté ? Puisque ces deux Cardinaux donnerent alors toutes les preuves d'une bonne amitié & d'une bonne intelligence, jusqu'au consistoire qui fut tenu pour la Promotion de l'Abbé *Alberoni*; quoique personne n'ignora dès lors les menées du Cardinal del Giudice, qui tâchoit d'empêcher que le Roi obtint ce qu'il souhaitoit, & que l'Abbé *Alberoni* parvint à la glorieuse dignité de Cardinal; jusques là même qu'il se prêta aux dernières extremitez contre ce dernier en s'opposant ouvertement à son exaltation, en plein consistoire.

L'Auteur passe adroitement sous silence cette circonstance du Consistoire, parce qu'il sent bien que taire une telle action c'est diminuer la justice du ressentiment de Sa Majesté Catholique; mais pouvoit-il s'imaginer qu'une chose qui s'est passée dans un Consistoire public, aux yeux de Rome & de toute l'Eglise, & qui étonna toute l'Italie, pût demeurer cachée. Toute l'Espagne en fut irritée, le Roi en fut offensé, &

Le souverain Pontife même s'en ressentit. En effet, le Roi avoit recommandé l'Abbé Alberoni, Sa Sainteté lui avoit donné de grands éloges ; & le Sacré College lui avoit fait le même honneur ; enfin les plus grands services, la Paix rétablie entre le Sacerdoce & l'Empire parloient en sa faveur, de sorte que je puis vous certifier qu'étant alors à Rome, je fus témoin qu'il ne se trouva pas une seule personne qui crut pouvoir excuser l'action du Cardinal *del Giudice*. Les uns disoient que Son Eminence auroit mieux fait de s'absenter du Consistoire pour n'avoir aucune part à cette affaire ; d'autres étoient d'avis qu'il auroit dû écrire secrettement ses raisons au Saint Pere, & ne pas assister à la Promotion ; il y en avoit qui auroient mieux aimé qu'après avoir communiqué secrettement ses raisons à Sa Sainteté, il eut assisté au Consistoire ; mais en dissimulant ses sentimens & en feignant d'être du parti du Roi, & même en ne votant pas contre la Promotion. Les uns & les autres apportoient des exemples d'autres Promotions fameuses ; & tous s'accordoient à blâmer la conduite du Cardinal *del Giudice*, qui

qui ne convenoit pas à un Cardinal indifferant , & par consequent encore moins à un Cardinal sujet , car la dignité de la pourpre n'exempte pas des Loix de l'obeissance , & quoiqu'on soit libre dans le Consistoire on n'en est pas moins sujet.

Quoique Sa Majesté fut informée de l'unanimité des sentimens , en blâmant la conduite du Cardinal , il ne s'en irrita pas davantage , & négligea de suivre l'exemple de Louis le Grand , qui punit severement un Cardinal sujet , seulement pour avoir donné au Pape des instructions secretes oposées aux desseins de ce Prince : mais Sa Majesté Catholique considérant que le Pape & le Sacré College avoient été également offencez , elle se contenta d'ordonner à ses Ministres & aux sujets de la Couronne qui étoient à Rome , de n'avoir aucun commerce en aucun endroit , ni de quelque maniere que ce fut , avec le Cardinal *del Giudice* , auquel néanmoins on laissa l'honneur de garder les armes de Sa Majesté , & le pouvoir de jouir des Rentes qu'il avoit dans les pais sujets à l'Espagne.

Y a-t'il rien de plus grand & de plus

plus genereux que cette moderation, sur tout jointe à la conservation de ses revenus, & à la confiance des Emplois où étoient les Neveux. Sa Maiesté jugea que les crimes du Cardinal étoient personnels, & que le blame universel en étoit une assez severe punition : En effet tout le monde desaprouvoit d'autant plus l'action du Cardinal que l'insulte rejaillissoit jusques sur le consistoire ; enfin Sa Majesté satisfaite de la Lettre du Prince de Cellamare, qui seule suffiroit pour découvrir toute la honte de la conduite de son oncle, ne voulut pas concourir au châtement que le public en faisoit avec assez de severité.

Voilà l'état où les choses en étoient lorsque le Ministre de France celebra, selon la coûtume, la Fête de St. Lucie ; ce qui se fait par la celebration du service Divin, qui est suivi d'un magnifique repas. Depuis que la Couronne d'Espagne est dans la Maison de Bourbon, les Ministres & Sujets d'Espagne ont toujours été invitez à cette Solemnité ; le Cardinal *del Giudice* jugea qu'il pouvoit y assister, mais le Cardinal *Aquaviva* s'y oposa pour cette fois, disant qu'il ne pourroit pas y assister ni
les

les Espagnols, si le Cardinal *del Giudice* s'y trouvoit, vuës les défenses du Roi: ainsi, quoique le Cardinal *del Giudice* prétendit qu'il devoit être considéré comme Espagnol, *puisqu'il avoit aussi les Armes de la Monarchie sur la porte de son Palais*: le Cardinal *Aquaviva* en fit si bien persuader le Cardinal de la *Tremouille*, que le Cardinal *del Giudice* s'abstint & de la Messe & du Festin.

Le Roi fut bientôt informé de cette dispute, qui fut la véritable raison qui fit résoudre Sa Majesté à commander au Cardinal *del Giudice* de mettre bas les armes de sa Monarchie; ne pouvant permettre que son Eminence, après l'avoir tant offensé, jouît de la protection & des honneurs que la Cour n'accorde que pour faire connoître l'estime qu'elle a pour ses Sujets.

Eut-il du moins obéï sur le champ à cet ordre? eut-il par son obéissance ouvert la porte à la clemence & à la bonté du Roi! eut-il fait reflexion que la Dignité Roïale exige souvent, pour conserver le respect qui lui est dû, qu'une légère punition précède la clemence & le pardon! Mais il ne fit rien de

De tout cela, au contraire se donnant des airs tantôt de Sujet, il vouloit retenir les armes de la Monarchie, tantôt d'indifferent il méprisoit les ordres du Roi; tergiversations qui bien loin d'éteindre, enflamerent encore davantage la colere du Roi; s'en apelle à la Lettre qu'il écrivit au Cardinal Aquaviva, dans laquelle il lui demande des moiens pour ne pas mettre bas les Armes: Lettre pleine de faste & d'orgueil; Lettre vaine qui offense le Roi dans la personne de son Ministre, & dans la personne du Ministre un personnage égal à lui en dignité, supérieur par son sang & plus grand par son Ministère.

Qu'arriva-t-il? il fut contraint de mettre les armes bas, il eut la honte du chatiment sans avoir le merite de l'obéissance, qu'il ne pouvoit esperer de la nouvelle maniere de dépendance, & d'une espece de subjection & d'obéissance, que personne n'a jamais pratiquée: Ainsi avec la honte de mettre bas les armes de la Monarchie, il subit la perte des rentes de l'Archevêché de Monreal.

Voilà le recit sincere du fait que l'Auteur du Manifeste a eu soin de taire en

I i par-

partie & de déguiser en partie ; je puis même dire que je passe sous silence bien des circonstances propres à rendre encore plus blamable la Conduite du Cardinal *del Giudice*, en faveur duquel toutes les raisons alléguées par l'Auteur du Manifeste sont insuffisantes.

La première est en ces termes, à peine Son Eminence fut instruite d'une nouvelle si surprenante qu'elle donna avis à Sa Majesté de ce qui se passoit, & afin que la Lettre parvint sûrement jusqu'à Sa Majesté, elle la lui fit tenir par le Duc d'Orleans, & quoiqu'il sçent que ce Prince n'avoit pas manqué à lui rendre ce bon office, & il ne reçut aucune réponse du Roi : il écrivit une seconde Lettre à Sa Majesté, à qui il la fit tenir par le même canal de Mr. le Duc d'Orleans & dans laquelle il supplioit instamment Sa Majesté de lui accorder la Consolation d'être informé des causes de ces violentes Resolutions prises contre lui, ajoutant en même-temps que retenir les Armes de Sa Majesté sur le Frontispice de son Palais n'étoit la marque d'aucune charge ou emploi public, mais seulement une déclaration publique qu'il faisoit Gloire d'être sujet de Sa

de Sa Majesté & il finissoit cette Lettre en insinuant que si l'on persistoit dans la résolution de lui faire ôter les Armes de Sa Majesté, il la regarderoit comme la rupture de tous les liens de subjection, qui le remettroit dans une entière & parfaite Liberté.

Qui auroit cru que le Cardinal pût tomber dans un si grand aveuglement que d'écrire une telle Lettre, & que l'auteur d'un Manifeste, pût commettre la lourde faute de la citer. Car sans parler du retardement & de la voie indirecte de faire tenir cette Lettre, qui ne voit que cette seule Lettre rendroit le Cardinal criminel, quand bien même il ne l'eut pas été auparavant? Un sujet écrire qu'il veut être exempt de subjection! un sujet écrire qu'il veut jouir d'une entière & parfaite liberté! il n'est pas nécessaire d'ajouter des réflexions à de tels termes que l'Auteur du Manifeste ne manque pas d'interpréter en ajoutant, après cette nouvelle insinuation le Cardinal fit ôter les Armes d'Espagne, mais en déclarant, conformément à la protestation susdite, qu'il se croioit en pleine liberté de prendre telles mesures qu'il jugeroit à propos.

Li 2 Done

Donc la sentence de privation des rentes , qui ne vint qu'après que les armes eurent été ôtées , a été prononcée par le Cardinal *dal Giudice* même , puisque la possession des revenus en Sicile , & des dons & bienfaits du Roi , étoit incompatible avec tant d'opiniâtreté , de mépris , & une fidélité si chancelante , dont les suites furent une prompte délibération ; mais en faveur de qui ? en faveur de l'ennemi du Roi Catholique , dont le Cardinal fait les maximes & desseins secrets , les Conseils les plus intimes , les choses les plus importantes.

C'est en vain que l'Auteur du Manifeste tâche d'exuser une telle conduite , en disant , que le Cardinal s'étoit remis sur le pied d'un Cardinal Napolitain , il pût bien arriver que lorsqu'un État succombe à la fortune des Armes , il n'y ait ni crime ni bassesse dans un sujet qui embrasse le parti du vainqueur , quoique sa conduite , si elle est excusable , n'en est pas pour cela plus louable ; mais il ne sera jamais permis à un sujet , qui a continué de demeurer attaché à son premier maître , de passer dans le parti de l'Ennemi , par la
 seu.

seule raison de suivre la fortune de sa Patrie : sur tout lorsque ce sujet en a obtenu des richesses , des Emplois , & des honneurs ; & qu'il a été admis dans la plus intime confidence.

L'Auteur sentant bien la difficulté d'excuser cette action , dit que le Cardinal , pour se conduire avec plus de sûreté , exposa au Souverain Pontife la situation dans laquelle il se trouvoit , le suppliant de le conseiller , de diriger sa conduite , & de le prendre sous sa protection , mettant sa volonté aux pieds de Sa Sainteté.

Le Pape vit avec plaisir cette résignation du Cardinal , & décida que Son Eminence étant à présent libre de tous les engagements contractez avec l'Espagne , il devoit comme Cardinal Napolitain se soumettre à la Domination Imperiale , dans les termes & circonstances où s'étoient contenus les autres Cardinaux du même Royaume ; & Sa Sainteté se chargea de regler avec l'Ambassadeur de l'Empereur de quelle manière cela se feroit.

Ce recit est faux. Il est bien vrai que le Cardinal del Giudice demanda au Saint Pere l'absolution de ses Sermons de

(300)
de fidélité réitérez entre les mains du Roi Catholique ; & que l'indulgence du Pape fut jusqu'à lui accorder cette absolution ; j'avoué aussi que les Partisans de la Maison d'Autriche ont publié , & dans leurs discours & dans leurs écrits , que la médiation du Pape avoit fait mollir la constance avec laquelle ils avoient toujours rejeté le Cardinal *del Giudice* , mais cela n'est dit que pour exciter de nouveaux troubles entre le Pape & Sa Majesté Catholique , sur tout à present que celui-ci s'efforce de remettre l'Italie en liberté : Mais il est faux que Sa Sainteté ait voulu se mêler du changement de parti , qui étoit une démarche qui ne pouvoit être glorieuse ni au Cardinal ni au Mediateur ; d'autant plus que l'intérêt de l'Eglise veut que le Pape tolere plutôt que d'engager les Cardinaux à suivre l'un ou l'autre parti. Mais comme Prince auroit-il voulu prêter la main à la Vengeance , protéger l'infidélité , assister un des deux Partis , & irriter le Roi Catholique. Ainsi chacun peut aisément concevoir la fausseté de ce fait ; tel qu'il est rapporté dans le Manifeste.

La force des raisons , les règles de
l'hon-

(30)

l'honnêteté , tout lui est contraire , ainsi il tire peu d'avantage de l'énumération des bons offices , des applaudissemens , & de la Médiation du Pape , de l'asile des Autrichiens , & du prétendu crédit tiré des bons offices du Duc d'Orleans , puisque tous ces argumens , dont se sert l'Auteur du Manifeste , tombent à la vûe de l'honnêteté , de la bienveillance , & de la raison , qui ne permettent jamais de s'engager à défendre une conduite extravagante , qui offense l'un des Partis , & qui s'est rendue suspecte & dangereuse à l'autre , Je suis , &c,

De Gènes, le 19, Janvier 1719.







